

La Nouvelle Alliance

Abolit-elle la loi de Dieu ?

CETTE PUBLICATION NE DOIT PAS ÊTRE VENDUE

Elle est offerte gratuitement comme service au public
par l'Église de Dieu Unie, *association internationale*.

La Nouvelle Alliance

Abolit-elle la loi de Dieu ?

2007, 2020 Église de Dieu Unie, association internationale.

Tous droits réservés, imprimée aux États-Unis d'Amérique. Les Écritures dans cette brochure sont citées de la version Segond, Nouvelle Version de Genève (© 1979 Société biblique de Genève) sauf si mention est faite d'une autre version.

Table des matières

- 3 Introduction
- 6 Les magnifiques successions d'alliances divines
- 34 Une nouvelle alliance pour transformer les cœurs
- 55 Le souverain sacrificateur : Essentiel au salut
- 66 « Une nouvelle création » en Christ c. la circoncision
- 92 La justice et le jugement de Dieu
- 112 Paix et unité en Christ
- 132 Les apôtres, l'Ancien Testament et la loi de Dieu
- 149 Les enseignements de Jésus sur la loi de Dieu
- 170 Le monde entier sous la Nouvelle Alliance

Introduction

« Voici l'alliance que je ferai avec eux, après ces jours-là, dit le Seigneur : Je mettrai mes lois dans leur cœur, et je les écrirai dans leur esprit. » (Hébreux 10:16)

La Nouvelle Alliance annule-t-elle la loi de Dieu et supprime-t-elle la nécessité d'obéir aux dix commandements et aux autres lois de Dieu ?

La croyance selon laquelle la réponse à cette question serait affirmative a longtemps été un enseignement répandu dans le christianisme traditionnel. Dans cette brochure, nous examinerons cette question très soigneusement.

Plus important encore, nous aborderons le véritable but des alliances de Dieu contenues dans la Bible – il y en a plus d'une – et leur rôle essentiel dans le plan général du Créateur pour l'humanité. Il est très important que nous comprenions leur véritable signification.

Combien de gens savent que la structure de la Bible s'articule autour d'une série d'alliances divines – que nous pourrions appeler contrats ou accords – qui révèlent et décrivent la relation que Dieu aimerait avoir avec chaque être humain ?

Ces alliances révèlent les promesses de Dieu. Elles définissent également les conditions que chaque personne doit remplir pour recevoir les bénédictions de ces promesses. Les alliances de Dieu sont la base même de Son plan divin en vue de définir et démontrer la façon dont tout être humain devrait penser et se comporter.

Dieu a un objectif bien précis en tête. En fin de compte, Son dessein est d'avoir une famille divine, composée de fils et de filles ayant développé le *caractère* juste qui était en Jésus-Christ lorsqu'Il était sur terre en tant qu'être humain.

Ce caractère ne s'acquiert que par le biais d'un processus interactif existant entre Dieu et l'individu. Ce processus est donc quelque chose de très personnel.

Pourquoi le libre arbitre ?

Afin qu'il nous soit possible de construire ce caractère divin, saint et juste, Dieu nous donne la liberté de choisir. En nous donnant le libre arbitre, Il nous permet d'apprendre par nos propres expériences,

et nos capacités limitées, que nous ne pouvons pas prévoir toutes les conséquences néfastes que les mauvais choix engendrent. Ce n'est qu'en s'appuyant sur les instructions de Dieu que nous apprenons comment éviter de faire de mauvais choix.

Ces mauvais choix ont tout d'abord été faits par nos premiers parents humains, Adam et Ève. Deux options leurs étaient offertes et le choix était crucial.

La première était de permettre à Dieu de guider pleinement leurs pensées et leur façon de vivre, et la deuxième était de tenter de découvrir eux-mêmes, grâce à leurs propres expériences, qu'elle serait la meilleure façon de vivre.

Ils choisirent d'apprendre de leur propre expérience au lieu de mettre leur confiance totale dans les enseignements, les instructions et l'aide de Dieu. Toute l'humanité suivit le même chemin et récolta les mêmes tristes résultats.

Les alliances de Dieu révèlent Son dessein pour nous. Elles ont été instaurées pour inverser cette dangereuse tendance à faire des choix entraînant de tristes circonstances. Dans ces alliances, Dieu promet Son aide et Sa bénédiction divine à ceux qui se tournent vers Lui de tout leur cœur pour être guidés et secourus selon leurs besoins.

Les bénédictions accordées par Dieu lorsque nous nous laissons guider par Ses instructions et Son aide, peuvent être d'ordre spirituel, offrant ainsi des bénéfices éternels. D'autres sont d'ordre physique, destinées à nous bénir au cours de cette vie physique et temporaire.

Pourquoi la promesse d'un cœur nouveau est-elle nécessaire ?

La dernière et la plus importante alliance de Dieu révélée dans la Bible se concentre davantage sur Sa promesse – sur Son indéfectible engagement – qui est de créer un *cœur nouveau* dans ceux qui se tournent inconditionnellement vers Lui pour rechercher Son aide.

Pourquoi l'intervention divine est-elle essentielle dans le fait de recevoir ce changement de cœur ? La réponse est vraiment très simple. Nous avons été créés de façon *incomplète* !

Dieu en effet, fit les êtres humains avec une capacité incroyable de penser de manière créative – une capacité intellectuelle qui dépasse de loin la créativité de toute autre créature physique. Le talent unique que Dieu nous a donné pour concevoir et produire ce que nous imaginons est calqué sur Sa propre et étonnante capacité créatrice (Genèse 1:27).

Cependant il manque une dimension à notre façon de penser, une dimension qui doit être ajoutée afin de pouvoir contrôler correctement nos pensées et les actions qu'elles produisent. La Bible révèle que Dieu s'est engagé à créer en nous cette capacité supplémentaire.

Dieu promet de nous donner la connaissance, la compréhension et le *pouvoir* de gérer notre façon de penser, de ressentir et de se comporter si nous choisissons volontairement et sincèrement de Lui accorder notre pleine coopération. Nous avons désespérément besoin de cette capacité supplémentaire ! Les récits historiques nous montrent que nous n'avons pas toujours su faire de bons choix ou maintenir de bonnes attitudes. Sans l'aide divine cela est impossible. Chacun de nous tisse naturellement son propre réseau de pensées et son propre modèle de comportement en mélangeant ce qui est bien et ce qui est mal. Tout ce que nous pensons et faisons n'est pas forcément mauvais, mais ce n'est pas toujours correct ! Tout comme Adam et Ève, nous récoltons le fruit de la connaissance du bien et du mal. Que notre vie soit temporaire et physique au lieu d'être éternelle ne dépend que de la façon dont nous permettons à notre Créateur de transformer activement nos cœurs et nos esprits.

Il dit aux peuples de l'ancien Israël : « J'en prends aujourd'hui à témoin contre vous le ciel et la terre : j'ai mis devant toi la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction. *Choisis la vie*, afin que tu vives, toi et ta postérité pour aimer l'Éternel, ton Dieu, pour obéir à sa voix. » (Deutéronome 30:19-20, nous soulignons)

Dès le commencement, Dieu voulait que tous les êtres humains marchent sur la voie qui mène à la vie éternelle. Cependant, une seule personne a toujours entièrement tenu compte de Sa parole en suivant Sa voie de manière parfaite, et cette personne, c'est Jésus-Christ ! Nous avons tous failli (Romains 3:23).

Lors de Sa crucifixion, Jésus, par Sa mort, mit en œuvre la Nouvelle Alliance. C'est pourquoi, la veille de Sa mort, « Il prit de même la coupe, après le souper, et la leur donna, en disant : Cette coupe [symboliquement parlant] est la nouvelle alliance en mon sang, qui est répandu pour vous. » (Luc 22:20)

Dans cette Nouvelle Alliance, Dieu rassemble tous les détails importants prévus dans Son plan de salut. Pour bénéficier de ce merveilleux plan, il est essentiel que nous comprenions bien le sens et le but de la Nouvelle Alliance mise en œuvre par le Christ. Beaucoup trop de gens l'appliquent mal ou déforment ce que dit la Bible au sujet de cette Nouvelle Alliance. Notre objectif est donc d'examiner ensemble ces distortions afin de les mettre au clair.

Les magnifiques successions d'alliances divines

« *Je leur donnerai un cœur pour qu'ils connaissent que je suis l'Éternel; ils seront mon peuple, et je serai leur Dieu, s'ils reviennent à moi de tout leur cœur.* » (Jérémie 24:7)

Quel est le message de l'Évangile de Jésus-Christ ? Le thème central est celui d'une promesse par laquelle Dieu prévoit de transformer tous les êtres humains afin qu'ils Lui ressemblent, en commençant par leur cœur et leur esprit. La proclamation de ce message se perpétue par l'intermédiaire de l'Église qu'Il a fondée (Matthieu 16:18). Mais le véritable impact de ce message sur l'humanité n'aura lieu qu'après Son retour.

Et finalement, sous Sa propre autorité, « la terre sera remplie de la connaissance de l'Éternel, comme le fond de la mer par les eaux qui le couvrent. » (Ésaïe 11:9) La première venue de Christ n'était que le début de Son implication personnelle dans la transformation de la nature spirituelle de l'humanité.

Le plan visionnaire de Dieu

Grâce aux alliances contractées avec Noé, Abraham, Moïse et David, Dieu avait depuis longtemps commencé à révéler les détails importants de Son plan. Ce plan consiste à générer pour Lui-même un peuple *saint* à perpétuité (Lévitique 20:26 ; 26:12 ; Hébreux 8:10). La Nouvelle Alliance promise □ base même de l'Évangile de Christ □ représente la pierre angulaire de ce processus de révélation.

Grâce aux récits du prophète Jérémie, Dieu résuma ce qu'Il a l'intention d'accomplir par Jésus-Christ : « Je traiterai avec eux une alliance éternelle, Je ne me détournerai plus d'eux, je leur ferai du bien, et je mettrai ma crainte dans leur cœur, afin qu'ils ne s'éloignent pas de moi. » (Jérémie 32:40).

Cette promesse se réfère uniquement, par le symbolisme des cérémonies, à l'époque où l'ancien Israël devint une nation sous l'alliance faite au Mont Sinaï. Par exemple, le culte du temple préfigurait le sacrifice du Christ par le biais des rituels et des cérémonies.

Ces rituels *symbolisaient* – pour ceux qui vivaient à cette époque –

la nécessité d'une solution durable et permanente aux problèmes spirituels de l'humanité. Mais les sacrifices et les rituels instaurés à l'époque d'Israël n'apportèrent pas la solution escomptée.

La raison est que « *les dons et sacrifices présentés ne peuvent rendre parfait* sous le rapport de la conscience celui qui rend ce culte » (Hébreux 9:9). En effet, ceci n'est possible qu'en ayant nos péchés pardonnés par le biais du sacrifice du Christ et en recevant la puissance spirituelle que nous accorde le don du Saint-Esprit.

Les lois sont justes, mais pas les cœurs

Comme une grande partie des membres de l'ancien Israël n'avaient pas reçu l'Esprit de Dieu, ils étaient incapables d'appliquer pleinement les enseignements de Dieu et de suivre Sa voie de tout leur cœur, tel un peuple véritablement saint. C'est ce que Moïse leur dit : « l'Éternel ne vous a pas donné un cœur pour comprendre, des yeux pour voir, des oreilles pour entendre. » (Deutéronome 29:4)

Mais Dieu avait déjà clairement en tête un plan qui allait leur permettre de recevoir ce « cœur nouveau », dans le futur. Même lorsqu'Il parlait à Moïse, Dieu exprimait son ardent désir de voir le moment où ce changement de cœur se produirait.

En parlant à Moïse, Dieu s'exclama : « Oh ! s'ils avaient toujours ce même cœur pour me craindre et pour observer tous mes commandements, afin qu'ils soient heureux à jamais, eux et leurs enfants ! » (Deutéronome 5:29)

Le temps n'était pas encore venu pour Dieu de rendre Son Esprit disponible à toute l'humanité, pas même à la plupart des peuples d'Israël, sauf pour les prophètes d'Israël et quelques autres serviteurs spécialement choisis par Dieu. L'histoire d'Israël décrit un peuple muni de lois justes, mais démuné *de cœurs justes*.

Comme la plupart des gens d'aujourd'hui, ils n'avaient pas la capacité de vivre intentionnellement et spirituellement les instructions divines révélées dans les Écritures. Il y avait un manque.

Par conséquent, « c'est avec l'expression d'un blâme [notez que la faute ne revient pas aux lois que Dieu leur avait données] que le Seigneur dit à Israël : Voici, les jours viennent, dit le Seigneur, où je ferai avec la maison d'Israël et la maison de Juda une alliance *nouvelle* [révisée], non comme l'alliance que je traitai avec leurs pères, le jour où je les saisis par la main pour les faire sortir du pays d'Égypte ; car ils n'ont pas persévéré dans mon alliance, et moi non plus je ne me suis

pas soucie d'eux, dit le Seigneur. Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël, après ces jours-là, dit le Seigneur : *je mettrai mes lois dans leur esprit, je les écrirai dans leur cœur ; et je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple.* » (Hébreux 8:8-10)

Un changement de cœur offert à l'humanité

La plupart des gens pensent que la Nouvelle Alliance abolit les lois de Dieu telles qu'elles sont énumérées dans l'Alliance du Mont Sinaï (également connue sous le nom d'Ancienne Alliance). Cependant, notez que *dans cette promesse, rien ne nous indique que les lois de Dieu doivent être ignorées ou supprimées.*

Au contraire, elles doivent être *gravées dans les esprits et dans les cœurs* des bénéficiaires de la Nouvelle Alliance promise – afin qu'elle fasse partie intégrante de leur être ! Cette Nouvelle Alliance est une mise au point vitale de la façon dont Dieu interagit avec Son peuple.

Dieu Lui-même s'est pleinement engagé à changer les cœurs de toutes les personnes qui choisiront de Le servir volontairement. Puisque « devant Dieu, il n'y a point de favoritisme [...] » (Romains 2:11), Il a étendu cette promesse à toutes les nations.

Comme Paul l'a expliqué : « Aussi l'Écriture, prévoyant que Dieu justifierait les païens par la foi, a d'avance annoncé cette bonne nouvelle à Abraham : *toutes les nations* seront bénies en toi. » (Galates 3:8)

Depuis le début, le plan de Dieu est conçu de façon à ce que tous les peuples aient l'opportunité de se repentir, c'est-à-dire de cesser de faire les choses à leur manière afin d'embrasser sans réserve les voies divines, ayant ainsi leurs cœurs changés pour pouvoir enfin vivre comme Dieu l'entendait. Dieu décida de commencer par une famille – le fidèle Abraham et ses descendants par l'intermédiaire de son petit-fils Jacob.

Dieu changea le nom de Jacob en Israël. De ses 12 fils émanèrent les tribus de l'ancienne nation d'Israël. Aux descendants physiques de Jacob, Dieu commença à révéler les détails essentiels de Son plan, celui d'obtenir un peuple saint qui Lui appartienne.

Qu'est-ce qu'une alliance ?

Dans toute alliance se trouve le concept d'un engagement durable envers une *relation* clairement définie. D'une manière générale, une alliance est un accord à long terme entre deux ou plusieurs parties qui officialisent une *relation étroite les liant* entre elles. Elle définit leurs *obligations* et leurs *engagements* l'une envers l'autre.

Dans les temps anciens, les alliances importantes étaient ratifiées et préservées par des rituels symboliques reflétant l'engagement de chaque partie, à accepter les exigences obligatoires de l'alliance. Cependant, les rituels d'une alliance sont différents des *engagements* et des *obligations* découlant de celle-ci.

Les rituels des alliances divines servent principalement de rappels symboliques, et ce n'est qu'en tant que valeur figurative qu'ils ont été intentionnellement donnés. La valeur réelle se situe dans la teneur des engagements pris ! Par la teneur de Ses alliances, qui sont en fait des engagements divins, Dieu *S'engage* à accomplir toutes les *promesses* qu'Il a faites.

Dans une alliance divine, Dieu définit les *obligations* fondamentales qu'Il impose généralement à Lui-même ainsi qu'aux autres participants. En somme, la caractéristique dominante de l'alliance, se compose d'une liste de bénédictions promises par Dieu, destinées à ceux qui honorent leurs engagements envers cette alliance.

Une alliance divine peut être comparée à une constitution sacrée établie pour régler les relations entre Dieu et les hommes. Il s'agit d'une déclaration formelle de la volonté et du dessein de Dieu. Elle exprime généralement l'amour profond de Dieu pour l'humanité et révèle un ou plusieurs aspects majeurs de Son plan pour le salut de celle-ci.

Le sujet des alliances dans le Nouveau Testament

Deux alliances, l'Ancienne Alliance (celle du Sinaï) et la Nouvelle Alliance (arbitrée par Jésus-Christ) font l'objet de grands débats dans le Nouveau Testament. Toutes deux sont basées sur l'alliance divine conclue avec Abraham. Toutes deux promettent à une « postérité » spéciale, descendance d'Abraham et de Jésus-Christ, *l'héritage* de plusieurs nations à travers le monde (Romains 4:13 ; Galates 3:16).

L'Ancienne Alliance, celle du Mont Sinaï, établit l'ancien royaume *national* d'Israël. La Nouvelle Alliance promet que le Messie, Jésus-Christ, établira un royaume, celui de Dieu, qui gouvernera *toute la terre* (Ésaïe 9:7 ; Matthieu 25:34 et Luc 22:29-30 ; Apocalypse 11:15).

Jésus fit en sorte à ce que la venue de ce futur Royaume, ainsi que la repentance nécessaire pour en faire partie, soit l'élément central de Son Évangile (Marc 1:14-15). Pour devenir héritier de ce Royaume, une personne doit respecter les conditions définies dans les alliances de Dieu. Seul Jésus-Christ a rempli toutes ces conditions de façon parfaite.

Il est donc, Lui seul, *l'héritier* qualifié de toutes les *promesses* faites à Abraham. C'est grâce à Lui et par Lui que d'autres êtres humains peuvent partager cet *héritage promis*. Ce qui est également le cas des hommes de foi tels qu'Abel, Noé, Abraham, Isaac et Jacob (Hébreux 11). Comme l'explique Paul : « Et si vous êtes à Christ, vous êtes donc la descendance d'Abraham, héritiers selon la promesse. » (Galates 3:29)

Pierre confirme ce rôle central de Jésus en disant : « Il n'y a de salut en aucun autre ; car il n'y a sous le ciel *aucun autre nom* qui ait été donné parmi les hommes, par lequel nous devons être sauvés. » (Actes 4:12)

Voilà pourquoi le rôle de Jésus-Christ dans les alliances divines est essentiel. Ces alliances contiennent la promesse du salut que Dieu seul et le Messie peuvent concrétiser.

Chaque alliance souligne les aspects spécifiques de la solution ultime de Dieu au problème du péché et du mal. La Nouvelle Alliance traite explicitement de l'aspect d'une « conviction intime » de cette solution.

Caractéristiques des bénéficiaires de l'alliance

Dieu choisit avec soin des personnes bien spécifiques pour transmettre une partie des engagements de Son alliance au reste de l'humanité. Chacun de ces bénéficiaires particuliers de l'alliance servait déjà Dieu de tout son *cœur*. Chacun d'eux avait une relation personnelle avec Dieu et vivait déjà une *vie juste*, au mieux de ses capacités et de ses connaissances.

Noé est la première personne mentionnée spécifiquement dans la Bible comme ayant eu une relation d'alliance avec Dieu. Cela eut lieu à une époque où tous les êtres humains – excepté lui (et apparemment sa famille proche) – étaient complètement plongés dans un mode de vie mauvais (Genèse 6:5-8 ; 9:8-11).

Abraham fut la deuxième personne citée dans la Bible avec qui Dieu fit une alliance personnelle (Genèse 15:18; 17:1-2).

Abraham et Noé avaient des traits de caractère en commun. Tout comme Dieu choisit de faire alliance avec Noé car il était un homme juste (Genèse 6:8-9), de même, pour cette seconde alliance, Il choisit Abraham à cause de son obéissance et de sa foi en Lui (Genèse 15:6 ; 26:5). De ces deux exemples, il apparaît clairement que Dieu n'instaura des alliances qu'avec des personnes qui démontraient déjà leur *désir* de Lui obéir.

Cette fidélité et cette obéissance étaient également présentes dans le caractère de Moïse (Nombres 12:3 ; Hébreux 11:24-28) et de David,

il en est de même pour d'autres prophètes ayant participé à la rédaction des Écritures de l'Ancien Testament. Concernant David, Dieu dit : « J'ai fait *alliance* avec mon élu ; voici ce que j'ai juré à David, mon serviteur : j'affermirai ta postérité [Jésus-Christ] *pour toujours*, et j'établirai ton trône à perpétuité. » (Psaumes 89:4-5)

Concernant le peuple d'Israël, Paul mentionne que Dieu « leur suscita pour roi David, auquel il a rendu ce témoignage : j'ai trouvé David, fils d'Isaï, *homme selon mon cœur, qui accomplira toutes mes volontés*. C'est de la postérité de David que Dieu, selon *sa promesse*, a suscité à Israël un Sauveur, qui est Jésus. » (Actes 13:22-23)

Abraham et David jouent un rôle particulièrement important en ce qui concerne les promesses divines et les alliances car elles sont nécessaires pour le salut de l'humanité. Nous pouvons le remarquer dès les premiers mots du Nouveau Testament : « Généalogie de Jésus-Christ, *fils de David, fils d'Abraham*. » (Matthieu 1:1)

Cette introduction fait directement le lien entre la mission du Christ et les promesses faites à Abraham et à David. Les alliances contractées avec ces hommes contiennent des promesses de base, associées au plan de Dieu, qui consiste à offrir le salut à toute l'humanité à travers Jésus-Christ.

L'alliance avec Abraham

Dieu fit cette promesse à Abraham : « Je ferai de toi une grande nation, et je te bénirai ; je rendrai ton nom grand, et tu seras une source de bénédiction. Je bénirai ceux qui te béniront, et je maudirai ceux qui te maudiront ; *et toutes les familles de la terre seront bénies en toi*. » (Genèse 12:2-3). Dans ce passage, Dieu déclare Son intention d'offrir le salut, non seulement aux descendants physiques d'Abraham, mais aussi à « toutes les familles de la terre ». Les descendants d'Abraham devaient jouer un rôle particulier et vital dans ce processus, notamment l'unique descendant de David à venir en tant que Messie.

Pierre expliqua à ses compatriotes juifs en quoi consisterait le rôle le plus difficile de Jésus-Christ : « Vous êtes les fils des prophètes et *de l'alliance* que Dieu a traitée avec nos pères, en disant à Abraham : Toutes les familles de la terre seront bénies en ta postérité. C'est à vous premièrement que Dieu, ayant suscité son serviteur, l'a envoyé pour vous bénir, *en détournant chacun de vous de ses iniquités*. » (Actes 3:25-26)

C'est ce dont le monde entier a le plus besoin. Ce n'est que lorsque toute l'humanité aura reçu un « cœur nouveau », grâce à l'engagement

actif de Christ pour *détourner tous les peuples de leurs péchés*, que le plan de Dieu sera achevé. Pierre expliqua que la pleine réconciliation, telle que Dieu l'a prévue, exige « que chacun de vous » se détourne de « ses iniquités ». C'est le but de Dieu. Il a promis de le réaliser ! Ses alliances contiennent Son engagement à atteindre ce but.

Plus de détails révélés au sujet du plan de Dieu

Dans Son alliance avec Abraham, Dieu commença par donner les détails précis de Son plan. Il dit à Abraham : « J'établirai mon alliance entre moi et toi, et je te multiplierai à l'extrême. [...] je ferai de toi des nations; et des rois sortiront de toi. J'établirai mon alliance entre moi et toi, *et tes descendants après toi*, selon leurs générations : ce sera *une alliance perpétuelle*, en vertu de laquelle je serai ton Dieu et celui de ta postérité après toi. » (Genèse 17:2, 6-7)

Cette alliance anticipait les éléments clés suivants dans le plan de Dieu : la relation particulière de Dieu avec les descendants d'Abraham, l'institution du royaume d'Israël, la naissance et le règne du Messie sur le Royaume de Dieu et le salut ultime de toutes les nations.

La foi d'Abraham – sa confiance et sa loyauté absolue envers Dieu – lui fut imputée à *justice* (Genèse 15:6). Sa confiance totale en Dieu était la base même de son caractère. Sa fidélité en Dieu était démontrée par son obéissance (Jacques 2:21-24). Non seulement, Abraham *croyait* en Dieu, mais il comprenait également Ses lois, les mettant en pratique avec foi et obéissance (Genèse 26:5).

Le modèle de foi d'Abraham – démontré par son obéissance à Dieu – est celui de la foi vivante décrite par Paul, dans l'épître aux Romains. Paul dit que même Abraham qui était obéissant nécessitait le pardon. Lorsqu'il parle de la foi d'Abraham, Paul dit : « Heureux ceux dont les iniquités sont pardonnées, et dont les péchés sont couverts ! Heureux l'homme à qui le Seigneur n'impute pas son péché ! » (Romains 4:7-8)

La façon de vivre d'Abraham consistait à obéir à Dieu du fond du cœur. Mais, il n'était pas sans péché pour autant. Il avait besoin de pardon pour ses péchés – tout comme nous en avons tous besoin.

Ce pardon n'est possible que par la foi dans le sacrifice de Jésus-Christ. Cependant, une fois pardonnés, nous sommes censés suivre l'exemple d'Abraham et manifester notre foi en concentrant nos efforts sur le fait de plaire à Dieu par notre obéissance. C'est ce que notre foi devrait produire en nous.

Abraham observait-il les mêmes commandements que ceux que Dieu donna à Moïse ?

La plupart des enseignants religieux disent que les commandements que Dieu donna à Moïse ne s'adressaient qu'à l'ancien Israël mais pas à nous aujourd'hui.

Mais en tirant cette conclusion, la plupart d'entre eux oublie la pleine signification de ce que Dieu dit concernant l'obéissance d'Abraham dans Genèse 26:5. Cela se passe pourtant des centaines d'années avant que Dieu ne parla à Moïse et à Israël au Mont Sinaï : « parce qu'Abraham a obéi à ma voix, et qu'il a observé mes ordres, mes commandements, mes statuts et mes lois. »

Les mots hébreux que Dieu utilise ici sont particulièrement importants. Le *Commentaire Biblique Expositor* explique au sujet de ce verset :

« Le Seigneur a ensuite ajouté une note remarquable : Abraham a observé mes ordres [*mismarti*], mes commandements [*miswotay*], mes statuts [*huqqotay*] et mes lois [*wetorotay*]. » (Verset 5).

« Il est remarquable que ce soit précisément ainsi que l'obéissance à l'Alliance du Sinaï est exprimée dans Deutéronome 11:1: "Tu aimeras le Seigneur ton Dieu et tu observeras toujours ses préceptes [*mismarto*], ses lois [*huqqotayw*], ses ordonnances [*mispatayw*] et ses commandements [*miswotayw*]" . . .

« Ainsi *Abraham est l'exemple d'une personne ayant la loi écrite dans son cœur* (Jérémie 31:33). Pour l'auteur, Il est *l'exemple type de la véritable obéissance à la loi*.

Le Seigneur pouvait parler de lui en ces termes : "Abraham a observé mes ordres" (verset 5).

En citant Abraham comme exemple type "d'obéissance à la loi", l'auteur démontra *le lien existant entre la loi et la foi*. Abraham, homme qui vécut dans la foi, peut être décrit comme quelqu'un qui observa la loi » (Vol. 2, 1990, pp. 186-187, c'est nous qui soulignons).

Abraham obéit aux mêmes *lois spirituelles* fondamentales que celles qui furent données plus tard à Israël.

Par contre, le tabernacle symbolique, les cérémonies, les rituels du temple et les lois administratives nationales d'Israël n'étaient pas en vigueur à l'époque d'Abraham. De même, ces symboles ne sont également plus nécessaires pour les chrétiens d'aujourd'hui, car le temple physique ne représente plus le point central de notre culte comme à l'époque de l'ancienne nation d'Israël (Jean 4:19-21; Hébreux 9:9-10).

Abraham avait une grande connaissance des exigences divines concernant l'attitude à avoir, bien plus que ce que les érudits religieux disent de lui aujourd'hui. Cela sous-entend également en autres que les lois qui ont été données à Israël, définissant les attitudes et les comportements vertueux étaient connues et pratiquées par les serviteurs de Dieu bien avant que l'Alliance du Sinaï ne soit établie.

L'alliance de Dieu avec David

Il convient également d'examiner une autre alliance établie entre Dieu et une personne bien spécifique – celle que Dieu établit avec le roi David.

Dans cette alliance, Dieu promet que la dynastie de David durera éternellement et que le Messie – descendant de David – sera le Roi éternel de cette dynastie. « J'ai fait alliance avec mon élu ; voici ce que j'ai juré à David, mon serviteur : j'affermirai ta postérité pour toujours, et j'établirai ton trône à perpétuité. » (Psaumes 89:4-5)

Dieu déclare que cette alliance sera irrévocable. « Ainsi parle l'Éternel : Si vous pouvez rompre mon alliance avec le jour et mon alliance avec la nuit, en sorte que le jour et la nuit ne soient plus en leur temps, alors aussi mon alliance sera rompue avec David, mon serviteur, en sorte qu'il n'aura point de *fi*ls régnaant sur son trône. » (Jérémie 33:20-21)

Lorsque vint le moment où le Messie devait naître, remarquez ce que dit l'ange à la femme choisie pour être Sa mère : « Ne crains point, Marie ; car tu as trouvé grâce devant Dieu. Et voici, tu deviendras enceinte, et tu enfanteras un fils, et tu lui donneras le nom de Jésus. Il sera grand et sera appelé Fils du Très-Haut, et *le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David, son père. Il régnera* sur la maison de Jacob éternellement, et son règne n'aura point de fin. » (Luc 1:30-33)

L'apôtre Pierre commenta également l'importance de l'alliance de Dieu avec David : « Hommes frères, qu'il me soit permis de vous dire librement, au sujet du patriarche David, qu'il est mort, qu'il a été enseveli, et que son sépulcre existe encore aujourd'hui parmi nous. Comme il était prophète, et qu'il savait que Dieu lui avait promis avec serment de faire asseoir un de ses descendants sur son trône, c'est la résurrection du Christ qu'il a prévue et annoncée, en disant qu'il ne serait pas abandonné dans le séjour des morts et que sa chair ne verrait pas la corruption. C'est ce Jésus que Dieu a ressuscité; nous en sommes tous témoins. Élevé par la droite de Dieu, il a reçu du Père le Saint-Esprit qui avait été promis, et il l'a répandu, comme vous le voyez et l'entendez. Car David n'est point monté au ciel, mais il dit lui-même : le Seigneur a dit à mon Seigneur : assieds-toi à ma droite, jusqu'à ce que je fasse de tes ennemis ton marchepied. Que toute la maison d'Israël sache donc avec certitude que Dieu a fait Seigneur et Christ ce Jésus que vous avez crucifié. » (Actes 2:29-36)

Avant même la création de la vie humaine, Dieu avait déjà mis en place les détails de Son plan magistral pour le salut de l'humanité.

Le point crucial de ce plan était la naissance et la mission du Messie à venir – le descendant de David et d'Abraham. Pour nous assurer de l'irrévocabilité de ce plan, Dieu le confirma avec une série d'alliances.

L'alliance temporaire du Sinaï

Afin de saisir le sens des Écritures du Nouveau Testament de façon correcte, il est essentiel de comprendre le but et la nature temporaire de l'alliance que Dieu fit avec l'ancien Israël au Mont Sinaï. Le contenu de cette alliance est devenu, en effet, la constitution nationale d'Israël.

Avec Dieu pour roi, Israël est devenu un état théocratique – en quelque sorte, un royaume de Dieu terrestre et temporaire. Dieu exposa les diverses conditions de cette alliance et son peuple les accepta en disant : « Nous ferons tout ce que l'Éternel a dit. » (Exode 19:8)

Au milieu du tonnerre, de la foudre, de la fumée et du feu au sommet du Mont Sinaï, Dieu donna les dix commandements à l'ensemble de la nation (Exode 20:1-18).

De quelle manière le peuple répondit-il à Moïse ? « [...] Et vous dites : voici, l'Éternel, notre Dieu, nous a montré sa gloire et sa grandeur, et nous avons entendu sa voix du milieu du feu; aujourd'hui, nous avons vu que Dieu a parlé à des hommes, et qu'ils sont demeurés vivants. Et maintenant pourquoi mourrions-nous ? car ce grand feu nous dévorera; si nous continuons à entendre la voix de l'Éternel, notre Dieu, nous mourrons. Quel est l'homme, en effet, qui ait jamais entendu, comme nous, la voix du Dieu vivant parlant du milieu du feu, et qui soit demeuré vivant ? Approche, toi, et écoute tout ce que dira l'Éternel, notre Dieu ; tu nous rapporteras toi-même tout ce que te dira l'Éternel, notre Dieu ; nous l'écouterons, et nous le ferons. » (Deutéronome 5:24-27)

Les paroles des prophètes considérées comme la « voix du Seigneur »

Terrorisés par la puissance impressionnante de Dieu, ils demandèrent à ce que Dieu ne s'adressât jamais à eux de vive *voix*. C'est à partir de ce moment-là que les paroles *inspirées* des prophètes firent office d'autorité divine. C'est Dieu qui s'adressait au peuple par le biais des prophètes. Par exemple, lorsque Moïse dit – « obéissez à *la voix* de l'Éternel » – à « ses commandements et ses statuts inscrits dans le livre de la loi », ces principes furent répétés à Israël près de 40 ans après que Dieu les ait donnés au Mont Sinaï (Deutéronome 30:10-11).

Comment obéir aux commandements de Dieu ?

La plupart des personnes religieusement sincères disent avec regret : « Oh, comme j'aimerais pouvoir observer les dix commandements, mais je sais que je n'y arriverais pas ». À leurs yeux, observer les commandements de Dieu semble être quelque chose d'impossible. Cette idée vient d'une mauvaise interprétation de la nature et du but des dix Commandements de Dieu.

Ces commandements peuvent être observés à la lettre par tous, même par ceux qui n'ont pas encore reçu le Saint-Esprit de Dieu. Par exemple, nous sommes tous capables de ne pas adorer une idole, de respecter nos parents, de ne pas tuer, de ne pas commettre l'adultère ou de ne pas voler.

C'est ce que Dieu attendait de l'ancien Israël et c'est ce qu'Il attend d'une personne repentante, avant même qu'elle soit baptisée et qu'elle reçoive le Saint-Esprit.

Un niveau plus élevé de droiture

Dès le commencement, Dieu en attendait davantage de la part des êtres humains. Dieu s'intéresse beaucoup plus de ce qui sort spontanément du cœur d'une personne, et si ce qui est dans le cœur d'une personne est véritablement ou non, exprimé avec enthousiasme par ses actions. C'est dans les cœurs et les esprits qu'Il veut écrire *l'intention et le sens complet* de Ses lois. Jésus-Christ explique cela dans la parabole parlant d'un serviteur qui se contentait de faire uniquement ce que son maître lui demandait (Luc 17:7-8). Jésus posa cette question à Ses disciples :

« Doit-il [le maître] de la reconnaissance à ce serviteur parce qu'il a fait ce qui lui était ordonné ? Vous de même, quand vous avez fait *tout ce qui vous a été ordonné*, dites : Nous sommes des serviteurs inutiles, nous avons fait ce que nous devions faire. » (Versets 9-10)

Jésus nous fait remarquer que la véritable droiture va au-delà de ce que stipule les dix commandements – *l'intention spirituelle ou l'esprit* de la loi va au-delà d'une simple mise en pratique de la lettre de la loi (2 Corinthiens 3: 5-6).

Jésus résume cet aspect en disant : « Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, et de toute ta pensée. C'est le premier et le plus grand commandement. Et voici le second, qui lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. De ces deux commandements dépendent toute la loi et les prophètes. » (Matthieu 22:37-40). Ces deux grands commandements résument l'aboutissement même de la droiture que Dieu veut créer chez Ses enfants.

Cet amour exprimé envers Dieu et notre prochain dépasse de loin tout ce que ce mot sous-entend. Sans l'aide de Dieu, c'est-à-dire sans Son Saint-Esprit, il nous serait impossible de l'exprimer pleinement. Cet amour ultime est en totale opposition avec les tendances égoïstes de notre nature charnelle (Jacques 1:13- 15 ; 4:1-3).

Pour recevoir le Saint-Esprit, chacun de nous doit avant tout se *repentir* d'avoir transgressé les dix commandements de Dieu auxquels nous devrions déjà nous efforcer d'obéir.

Les différentes étapes menant à la véritable repentance

Quelles sont donc les premiers pas menant à la vraie repentance exigée par Dieu afin qu'Il nous accorde Son Saint-Esprit ? Avant tout, il nous faut reconnaître que les commandements de Dieu sont de nature spirituelle (Romains 7 :14), qu'ils sont saints, justes et bons (verset 12), et que Dieu n'établira pas de relation éternelle avec une personne qui *choisit* de transgresser *délibérément* et sans cesse Sa loi (Ésaïe 59:1-2). Il nous faut également reconnaître et admettre que Ses lois sont merveilleuses et qu'elles subsisteront à jamais (Psaumes 119 : 129, 160). En résumé, le premier pas menant à la repentance, c'est de choisir d'obéir volontairement aux commandements de Dieu, base élémentaire nécessaire pour établir une relation correcte avec Dieu le Père et Jésus-Christ (Matthieu 19:16-19 ; Luc 6:46).

L'étape suivante, et non la moindre, consiste à accepter lors du baptême, le sacrifice de Jésus-Christ qui a payé l'amende de nos péchés passés, et cela afin de recevoir le Saint-Esprit. « Après avoir entendu ce discours, ils eurent le cœur vivement touché, et ils dirent à Pierre et aux autres apôtres : Hommes frères, que ferons-nous ? Pierre leur dit : Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de vos péchés ; et vous recevrez le don du Saint-Esprit. » (Actes 2: 37-38)

Lorsque cela se produit – dans le contexte d'une véritable compréhension et d'une sincérité spirituelle – un tout autre niveau de

droiture commence à se développer.

C'est cette droiture, ce caractère juste, que Dieu veut que nous nous efforcions de développer avec l'aide qu'Il met à notre disposition par le biais de Son Saint-Esprit.

Comme Paul l'exprima : « Ainsi, mes bien-aimés, comme vous avez toujours obéi, mettez en œuvre votre salut avec crainte et tremblement, non seulement comme en ma présence, mais bien plus encore maintenant que je suis absent ; car *c'est Dieu qui produit en vous le vouloir et le faire*, selon son bon plaisir. Faites toutes choses sans murmures ni hésitations, afin que vous soyez irréprochables et purs, des enfants de Dieu irrépréhensibles au milieu d'une génération perverse et corrompue, parmi laquelle vous brillerez comme des flambeaux dans le monde. » (Philippiens 2: 12-15)

C'est ainsi que Dieu, d'une simple obéissance à la lettre de Sa loi amplifie la relation que nous avons avec Lui par le Christ, en un *amour profond et désintéressé*, d'une part envers Lui, envers Sa façon de vivre mais également envers notre prochain. L'histoire de l'humanité indique clairement que ce niveau de droiture n'a jamais été atteint et ne le sera jamais humainement parlant.

Mais, si nous nous repentons de nos voies égoïstes qui mènent au péché, et si nous mettons nos vies entre les mains de notre Père céleste, c'est que nous acceptons le sacrifice du Christ pour le pardon de nos péchés. Et Dieu promet que nous « devenons participants de la nature divine, en fuyant la corruption qui existe dans le monde par la convoitise. » (2 Pierre 1:4)

L'Alliance du Sinaï et la voix de l'Éternel

L'alliance que Dieu fit avec les Israélites au Mont Sinaï – afin de leur accorder Ses bénédictions tout à fait particulières et Sa protection – était soumise à conditions, ils devaient obéir à Ses instructions.

Dieu leur promit : « Maintenant, si vous écoutez ma voix, et si vous gardez mon alliance, vous m'appartiendrez entre tous les peuples [...] » (Exode 19: 5). Après avoir entendu Dieu leur donner les dix commandements de Sa propre voix, après avoir été témoin des coups de tonnerre [...] du son de la trompette [...] et des flammes de la montagne fumante, les Israélites implorèrent Moïse en lui disant : « Parle-nous toi-même, et nous écouterons ; mais que Dieu ne nous parle point, de peur que nous ne mourions. » (Exode 20 :18-19)

Dieu accepta leur demande parce que ce qu'Il exigeait de leur part, c'était l'obéissance à Ses instructions, peu Lui importait le moment ou la personne qui leur transmettait Ses instructions – qu'elles proviennent de Sa bouche ou de la bouche de Ses prophètes. C'est depuis ce moment que Ses prophètes agirent en tant que « *porte-parole du Seigneur* » pour le peuple. Remarquez de quelle manière cela se confirme 40 ans plus tard, bien après qu'Israël ait reçus les *cinq livres remplis d'instructions détaillées* émanant de Dieu et transmises par Moïse.

À cette époque, les Israélites venaient tout juste de confirmer leur engagement en promettant à Dieu de Lui obéir. Moïse leur assure que :

« L'Éternel, ton Dieu, te comblera de biens en faisant prospérer tout le travail de tes mains, le fruit de tes entrailles, le fruit de tes troupeaux et le fruit de ton sol; car l'Éternel prendra de nouveau plaisir à ton bonheur, comme il prenait plaisir à celui de tes pères, *lorsque tu obéiras à la voix de l'Éternel*, ton Dieu, en observant ses commandements et *ses ordres écrits dans ce livre de la loi*, lorsque tu reviendras à l'Éternel, ton Dieu, *de tout ton cœur et de toute ton âme*. Ce commandement [Moïse] que je te *prescris aujourd'hui* n'est certainement point au-dessus de tes forces et hors de ta portée (Deutéronome 30 : 9-11). C'est Moïse qui parle pour Dieu. En d'autres termes, l'alliance du Sinaï ne se limitait pas seulement aux instructions données au Mont Sinaï. La promesse des Israélites d'obéir à la voix du Seigneur incluait l'obéissance aux instructions que Dieu leur donnerait par l'intermédiaire de Moïse, longtemps après qu'ils aient quitté le Mont Sinaï.

Par conséquent, ceux qui prétendent que l'Alliance du Sinaï ne contenait que les dix commandements, et éventuellement d'autres informations supplémentaires citées dans Exode 20 à 24, ne comprennent pas que l'ordre d'obéir à la « voix du Seigneur » à un sens plus général. Cela signifiait que les Israélites devaient obéir à *tout ce que Dieu leur demandait de faire* – sans aucune limitation dans le temps. Les seules options étaient d'obéir ou non aux instructions de Dieu, même lorsqu'elles étaient révélées par Ses prophètes.

Le fait que les écrits des prophètes représentent précisément les instructions et les enseignements de Dieu est confirmé dans le Nouveau Testament : « sachez tout d'abord vous-mêmes qu'aucune prophétie de l'Écriture ne peut être un objet d'interprétation particulière, car ce n'est pas par une volonté d'homme qu'une prophétie [les écrits des prophètes] a jamais été apportée, mais c'est poussé par le Saint-Esprit que des hommes *ont parlé de la part de Dieu*. » (2 Pierre 1:20-21)

Dans Deutéronome 5:28-31, Moïse explique comment Dieu accepta la demande des Israélites au Mont Sinaï stipulant le fait que dans le futur, Il leur parlerait par l'intermédiaire de Ses prophètes : « L'Éternel entendit les paroles que vous m'adressâtes. Et l'Éternel me dit : J'ai entendu les paroles que ce peuple t'a adressées: tout ce qu'ils ont dit est bien. *Oh ! s'ils avaient toujours ce même cœur* pour me craindre et pour observer tous mes commandements, afin qu'ils soient heureux à jamais, eux et leurs enfants ! Va, dis-leur : retournez dans vos tentes. Mais toi [Moïse], reste ici avec moi, et *je te dirai* tous les commandements, les lois et les ordonnances, *que tu leur enseigneras*, afin qu'ils les mettent en pratique dans le pays dont je leur donne la possession. »

Le peuple avait dit tout ce qu'il convenait de dire. Les Israélites avaient accepté les conditions de Dieu. Ils s'étaient engagés à vivre de toutes les paroles *prononcées par Dieu à travers Moïse* et, plus tard, à *travers les prophètes*. Mais Dieu savait qu'il faudrait plus que des promesses pour produire les résultats qu'Il désirait.

Cela demanderait un changement dans leur cœur par l'intermédiaire du Saint-Esprit. Pour une grande majorité d'entre eux, cela ne deviendrait possible qu'après la venue du Messie pour la rançon de leurs péchés. Avant cette époque, Dieu n'accorda Son Saint-Esprit qu'à un très petit nombre d'individus, tels que Noé, Abraham, David et d'autres prophètes et serviteurs cités dans l'Ancien Testament.

L'exemple du peuple de l'ancien Israël nous fournit une importante leçon. Il démontra qu'il ne suffisait pas de connaître les lois de Dieu, mais qu'il fallait également avoir un cœur disposé à la droiture. Son exemple, au cours des siècles, illustre de façon frappante que le fait de recevoir la connaissance de la vérité ne produit pas à lui seul une obéissance complète et durable (Romains 3:9-12).

La juste conduite est révélée et définie

Les cinq livres écrits par Moïse – Genèse, Exode, Lévitique, Nombres et Deutéronome – définissent un mode de vie vertueux qui,

selon le désir de Dieu devrait être adopté par tous les peuples et les nations (voir Deutéronome 4:6 ; 6:4-6 ; 8:2-3).

Les livres contenant Ses instructions devinrent les codes religieux et juridiques suprêmes de l'ancien Israël. Ils contiennent, non seulement les lignes directrices, les lois et les procédures par lesquelles les citoyens devaient être jugés, mais aussi les rites et les cérémonies représentant *symboliquement* le genre de relation que Dieu souhaitait qu'ils aient avec Lui.

En langue hébraïque, ces livres sont appelés *la Torah* (qui signifie : « les enseignements » ou, plus communément appelée aujourd'hui, « la loi »). Comme Moïse l'expliqua : « Maintenant, Israël, que demande de toi l'Éternel, ton Dieu, si ce n'est que tu craignes l'Éternel, ton Dieu, afin de marcher dans toutes ses voies, d'aimer et de servir l'Éternel, ton Dieu, de tout ton cœur et de toute ton âme ; si ce n'est que

tu observes les commandements de l'Éternel et ses lois que je te prescris aujourd'hui, *afin que tu sois heureux ?* » (Deutéronome 10:12-13)

Dans cette Torah, « toutes Ses voies » furent inscrites pour la première fois. Ces livres représentant *la voix de l'Éternel*, révèlent et définissent la conduite vertueuse qui représente le fondement du mode de vie divin.

Par conséquent, au moins quatre décennies après l'Alliance du Sinaï, Moïse, expliqua à nouveau que ses écrits émanaient de Dieu : « L'Éternel ton Dieu, te comblera de biens [...] car l'Éternel prendra de nouveau plaisir à ton bonheur, comme il prenait plaisir à celui de tes pères, lorsque tu obéiras à la voix de l'Éternel, ton Dieu, en observant ses commandements et ses ordres écrits dans ce livre de la loi, lorsque tu reviendras à l'Éternel, ton Dieu, de tout ton cœur et de toute ton âme. » (Deutéronome 30:9-10) (Voir l'encart à la page 16 intitulé : « Comment obéir aux commandements de Dieu ? »)

« Les lois, les statuts et les ordonnances » de Dieu

Quand Dieu forma le peuple d'Israël en nation sous l'Alliance du Sinaï, sous la direction physique de Moïse, Il instaura un système administratif qui comprenait non seulement des sacrificateurs, mais aussi des juges pour les aider à rester sur le droit chemin (Deutéronome 1:16-17). Ces juges devaient remplir leurs fonctions définies par les lois, les statuts et les ordonnances que Dieu leur révélait soit directement (comme pour les dix commandements) soit par Ses messagers.

Bien que plusieurs termes soient utilisés dans les Écritures pour décrire les instructions que Dieu adresse à Son peuple et à Ses représentants, elles sont généralement répertoriées en trois grandes catégories : « les statuts, les ordonnances et les lois » (Lévitique 26:46). Ces différents termes décrivent les distinctions existant dans

la manière de considérer les instructions plutôt que dans leur validité ou dans leur importance. Ces trois catégories représentent toutes la volonté de Dieu. Elles devaient toutes être respectées et suivies.

Le mot hébreu traduit par le mot « loi » est *torah*. Lorsqu'il est utilisé avec l'article défini (la loi), il se réfère soit à la loi en général, soit à certains aspects spécifiques de la loi. Il se réfère souvent à l'ensemble de la loi que Dieu donna au peuple d'Israël.

Torah a aussi un sens plus large qui signifie « enseignements », surtout lorsqu'il est utilisé sans l'article défini. Parfois, lorsqu'il est utilisé au sens large, le mot semble englober l'ensemble des instructions révélées contenues dans les Écritures de l'Ancien Testament.

Le mot « statuts » se réfère à un type de lois en particulier. Le mot « statuts » en Français est la

traduction des mots hébreux *choq* ou *chuqqah* et se réfère à l'autorité d'un texte, d'un décret ou d'une ordonnance.

Les statuts bibliques peuvent prescrire des dates importantes tels que les jours saints, définir des coutumes importantes et même déterminer la manière ou les procédures par lesquelles certaines questions vitales doivent être traitées. Ils révèlent la manière dont Dieu pense, ils reflètent Ses priorités, et constituent des instructions importantes, et des directives divines pour un comportement vertueux.

« Les ordonnances » sont des décisions rendues par des juges qui expliquent, qui élargissent ou qui restreignent les applications du droit existant. Afin de s'assurer que les juges aient des directives significatives et qu'ils les suivent dans l'exercice de leurs fonctions, Dieu donne des exemples dans les Écritures sur Sa façon d'exercer le jugement. Les jugements de Dieu illustrent comment prendre de

justes décisions vis-à-vis des principes révélés dans ses lois et ordonnances.

Dieu instruit tous les juges devant porter des jugements, et même des jugements qui ne sont pas forcément traités dans la Torah (Ézéchiël 44:24) : « Ils seront juges dans les contestations, et ils jugeront *d'après mes lois*. Ils observeront aussi *mes lois et mes ordonnances* [. . .] »

Il leur dit aussi : « Tu ne commettras point d'iniquité dans tes jugements : tu n'auras point égard à la personne du pauvre, et tu ne favoriseras point la personne du grand, mais tu jugeras ton prochain selon la justice. » (Lévitique 19:15).

Ensemble, les lois de Dieu, les statuts et les ordonnances forment la base d'une société juste et les procédures administratives nécessaires pour la gouverner. Cet ensemble contient des principes applicables à tous les peuples et s'adapte à toutes situations.

Le fait est que l'alliance que Dieu fit avec l'ancien Israël ne se limite pas aux seules paroles qu'Il prononça au Mont Sinaï. Quel que soit ce que Dieu leur demanderait de faire – à ce moment-là et dans l'avenir – Israël accepta d'obéir. Le peuple demanda que dorénavant, Dieu *ne lui parle plus* personnellement de vive voix, mais plutôt par l'intermédiaire de Ses prophètes. Ils s'engagèrent à faire tout ce que Dieu leur commanderait – même à travers les paroles des prophètes qui succéderaient à Moïse.

Les prophètes devinrent les porte-paroles de Dieu. Les messages qu'ils recevaient de Dieu, souvent transcrits dans des livres pour les générations futures, devaient être suivis comme étant « la parole de l'Éternel » (Ésaïe 38:4 voir Jérémie 1:4-5 ; Ezéchiel 6:1-3). Cette même autorité fut ensuite donnée aux apôtres du Christ (Actes 4:29-31).

Aujourd'hui, la Bible dans son entièreté revendique avoir le poids et l'autorité de la Parole écrite de Dieu. Dieu promet de bénir ceux qui obéissent à Sa Parole.

L'alliance qui offrait des avantages temporaires

Vers la fin du livre du Lévitique, nous trouvons une longue liste de bénédictions, liées à l'obéissance, et de malédictions en conséquence de la désobéissance (Lévitique 26:3-45). Ces bénédictions et ces malédictions s'adressaient à l'ancien Israël afin qu'ils ne prennent pas leur relation et leur responsabilité envers l'Alliance à la légère.

En obéissant à Dieu, ils jouiraient de récoltes abondantes, d'une bonne santé, de prospérité et d'une sécurité nationale (versets 4-10). Cependant, ces avantages concernaient, pour la plupart, des domaines physiques.

La comparaison des bénédictions matérielles de Lévitique 26:3-13 avec celles citées dans Deutéronome 28:1-14 révèle une omission primordiale dans les deux listes. Dieu accepte d'être leur Dieu et les considère comme Son peuple (Lévitique 26:11-13 ; Deutéronome 28:9). Mais aucune *promesse de vie éternelle* n'est incluse dans cette alliance. Ces bénédictions concernaient essentiellement des jouissances *au cours de la vie physique* du peuple.

Des exceptions furent faites pour les serviteurs et les prophètes de Dieu qui reçurent le Saint-Esprit à cette époque. Ceci est confirmé par Pierre qui explique ce qui suit : « Les prophètes, qui ont prophétisé touchant la grâce qui vous était réservée, ont fait de ce salut l'objet de leurs recherches et de leurs investigations ; ils voulaient sonder

Les éléments clé de l'Alliance du Sinaï

Les cinq livres écrits par Moïse, l'ensemble des lois de l'Alliance du Sinaï, étaient destinés à couvrir tous les aspects importants de la vie de l'ancien Israël.

Cet ensemble de lois traitait des sanctions d'actes criminels, de la façon dont les juges devaient gérer les affaires pénales, garantissait la richesse, dictait la bonne conduite d'un sacerdoce, donnait des instructions nécessaires à la construction du tabernacle et à ses accessoires physiques, à la pureté cérémonielle, à la gestion des animaux, aux instructions sur la morale, la dîme, les jours saints, l'agriculture, les lois de la santé ainsi que de nombreux autres aspects de la vie.

L'amplitude et les détails non exhaustifs des exigences de cet ensemble de lois reflétaient son objectif. Ces lois définissaient un système de gouvernement pour une nation dont les citoyens, à l'exception de certains dirigeants choisis, n'avaient pas l'Esprit de Dieu.

Ce système de gouvernement fut créé pour des personnes dont le cœur était spirituellement endurci, dont l'esprit ne percevait pas l'entière intention spirituelle des enseignements de Dieu (Matthieu 13:15 ; Actes 28:27 ; citation tirée d'Ésaïe 6:9-10). Bien que les lois instruisaient le peuple à se tourner vers Dieu et à Le servir fidèlement, les chefs nationaux et locaux étaient tenus responsables de s'assurer de leur application. Pour le bien de tous, des peines spécifiques étaient prescrites et prévues pour ceux qui refusaient d'obéir.

Le tabernacle d'Israël – plus tard son temple – représentait le point central du culte de la nation envers Dieu. Exode 25-31 décrit en détail comment le tabernacle fut conçu et consacré. Le même soin fut apporté à la description des vêtements et des responsabilités d'Aaron et des autres sacrificateurs. Des instructions détaillées relatives aux artisans du tabernacle, des articles sacrés et des offrandes sont incluses (Exode 35: 4 ; 36:1). La façon dont le tabernacle devait être construit est soigneusement expliquée (Exode 36:2 ; 40:38).

Le livre du Lévitique souligne une variété d'autres aspects cérémoniels de l'Alliance du Sinaï, notamment les instructions spécifiquement détaillées concernant les droits des sacrificateurs, les sacrifices quotidiens et hebdomadaires des animaux lors des Sabbats et des fêtes annuelles. Cette alliance était riche en cérémonies et en rituels. Ceux-ci constituaient les attributs d'une relation temporaire et presque toujours orientée vers le domaine physique entre l'ancien Israël et Dieu (voir Hébreux 8: 1-5).

Pourtant, ses rituels *symbolisaient* aussi l'amélioration de la relation spirituelle que le Messie établirait avec tous les Israélites dans le futur.

Cette meilleure relation ne concernerait pas que les Juifs mais aussi les descendants restaurés des autres tribus d'Israël dont leur retour à la patrie est prophétisé dans Jérémie 23: 5-8, et toutes les autres nations ainsi que tous ceux qui désirent se soumettre à Dieu et apprendre Ses voies (Michée 4:1- 4).

l'époque et les circonstances marquées par l'Esprit de Christ *qui était en eux*, et qui attestait d'avance les souffrances de Christ et la gloire dont elles seraient suivies. » (1 Pierre 1:10-11)

Ceci est important pour une raison majeure ! Dans les explications des alliances et des lois se trouvant dans le Nouveau Testament, il est très clair *que la vie éternelle n'est disponible que par la foi en Jésus-Christ, par le biais du Messie promis* (Actes 4:12). Les anciens prophètes attendaient avec foi le jour où le Messie, Jésus-Christ, accomplirait ce sacrifice pour eux.

À l'époque de l'alliance du Sinaï, le Messie n'était pas encore venu. Donc, *la vie éternelle* n'était pas offerte au peuple de cette alliance, à l'exception de certains serviteurs bien spécifiques qui guidaient le peuple et leur enseignaient les voies de Dieu. Le Saint-Esprit n'était pas mis à la disposition du peuple.

Contrairement à la façon dont elles sont souvent décrites de nos jours, l'Alliance du Sinaï et la loi de Dieu étaient loin d'être un fardeau. Elles conféraient à tout le peuple d'Israël *un extraordinaire éventail de bienfaits et d'avantages*.

Bénédictions d'obéissance

Même si l'Alliance du Sinaï scellait une relation unique entre les Israélites et Dieu, elle contenait néanmoins une condition essentielle. Les bénéfices de cette relation ne leur étaient disponibles – *pour leur bien* – que s'ils remplissaient leur part en suivant les instructions divines ! Ils devaient pour cela mettre en pratique *tout* ce qu'ils avaient accepté de faire. Ils avaient accepté de suivre *toutes les instructions* que Dieu leur avait données – afin de devenir « un peuple saint ». S'ils avaient respecté diligemment leur part de cet accord, ils seraient devenus une nation incroyablement bénie, un modèle aux yeux du monde entier. Aucune autre nation sur terre n'aurait bénéficié d'une telle somme de bénédictions et d'avantages accordés par Dieu. Ils auraient pu servir de *publicité pour la justice*, aux yeux de toutes les nations alentours.

Comme Dieu leur expliqua par Moïse : « Voici, je vous ai enseigné des lois et des ordonnances, comme l'Éternel, mon Dieu, me l'a commandé, afin que vous les mettiez en pratique dans le pays dont vous allez prendre possession. *Vous les observerez et vous les mettrez en pratique ; car ce sera là votre sagesse et votre intelligence aux yeux des peuples, qui entendront parler de toutes ces lois et qui diront: cette grande nation est un peuple absolument sage et intelligent !*

Quelle est, en effet, la grande nation qui ait des dieux aussi proches que l'Éternel, notre Dieu, l'est de nous toutes les fois que nous l'invoquons ? » (Deutéronome 4:5-7)

Les lois de Dieu définissent une ligne de conduite dont découlent *la paix, la sécurité et la prospérité*. Si le peuple d'Israël avait obéi à Dieu en donnant le meilleur d'eux-mêmes, ils auraient récolté les bénédictions promises. Les contrées avoisinantes auraient sans aucun doute constaté qu'elles aussi pouvaient profiter de ces avantages merveilleux, à condition d'adopter ces mêmes lois.

Par conséquent, dans le verset suivant, Moïse interpelle les Israélites en leur posant cette question : « Et quelle est la grande nation qui ait des lois et des ordonnances justes, comme toute cette loi que je vous présente aujourd'hui ? » (verset 8)

En plus de la promesse de bénédictions physiques abondantes, ils avaient également reçu de Dieu le système gouvernemental le plus juste et le plus équitable au monde !

Les limites des bénédictions physiques

Cependant il existe une limite non négligeable à cette image idyllique – *les inclinations tenaces et égoïstes* de tous les êtres humains. Moïse expliqua aux Israélites : « Sache donc que ce n'est point à cause de ta justice que l'Éternel, ton Dieu, te donne ce bon pays pour que tu le possèdes; car tu es un peuple au cou raide. Souviens-toi, n'oublie pas de quelle manière tu as excité la colère de l'Éternel, ton Dieu, dans le désert. Depuis le jour où tu es sorti du pays d'Égypte jusqu'à votre arrivée dans ce lieu, vous avez été rebelles contre l'Éternel. » (Deutéronome 9:6-7)

Dieu savait que sans le don de Son Esprit Saint, le peuple d'Israël, comme tous les autres peuples, ne serait pas en mesure de respecter pleinement la promesse de Lui obéir. Cependant, les Israélites *auraient* pu obéir plus que la plupart d'entre eux *ne l'ont fait*. Ceci se remarque tout au long de leur histoire. Ces périodes d'obéissance et d'attention aux instructions divines de la part du peuple furent de courtes durées (Josué 24:31 ; 2 Chroniques 32:26).

Les Israélites reçurent de manière significative tous les avantages *physiques* qu'un peuple puisse désirer – il ne leur manquait plus que *l'aide surnaturelle* du Saint-Esprit de Dieu qui leur aurait permis d'avoir un cœur juste de manière constante. Sans un cœur divinement changé, il est impossible à une nation de vivre et d'obéir de manière constante.

Bien que certaines personnes soient plus respectueuses de la loi que d'autres, aucune n'a jamais réussi à vivre sans pêcher. Ce problème concerne tous les peuples de toutes nationalités et de toutes cultures à travers l'histoire de l'humanité.

Ce n'est qu'en recevant l'Esprit de Dieu que ce problème peut être éliminé. Il ne sera résolu universellement que lorsque Christ

Comprendre correctement les termes « justification » et « droiture »

Les termes « justice » ou « droiture » dans les traductions françaises des Écritures décrivent principalement le caractère d'une personne, mis en évidence par son bon comportement. Mais les termes « justifier, justifiée ou justification » mettent l'accent sur quelque chose de légèrement différent.

De nombreux érudits, tout en définissant correctement le terme « justification » comme étant le fait « d'imputer la justice » ou bien « d'être déclaré juste, ou droit », en tirent parfois de mauvaises conclusions. Bien que ce ne soit pas techniquement incorrect, le fait d'utiliser les mots « juste » ou « justice » pour définir ou décrire la justification peut obscurcir certaines distinctions comportementales et contextuelles importantes entre la façon dont Paul, en particulier, utilise les mots *justice* et *justification*.

Dans les lettres de Paul, l'accent sur la *justification* est principalement mis sur le fait d'être acquitté d'une culpabilité, alors que la *justice*, ou plus exactement, la *droiture* est surtout utilisée en référence à un caractère vertueux. La justification – être légalement déclaré non coupable, en d'autres termes, être

acquitté – ne rend pas instantanément une personne parfaitement juste. Paul est très clair en disant que la croissance dans la justice divine est un processus.

Ce processus commence avec le baptême, « vous tous, qui avez été baptisés en Christ, vous avez revêtu Christ. » (Galates 3: 27). Atteindre la justice de Jésus-Christ est un but vers lequel nous devons continuellement tendre.

Cela n'est pas quelque chose qui nous est donné en un instant, mais qui s'obtient plutôt au cours d'un processus de croissance spirituelle, au fur et à mesure de ce que nous apprenons dans les Écritures et par tous ceux qui nous ont précédés en Christ.

« Et il a donné les uns comme apôtres, les autres comme prophètes, les autres comme évangélistes, les autres comme pasteurs et docteurs, pour le perfectionnement des saints en vue de l'œuvre du ministère et de l'édification du corps de Christ, jusqu'à ce que nous soyons tous parvenus à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme fait, à la mesure de la stature parfaite de Christ ; ainsi, nous ne serons plus des enfants, flottants et emportés à

reviendra pour gouverner toutes les nations.

En observant le genre humain, Paul cita le Psaume 14:3 : « Tous sont égarés, tous sont pervers ; Il n'en est aucun qui fasse le bien, pas même un seul. » (Romains 3:12). Nous devrions tirer une leçon de cela, ne jamais penser que l'Alliance du Sinaï fut un échec. *Elle accomplit précisément ce que Dieu voulait qu'elle accomplisse.*

tout vent de doctrine, par la tromperie des hommes, par leur ruse dans les moyens de séduction, mais en professant la vérité dans l'amour, nous croîtrons à tous égards en celui qui est le chef, Christ. » (Éphésiens 4: 11-15)

Pour rester justifié après avoir été pardonné, on doit se comporter de manière juste ou droite à partir de ce moment. En d'autres termes, la foi requise pour être justifié doit se confirmer par des actions. Comme Jacques l'explique : « Abraham, notre père, ne fut-il pas justifié par les œuvres, lorsqu'il offrit son fils Isaac sur l'autel ? Tu vois que la foi agissait avec ses œuvres, et que par les œuvres la foi fut rendue parfaite. Ainsi s'accomplit ce que dit l'Écriture : Abraham crut à Dieu, et cela lui fut imputé à justice ; et il fut appelé ami de Dieu. Vous voyez que l'homme est justifié [rendu juste] par les œuvres, et non par la foi seulement. » (Jacques 2: 21-24)

Jacques ne dit jamais que le pardon du péché est possible grâce aux œuvres d'une personne. Mais plutôt, Il confirme qu'une fois pardonnée, cette personne doit alors vivre de manière juste. Le pouvoir et la capacité de le faire nous vient de Dieu. Notez la manière dont Paul explique cela : « Ainsi, mes bien-aimés, comme vous avez toujours obéi, mettez en œuvre votre

salut avec crainte et tremblement, non seulement comme en ma présence, mais bien plus encore maintenant que je suis absent ; car c'est Dieu qui produit en vous le vouloir et le faire, selon son bon plaisir. » (Philippiens 2:12-13)

Le dictionnaire biblique *Hastings* fait la distinction entre les mots *justification* et *justice* : « Ni l'hébreux, ni le grec original ne permette une autre définition de "justifier" que celle "d'être compté comme juste" ; lequel est un terme d'éthique relationnelle et non pas de *qualité éthique*. Il signifie la position d'une personne par rapport à une autre, et non pas le *caractère propre de cette personne*. » (1996, *Justification, Justify*, c'est nous qui soulignons)

En d'autres termes, une fois pardonnée, le statut d'une personne aux yeux de Dieu est celui d'un « juste » ou d'une « personne juste ».

Le pouvoir de l'Esprit de Dieu permet à une personne de continuer dans la justice. Mais beaucoup reste à faire en ce qui concerne l'édification du caractère. Une personne ne doit pas prendre sa justification à la légère. Elle doit croître selon l'exemple de justice établi par Jésus-Christ. Chaque enfant de Dieu doit apprendre et croître vers « la mesure de la stature parfaite de Christ. »

Les commandements existaient-ils avant Moïse ?

Beaucoup de gens pensent que les dix commandements et l'alliance que Dieu établit avec l'ancien Israël sont identiques et que les deux furent supprimées à la mort de Jésus Christ.

Ils croient que l'Alliance du Sinaï et les commandements divins ont une même origine et que par conséquent, ils cessèrent d'exister également en même temps.

Un tel raisonnement est-il biblique ? Les faits montrent que ce n'est pas le cas. Un regard attentif aux Écritures révèle que le fait de transgresser les dix commandements était un péché et cela bien avant l'alliance du Mont Sinaï. Les arguments selon lesquels ils seraient entrés en vigueur lors de cette alliance et qu'ils furent résiliés avec elle, sont erronés. Voyons la preuve par les Écritures.

La Parole de Dieu définit le péché comme étant « la transgression de la loi » (1 Jean 3:4). Par conséquent, « là où il n'y a point de loi, il n'y a point non plus de transgression. » (Romains 4:15) C'est ce que la Bible dit clairement ! Donc, pouvons-nous trouver des transgressions des dix commandements, décrites comme étant un péché, et ce, avant le Mont Sinaï ? Absolument, sans aucun problème !

Par exemple, Genèse 13:13 nous dit que « Les gens de Sodome étaient méchants, et de grands pécheurs contre l'Éternel. »

Puisque le péché est la violation de la loi de Dieu, les gens de Sodome n'auraient pas pu être punis pour avoir été méchants et pécheurs si aucune loi ne condamnait leurs actions. Conclusion, Dieu avait déjà mis à disposition les connaissances qui définissaient le péché.

Voici un exemple clair. Dans Genèse 20:3-9 et 39:7-9 l'adultère est décrit comme étant « un si grand péché » et un « péché contre Dieu ». L'adultère transgresse le septième commandement.

Dans Genèse 3:6 et 17, Dieu punit Adam et Ève parce qu'ils ont convoité et commis un vol – transgressant ainsi le dixième et le huitième commandement. Ils déshonorèrent Dieu également en tant que parent, transgressant donc aussi le cinquième Commandement. Dans Genèse 4:9-12, Dieu punit Caïn pour avoir commis un meurtre et pour avoir menti – transgression du sixième et neuvième commandement. Dans Exode 16:4, quelques temps avant que Dieu n'établisse Son alliance avec Israël au Mont Sinaï, nous voyons que Dieu leur donna un test pour voir « s'il marchera, ou non, selon ma loi ». Son épreuve consistait à savoir si le peuple se reposerait le septième jour, jour du Sabbat, qu'Il ordonna dans le quatrième commandement de cette loi – commandement avec lequel ils étaient en partie familiers. Le septième jour avait été

sanctifié – mis à part et déclaré saint par Dieu – depuis l'époque d'Adam et Ève (Genèse 2:1-3).

La réaction de Dieu à leur désobéissance est révélatrice. Il s'exclama : « Jusqu'à quand refuserez-vous d'observer mes commandements et mes lois ? » (Exode 16:28). Dieu dit clairement « mes commandements » et « mes lois » puisqu'ils existaient déjà et qu'ils étaient en vigueur bien avant qu'Il n'énumère verbalement les dix commandements au Mont Sinaï quatre chapitres plus loin !

Les dix commandements ont simplement été codifiés – écrits dans la pierre pour faire partie de l'alliance formelle au Mont Sinaï. Toutefois, les Écritures montrent que les dix commandements existaient et étaient en vigueur bien avant cette date.

Cela est explicitement indiqué dans Genèse 26: 5, lorsque Dieu dit à Isaac qu'Il bénit son père Abraham parce qu'il « a obéi à ma voix, et qu'il a observé mes ordres, mes commandements, mes statuts et mes lois. » Cet événement eut lieu des siècles avant l'alliance du Mont Sinaï, des siècles avant Moïse et deux générations avant que Juda ne naisse – Juda fut le chef de la tribu qui, beaucoup plus tard, deviendrait les Juifs. (Lisez l'encart à la page 13 intitulé « Abraham observait-il les mêmes commandements que ceux que Dieu donna à Moïse ? »)

Dans Lévitique 18: 21 et 27, Dieu parle des pratiques idolâtres

des gens de Canaan en utilisant le terme « abominations » – des actions si vils et dégradantes que Dieu « retranchera » du pays ceux qui les pratiquent (verset 28) (en anglais, le mot est « vomira »). De quel péché s'agissait-il ? Il s'agissait entre autres, d'idolâtrie (le culte des faux dieux) et de sacrifices humains. Transgression du premier, du deuxième et du sixième commandement.

La Bible montre que l'origine des dix commandements ne remonte pas simplement à Moïse et à son époque. Ils n'étaient pas non plus, destinés qu'aux Juifs. Ils étaient connus et en vigueur longtemps avant Moïse et avant l'existence du peuple juif. Les commandements sont la base même de la loi divine. Ils nous montrent comment aimer Dieu (les quatre premiers commandements) et comment aimer notre prochain (les six derniers).

C'est pourquoi, après le retour de Jésus-Christ sur terre pour établir Son glorieux Royaume, Ésaïe 2:3 nous dit que « des peuples s'y rendront en foule, et diront : Venez, et montons à la montagne de l'Éternel, à la maison du Dieu de Jacob, afin qu'il nous enseigne ses voies, et que nous marchions dans ses sentiers. Car de Sion sortira la loi, et de Jérusalem la parole de l'Éternel. »

C'est à ce moment-là que, toute l'humanité apprendra à vivre en suivant toutes les lois et les commandements de Dieu.

Un arrangement provisoire

L'Alliance du Sinaï n'est pas le modèle final et complet en soi de notre relation avec Dieu. Cependant, elle contient plusieurs principes permanents et éternels. Plusieurs sont des bénéfiques au sens figuré, des instructions qui représentent symboliquement *des avantages bien meilleurs*, inclus dans la relation avec Dieu par la Nouvelle Alliance établie plus tard par Jésus-Christ, le Messie promis.

Comme l'explique Hébreux 9:9-10, le rituel de l'alliance du Sinaï était « *un symbole* pour le temps présent; il signifie que les dons et sacrifices présentés ne peuvent rendre parfait, sous le rapport de la conscience, celui qui rend ce culte ; ils étaient avec les aliments,

La loi de Dieu : fardeau ou bénédiction ?

Bien souvent, de nos jours, ce que l'on nous enseigne au sujet de la loi donnée par Dieu à l'ancien Israël, c'est qu'elle était un fardeau que Jésus-Christ devait ôter. Les défenseurs de cette idée revendiquent le fait que Dieu libéra les Israélites de l'esclavage en Égypte pour les soumettre à un autre système de loi strict et déraisonnable. Système qu'ils trouvent oppressif.

Ce raisonnement est-il faux ? L'apôtre Jean dit que c'est en effet le cas. Jean lutta contre des arguments similaires au premier siècle. Il affirma sans équivoque : « Ses commandements ne sont *pas pénibles* » ; « l'amour de Dieu consiste à garder ses commandements » (1 Jean 5: 3).

Pourquoi Dieu donna-t-Il Sa loi ? Dieu déclare à plusieurs reprises qu'Il l'a donnée pour le peuple – pour leur apporter de grandes bénédictions. Remarquez comme les versets suivants indiquent clairement cette vérité :

- « Observe ses lois et ses commandements que je te prescris aujourd'hui, afin que *tu sois heureux, toi et tes enfants après toi*, et que tu prolonges désormais tes jours dans le pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne. » (Deutéronome 4: 40)

- Immédiatement après avoir donné les dix commandements, Dieu s'écria : « Oh ! S'ils avaient toujours ce même cœur pour me craindre et pour observer tous mes commandements, *afin qu'ils soient heureux à jamais, eux et leurs enfants !* » (Deutéronome 5: 29)

- « Vous suivrez entièrement la voie que l'Éternel, votre Dieu, vous a prescrite, afin que vous viviez et que vous soyez heureux, *afin que vous prolongiez vos jours dans le pays dont vous aurez la possession.* » (Deutéronome 5: 33)

- « Mais vous observerez les commandements de l'Éternel, votre Dieu, ses ordonnances et ses lois qu'il vous a prescrites. Tu feras ce qui est droit et ce qui est

les boissons et les diverses ablutions, des ordonnances charnelles imposées seulement *jusqu'à une époque de réformation.* ».

Une future *révision* de cette alliance avait été promise – en particulier concernant les caractéristiques liées à la mort et à la mission du Messie à venir.

Dieu annonça par Ses prophètes, qu'avec cette « *meilleure alliance* », Il mettrait Ses lois dans l'esprit des hommes et qu'Il les écrirait dans leur cœur. Il promit de fournir – individuellement – un accès direct à Lui (Hébreux 8:6 ; Jérémie 31:31-34).

Il apparaît très clairement désormais que Dieu n'a pas été surpris par les défaillances d'Israël. Il les avait prévues. Dès le début, Il révéla les indices d'une solution « meilleure » pour les péchés de l'humanité, disponible grâce à la venue du Messie. Ces « indices », sous la forme

bien aux yeux de l'Éternel, *afin que tu sois heureux*, et que tu entres en possession du bon pays que l'Éternel a juré à tes pères de te donner. » (Deutéronome 6: 17-18)

- « Si vous écoutez ces ordonnances, si vous les observez et les mettez en pratique, l'Éternel, ton Dieu, gardera envers toi l'alliance et la miséricorde qu'il a jurées à tes pères. Il t'aimera, *il te bénira et te multipliera [...]* Tu seras *béni plus que tous les peuples [...]* » (Deutéronome 7: 12-14)

- « Maintenant, Israël, que demande de toi l'Éternel, ton Dieu, si ce n'est que tu craignes l'Éternel, ton Dieu, afin de marcher dans toutes ses voies, d'aimer et de servir l'Éternel, ton Dieu, de tout ton cœur et de toute ton âme ; si ce n'est que tu observes les commandements de l'Éternel et ses lois *que je te prescris aujourd'hui, afin que tu sois heureux.* » (Deutéronome 10:12-13)

- Le Psaume 119 (le plus long chapitre de la Bible) est une louange continue sur les lois de Dieu tant pour la sagesse et les bénédictions qui en résultent.

Plusieurs autres passages expriment la même chose. Certains énumèrent des bénédictions spécifiques suite à l'obéissance à des commandements particuliers. Deux chapitres entiers – Lévitique 26 et Deutéronome 28 – décrivent un vif contraste existant entre les merveilleuses bénédictions reçues suite à l'observance des lois de Dieu par le peuple d'Israël et les terribles conséquences de la transgression.

Les lois de Dieu ont été conçues pour *apporter des bénédictions*. Elles définissent une ligne de conduite menant à la paix, à la sécurité et à la prospérité. Deutéronome 4: 5-7 nous dit que si Israël avait obéi à Dieu, il aurait récolté les bénédictions promises par Dieu. Il aurait ainsi été un exemple à suivre pour les peuples environnant – qui auraient désiré observer les mêmes lois afin de pouvoir bénéficier des mêmes avantages merveilleux !

Il va sans dire que les lois de Dieu ne sont pas un fardeau, contrairement à ce que pense certains, elles sont plutôt une bénédiction.

de cérémonies diverses, de symboles et de rituels, sont incorporés dans les instructions données en vertu de l'Alliance du Sinaï.

La solution permanente de Dieu vis-à-vis de l'iniquité de l'humanité

Les problèmes causés par les faiblesses et les désirs humains (Jacques 1:14-15) s'étendent bien au-delà de l'ancien Israël. Ils causent des problèmes à tous les peuples. Ainsi, en élaborant une solution permanente, Dieu prit en considération bien plus que le bien-être des Israélites. Sa solution s'applique à *tous* les peuples de *toutes* nations.

Tout comme Il l'avait promis à Abraham : « toutes les familles de la terre seront bénies en toi. » (Genèse 12:3). Avant que la solution permanente ne s'étende à un plus grand nombre qu'à l'actuel « petit troupeau » de chrétiens obéissants qui ont reçu le Saint-Esprit de Dieu dans ce « présent siècle mauvais » (voir Luc 12:32 ; Galates 1:04), toute l'humanité doit tout d'abord apprendre des leçons essentielles.

Dieu utilise les expériences de l'ancien Israël relatées dans les Écritures, pour aider l'humanité et les Israélites eux-mêmes, à apprendre combien il est facile de succomber au péché. Toutes les nations en fait, devront comprendre les dangers du péché et que cela exige *bien plus que des efforts humains* pour l'effacer du cœur. Dans l'Alliance du Sinaï avec l'ancien Israël, Dieu définit de *manière générale et permanente* les principes fondamentaux d'une conduite juste. Mais le fait de leur avoir donné la connaissance de Ses lois n'a pas automatiquement mis la droiture dans leur cœur et dans leur esprit.

La transformation ne se produit que pour ceux qui reçoivent une aide spirituelle additionnelle, celle du don du Saint-Esprit. Pour recevoir l'Esprit de Dieu, une personne doit premièrement être appelée par Dieu (Jean 6:44, 65) et se repentir sincèrement du péché, c'est-à-dire, s'en détourner (Actes 2:38). D'une manière générale, Dieu n'a rendu Son Esprit disponible qu'après la crucifixion et la résurrection de Jésus-Christ afin que Celui-ci serve de médiateur de la Nouvelle Alliance. Une fois que le péché est entré en scène dans le jardin d'Éden, Dieu choisit de reporter la mise à disposition de Son Saint-Esprit à l'humanité à la période après la mort de Jésus Christ, le moment où Il devint le Rédempteur de l'humanité – à l'exception de quelques personnes qu'Il utilisa en tant que Ses serviteurs et prophètes.

C'est pourquoi la compréhension des rôles sacrificiels et sacerdotaux du Christ dans une « meilleure alliance », qui fournit les moyens de recevoir *le pardon du péché* et le *don précieux du Saint-Esprit*, est donc si vitale.

Ces ajouts à l'Ancienne Alliance faite avec l'ancien Israël, ont une importance essentielle. Ils permettront à leurs descendants, qui doivent être réunis de nouveau en Terre Sainte par Jésus-Christ lors de Son retour (Jérémie 23:5-8), d'avoir une relation personnelle avec Dieu, relation que seulement quelques-uns de leurs aïeux eurent l'occasion de connaître.

Pour cette époque, Dieu promet : « Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël, après ces jours-là, dit le Seigneur : Je mettrai mes lois dans leur esprit, Je les écrirai dans leur cœur ; et je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple. Personne n'enseignera plus son concitoyen, ni personne son frère, en disant : Connais le Seigneur ! Car tous me connaîtront, depuis le plus petit jusqu'au plus grand d'entre eux ; parce que je pardonnerai leurs iniquités, et que je ne me souviendrai plus de leurs péchés. En disant : une alliance nouvelle, il a déclaré ancienne la première ; or, ce qui est ancien, ce qui a vieilli, est près de disparaître. » (Hébreux 8:10-13)

Ce passage cite la promesse de Dieu d'une Nouvelle Alliance donnée dans le livre de Jérémie 31:31-34. Seulement quelques décennies après la crucifixion de Jésus-Christ et peu de temps après que ces paroles furent écrites, le temple de Jérusalem fut détruit en l'an 70 et l'ensemble du cérémonial et du système sacrificiel lui étant lié prit fin. Celui-ci devint obsolète.

Après le sacrifice du Christ, les cérémonies du temple et les rituels n'étaient plus nécessaires. Mais comme Hébreux 8:10-13 nous le dit très clairement, les lois spirituelles que Dieu avait incluses dans l'alliance du Sinaï n'ont pas été dissoutes. L'Esprit de Dieu étant maintenant disponible, les principes d'amour que la loi exprimait avec éloquence peuvent enfin être écrits dans le cœur de tous ceux qui se repentent de les avoir transgressés. C'est la promesse même de la Nouvelle Alliance.

Une nouvelle alliance pour transformer les cœurs

« *Mais maintenant il a obtenu un ministère d'autant supérieur qu'il est le médiateur d'une alliance plus excellente, qui a été établie sur de meilleures promesses.* » (Hébreux 8:6)

Depuis le commencement, Dieu avait prévu de transformer l'alliance qu'Il avait faite avec l'ancien Israël – une alliance limitée et temporaire ayant de nombreux sacrifices symboliques – en une nouvelle alliance, plus *excellente*, grâce à un *sacrifice permanent* pour les péchés offert à toute l'humanité.

Les alliances de Dieu contiennent diverses *promesses*, mais chacune d'elle représente le *même engagement unique*. Grâce à elles, Dieu fait connaître les aspects importants de Son plan pour pardonner l'Homme de ses péchés afin que le salut soit accessible à tous. Grâce à Jésus-Christ, Dieu permet à tous d'entrer dans Sa *famille divine* composée de fils et de filles, justes et saints (2 Corinthiens 6:18 ; 2 Pierre 3:9). Dieu n'a jamais faibli dans cet engagement depuis le début de Sa création.

Jean déclare : « Mais à tous ceux qui l'ont reçue, à ceux qui croient en son nom, elle a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu, [...] » (Jean 1:12) Grâce à Jésus-Christ, nous avons accès à la destinée que Dieu a prévue pour nous, celle de devenir membres de Sa famille divine – un avenir planifié pour l'humanité depuis longtemps.

Paul ajoute : « En lui [Jésus-Christ] nous avons la rédemption par son sang, le pardon des péchés, selon la richesse de sa grâce, que Dieu a répandue abondamment sur nous par toute espèce de sagesse et d'intelligence ; il nous a fait connaître le mystère de sa volonté, selon le bienveillant dessein qu'il avait formé en lui-même, pour le mettre à exécution lorsque les temps seraient accomplis, de réunir toutes choses en Christ, celles qui sont dans les cieux et celles qui sont sur la terre. » (Éphésiens 1:7-10)

Par conséquent, Sa « nouvelle » alliance est une « alliance meilleure » car elle offre de « meilleures promesses » liées à la vie éternelle, un concept qui n'était pas inclus dans l'Alliance du Sinaï. Dieu choisit de ne pas mettre Ses meilleures promesses à la disposition de toute l'humanité avant que la crucifixion de Jésus n'ait eu lieu, plus

particulièrement celles concernant le pardon des péchés par le sacrifice du Christ et le don du Saint-Esprit. L'objectif principal de ces meilleures promesses est de mettre en mouvement le processus de transformation des cœurs et des esprits de ceux qui répondent à l'appel de Dieu, qui se repentent et qui acceptent Christ comme leur Rédempteur. Par ce processus, Dieu leur offre d'être héritiers d'un « héritage éternel » (Hébreux 9:15).

Dieu présentera à l'humanité Son appel à la repentance, étape par étape. La plupart des hommes seront appelés seulement après le second avènement du Christ. Au cours de ce « présent siècle mauvais » (voir Galates 1:4), Dieu appelle un petit groupe de gens à la repentance pour qu'ils soient la « lumière du monde » et qu'ils fassent parmi « toutes les nations des disciples » (Matthieu 5:14 ; 28:19).

Pour de plus amples détails sur le plan de salut divin, veuillez demander nos brochures gratuites « Quelle est votre destinée ? » et « les Fêtes divines ».

Comparaison des deux alliances

Ce qui distingue principalement l'Ancienne Alliance de la Nouvelle, c'est de savoir *où est écrite la loi de Dieu* (Jérémie 31:31-34 ; comparez Ezéchiel 36:26-28) et non pas de savoir *si elle continue ou pas* de définir Sa volonté.

Sous la Nouvelle Alliance, *l'esprit ou l'intention* de la loi doit être inscrit dans *les cœurs* de ceux qui se convertissent en recevant le Saint-Esprit. Cela a nécessité un changement dans la loi quant à savoir qui tiendrait le rôle de souverain sacrificateur, nous offrant ainsi un souverain sacrificateur capable de nous aider à obéir à Dieu de tout notre *cœur* (Hébreux 7:12).

La nouvelle priorité portait sur le repentir sincère qui mène au pardon du péché par la foi en Jésus-Christ et en Son sacrifice. Il nous est aussi dit : « Ne vous conformez pas au siècle présent, mais soyez transformés par le renouvellement de l'intelligence, afin que vous discerniez quelle est la volonté de Dieu : ce qui est bon, agréable et parfait » (Romains 12:2) et cela avec l'aide spirituelle provenant de l'Esprit de Dieu.

Les rituels et les sacrifices de l'Ancienne Alliance étaient là pour faire prendre conscience au peuple que le péché est bien présent et qu'une rédemption est nécessaire. Ils ne pouvaient *pas annuler* leur culpabilité et effacer leurs péchés : « car il est impossible que le sang des taureaux et des boucs ôte les péchés. » (Hébreux 10:4)

Toutefois, sous la Nouvelle Alliance, le sacrifice de Jésus-Christ efface de façon permanente les péchés de ceux qui se repentent et annule leur culpabilité (Jean 1:29 ; 1 Jean 1:7 ; Apocalypse 1:5).

Il est important de signaler que les termes de la Nouvelle Alliance

Quelle était la principale faiblesse de l'Alliance du Sinaï ?

Quel était le problème de l'Alliance du Sinaï ? La plupart des gens supposent que le problème se trouvait dans les lois données par Dieu à Israël, pensant qu'elles étaient imparfaites et que Jésus-Christ est venu pour les abolir. Mais ceci cadre-t-il avec les Écritures ?

Hébreux 8:7 nous dit qu'il y avait bien une faille avec cette alliance : « En effet, si la première alliance avait été sans défaut, il n'aurait pas été question de la remplacer par une seconde. »

Alors, où se trouvait le problème ? Le verset suivant nous donne la réponse : « Car c'est avec l'expression d'un blâme que le Seigneur dit à Israël : Voici, les jours viennent, dit le Seigneur, où je ferai avec la maison d'Israël et la maison de Juda, une alliance nouvelle » (verset 8).

La principale faiblesse de l'Alliance du Sinaï ne se trouvait pas dans ses lois, mais dans le fait que le peuple d'Israël n'avait pas le cœur disposé à y obéir. Les citoyens de la nation d'Israël n'avaient pas reçu le Saint-Esprit, ils étaient incapables de comprendre l'intention et le but même des enseignements de Dieu.

Remarquez la manière dont Paul résume cette lacune : « Mais ils sont *devenus durs d'entendement*. Car jusqu'à ce jour, le même voile

demeure quand ils font la lecture de l'Ancien Testament, et il ne se lève pas, parce que c'est en Christ qu'il disparaît. Jusqu'à ce jour, quand on lit Moïse, *un voile est jeté sur leur cœur* ; mais lorsque les cœurs se convertissent au Seigneur, le voile est ôté. » (2 Corinthiens 3:14-16)

Le peuple de l'ancien Israël, comme la plupart des gens aujourd'hui, ne pouvaient tout simplement pas saisir toute la valeur spirituelle des enseignements que Dieu donna par Moïse. La raison est simple : « Mais l'homme naturel n'accepte pas les choses de l'Esprit de Dieu, car elles sont une folie pour lui, et *il ne peut les connaître*, parce que c'est spirituellement qu'on en juge. » (1 Corinthiens 2:14)

Nous devons être reconnaissants envers Dieu, pour cette Nouvelle Alliance, car nous avons désormais accès au Saint-Esprit qui nous permet d'obéir aux lois de Dieu ! Dieu l'a promis dans Ézéchiel 11:19-20 : « Je leur donnerai un même cœur, Et je mettrai en vous un esprit nouveau ; j'ôterai de leur corps le cœur de pierre, et je leur donnerai un cœur de chair, afin qu'ils suivent mes ordonnances, et qu'ils observent et pratiquent mes lois ; et ils seront mon peuple, et je serai leur Dieu. »

seraient premièrement offerts au peuple qui avait accepté l'Alliance au Mont Sinaï, c'est-à-dire aux descendants physiques d'Abraham. Tous les apôtres, Paul y compris, remplissaient cette condition. Des passages bibliques nous montrent que lorsque Paul allait de ville en ville, il rendait premièrement visite aux Juifs, puis aux païens (Actes 13:45-46 ; Romains 1:16).

Pierre expliqua pourquoi les Juifs devaient recevoir en *priorité* l'occasion d'accepter Christ comme leur Sauveur : « Tous les prophètes qui ont successivement parlé, depuis Samuel, ont aussi annoncé ces jours-là [l'époque de Jésus-Christ et de la Nouvelle Alliance]. Vous êtes les fils des prophètes et de l'alliance que Dieu a traitée avec nos pères, en disant à Abraham : toutes les familles de la terre seront bénies en ta postérité. C'est à vous *premièrement* que Dieu, ayant suscité son serviteur, l'a envoyé pour vous bénir, en détournant chacun de vous de ses iniquités. » (Actes 3:24-26 ; comparer Ézéchiel 16:60, 62-63)

L'offre d'un *sacrifice* permanent pour le pardon des péchés est à la base même de la Nouvelle Alliance. Cette offre s'adresse *premièrement* aux Juifs, puis aux païens. Elle consiste en une véritable réconciliation avec Dieu par le Christ qui ferait en sorte que les lois divines soient écrites dans le cœur par le biais du Saint-Esprit. Le Saint-Esprit, don transmis lors du baptême à ceux qui se repentent, donne la « dimension manquante » à l'esprit humain permettant qu'une « meilleure relation » entre Dieu et Son peuple puisse avoir lieu (Actes 2:38 ; Romains 6:3-4).

Une relation personnelle avec notre nouveau souverain sacrificateur

Hébreux 7 explique l'existence d'une autre différence entre l'Alliance du Sinaï et la Nouvelle Alliance. Sous la première, le sacrificateur était un être humain physique issu de la tribu de Lévi, servant dans un temple et un tabernacle physique jusqu'à sa mort. Toutefois, c'est désormais, Jésus, né de la tribu de Juda, qui est notre souverain sacrificateur *éternel*, servant aux cieux, et offrant ainsi un accès direct à Dieu le Père.

Remarquez comment cela est très clairement indiqué dans Hébreux 8:1-2: « Le point capital de ce qui vient d'être dit, c'est que nous avons un tel souverain sacrificateur, qui s'est assis à la droite du trône de la majesté divine dans les cieux, comme ministre du sanctuaire et du véritable tabernacle, qui a été dressé par le Seigneur et non par un homme. »

Contrairement au souverain sacrificateur sous l'Ancienne Alliance, Le souverain sacrificateur de la Nouvelle Alliance, Jésus-Christ intervient *personnellement* pour toutes personnes appelées par Dieu. « Car tous me connaîtront, depuis le plus petit jusqu'au plus grand d'entre eux. » (verset 11) Ce privilège de la Nouvelle Alliance n'était pas disponible sous l'Alliance du Sinaï qui n'avait qu'un sacrificateur physique.

Jésus, bien que divin et immortel, comprend nos faiblesses et nos problèmes, puisqu'Il a lui-même été humain : « En conséquence, il a dû être rendu semblable en toutes choses à ses frères, afin qu'il soit un souverain sacrificateur miséricordieux et fidèle dans le service de Dieu, pour faire l'expiation des péchés du peuple ; car, du fait qu'il a souffert lui-même et qu'il a été tenté, il peut secourir ceux qui sont tentés. » (Hébreux 2:17-18)

En tant que souverain sacrificateur, Jésus est présent pour chaque chrétien, les soutenant dans leurs luttes contre le péché. « Car nous n'avons pas un souverain sacrificateur qui ne puisse compatir à nos faiblesses ; au contraire, il a été tenté comme nous en toutes choses, sans commettre de péché. Approchons-nous donc avec assurance du trône de la grâce, afin d'obtenir miséricorde et de trouver grâce, pour être secourus dans nos besoins. » (Hébreux 4:15-16)

Les rituels symboliques qui ne sont plus nécessaires

Le système d'adoration basé sur le temple existant sous l'Ancienne Alliance est arrivé à échéance en l'an 70 apr. J.-C. lorsque les armées romaines prirent Jérusalem et détruisirent complètement le temple juif et le système sacerdotal.

Le livre aux Hébreux explique l'introduction d'une nouvelle alliance : « En disant : une alliance nouvelle, il a déclaré ancienne la première ; or, ce qui est ancien, ce qui a vieilli, *est près de disparaître*. » (Hébreux 8:13 ; comparez Matthieu 24:1-2) En prédisant la destruction du temple et en accomplissant cette prophétie, Dieu mit un terme au système d'adoration établi sous l'Ancienne Alliance.

Notez cette explication claire de la nature temporaire du système basé sur un tabernacle et un temple : « La première alliance avait donc *des ordonnances relatives au culte, et un sanctuaire terrestre*. En effet, un tabernacle fut construit. Dans la partie antérieure, appelée le lieu saint, étaient le chandelier, la table et les pains de proposition. Derrière le second voile se trouvait la partie du tabernacle appelée le saint des saints, renfermant [...] l'arche de l'alliance, entièrement recouverte d'or.

Il y avait dans l'arche un vase d'or contenant la manne, la verge d'Aaron, qui avait fleuri, et les tables de l'alliance. Au-dessus de l'arche étaient les chérubins de la gloire [...] Or, ces choses étant ainsi disposées, les sacrificateurs qui font le service entrent en tout temps dans la première partie du tabernacle; et dans la seconde le souverain sacrificateur seul entre une fois par an, non sans y porter du sang qu'il offre pour lui-même et pour les péchés du peuple. Le Saint-Esprit montrait par là *que le chemin du lieu très saint n'était pas encore ouvert, tant que le premier tabernacle subsistait*. C'est un symbole pour le temps présent ; [avant que le système sacerdotal du temple ne fut détruit en 70 apr. J.-C.] il signifie que les dons et sacrifices présentés *ne peuvent rendre parfait sous le rapport de la conscience celui qui rend ce culte; ils étaient avec les aliments, les boissons et les diverses ablutions, des ordonnances charnelles imposées seulement jusqu'à une époque de réformation* [établie par la Nouvelle Alliance]. » (Hébreux 9:1-10)

Remarquez combien les modifications effectuées dans l'Alliance du Sinaï sont explicitement définies dans ce passage.

L'épître aux Hébreux explique ce qui était temporaire

Les aspects temporaires de l'Alliance du Sinaï devaient être observés seulement jusqu'à ce que tout ce qu'ils symbolisaient fût accompli par ou à travers Jésus-Christ. Il est essentiel que nous comprenions précisément ce que le livre aux Hébreux explique.

L'auteur de ce livre *ne dit pas* que les lois de Dieu définissant la justice furent modifiées ou abolies par la Nouvelle Alliance ou qu'elles n'étaient que temporaires. Ce livre explique que les caractéristiques symboliques de l'Alliance du Sinaï, concernant « *les aliments, les boissons et les diverses ablutions* » – n'étaient plus nécessaires sous la Nouvelle Alliance. De toutes façons, il aurait été très vite impossible de les perpétuer parce qu'en l'an 70, le temple physique auquel ils étaient intrinsèquement liés, fut complètement détruit.

Le fait que ces exemples soient limités à des *éléments physiques*, tout en ayant *une portée symbolique*, est très important ! Les lois de Dieu qui définissent le péché ne sont pas explicitement identifiées comme devant se terminer avec la destruction du temple. Dans l'épître aux Hébreux, l'accent porte entièrement sur ce qui a trait au système *symbolique* de l'adoration du *tabernacle physique* (et plus tard, le temple) ainsi qu'au sacerdoce lévitique *temporaire*.

Notez cette explication : « Mais Christ est venu comme souverain sacrificateur des biens à venir ; il a traversé le tabernacle plus *grand et plus parfait*, qui n'est pas construit de main d'homme, c'est-à-dire qui n'est pas de cette création ; et il est entré une fois pour toutes dans le lieu très saint, *non avec le sang des boucs et des veaux, mais avec son propre sang, ayant obtenu une rédemption éternelle*. Car si le sang des taureaux et des boucs, et la cendre d'une vache répandue sur ceux qui sont souillés, *sanctifient et procurent la pureté de la chair, combien plus le sang de Christ*, qui, par l'Esprit éternel, s'est offert lui-même sans tache à Dieu, *purifiera-t-il votre conscience* des œuvres mortes, afin que vous serviez le Dieu vivant ! Et c'est pour cela qu'il est le *médiateur d'une nouvelle alliance*, afin que, la mort étant intervenue pour le rachat des transgressions commises sous la première alliance, ceux qui ont été appelés *reçoivent l'héritage éternel qui leur a été promis*. » (Hébreux 9:11-15)

Le ministère du tabernacle/temple ou le service de l'Alliance du Sinaï n'étaient que symboliques et temporaires. Tandis que, *le ministère spirituel* de Jésus-Christ se concentre sur un « *héritage éternel* », qui offre une « *rédemption éternelle* » à ceux dont le cœur est transformé par l'Esprit de Dieu.

Cependant, les lois de Dieu définissant la moralité ne sont pas symboliques ou temporaires. Le livre des Psaumes les qualifient comme telles : « admirables » et « parfaites », destinées à durer « éternellement » (Psaumes 19:7 ; 119:129, 160).

Paul dit que la loi de Dieu est « sainte, et le commandement est saint, juste et bon. » Puis il ajoute : « Nous savons, en effet, que la loi est spirituelle ; mais moi, je suis charnel, vendu au péché. » (Romains 7 :12, 14) Il enseigne que le problème résolu par la Nouvelle Alliance est celui du comportement charnel des hommes, leur manque de spiritualité, et que cette alliance n'a donc pas été instituée pour remédier à un supposé défaut dans les lois spirituelles de Dieu.

Jésus confirme l'obéissance aux lois de l'Ancien Testament

Puisque de nombreux aspects de l'Alliance du Sinaï étaient temporaires, il est important, pour ceux qui servent Dieu sous la Nouvelle Alliance, de comprendre les explications de Jésus concernant les choses qui ne sont pas incluses dans les changements qui devaient être apportés. Jésus savait fort bien que les changements dus à la Nouvelle Alliance pouvaient être facilement mal interprétés.

Dans son Sermon sur la Montagne, sermon des plus connus, Il confirme clairement que les Écritures de l'Ancien Testament continueraient à être le guide de la conduite chrétienne. Notez Sa déclaration explicite :

« *Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir* [pour développer l'intention et le but de la loi à son maximum et pour devenir le souverain sacrificateur par le sacrifice ultime *préfiguré à la fois dans la Loi et dans les Prophètes*]. Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé. » (Matthieu 5:17-18)

Jésus est très précis. L'Ancien Testament demeure inchangé mais une nouvelle compréhension apparaît mettant l'accent sur le fait que les aspects *symboliques* se réfèrent à Son rôle de souverain sacrificateur permanent et à Son sacrifice ultime pour nous.

Tout l'Ancien Testament – chaque mot – doit être préservé et utilisé par les chrétiens. Jésus spécifie clairement qu'aucune partie et même aucune lettre du texte original ne devait être supprimée ou changée. Il est *venu pour accomplir* ce que Dieu avait promis et prédit dans Sa Parole, et non pour *rejeter ou annuler* les enseignements de cette Parole. Les passages décrivant les aspects cérémoniels de l'Alliance du Sinaï, nous enseignent encore et toujours de précieuses leçons sur l'importance de l'œuvre de Jésus-Christ et de Son sacrifice pour nous. Le livre aux Hébreux nous explique cela en détail.

Jésus affirme à maintes reprises que Son enseignement ne doit jamais être interprété comme une annulation totale ou partielle des Écritures de l'Ancien Testament :

« Celui donc qui supprimera l'un de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire de même, sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux ; mais celui qui les observera, et qui enseignera à les observer, celui-là sera appelé grand dans le royaume des cieux. » (Matthieu 5:19)

Tout au long du chapitre 5 de Matthieu, Il donne de nombreux exemples montrant que, sous la Nouvelle Alliance, les exigences de la loi sont encore plus profondes pour les chrétiens, et non pas *moins*. Il le fait en illustrant l'intention spirituelle de la loi qui devrait régir non seulement nos actions, mais également nos *pensées et nos attitudes*.

Paul est en accord avec Jésus au sujet de l'Ancien Testament

Comme Jésus, Paul nous dit de façon très claire : « *Toute Écriture est inspirée de Dieu, et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice, afin que l'homme de Dieu soit accompli et propre à toute bonne œuvre.* » (2 Timothée 3:16-17)

Une traduction littérale de la première partie de la déclaration de Paul est : « Toute Écriture vient du souffle de Dieu. » Jésus et Paul présentent tous deux l'ensemble des Écritures de l'Ancien Testament comme étant divinement inspiré et comme étant essentiel pour aider les chrétiens à servir Dieu.

Pourtant, Paul ne dit pas que les chrétiens sont tenus d'accomplir – exactement comme il est écrit – tous les moindres détails donnés à l'ancien Israël. Il insiste sur le fait que *tout est utile*, mais que pour les raisons expliquées ci-dessus, chaque détail précis n'est pas exigé des chrétiens.

Quels sont donc les éléments qui ne sont plus exigés ? Cela est également très clair. Il s'agit de la plupart des aspects symboliques des instructions de l'Ancien Testament, ceux qui concernent les « *aliments, les boissons et les diverses ablutions, des ordonnances charnelles imposées seulement jusqu'à une époque de réformation.* » (Hébreux 9:10)

Le sacrifice de Jésus-Christ remplace ces aspects symboliques de la loi qui n'étaient que des rituels temporaires. Bien qu'ils ne constituent pas des commandements spirituels, leurs valeurs demeurent toujours afin d'*expliquer* le rôle de Jésus en tant que notre Souverain Sacrificateur et Son sacrifice pour le péché. Ils sont toujours utilisés comme des outils *pédagogiques* importants.

Cette distinction portant sur leur utilisation à notre époque est importante ! Les aspects temporaires de la législation de l'Ancien Testament n'ont *jamais défini* le péché. D'une manière générale, ils illustraient la façon dont Jésus-Christ allait payer pour nos péchés. Par exemple, la circoncision illustre de façon symbolique le fait que nous devons ôter de notre vie cette inclination charnelle au péché.

Quand Dieu, de Sa voix de tonnerre, donna les dix commandements sur le Mont Sinaï, Il déclara : « Je [...] fais miséricorde jusqu'à mille générations à ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements. » (Exode 20:6) Sa patience miséricordieuse envers les désobéissances répétées de l'ancien Israël sous l'Alliance du Sinaï est une représentation de ce qu'est, à un niveau beaucoup plus élevé, la miséricorde et la

rédemption qu'offre la « Nouvelle Alliance en [Son] sang [celui du Christ] », à ceux qui se repentent (Luc 22:20).

Pour que les êtres humains puissent recevoir cette miséricorde, le Fils de Dieu devait devenir notre sacrifice pour le péché. Dans les épîtres du Nouveau Testament, le mot « *mort* » est utilisé plus de soixante fois en référence soit à l'amende du péché ou au sacrifice expiatoire de Jésus-Christ. L'ensemble du système sacrificiel de l'ancien Israël fut donné pour souligner que le pardon des péchés exige une effusion de sang (Hébreux 9:22).

N'oublions jamais que *toute* Écriture est inspirée et qu'elle est essentielle à notre vie. Les Écritures forment la base solide de la doctrine chrétienne. Elles sont utiles pour nous instruire dans la justice. Sans elles, nous ne pourrions jamais être certains de ce qui est juste.

Voici un principe important : Pour bien comprendre le Nouveau Testament, nous devons d'abord comprendre l'Ancien Testament. Le Nouveau Testament n'a pas été écrit pour remplacer l'Ancien Testament.

L'Ancien Testament est en fait la base et le fondement du Nouveau Testament (Matthieu 5: 17-20 ; Actes 28:23).

Il n'y a qu'en appliquant, à nos pensées et à notre comportement, les *principes* de droiture révélés dans toutes les Écritures que nous serons en mesure d'atteindre la maturité spirituelle que Dieu désire ! C'est alors seulement, comme nous l'enseigne Paul dans 2 Timothée 3:17 que nous serons considérés comme étant « accomplis et propres à toute bonne œuvre ».

Jésus exprima ce point encore plus catégoriquement : « Jésus répondit : Il est écrit : L'homme ne vivra pas de pain seulement, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. » (Matthieu 4: 4, citation issue de Deutéronome 8:3). La seule Parole de Dieu qui existait à cette époque est ce que nous appelons maintenant les Écritures de l'Ancien Testament.

Selon Paul et Jésus, les Écritures sont essentielles à notre croissance et à notre développement chrétien. Nous devons les étudier de manière approfondie afin d'apprendre la pensée de Dieu qui est inhérente en elles. Grâce à leurs instructions, Dieu veut changer nos attitudes et nos pensées, nos cœurs et nos esprits, en nous donnant la compréhension de Sa pensée.

Il dit : « Autant les cieux sont élevés au-dessus de la terre, Autant mes voies sont élevées au-dessus de vos voies, et mes pensées au-dessus de vos pensées. Comme la pluie et la neige descendent des cieux,

Comment Dieu équilibre-t-Il justice et miséricorde

Dieu n'est pas seulement un Dieu de justice, Il est aussi un Dieu de *miséricorde*. Sa justice, envers ceux qui Lui désobéissent volontairement, et Sa miséricorde envers ceux qui Le respectent et qui recherchent Son aide, se retrouvent toutes les deux exprimées dans le deuxième commandement.

Celui-ci se termine par ces mots : « moi, l'Éternel, ton Dieu, je suis un Dieu jaloux, qui punis l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération de ceux qui me haïssent, et *qui fais miséricorde* jusqu'à mille générations à ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements. » (Exode 20: 5-6)

Dieu applique Sa miséricorde et

Sa justice en considérant le cœur de la personne – en discernant s'il existe encore en elle la possibilité de se repentir. Dieu veut « qu'aucun ne périsse, mais voulant que tous arrivent à la repentance. » (2 Pierre 3:9) Mais viendra un temps où ceux qui refuseront de se repentir périront.

C'est pourquoi, la Nouvelle Alliance considère en premier lieu l'*attitude* de celui qui pèche pour ce qui est de l'observance des lois de Dieu. Une personne désireuse de « ne plus pécher » peut bénéficier de la miséricorde au lieu d'être condamnée. Mais à ceux qui choisissent de continuer à pécher Jésus dit : « Mais si vous ne vous repentez, vous périrez tous également. » (Luc 13: 3)

et n'y retournent pas sans avoir arrosé, fécondé la terre, et fait germer les plantes, Sans avoir donné de la semence au semeur et du pain à celui qui mange, Ainsi en est-il de ma parole, qui sort de ma bouche : elle ne retourne point à moi sans effet, sans avoir exécuté ma volonté et accompli mes desseins. » (Esaïe 55:9-11)

Le but de Dieu est de développer en nous l'esprit du Christ (Philippiens 2:5) – afin que nous ayons la même pensée et la même vision que Lui. Pour que cela se produise, nous devons avoir la même confiance, le même respect profond pour la Parole inspirée de Dieu que Jésus-Christ et Paul avaient (voir Ésaïe 66:2). En agissant ainsi, en les intégrant avec l'aide et la puissance de l'Esprit de Dieu, ces Écritures deviennent des instruments qui transforment notre réflexion et notre comportement selon Sa volonté.

D'autres améliorations de la Nouvelle Alliance

Paul expliqua également que certains aspects des Écritures devront, par nécessité, s'appliquer non selon « la lettre », mais selon « l'Esprit » (2 Corinthiens 3:6). Que voulait-il dire ? Quelle est la différence entre

la « lettre » de la loi et « l'esprit » de la loi ? Quelles sont les conditions qui font que cette distinction soit nécessaire ?

Un changement essentiel – changement dans le sacerdoce – nous donne le point de départ pour comprendre cette distinction. Jésus-Christ remplaça le sacerdoce des descendants d'Aaron en devenant

En quoi la Nouvelle Alliance est-elle « nouvelle » ?

Dans le Nouveau Testament, le mot grec traduit par « nouvelle » dans les termes « nouvelle alliance » est à une exception près, le mot *kainos*. Il signifie « nouveau » *dans la forme ou dans la qualité*, de nature différente en comparaison de ce qui est ancien. » (*Vine's Complete Expository Dictionary of Old and New Testament Words*, 1985, « New », c'est nous qui soulignons)

Hébreux 12:24 est le seul verset qui utilise un mot grec différent, *Neos*, pour « nouveau » dans le sens de « nouvelle alliance ». *Neos*, signifie « nouveau » dans le temps, ce qui est *récent* ; tout particulièrement pour définir ce qui est récent, plus particulièrement lors de comparaisons comme « le *plus récent* » ; en fait, ce qui est « néos » peut être une *copie* de l'ancien au niveau de la *qualité ou du caractère*. » (*Ibid.*, nous soulignons).

Aucun de ces deux mots grecs traduits par « nouveau » ne sous-entend le fait que chaque aspect de l'Alliance du Sinaï ou Ancienne Alliance fut remplacé. Chacun de ces mots indiquent seulement que l'alliance *plus récente* a renforcé et amélioré la *qualité* de l'alliance originelle.

Incontestablement, la Nouvelle Alliance permet une meilleure relation avec Dieu, bien meilleure que celle décrite *symboliquement* dans l'Ancienne Alliance. Pour assurer

cette meilleure relation, quelques nouveaux critères furent ajoutés à la « nouvelle (ou qualitativement améliorée) alliance » alors que d'autres critères, obsolètes, furent remplacés. Les caractéristiques communes aux deux alliances restent inchangées et inaltérées.

Cette nouvelle relation n'est disponible que par le biais de Jésus-Christ, notre nouveau souverain sacrificateur et notre *sacrifice* véritable pour le péché. Le Christ est mort pour nos péchés et les péchés de toute l'humanité. Sa mort a ouvert la porte à tous ceux qui se repentent volontairement et reçoivent le Saint-Esprit de Dieu. Ils sont alors acceptés par Dieu en tant que Ses fils et Ses filles. Devenant notre nouveau sacrificateur permanent, Jésus remplace alors les souverains sacrificateurs descendants physiques du frère de Moïse, Aaron.

La « Nouvelle Alliance » offre également énormément de *meilleures promesses*. Aucun principe spirituel reflétant l'Esprit et le caractère éternel de Dieu n'est abandonné. Ces principes sont expliqués avec précision et de manière appropriée dans plusieurs versets bibliques de l'Ancien Testament. Jésus et tous Ses apôtres, ainsi que Paul, utilisaient ces Écritures, sachant qu'elles faisaient autorité des enseignements véritables de Dieu (Matthieu 4:4 ; Actes 17:2 ; Romains 1:1-2 ; 2 Timothée 3:14-17).

notre souverain sacrificateur permanent (Hébreux 7:11-28). Cela fait une grande différence dans la façon dont certaines parties des lois de l'Ancien Testament sont appliquées.

Les versets 18 et 19 expliquent pourquoi la réglementation de l'Ancien Testament sur la nomination d'un souverain sacrificateur a dû être modifiée : « Il y a ainsi abolition d'une ordonnance antérieure [limitant spécifiquement le sacerdoce aux descendants d'Aaron], à cause de son impuissance et de son inutilité, car la loi [nécessitant que le souverain sacrificateur soit nommé parmi les descendants d'Aaron] n'a rien amené à la perfection, et introduction d'une meilleure espérance [la nomination de Jésus-Christ comme notre Grand Sacrificateur permanent], par laquelle nous nous approchons de Dieu. »

Ce changement fut annoncé dans l'Ancien Testament. Dieu avait promis que le Messie serait assis à Sa droite avant de revenir sur la terre en tant que Roi des Rois : « Parole de l'Éternel à mon Seigneur : Assieds-toi à ma droite, jusqu'à ce que je fasse de tes ennemis ton marchepied » (Psaumes 110:1).

Cette prophétie fut aussi confirmée par une promesse solennelle selon laquelle le Messie (Jésus) serait le nouveau et permanent souverain sacrificateur : « L'Éternel l'a juré, et il ne s'en repentira point : Tu es sacrificateur pour toujours, à la manière de Melchisédek » (verset 4).

Nous voyons que l'Ancien Testament avait à la fois prédit et autorisé le changement quant à la personne qui serait le souverain sacrificateur et comment il administrerait Sa charge. L'épître aux Hébreux explique l'importance de ce changement dans l'application des lois régissant la nomination et les fonctions du souverain sacrificateur.

« Et cela n'a pas eu lieu sans serment ; car les Lévites [les descendants d'Aaron] sont devenus sacrificateurs sans serment, mais Jésus l'est devenu avec serment par celui [Dieu le Père] qui lui a dit : Le Seigneur a juré, et il ne se repentira pas : *Tu es sacrificateur pour toujours*, selon l'ordre de Melchisédek ; Jésus est par cela même le garant d'une alliance plus excellente. De plus, il y a eu des sacrificateurs en grand nombre, parce que la mort les empêchait d'être permanents. Mais lui [Jésus], parce qu'il demeure éternellement, *possède un sacerdoce qui n'est pas transmissible*. C'est aussi pour cela qu'il peut sauver parfaitement ceux qui s'approchent de Dieu par lui, *étant toujours vivant* pour intercéder en leur faveur. » (Hébreux 7:20-25)

Ce changement dans le sacerdoce nécessitait une modification de la loi concernant la charge qui incombait aux descendants d'Aaron.

Mais ce fait n'abolit ni la charge ni le rôle de base du souverain sacrificateur. Cette modification requiert simplement que les lois concernant ce poste soient modifiées de manière à ce qu'elles puissent s'appliquer correctement à Jésus-Christ en tant que notre souverain sacrificateur permanent.

Par conséquent, ces lois sont utiles et toujours en vigueur – mais elles sont maintenant selon « l'esprit » de la loi au lieu d'être selon la « lettre » précise du texte original.

Comme Hébreux 7:12-16 l'explique : « Car, le sacerdoce étant changé, il y a aussi nécessairement un changement de loi. En effet, celui de qui ces choses sont dites appartient à une autre tribu, dont aucun membre n'a fait le service de l'autel ; car il est notoire que notre Seigneur est sorti de Juda, tribu dont Moïse n'a rien dit pour ce qui concerne le sacerdoce. Cela devient plus évident encore, quand il paraît un autre sacrificateur à la ressemblance de Melchisédek [comme prophétisé dans le Psaume 110:4], institué, *non d'après la loi d'une ordonnance charnelle, mais selon la puissance d'une vie impérissable*. »

Une approche supérieure

Paul consacre la plus grande partie du chapitre 3 de 2 Corinthiens à expliquer cette importante différence dans l'administration de certaines des lois écrites de l'Ancien Testament. Elles ne sont pas supprimées. Mais la mise en pratique de leurs textes doit parfois être utilisée de façon à être compatible avec la réalité de la Nouvelle Alliance.

Dans de tels cas, « l'esprit » de la loi prévaut sur « la lettre » de la loi – en comprenant bien que « l'esprit » de la loi préserve fidèlement l'intention originelle pour laquelle chaque loi fut donnée. Deux principes importants ressortent.

Premièrement, l'accent est mis sur *l'endroit où* la loi est écrite – dans le cœur de ceux que Dieu appelle, plutôt que sur des tables de pierre (2 Corinthiens 3:3).

Deuxièmement, *les principes* fondamentaux de la loi, *leurs intentions* et leurs *buts* ont encore un usage permanent utile et s'appliquent à toute l'humanité (voir Jacques 1:25 ; 2:8-12). Ce qui est encore plus significatif, c'est que la disposition de telles modifications avait déjà été révélée et divinement approuvée dans le Psaume 110, au verset 4.

Il est également important de noter que tout ce qui concerne la charge du souverain sacrificateur ne devait pas être modifié – uniquement les

règlements nécessaires pour accueillir la nomination de Jésus-Christ en tant que notre souverain sacrificateur permanent.

Les mêmes principes s'appliquent aux sacrifices et aux cérémonies. La modification des sacrifices purement symboliques des animaux en un sacrifice permanent de Jésus-Christ nécessitait un ajustement de la loi. Mais cette modification n'abolit pas le fait que nous avons besoin d'un sacrifice. La loi exigeant qu'un sacrifice pour le péché soit fait reste intacte. Mais désormais, c'est le sacrifice du Christ qui remplit cette exigence (Hébreux 10:4, 10-14, 18).

Par conséquent, certains changements de la loi furent nécessaires afin de modifier ce qui était *déjà dans* la loi, pour l'actualiser. La loi de Dieu n'a pas été *abolie* par la Nouvelle Alliance, celle-ci contient maintenant des *révisions importantes* qui accueillent de « meilleures promesses » prédites dans ces mêmes Écritures.

L'administration de la loi dans la Nouvelle Alliance

À travers la puissance de Son Esprit, Dieu donne, tout particulièrement à Ses véritables et fidèles ministres, la compréhension dont ils ont besoin pour *discerner* correctement l'intention de la loi en vertu des contextes légitimes de la Nouvelle Alliance (comparez Matthieu 18:18 et Actes 15:1-29).

Comme l'explique Paul : « Il nous a aussi *rendus capables d'être ministres* d'une nouvelle alliance, *non de la lettre, mais de l'Esprit* ; car la lettre tue, mais l'Esprit vivifie. » (2 Corinthiens 3:6)

Un des principaux objectifs du « ministère » ou du sacerdoce de l'Alliance du Sinaï – le service envers le peuple de Dieu, au nom de Dieu – est de rappeler constamment à ce peuple que Dieu condamne à la fois le mal et les méchants. Le ministère de la Nouvelle Alliance est davantage orienté sur le fait d'amener les pécheurs à une repentance sincère afin qu'ils puissent échapper à la condamnation du jugement à venir (Actes 17:30-31).

Paul décrit l'approche de l'Alliance du Sinaï comme étant « glorieuse ». Il ne la dénigre ou ne la réprime nullement. Dieu a conçu *les deux* alliances pour qu'elles remplissent les objectifs visés *avec gloire*. Mais la Nouvelle Alliance est une *meilleure alliance* qui offre le pardon *éternel* et la vie éternelle, et non pas un pardon symbolique et temporaire au sein d'Israël pour bénéficier seulement de bénédictions physiques.

« Si le ministère [l'ancien] de la condamnation a été glorieux, le [nouveau] ministère de la justice est *de beaucoup supérieur en gloire*

[en effaçant les péchés par la mort du Christ et en conduisant les gens à l'obéissance et à la vie éternelle]. Et, *sous ce rapport*, ce qui a été glorieux ne l'a point été, à cause de cette gloire qui lui est supérieure. En effet, si ce qui était passager [les rappels physiques de l'Alliance du Sinaï au sujet de la peine de mort encourue par le péché] a été glorieux, ce qui est permanent est bien plus glorieux. (2 Corinthiens 3:9-11)

Les rappels *glorieux* de l'Alliance du Sinaï concernant une condamnation pour culpabilité au moyen de sacrifices symboliques furent remplacés par une gestion plus glorieuse et permanente de la miséricorde et de la véritable justice par Jésus-Christ, notre nouveau et éternel souverain sacrificateur.

Par l'Esprit Saint, Christ donne à Ses serviteurs, ceux dont *la loi est inscrite dans le cœur*, la capacité de *discerner* la façon d'appliquer correctement les lois de Dieu dans leur vie (Jérémie 31:33; 1 Corinthiens 2:11-14 ; Philippiens 1:9-10).

Paul écrit : « Car je n'ai point honte de l'Évangile : c'est la puissance de Dieu pour le salut de quiconque croit [...] parce qu'en lui est révélée *la justice de Dieu* par la foi et pour la foi ; selon qu'il est écrit : Le juste vivra par la foi. » (Romains 1:16-17)

Enseigner au peuple la façon de vivre dans la droiture parce qu'ils croient vraiment en Dieu était un aspect essentiel du ministère de Paul. Cela devrait également être le cas aujourd'hui.

Le bon discernement spirituel

Comment Paul et les autres apôtres pouvaient-ils discerner les lois qui pourraient avoir une application différente sous la Nouvelle Alliance de celle qu'elles avaient sous l'Alliance du Sinaï ?

Tout discernement divin doit se situer dans les limites *légales autorisées* par les Écritures. En d'autres termes, la *bonne application* de la loi est déterminée par les directives *révélées dans les Écritures elles-mêmes*, et non pas par nos propres sentiments ou opinions. Nous ne devrions jamais permettre aux opinions de ceux qui s'appuient sur la tradition humaine contraire aux Écritures, de nous détourner de la loi de Dieu.

Paul insiste fortement sur le fait que « la loi est bonne, pourvu qu'on en fasse un usage légitime » (1 Timothée 1:8). Par conséquent, les chrétiens doivent être vigilants afin de ne pas accepter ni adopter des hypothèses que les Écritures elles-mêmes ne soutiennent pas.

Les dix commandements : éléments clés de la loi d'amour

Qu'est-ce que l'amour ? La plupart des gens pensent que l'amour est un sentiment affectif très fort que l'on éprouve envers une autre personne. Dans une certaine mesure cette définition est vraie. Cependant, « l'amour » dont parle le plus souvent la Bible, c'est l'*altruisme* que l'on a pour les autres. Ce dernier se *démontre par nos actions* (1 Jean 3:18). Étant démontré *par nos actions*, il est beaucoup plus grand et plus significatif que le sentiment pur et simple. Les Écritures nous disent que « Dieu est amour » (1 Jean 4:8,16), et que Ses lois, en particulier celles résumées dans les dix commandements, nous montrent les actes qui témoignent de l'amour envers les autres – premièrement envers vers Dieu (exprimé dans les quatre premiers commandements), puis envers notre prochain (exprimé dans les six derniers).

Il fut demandé à Jésus-Christ de nommer le plus grand des commandements : « Jésus répondit : Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, et de toute ta pensée. C'est le premier et le plus grand commandement. Et voici le second, qui lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. De ces deux commandements dépendent toute la loi et les prophètes. » (Matthieu 22:37-40)

Dans ce passage, Jésus cite Deutéronome 6: 5 et Lévitique 19:18. Ces deux commandements résument les dix commandements et toute la loi de Dieu, car les autres instructions divines découlent de ces deux grands commandements.

Voyons brièvement la manière dont les dix commandements démontrent les actions qui témoignent de notre amour envers notre Créateur et envers notre prochain.

Les commandements nous montrent comment aimer Dieu

Le premier commandement « Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face » (Exode 20:3), explique que nous devons aimer, honorer et respecter notre Créateur et Père céleste parce que, Lui seul, représente l'autorité suprême dans nos vies. Lui seul est Dieu, et nous ne devrions pas permettre que quelque chose nous empêche de Le servir et de Lui obéir. Dieu est notre créateur et notre soutien. Il nous a tout donné et Il veut que nous reconnaissons qu'Il est la source de toutes bonnes choses et de toutes les instructions qui nous permettent de vivre correctement. Le deuxième commandement interdit le culte des idoles (versets 4-6). Ce commandement nous dit que dans notre façon d'adorer Dieu, il ne faut pas Le réduire à un objet physique qui Lui ressemble.

Le représenter, déforme et limite notre perception de ce qu'Il est vraiment et, ainsi, déforme et endommage notre relation avec Lui. Dieu est bien plus grand que tout ce que nous pouvons voir ou imaginer, et l'idolâtrie Le limite dans nos esprits.

Le troisième commandement dit : « Tu ne prendras point le nom de l'Éternel, ton Dieu, en vain » (verset 7). Ce commandement met l'accent sur notre respect envers notre Créateur. La qualité de notre relation avec Dieu dépend de l'amour et du respect que nous avons pour Lui. Nous sommes censés honorer qui Il est et ce qu'Il est, en ne Lui manquant jamais de respect en parole ou en action.

Le quatrième commandement nous rappelle Son jour du sabbat pour le sanctifier (versets 8 -11). Il est la clé pour une relation juste et étroite avec Dieu. En observant Son sabbat, nous nous souvenons chaque semaine qu'Il est notre Créateur et la source de toutes bonnes choses. Le jour du sabbat est également un avant-goût de Son Royaume à venir, lorsque toute l'humanité aura enfin la possibilité d'apprendre Ses voies et d'avoir une relation personnelle avec Lui. Le jour du sabbat est le repos de notre travail quotidien, une assemblée commandée, un moment pour rencontrer d'autres personnes qui partagent les mêmes pensées et pour apprendre davantage sur la voie de Dieu par l'intermédiaire de Son ministère.

Les commandements qui nous montrent comment aimer notre prochain

Le cinquième commandement : « honore ton père et ta mère » (verset 12), donne le ton aux six derniers. Il traite de l'importance d'être instruit sur la manière de traiter les autres êtres humains, les respecter et les honorer. Apprendre à obéir à ce commandement aide les enfants à établir un modèle de vie, à respecter les règles, les traditions, les principes et les lois. Honorer les autres devrait être normal, une habitude naturelle enseignée pendant la jeunesse, ce qui conduit à de solides familles et bien sûr à une société forte et stable.

Le sixième commandement interdit le meurtre (verset 13), il nous dit que la vie est un précieux cadeau qui doit être valorisé et respecté. Jésus-Christ a amplifié la signification du mot « tuer » pour y inclure l'animosité, le mépris, la haine ou l'hostilité envers les autres (Matthieu 5:21-22). Dieu veut que nous allions au-delà du fait de ne pas tuer une personne. Il veut que nous soyons des constructeurs de bonnes relations et non pas des destructeurs.

Le septième commandement, nous dit de ne pas commettre l'adultère (Exode 20:14), il est conçu pour protéger un des plus grands dons de Dieu à l'humanité, la relation conjugale. Il constitue la base des familles fortes qui sont les piliers de la société.

Obéir à ce commandement aide à éviter les douleurs et la souffrance qui s'abattent sur les individus et les sociétés à cause des relations brisées, des foyers désunis, des maladies sexuellement transmissibles, de la pauvreté et de tant d'autres maux. Il renforce une des plus grandes bénédictions de Dieu à l'humanité.

Le huitième commandement interdit le vol (verset 15), il nous montre que nous devons respecter et apprécier les droits et les besoins des autres. Dieu nous accorde beaucoup de bénédictions physiques, mais elles ne devraient jamais être notre but premier dans la vie. La bataille contre l'égoïsme commence dans le cœur, notre priorité devrait se trouver dans le don et le service envers les autres avant de chercher à accumuler et à amasser des possessions pour nous-mêmes.

Le neuvième commandement interdit les faux témoignages (verset 16). Ce commandement nous aide à comprendre que Dieu s'attend à ce que la vérité imprègne nos vies à tous les niveaux. Des relations respectueuses et sincères avec les autres sont pratiquement impossibles si la vérité et l'honnêteté ne sont pas à la base de nos échanges. En tant qu'enfants de Dieu, Dieu veut que nous nous impliquions dans la vérité et qu'elle reflète dans toutes nos actions.

Le dixième commandement, nous dit de ne pas convoiter (verset 17). Ce commandement touche le cœur et l'esprit de chaque être humain. Comme pour les neuf autres commandements, celui-ci concerne nos

relations avec autrui. Il traite plus particulièrement du respect des biens d'autrui, du respect des relations de couple, et des pensées de convoitise pouvant potentiellement offenser notre prochain ou nous-mêmes. Ce commandement vise à réprimer les désirs qui nous tentent et nous égarent. Dieu veut que nous fassions preuve d'altruisme plutôt que d'être concentrés sur nos propres envies.

Une loi qui enseigne l'amour de Dieu

Les dix commandements révèlent des attitudes et des actions montrant comment aimer Dieu et notre prochain. C'est pourquoi l'apôtre Jean nous dit que « l'amour de Dieu est véritablement parfait en celui qui garde sa parole » et « nous connaissons que nous aimons les enfants de Dieu, lorsque nous aimons Dieu, et que nous pratiquons ses commandements. » (1 Jean 2:5 ; 5:2)

Les dix commandements résument très bien l'amour de Dieu. (Pour mieux comprendre comment ils nous enseignent à aimer Dieu et notre prochain, vous pouvez demander ou télécharger gratuitement notre brochure intitulée « Les Dix Commandements ».)

Ceux qui prétendent que les dix commandements ont été en quelque sorte abolis ou qu'ils ont disparu devraient se poser la question suivante : Pourquoi Dieu aurait-Il aboli une loi qui définit la manière dont nous devons l'aimer, Lui et notre prochain ?

Plus clairement, *la Bible s'interprète elle-même*. Ceci est particulièrement important dans l'étude des écrits de l'apôtre Paul dont certains passages sont difficiles à comprendre et que beaucoup déforment (voir 2 Pierre 3:15-16).

Étant donné que les nouveaux chrétiens ont généralement besoin d'être guidés, Paul explique la façon appropriée par lesquels Jésus-Christ leur prodigue ce dont ils ont besoin. Il nous dit : « Et il [Jésus] a donné les uns comme apôtres, les autres comme prophètes, les autres comme évangélistes, les autres comme pasteurs et docteurs, *pour le perfectionnement des saints en vue de l'œuvre du ministère* et de l'édification du corps de Christ, jusqu'à ce que nous soyons tous parvenus à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme fait, à la mesure de la stature parfaite de Christ ; ainsi, nous ne serons plus des enfants, flottants et emportés à tout vent de doctrine, par la tromperie des hommes, par leur ruse dans les moyens de séduction. » (Éphésiens 4:11-14)

Un ministère apte à enseigner les sujets spirituels est essentiel à notre santé et à notre croissance personnelle dans l'Église que Jésus a bâtie. Nous avons tous besoin d'être guidés par des ministres de Jésus-Christ qualifiés dans le domaine spirituel.

Pour s'assurer que les décisions de l'Église au sujet de l'application des Écritures aux situations actuelles soient fiables et précises, leur compatibilité avec toute la Parole de Dieu doit être minutieusement assurée. Comme Paul expliqua à Timothée : « Efforce-toi de te présenter devant Dieu comme un homme éprouvé, un ouvrier qui n'a point à rougir, qui *dispense droitement* la parole de la vérité. » (2 Timothée 2:15)

Par conséquent, nous devons veiller à rechercher un conseil d'ordre spirituel seulement auprès de ministres qui croient fidèlement « *toute parole qui sort de la bouche de Dieu.* » (Matthieu 4:4) Ils doivent également enseigner que « toute Écriture » est « utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice, [...] » (2 Timothée 3:16).

C'est pourquoi Paul écrit : « Comment donc invoqueront-ils celui en qui ils n'ont pas cru ? Et comment croiront-ils en celui dont ils n'ont pas entendu parler ? Et comment en entendront-ils parler, s'il n'y a personne qui prêche ? Et comment y aurait-il des prédicateurs, s'ils ne sont pas envoyés ? » (Romains 10:14-15)

Soyons attentifs au choix des ministres et des enseignants auprès desquels nous cherchons des conseils spirituels, soyons sûrs qu'ils connaissent les enseignements bibliques et qu'ils les *dispensent droitement* au lieu de les interpréter selon les traditions des hommes. Paul nous met en garde contre « les faux apôtres, les ouvriers trompeurs, déguisés en apôtres de Christ. » (2 Corinthiens 11:13)

S'appuyer sur les principes fondamentaux

Malheureusement, même certains des premiers chrétiens furent négligents dans leur discernement, dans la compréhension et l'application des Écritures. L'auteur du livre d' Hébreux dit : « Vous, en effet, qui depuis longtemps devriez être des maîtres, vous avez encore besoin qu'on vous enseigne les principes élémentaires des oracles de Dieu, vous en êtes venus à avoir besoin de lait et non d'une nourriture solide. Or, quiconque en est au lait n'a pas *l'expérience de la parole de justice* ; car il est un enfant. Mais la nourriture solide est pour les hommes faits, pour ceux dont le jugement est exercé par l'usage à *discerner* ce qui est bien et ce qui est mal. » (Hébreux 5:12-14)

Cette faculté s'acquiert grâce à une étude régulière de la « parole de justice » et de son utilisation judicieuse sur le long terme.

Comme cela a déjà été mentionné précédemment, tout ce que Dieu nous a révélé à travers Sa loi a un but précis – *nous apprendre à aimer comme Il aime*.

D'après la loi, cet amour s'applique dans deux domaines : premièrement, envers Dieu et deuxièmement, envers notre prochain, chaque être humain créé à l'image de Dieu.

Les dix commandements amplifient ces principes d'amour. Dieu désire que la plénitude de ces principes soit écrite dans nos cœurs (voir l'encart page 50 : « Les dix commandements : éléments clés de la loi d'amour »).

Voyons maintenant plus spécifiquement la façon dont Jésus-Christ assiste personnellement ceux qui reçoivent le Saint-Esprit, plus particulièrement ceux qui font preuve de discernement et qui appliquent les principes de la loi de Dieu sous la Nouvelle Alliance avec un cœur pur.

Le souverain sacrificateur : Essentiel au salut

« Considérez l'apôtre et le souverain sacrificateur de la foi que nous professons, Jésus, qui [...] a été jugé digne d'une gloire d'autant supérieure à celle de Moïse que celui qui a construit une maison a plus d'honneur que la maison même. » (Hébreux 3:1-3)

Dans ce chapitre, nous allons aborder cinq épîtres du Nouveau Testament qui sont régulièrement mal comprises et souvent mal interprétées.

Quatre d'entre eux – les épîtres aux Galates, aux Romains, aux Éphésiens et aux Colossiens – déclarent explicitement que leur auteur est l'apôtre Paul. Le cinquième, l'épître aux Hébreux, lui est traditionnellement attribuée, ce qui est probable. Bien que chaque section de la Bible soit souvent mal interprétée, certains passages des lettres de Paul en particulier, sont systématiquement déformés (voir 2 Pierre 3:15-16), surtout lorsque la Nouvelle Alliance et la loi de Dieu sont concernées.

Nous commencerons par le livre aux Hébreux qui compare Jésus-Christ, médiateur de la Nouvelle Alliance avec Moïse, médiateur de l'Ancienne Alliance ou Alliance du Sinaï.

Moïse, au premier siècle du Judaïsme, était un grand personnage historique. Lorsque les premiers chrétiens acceptèrent Jésus-Christ en tant que médiateur de la Nouvelle Alliance, le Messie et un prophète supérieur à Moïse, la plupart des Juifs – en particulier les leaders religieux furent très offensés. Ils refusèrent d'accepter Jésus en tant que leur souverain sacrificateur ou comme un prophète plus grand que Moïse.

Les implications de ce problème sont abordées dans l'épître aux Hébreux. Ce livre fut écrit pour expliquer la supériorité du sacerdoce du Christ par rapport à celui du souverain sacrificateur lévite nommé sous l'Alliance du Sinaï, et pour attester par les Écritures que Jésus-Christ est un plus grand prophète que Moïse.

Dans ce contexte, l'épître aux Hébreux s'intéresse aux distinctions entre l'Alliance du Sinaï et la Nouvelle Alliance, plus précisément au rôle de la loi de Dieu dans chacune d'elles.

La supériorité du sacerdoce de Christ

Comme Moïse représentait le personnage phare du judaïsme du premier siècle, la plupart des Juifs rejetèrent toute éventualité que Jésus puisse être le « Prophète » dont Moïse parlait dans Deutéronome 18:15. Les Juifs du premier siècle attendaient ardemment de leur vivant la venue de ce prophète (comparer Marc 6:14-16 ; Jean 1:21, 25 ; 7:40). Mais ils pensaient qu'il viendrait sous les traits d'un grand chef militaire qui lèverait une armée juive pour les libérer de l'occupation romaine.

Ils se considéraient comme *le peuple de Dieu, de justes victimes méritant la liberté*, et non comme des pécheurs *ayant besoin de Son pardon*. Ils s'attendaient à un roi conquérant, et non pas à un Sauveur qui résoudrait le problème du péché en mourant pour eux. Par conséquent, un Messie qui allait mourir pour leurs péchés, au lieu de mener une rébellion contre l'armée Romaine pour rétablir le trône de David était pour eux un « *scandale* » (1 Corinthiens 1:23).

L'épître aux Hébreux fut écrite pour contrecarrer ce raisonnement aveugle et pour prouver, à partir des Écritures, que le Messie est venu pour *être et faire* ce qui était prophétisé.

L'auteur de l'épître aux Hébreux, probablement Paul, utilise les Écritures de l'Ancien Testament pour prouver que Jésus-Christ est explicitement le Messie attendu, un prophète supérieur à la fois à Moïse et à Aaron. De plus, ces Écritures déclarent qu'Il serait notre nouveau souverain sacrificateur, et de loin supérieur.

Il va sans dire, qu'une compréhension claire du livre aux Hébreux est essentielle pour apprécier la minutie avec laquelle Dieu planifia à l'avance la mission et l'œuvre de Jésus-Christ, notre souverain sacrificateur, en particulier celle de Son premier avènement.

Fils de David et Fils de Dieu

Dans Hébreux 1, l'auteur cite des passages bibliques plus spécifiques pour prouver que le Messie prophétisé viendrait non seulement sous l'appellation fils de David, mais également sous celle de Fils de Dieu (verset 2), étant « l'empreinte » de la personne de Dieu (verset 3). Il est également « devenu d'autant supérieur aux anges qu'il a hérité d'un nom plus excellent que le leur » (verset 4). Le thème de la supériorité du sacerdoce de Jésus-Christ, le Messie, se retrouve tout au long du livre aux Hébreux.

Le règne du Messie sur le royaume d'Israël était tellement attendu par les Juifs, que l'auteur de ce livre se réfère aux Psaumes pour prouver que Dieu avait l'intention de tenir Sa promesse qui était d'installer à nouveau un fils de David sur le trône d'Israël. Mais Celui qui devait s'asseoir sur ce trône devait non seulement être fils de David, il devait être aussi Fils de Dieu. Hébreux 1:8 cite un passage des Psaumes qui montre que Dieu établira le « trône » de Son « fils » sur le « royaume » qu'Il Lui avait promis.

Cette citation contient une promesse : « Ton *trône*, ô Dieu, *est à toujours* ; le sceptre de ton *règne* est un sceptre d'équité. Tu aimes la justice, et tu hais la méchanceté : C'est pourquoi, ô Dieu, ton Dieu *t'a oint* d'une huile de joie, *par privilège sur tes collègues* [les prophètes antérieurs] » (Psaumes 45:7-8).

Les mots « *t'a oint d'une huile* » suggèrent une référence au mot hébreu *Messie* – Celui qui est Oint. L'équivalent en grec est *Christos*, qui devient « Christ » en français.

Dans Hébreux 2:5, l'auteur continue de montrer que le Messie deviendra le Dirigeant divin du « monde à venir » et non des royaumes de cette présente époque. Jésus, bien sûr, a déjà été proclamé chef de Sa véritable Église, qui est le Corps du Christ (Éphésiens 1:22-23).

Concernant la portée du règne de Christ, l'auteur du livre aux Hébreux explique ce point : « Tu as mis toutes choses sous ses pieds. En effet, en lui soumettant toutes choses, *Dieu n'a rien laissé qui ne lui soit soumis*. Cependant, nous ne voyons pas encore maintenant que toutes choses lui soient soumises. Mais celui qui a été abaissé pour un peu de temps au-dessous des anges, Jésus, nous le voyons couronné de gloire et d'honneur à cause de la mort qu'il a soufferte ; ainsi *par la grâce de Dieu, il a souffert la mort pour tous*. » (Hébreux 2:8-9)

La priorité de Dieu au sujet du Messie était de donner à l'humanité un Sauveur – afin que tous ceux qui se repentent puissent avoir accès à la justification et au salut. Jésus, le Messie annoncé, devait premièrement remplir *la mission* de ce Sauveur – prêcher la repentance et prendre sur Lui l'amende de nos péchés, autrement dit, mourir à notre place.

Par conséquent, il n'avait jamais été prophétisé que Son Royaume serait établi lors de Son premier avènement. L'établissement de ce Royaume aura lieu à Son retour.

Au chapitre 3, l'auteur va droit au but : Moïse et Jésus étaient tous deux fidèles à Dieu, mais Christ a été jugé digne d'une gloire supérieure à Moïse (versets 1-3). Dans la maison de Dieu, Moïse fut un *serviteur* fidèle (versets 4-5). « Mais Christ l'est *comme Fils sur sa maison* ; et sa maison, c'est nous, pourvu que nous retenions [fermement jusqu'à la fin] la confiance et l'espérance dont nous nous glorifions. » (verset 6) En d'autres termes, la position du Christ dans la famille de Dieu est supérieure à celle de Moïse et à celle de tous les autres enfants de Dieu qui entreront dans Sa famille éternelle.

Pour les Juifs, le temple était la maison de Dieu. Avant sa destruction en 70 après J.-C., le judaïsme était une religion basée sur le temple. La majorité des activités attachées à leur adoration de Dieu étaient liées au temple. Mais, après la destruction du temple,

La grâce et la loi :

Pourquoi ces deux éléments sont-ils indissociables ?

Le mot « grâce » est régulièrement utilisé par les personnes religieuses pour exprimer le fait que l'obéissance à la loi de Dieu n'est plus nécessaire. Cette conclusion est non seulement inexacte, mais elle est aussi diabolique !

En voici la raison : sans loi, il n'y aurait pas *besoin de* grâce. Le mot *grâce*, tout comme le mot grec *charis* est traduit dans le Nouveau Testament, par « accorder une faveur » – un don (c'est à partir du mot « *charis* », que nous vient le mot *charité* en Français). Dans un contexte religieux, le mot *grâce* est souvent utilisé pour exprimer le don du pardon.

Il se réfère à la façon dont Dieu étend Ses *faveurs* sur les pécheurs *repentis* en *pardonnant* leurs anciennes désobéissances à Sa loi –

leurs « péchés commis auparavant » (Romains 3:25).

Ceci est nécessaire parce que « quiconque pratique le péché *transgresse la loi*, et le péché est *la transgression* de la loi. » (1 Jean 3:4) S'il n'y a pas de loi, il n'y a pas de transgression, il n'y a donc pas de péché et s'il n'y a pas de péché, l'idée même de la *grâce* en tant que pardon divin n'a aucun sens.

Dieu n'a pas seulement effacé nos péchés, nos transgressions de Sa Loi. Mais Il ne les a pas simplement ignorés non plus. « Christ est mort pour nos péchés, selon les Écritures » (1 Corinthiens 15:3) « ainsi par la grâce de Dieu, *il a souffert la mort pour tous*. » (Hébreux 2: 9)

En d'autres termes, c'était pour que la *faveur* de Dieu – Sa grâce –

70 ans apr. J.-C., le judaïsme fut transformé, par nécessité, en une religion décentralisée et basée sur les synagogues. Leurs sacrificateurs n'avaient plus aucune fonction.

Les chrétiens, par contre, avaient encore « un grand souverain sacrificateur qui a traversé les cieux, Jésus, le Fils de Dieu » (Hébreux 4:14). Mais la position élevée de ce souverain sacrificateur ne signifie pas qu'Il soit hors d'atteinte ou qu'Il ne comprenne pas ce que nous traversons en tant qu'être humain. Il a Lui-même été humain, Il n'est pas « un souverain sacrificateur qui ne puisse compatir à nos faiblesses ; au contraire, il a été tenté comme nous en toutes choses, sans commettre de péché. » (verset 15)

La raison essentielle de la nomination de Christ au rang de souverain sacrificateur était d'apporter une solution au problème du péché –

puisse être offerte à tous ceux qui se repentent (se détourner du péché) que Jésus est mort. Car Il « s'est donné lui-même pour nous, afin de *nous racheter de toute iniquité*, et de se faire un peuple qui lui appartienne, *purifié* par lui et zélé pour les bonnes œuvres. » (Tite 2:14)

Par conséquent, la grâce englobe beaucoup plus que le simple fait de pardonner les péchés passés. Elle englobe également le *don* du Saint Esprit qui nous aide à obéir aux lois de Dieu. La grâce fait référence à *tous les* dons immérités accordés par Dieu. Elle inclut Son aide, pour nous détourner du péché et nous conduire vers Sa vérité et Sa voie de vie, Son pardon pour nos péchés passés et, finalement, Sa volonté de nous accorder le plus grand des dons – celui de la vie éternelle dans Son Royaume.

Mais sans la loi, la grâce n'aurait aucun sens car il n'y aurait aucun

moyen de définir le péché. Sans la grâce, le pardon des péchés n'aurait pas été mis à notre disposition.

Jésus est mort et est ressuscité *pour donner accès à la grâce* à tous ceux qui ne veulent plus pécher (Jean 8:11).

Par la grâce, nous pouvons premièrement être pardonnés de nos transgressions, puis, guidés par le Saint-Esprit, nous avons la force d'obéir à la loi de Dieu de tout notre cœur – avec le but ultime et la promesse de pouvoir vivre pour l'éternité dans une obéissance parfaite.

Ainsi, la loi et la grâce sont absolument indissociables. La loi est nécessaire pour définir le péché et ses conséquences. La grâce est nécessaire pour que les pécheurs puissent être pardonnés et amenés à l'obéissance à Dieu par la puissance du Saint-Esprit et l'aide de Jésus-Christ, notre Sauveur et souverain sacrificateur.

avoir un souverain sacrificateur prêtant assistance à toute personne qui s'agenouillerait en prière devant le trône de Dieu pour demander de l'aide. En Christ, nous avons à la fois Celui qui est éternel et tout-puissant, ainsi que Celui qui vécut tel un être humain.

Dans Hébreux 5, l'accent est mis sur le fait que le changement dans le sacerdoce fut institué par nomination de la part de Dieu le Père. « Et Christ ne s'est pas non plus attribué la gloire de devenir souverain

Un souverain sacrificateur désireux de nous aider

La solution pour résoudre le problème du péché, c'est l'aide que nous recevons de Jésus-Christ. Jésus est né, non seulement pour que nos péchés passés puissent être pardonnés, mais pour nous aider à vaincre le péché, les habitudes enracinées parfois difficiles à déloger de nos vies.

Jésus est notre souverain sacrificateur miséricordieux dans les cieux (Hébreux 2:17-18 ; 8:1-2; 9:11-14 ; 10:19-23). Il intercède pour nous auprès du Père (Romains 8:34).

Comme l'explique Jean : « Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les pardonner, et pour nous purifier de toute iniquité. » (1 Jean 1:9)

Jésus est toujours prêt à nous aider à vaincre le péché : « car tout ce qui est né de Dieu triomphe du monde ; et la victoire qui triomphe du monde, c'est notre foi. Qui est celui qui a triomphé du monde, sinon celui qui croit que Jésus est le Fils de Dieu ? » (1 Jean 5:4-5)

L'apôtre Jean, tout en reconnaissant nos faiblesses humaines, nous encourage à ne pas céder au péché. « Mes petits enfants, je vous écris

ces choses afin que vous ne péchiez point. Et si quelqu'un a péché, nous avons un avocat auprès du Père, Jésus-Christ le juste. Il est lui-même la victime expiatoire pour nos péchés, et non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux du monde entier. » (1 Jean 2:1-2)

Cela nous donne espoir et courage dans notre lutte quotidienne contre le péché. En effet, le Christ connut les mêmes tentations que nous et comprend parfaitement notre situation. « Car nous n'avons pas un souverain sacrificateur qui ne puisse compatir à nos faiblesses au contraire, il a été tenté comme nous en toutes choses, sans commettre de péché. Approchons-nous donc avec assurance du trône de la grâce, afin d'obtenir miséricorde et de trouver grâce, pour être secourus dans nos besoins. » (Hébreux 4:15-16)

Comment pouvons-nous obtenir cette aide ? Jésus répond :

« Demandez, et l'on vous donnera ; cherchez, et vous trouverez ; frappez, et l'on vous ouvrira. Car quiconque demande reçoit, celui qui cherche trouve, et l'on ouvre à celui qui frappe. » (Matthieu 7:7-8)

sacrificateur, mais il la tient de celui qui lui a dit : Tu es mon Fils, Je t'ai engendré aujourd'hui ! » [Cité de Psaumes 2:7] Comme Il dit encore ailleurs : « Tu es sacrificateur pour toujours, selon l'ordre de Melchisédek [Cité de Psaumes 110:4]. » (Hébreux 5:5-6)

Le souverain sacrificateur parfait

Par la suite, l'épître aux Hébreux compare l'exemple de l'obéissance parfaite de Jésus-Christ avec le même type d'obéissance qu'Il attend de Ses disciples. Le chapitre 5 poursuit : « Il a appris, bien qu'il soit Fils, l'obéissance par les choses qu'il a souffertes ; après avoir été élevé à la perfection, il est devenu pour tous ceux qui lui obéissent l'auteur d'un salut éternel, Dieu l'ayant déclaré souverain sacrificateur selon l'ordre de Melchisédek. » (versets 8-9)

Jésus obéit aux Écritures de l'Ancien Testament. Il ordonna à Ses disciples de suivre Son exemple et d'enseigner aux autres cette même obéissance (Matthieu 28:9-20).

L'auteur du livre aux Hébreux reproche aux chrétiens d'avoir négligé de développer de vrais talents et de mettre en pratique les Écritures dans leur vie de la bonne façon : « Vous, en effet, qui depuis longtemps devriez être des maîtres, vous avez encore besoin qu'on vous enseigne les principes élémentaires des *oracles de Dieu*, vous en êtes venus à avoir besoin de lait et non d'une nourriture solide. Or, quiconque en est au lait n'a pas l'expérience de la parole de justice ; car il est un enfant. » (Hébreux 5:12-13)

Hébreux 6:1 poursuit avec un appel : « C'est pourquoi, laissant les éléments de la parole de Christ, tendons à ce qui est parfait. » Les versets suivants parlent des principes sur lesquels ce cheminement vers la perfection spirituelle doit être fondé, ils nous instruisent également sur la persévérance assidue dont nous devons faire preuve pour aller de l'avant.

Puis au chapitre 7, l'auteur revient à nouveau sur le thème du sacerdoce du Christ. Il explique qu'il y a un précédent, un ancien modèle, d'après lequel Jésus-Christ recevra la charge de Son sacerdoce de souverain sacrificateur. Les Écritures prédisent explicitement qu'Il deviendrait souverain sacrificateur « selon l'ordre de Melchisédek » et non « selon l'ordre d'Aaron ». (verset 11)

Melchisédek était sacrificateur de Dieu des centaines d'années avant que le sacerdoce lévitique ne fut établi (voir Genèse 14:18-19). Après avoir reçu la dîme (un dixième) des trésors de guerre d'Abraham au

cours d'une bataille, Melchisédek bénit Abraham. Cet acte confirma que Melchisédek était supérieur à Abraham.

On ne peut être « béni » de cette manière que par une personne de plus haut rang que soi. Ceci, confirme donc que Jésus est du même rang que Melchisédek, et par conséquent, supérieur à Abraham et aux autres sacrificateurs, les Lévites, descendants d'Abraham. Cela nous permet d'attester le fait que Jésus-Christ, dont la lignée n'était pas issue de la tribu sacerdotale de Lévi, est bibliquement notre nouveau et légitime souverain sacrificateur.

Un nouveau sacrificateur nécessite des changements dans la loi

Cela nous amène à un point crucial abordé dans cette lettre aux Hébreux. « Car, le sacerdoce étant changé, il y a aussi nécessairement un changement de loi ». (Hébreux 7:12) Dans les chapitres 8 à 10 l'auteur explique que le transfert du sacerdoce à Jésus-Christ fut la raison principale de certaines modifications dans la loi et ceci pour s'adapter à cette transition.

À ce stade, il nous faut bien comprendre que l'*amendement* de certains aspects d'un corpus juridique *n'abolit en rien l'ensemble de ses lois* – il ne modifie qu'une partie de cet ensemble. Cette compréhension est essentielle afin de mieux saisir la raison pour laquelle et comment une loi, qui fut écrite dans un livre au Mont Sinaï, puisse être modifiée.

Avant tout, il nous faut comprendre la raison de ses modifications. Cette raison est clairement expliquée. « Le point capital de ce qui vient d'être dit, c'est que nous avons un tel souverain sacrificateur, qui s'est assis à la droite du trône de la majesté divine dans les cieux, comme ministre du sanctuaire et du véritable tabernacle, qui a été dressé par le Seigneur et non par un homme. » (Hébreux 8:1-2)

Les changements qui eurent lieu dans la loi étaient nécessaires afin d'accueillir un nouveau souverain sacrificateur permanent, et une nouvelle notion plus précise du temple dans lequel Dieu serait activement présent grâce au don du Saint-Esprit.

Avec Jésus-Christ remplaçant le souverain sacrificateur lévitique, l'Église qu'Il fonda primerait maintenant sur un temple physique.

Comme l'explique Paul : « Ainsi donc, vous n'êtes plus des étrangers, ni des gens du dehors ; mais vous êtes concitoyens des saints, gens de la maison de Dieu. Vous avez été édifiés sur le fondement des apôtres et des prophètes, Jésus-Christ lui-même étant la pierre angulaire.

En lui tout l'édifice, bien coordonné, s'élève pour être un temple saint dans le Seigneur. En lui vous êtes aussi édifiés pour être une habitation de Dieu en Esprit. » (Éphésiens 2:19-22)

Nouvelle relation, nouvel accent

Avec ces changements, Dieu fait part de Ses attentes à Son peuple.

L'Alliance du Sinaï ne produisait pas une justice durable. Ses sacrificateurs ne pouvaient que de façon symbolique remplir le rôle que Jésus-Christ assume entièrement sous la Nouvelle Alliance.

Voilà pourquoi certaines modifications de la loi furent essentielles pour soutenir cette nouvelle relation au combien meilleure. L'accent fut davantage mis sur le fait de changer le cœur et l'esprit d'une personne plutôt que de perpétuer un rituel de cérémonies symboliques (Hébreux 8:10).

Le tabernacle physique et son cérémoniel n'était que temporaire. Sa valeur symbolique – indiquait au sens figuré ce que Dieu avait à l'esprit, à plus grande échelle, pour l'avenir. Leurs services étaient purement symboliques : « c'est un symbole pour le temps présent ; il signifie que les dons et sacrifices présentés ne peuvent rendre parfait sous le rapport de la conscience celui qui rend ce culte. » (Hébreux 9:9)

Aucun des aspects cérémoniels de l'Alliance du Sinaï ne pouvait définir la justice pour ce qui est du cœur, de l'esprit et des actions d'une personne.

Ces rituels rappelaient aux gens leur culpabilité vis-à-vis des lois spirituelles qui définissent le péché. Ils ne concernaient que « les aliments, les boissons et les diverses ablutions, des ordonnances charnelles imposées seulement jusqu'à une époque de réformation. » (verset 10)

Cette « époque de réformation » commença lors de la première venue de Jésus-Christ en tant que Messie. Comme l'explique le livre aux Hébreux, le système existant des rituels d'adoration dans le temple représentait « une ombre des biens à venir, et non l'exacte représentation des choses, ne peut jamais, par les mêmes sacrifices qu'on offre perpétuellement chaque année, amener les assistants à la perfection. » (Hébreux 10:1)

L'utilisation du mot *ombre* pour décrire ce système de rituels est très utile pour comprendre ce que le livre aux Hébreux nous dit au sujet du système cérémoniel et sacrificiel. Tout comme une ombre révèle la forme et les contours de ce qui arrive, de même les rituels de l'Alliance

du Sinaï révélèrent une représentation partielle du rôle de Jésus-Christ en tant qu'offrande sacrificielle pour le pardon des péchés de l'humanité. Ils révèlent également Son futur rôle de souverain sacrificateur pour nous.

Les sacrifices qui avaient lieu dans le tabernacle et au temple préfiguraient le rôle du Christ. Ils étaient le point central du système d'adoration de l'Ancienne Alliance. Mais, selon l'auteur de l'épître aux Hébreux, la valeur de ces sacrifices n'était que purement symbolique. « Autrement, n'aurait-on pas cessé de les offrir, puisque ceux qui rendent ce culte, étant une fois purifiés, n'auraient plus eu aucune conscience de leurs péchés ? Mais le souvenir des péchés est renouvelé chaque année par ces sacrifices ; car il est impossible que le sang des taureaux et des boucs ôte les péchés. » (versets 2-4)

Il est extrêmement important de noter que l'auteur de l'épître aux Hébreux, probablement Paul, *limite* volontairement ses remarques sur les changements qui eurent lieu concernant les aspects *temporaires et rituels de la loi*. Il ne dit jamais que la loi de Dieu qui définit la justice ou le péché est abolie. Au contraire, Paul écrit dans Romains 3:20 que c'est « par la loi que vient la connaissance du péché. » Le péché est défini par la loi de Dieu (1 Jean 3:4) – comme elle l'a toujours été et le sera toujours.

L'épître aux Hébreux explique : « Car, si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, il ne reste *plus de sacrifice pour les péchés, mais une attente terrible du jugement et l'ardeur d'un feu qui dévorera les rebelles*. » (Hébreux 10:26-27)

Toute personne qui accepte le sacrifice de Jésus-Christ pour le pardon de ses péchés, ne peut « délibérément continuer à pécher » et être accepté par Dieu.

Les lois mentionnées dans Hébreux comme ayant été changées ne comprennent pas les lois qui définissent le péché. Mais, l'auteur insiste sur le fait, qu'un jour de jugement existe dans le plan de Dieu pour ceux qui refusent de cesser de pécher. Il considère même que ceux qui continuent de pécher sciemment et délibérément sont ennemis de Dieu.

La foi pour être obéissant

Commençant par Hébreux 10:35-36, l'auteur cherche à renforcer la confiance de ses lecteurs à accomplir « la volonté de Dieu. » Dans le chapitre 11, il cite en exemple des personnes de l'Ancien Testament qui avaient la foi *d'accomplir* ce que Dieu leur demandait de faire dans

des circonstances difficiles. Il les présente comme des personnes dont le comportement exemplaire devrait être imité. Ils *obéissaient* à Dieu malgré de grandes difficultés. Nous devrions en faire tout autant.

« Nous donc aussi », dit l'auteur, « puisque nous sommes environnés d'une si grande nuée de témoins [les serviteurs obéissants de Dieu mentionnés dans l'Ancien Testament], *rejetons tout fardeau, et le péché* qui nous enveloppe si facilement, et courons avec persévérance dans la carrière qui nous est ouverte, puisque nous sommes environnés d'une si grande nuée de témoins. » (Hébreux 12:1)

Le livre aux Hébreux encourage clairement les chrétiens fidèles à suivre l'exemple des serviteurs de Dieu de l'Ancien Testament qui, par la foi, *refusèrent de pécher* au risque de perdre leur vie.

La foi consiste à avoir le courage de faire ce que Dieu commande, indépendamment des risques et des difficultés personnelles. C'est une foi vivante et active d'obéissance à Dieu, et non pas une foi morte ou dormante sans conviction ni courage pour faire Sa volonté.

Jacques explique cela clairement : « Mais quelqu'un dira : Toi, tu as la foi ; et moi, j'ai les œuvres. Montre-moi ta foi sans les œuvres, et moi, je te montrerai la foi par mes œuvres. Tu crois qu'il y a un seul Dieu, tu fais bien ; les démons le croient aussi, et ils tremblent. Veux-tu savoir, ô homme vain, que la foi sans les œuvres est inutile ? Abraham, notre père, ne fut-il pas justifié par les œuvres, lorsqu'il offrit son fils Isaac sur l'autel ? Tu vois que la foi agissait avec ses œuvres, et que par les œuvres la foi fut rendue parfaite. » (Jacques 2:18-22)

C'est grâce à un accès constant, à un souverain sacrificateur vivant et permanent qu'il nous est possible d'obéir à Dieu comme il Lui plaît.

Hébreux 4:14-16 résume cela dans les termes suivants : « Ainsi, puisque nous avons un grand souverain sacrificateur qui a traversé les cieux, Jésus, le Fils de Dieu, demeurons fermes dans la foi que nous professons. Car nous n'avons pas un souverain sacrificateur qui ne puisse compatir à nos faiblesses ; au contraire, il a été tenté comme nous en toutes choses, sans commettre de péché. *Approchons-nous donc avec assurance du trône de la grâce*, afin d'obtenir miséricorde et *de trouver grâce*, pour être secourus dans nos besoins. »

« Une nouvelle création » en Christ c. la circoncision

« Car ce n'est rien d'être circoncis ou incirconcis ;
ce qui est quelque chose, c'est d'être une nouvelle création. »
(Galates 6:15)

La pratique juive exigeant que les gentils, c'est-à-dire les non-juifs, soient circoncis afin d'être acceptés dans leur communauté, menaçait l'unité de l'Église primitive. Les apôtres tinrent une conférence spéciale à Jérusalem pour répondre à cette question, afin que la juste perspective de *la justification par la foi en, et de, Christ* ne soit pas faussée.

À la fin de cette conférence, les apôtres envoyèrent une lettre aux congrégations non-juives pour confirmer par écrit leur décision à ce sujet. Ils l'expliquèrent ainsi : « Ayant appris que quelques hommes partis de chez nous, et *auxquels nous n'avions donné aucun ordre*, vous ont troublés par leurs discours et ont ébranlé vos âmes. » (Actes 15:24)

Ceux qui troublaient les églises d'Antioche et des autres régions, essayaient de convaincre les chrétiens non-juifs en leur disant : « Si vous n'êtes circoncis selon le rite de Moïse, vous ne pouvez être sauvés. » (Verset 1)

Le Nouveau Testament parle d'une circoncision du cœur. Mais même Moïse, longtemps auparavant, avait déjà prophétisé ceci : « L'Éternel, ton Dieu, circoncira *ton cœur et le cœur de ta postérité*, et tu aimeras l'Éternel, ton Dieu, de tout ton cœur et de toute ton âme, afin que tu vives. » (Deutéronome 30:6)

Paul le confirme également lorsqu'il écrit : « Mais le Juif, c'est celui qui l'est intérieurement ; et la circoncision, c'est celle du cœur, selon l'Esprit et non selon la lettre. La louange de ce Juif ne vient pas des hommes, mais de Dieu. » (Romains 2:29) Ainsi, les vrais Juifs – les vrais chrétiens – sont ceux qui sont circoncis spirituellement, ceux qui, grâce au Saint-Esprit ont appris à contenir, à maîtriser leur esprit rebelle géré par la nature humaine, en le soumettant à l'obéissance à Dieu.

De ceux qui insistaient sur le fait que les croyants Gentils devaient observer les *aspects symboliques* de la loi, plusieurs étaient motivés par un désir d'harmonie avec la communauté juive *non-chrétienne*.

Mais comme nous pouvons le voir au chapitre 2, ces aspects de la loi ne sont plus requis. L'épître aux Hébreux explique la profondeur du sujet mais celle-ci n'avait pas encore été écrite lorsque la question de la circoncision des Gentils causa une crise en Galatie.

Paul souligne l'importance de la mort du Christ

Pour répondre à cette même question, Paul explique aux Galates : « Tous ceux qui *veulent se rendre agréables selon la chair* vous contraignent à vous faire circoncire, *uniquement afin de n'être pas persécutés pour la croix de Christ.* » (Galates 6:12)

Dans l'Église primitive du Nouveau Testament, de faux enseignants tentèrent de persuader les gentils convertis qu'ils ne pouvaient pas être justifiées (avoir leurs péchés pardonnés) simplement en se repentant, en croyant à l'Évangile, et en acceptant le sacrifice de Jésus-Christ pour le pardon de leurs péchés.

Ils enseignaient que la justification n'était possible que s'ils étaient physiquement circoncis et s'ils adhéraient aux autres lois temporaires données au Mont Sinaï. Les apôtres rejetèrent catégoriquement cet argument. Paul argumenta avec force à ce sujet dans sa lettre aux Galates.

Les chrétiens Gentils de la province de Galatie étaient poussés à accepter la circoncision et cela afin qu'il n'y ait plus de *barrières de fraternisation* avec les Juifs. Les Juifs limitaient leur interaction avec les Gentils dans la plupart des activités commerciales. Il était interdit de manger à la même table qu'un Gentil. Au début, même Pierre hésitait à aller à l'encontre de ce tabou (Actes 10:25-29).

Ceux qui troublaient les Galates, faisaient valoir le fait que la circoncision était indispensable afin d'être pleinement accepté au sein du peuple de Dieu (les Juifs). Que la circoncision leur ouvrirait la porte de la fraternisation avec toute la communauté juive. Qu'elle aurait également le pouvoir d'ôter une grande partie des tensions existant entre les chrétiens et les Juifs non-croyants.

Mais, résoudre ces problèmes par la circoncision menaçait de créer un problème d'identité beaucoup plus important. La circoncision physique identifiait uniquement les Juifs comme étant les descendants *naturels* d'Abraham. Dieu offrait à Ses enfants, Juifs et Gentils, *la justification et le salut* non par la circoncision physique, mais par Jésus-Christ. Ceux-ci avaient bien compris leur identité en tant qu'enfants justifiés de Dieu, et c'est cette compréhension qui était en jeu, et devait être protégée.

Par conséquent, le but de la lettre de Paul aux Galates était de clarifier le fait que devenir un descendant adopté de Juda (le nom de l'arrière-petit-fils d'Abraham duquel le terme « juif » est un dérivé) par le biais de la circoncision, n'apportait pas le salut aux Gentils. Il en était de même pour les Juifs circoncis. Ils devaient être justifiés par le sang du Christ et vivre ensuite une vie conduite par l'Esprit.

Néanmoins, la plupart des chrétiens gentils de Galatie étaient impressionnés (ou intimidés) par les arguments reliés à la circoncision. Ils pouvaient concevoir que celle-ci leur offrait un moyen raisonnable de changer leur identité sociale ambiguë, car ils n'étaient ni idolâtres ni juifs.

Dieu inspira Paul pour qu'il ait une vue d'ensemble complètement différente. Ce que l'on incitait les Gentils de la Galatie à accepter aurait totalement changé leur façon de percevoir à quel point le sacrifice du Christ étaient important pour eux. Cela aurait plutôt nuit à leur compréhension du fait que c'est la grâce de Dieu qui nous justifie, au travers de la foi au sang versé du Christ, et l'obéissance fidèle qui est produite lorsque Christ demeure en nous par le Saint-Esprit.

Paul pouvait discerner que ce changement les amènerait, de façon tacite, à considérer la circoncision et l'obéissance à la loi comme le moyen d'obtenir la vie éternelle. Cela risquait d'amoindrir *leur foi* en Christ, en tant que leur Sauveur et Rédempteur. Cela aurait masqué le fait qu'en étant justifiés par la foi, ils avaient déjà obtenu une *meilleure* identité en tant qu'enfants de Dieu et héritiers de la promesse faite directement à Abraham, une identité bien supérieure à celle accordée par la circoncision physique.

L'argument de Paul était qu'ils n'avaient pas besoin d'être adoptés par les Juifs pour être « Fils de Dieu » et recevoir la vie éternelle (Galates 3:26).

Nous ne sommes pas justifiés « par la loi »

Paul répondit : « Je ne rejette pas la grâce de Dieu ; car si la justice s'obtient par la loi, Christ est donc mort en vain. » (Galates 2:21) Croire que l'obéissance à la loi par des pratiques physiques (y compris la circoncision) soit un moyen de justification, reviendrait à dire que la foi en Christ notre Rédempteur et Sauveur est inutile ou insuffisante.

En fait, la justification passerait du domaine de la miséricorde et du pouvoir d'agir que nous accorde la foi, à celui d'une simple reconnaissance de dette – quelque chose que l'on pourrait mériter ou repayer en obéissant avec diligence, et de par nos propres efforts. Ce serait ignorer

les Écritures stipulant que l'humanité entière est « sous le péché, afin que ce qui avait été promis soit donné par la foi en Jésus-Christ à *ceux qui croient*. » (Galates 3:22)

Après avoir péché, tout effort dont une personne pourrait faire preuve pour obéir minutieusement à la loi, n'importe quelle loi, avec le plus de diligence possible ne pourrait jamais lui *accorder d'obtenir* le pardon de ses péchés.

Le miracle d'une « nouvelle création »

Nous devrions, tout comme Paul, insister sur le fait que la Nouvelle Alliance est une circoncision du cœur – c'est devenir une « nouvelle création » en Christ. C'est le miracle de Dieu qui écrit Sa loi dans nos cœurs et dans nos esprits grâce au Saint-Esprit, et non par une circoncision physique.

Comment reçoit-on le Saint-Esprit ? Cela nous est démontré au commencement de l'Église – le jour où le Saint-Esprit fut donné aux disciples pour la première fois.

« Pierre leur dit : Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de vos péchés ; et vous recevrez le don du Saint-Esprit. » (Actes 2:38)

Aucune œuvre, d'aucune sorte, ne peut nous octroyer la rémission des péchés ou le don du Saint-Esprit ! Bien que la repentance et la foi soient des conditions à remplir, toutes deux sont néanmoins des *dons de la grâce* qui résultent du sacrifice du Christ pour nous.

Par conséquent, Paul entre dans le vif du sujet en disant : « O Galates dépourvus de sens ! qui vous a fascinés, vous, aux yeux de qui Jésus-Christ a été peint comme crucifié ? Voici seulement ce que je veux apprendre de vous : Est-ce par les œuvres de la loi que vous avez reçu l'Esprit, ou par la prédication de la foi ? Etes-vous tellement dépourvus de sens ? Après avoir commencé par l'Esprit, voulez-vous maintenant finir par la chair ? [C'est à dire, la circoncision] » (Galates 3:1-3)

Accepter la nécessité d'une circoncision physique, et probablement d'autres aspects cérémoniels de la loi, aurait constitué un déni implicite du fait que la justification par le Christ nous est suffisante. Ce serait substituer les « œuvres physiques de la loi » au sacrifice et à l'aide de Christ.

La loi n'est pas le problème

La question n'était pas de savoir si la loi de Dieu est bonne ou mauvaise. Il s'agissait de savoir s'il est possible, simplement en observant la loi,

de mériter *le pardon* des péchés et la vie éternelle. Est-il même possible à l'Homme, de par ses propres efforts, de répondre aux exigences de Dieu en matière d'obéissance véritable ? L'idée que Paul voulait exprimer était que par les « œuvres de la loi », une personne ne peut *rien mériter* qui aurait le pouvoir de la justifier. L'idée même qu'il soit possible de *mériter*, ou de *gagner* le pardon et le salut, n'a tout simplement aucun sens.

La loi définit le péché et en fixe la pénalité. Rien n'a jamais changé à cet égard. Mais la loi ne *pardonne* pas le péché, elle ne le peut pas. Elle ne fournit aucun moyen de racheter ses péchés où de regagner son innocence après avoir commis le péché.

C'est pourquoi Paul explique qu'une fois les transgressions commises, il est vain de chercher le pardon et la justification par les œuvres

Confusion actuelle au sujet de la liberté chrétienne

Pour contrer l'hérésie des Galates, Paul se réfère parfois à la liberté chrétienne. Mais la liberté qu'il décrit est très différente de celle que nous lui attribuons couramment de nos jours. Le raisonnement de Paul concernant la *grâce*, la *loi*, la *justification* et la *liberté* a été tellement détourné de son contexte qu'aujourd'hui son sens est rarement bien compris.

Par exemple, l'opinion actuelle que se font les gens concernant la liberté, en particulier dans la société occidentale, est que les êtres humains devraient être libres de vivre comme ils le veulent. Généralement, les gens pensent à ce concept de liberté quand ils lisent l'épître aux Galates. Mais une telle idée était totalement étrangère à Paul et aux autorités de la société de son époque.

Le gouvernement de l'Empire romain était une dictature sous l'autorité d'un empereur. Peu de personnes possédaient la citoyenneté romaine ainsi que les droits qui y étaient associés. La plupart de la population appartenait à deux autres catégories de personnes : les non-citoyens libres et les esclaves. La majorité des convertis au christianisme était issue de ces deux dernières catégories. Pour illustrer une vérité importante, Paul fait la comparaison entre les hommes libres et ceux qui sont esclaves.

Ceux qui sont justifiés par la mort du Christ sont libérés de la *mort*, qui est la peine encourue pour leurs péchés passés. Ceux qui ne sont pas justifiés ne sont pas *exemptés* de cette peine. En tant que pécheurs non pardonnés, ils sont semblables à des condamnés à mort détenus en esclavage

de « la loi » – parce que « tous ceux qui s'attachent aux œuvres de la loi sont sous la malédiction ; car il est écrit : Maudit est quiconque n'observe pas tout ce qui est écrit dans le livre de la loi, et ne le met pas en pratique. » (Galates 3:10)

Notez que la malédiction – la peine de mort – est sur ceux qui *négligent de faire* tout ce qui est dans la loi. La loi en elle-même ne constitue pas la malédiction.

La loi exige la peine de mort pour tous ceux qui *désobéissent*, et non pas pour ceux qui ont toujours été obéissants, comme ce fut le cas de Jésus-Christ ! La malédiction (la mort) ne s'abat pas sur ceux qui observent la loi, mais sur ceux qui la transgresse (lisez l'encart à la page 72 : « La malédiction de la loi »).

Notre Sauveur Jésus-Christ prit sur Lui la culpabilité spirituelle et la

(pareil au couloir de la mort) en attente de leur exécution lors du jugement dernier.

Paul exhorte les chrétiens à *se libérer* – à ne plus être influencés par l'esprit sectaire des distinctions de classes sociales de ce monde. Il le fait parce que, pour l'Église, « Il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni libre, il n'y a plus ni homme ni femme ; car tous vous êtes un en Jésus-Christ. » (Galates 3:28)

Cependant, il ne parle jamais de cette liberté comme représentant le fait d'être libérés de la loi de Dieu, la loi définissant le péché qui nous entoure. Il souligne que Jésus-Christ « s'est donné lui-même pour nos péchés, afin de nous arracher du présent siècle mauvais » (Galates 1:4).

Jésus-Christ nous libère de la *peine de mort que nous avons encourue*, en participant aux péchés et aux maux de notre société actuelle.

Cependant, Il ne nous libère pas de l'autorité de la loi de Dieu. Paul est très clair lorsqu'il dit que Dieu « a *condamné le péché* dans la chair, en envoyant, à cause du péché, son propre Fils dans une chair semblable à celle du péché, et cela *afin que la justice de la loi soit accomplie en nous*, qui marchons, non selon la chair, mais selon l'Esprit. » (Romains 8:3-4)

Paul fait constamment la comparaison entre le péché qui reflète les *œuvres de la chair* et la *bonne attitude* qui exprime *les fruits de l'Esprit* (Galates 5:19-23). La raison pour laquelle nous avons besoin de l'Esprit de Dieu, c'est qu'avec son aide, nous aurons la possibilité d'accomplir ce que la loi enseigne. Le Saint-Esprit nous ouvre l'esprit pour comprendre la véritable intention des voies de Dieu. Nous devons donc développer un caractère selon Dieu en marchant avec diligence dans Sa voie.

peine de mort qui en découle pour toute l'humanité. Le sacrifice du Christ permet que nous soyons pardonnés et justifiés de nos péchés. Le pardon ne vient d'aucune des œuvres que nous pourrions faire, car Christ étant le seul à n'avoir jamais péché, a pu payer à notre place la « malédiction », où la peine de mort que nous méritions à cause de nos péchés. Si nous ne nous repentons pas – c'est-à-dire si nous ne cessons pas de pécher (Jean 8:11) – nous périrons (Luc 13:3, 5).

Nous avons été crucifiés avec Christ

Si nous nous repentons et que nous avons foi dans le fait que Christ est mort à notre place, Paul explique que Dieu nous considère comme

La « malédiction de la loi »

Galates 3:10-13 est l'un des passages de la Bible qui est le plus fréquemment mal utilisé. Aussi bien dans leurs écrits que dans leurs prédications, les érudits et les ministres du culte se reportent tous à ce passage pour appuyer une hypothèse erronée selon laquelle Paul considérerait les lois de Dieu comme une malédiction. Mais comment aurait-il pu penser cela puisqu'il déclare dans Romains 7:12 que la loi de Dieu est sainte !

En effet, Paul parle de « la malédiction de la loi » (Galates 3:13), ce qui signifie une malédiction *décrétée* par la loi. Mais il ne se réfère pas à la *loi elle-même* en tant que malédiction.

Voici ce que Paul dit réellement : « Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous – car il est écrit : Maudit est quiconque est pendu au bois. » (Verset 13)

Quelques versets plus haut, il écrit : « Car tous ceux qui s'attachent aux œuvres de la loi sont sous la malédiction ; car il est écrit : Maudit est quiconque n'observe pas *tout ce qui est écrit dans le livre de la loi*, et ne le met pas en pratique. » (Verset 10)

Premièrement, notez que la malédiction s'applique à « quiconque *n'observe pas* tout ce qui est écrit dans le livre de la loi, et ne le met pas en pratique ».

Aucune malédiction n'est prononcée sur ceux qui *obéissent* à « tout » ce que la loi demande.

Bien sûr, Jésus-Christ est le seul à avoir obéi à toute la loi, sans jamais l'avoir transgressée. Quant à nous, nous avons tous péchés.

Qu'est-ce donc que « la malédiction de la loi » ? Et de quelle manière Christ est-il devenu une malédiction pour nous ?

Que voulait vraiment dire Paul ?

ayant été « crucifiés » avec Christ. « *J'ai été crucifié avec Christ ; et si je vis, ce n'est plus moi qui vis, c'est Christ qui vit en moi ; si je vis maintenant dans la chair, je vis dans la foi au Fils de Dieu, qui m'a aimé et qui s'est livré lui-même pour moi.* » (Galates 2:19-20)

Le fait que Jésus-Christ ait dû payer l'amende de la mort que requiert la loi pour nos transgressions, démontre que Dieu considère Sa loi comme étant toujours en vigueur. Ses exigences devaient être satisfaites.

Jésus pris sur Lui la punition de la loi à notre place, pour que la grâce de Dieu soit mise à notre disposition. Par conséquent, continue Paul « Je ne rejette pas la grâce de Dieu ; car si la justice s'obtient par la loi, Christ est donc mort en vain. » (Verset 21)

La loi s'explique d'elle-même. Galates 3:10 ne fait que paraphraser un passage de l'Ancien Testament : « Maudit soit celui qui n'accomplit point les paroles de cette loi, et qui ne les met point en pratique ! Et tout le peuple dira : Amen ! » (Deutéronome 27:26) La malédiction n'est pas la loi – il est clair qu'il s'agit de la pénalité imposée pour avoir transgressé la loi.

Galates 3:13 est aussi une citation résumée d'un passage de l'Ancien Testament qui explique exactement qui est maudit et pourquoi : « Si l'on fait mourir un homme qui a commis un crime digne de mort, et que tu l'aies pendu à un bois, son cadavre ne passera point la nuit sur le bois ; mais tu l'enterreras le jour même, car celui qui est pendu est un objet de malédiction auprès de Dieu, et tu ne souilleras point le pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne pour héritage. » (Deutéronome 21: 22-23)

Ceux qui avaient « commis un

crime digne de mort » – qui méritaient la peine de mort – étaient pendus à un bois après avoir été exécutés en public pour servir d'exemple. Ils étaient exposés à la vue de tous comme des pécheurs condamnés, maudits pour leurs péchés.

Chaque être humain est coupable d'avoir péché. Par conséquent, nous *méritons* tous d'être présentés comme des condamnés et comme des pécheurs « maudits ».

Jésus-Christ, crucifié et, en ayant donc été cloué au poteau de bois comme un criminel condamné « a porté lui-même nos péchés en son corps sur le bois, afin que morts aux péchés nous vivions pour la justice » (1 Pierre 2:24).

Il a supporté la malédiction – la disgrâce publique et la peine de la mort – que nous méritions tous. C'est ce que Paul veut dire dans Galates 3:13 lorsqu'il dit : « Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous ».

La conclusion de Paul est basée sur ces vérités essentielles : une fois que les coupables ont encouru la peine de mort, la loi n'a aucun pouvoir de les en *délivrer*.

Par conséquent, lors de Sa crucifixion, Jésus-Christ paya à notre place la peine de mort qui est l'amende de nos péchés.

Après avoir reconnu nos péchés par le repentir, si nous avons foi que la mort du Christ satisfait l'exigence légale de la peine de mort que nous avons encourue, et si nous nous engageons désormais à Lui obéir, avec Son aide, c'est alors que Dieu estime que nous sommes « morts selon la loi » et donc, réconciliés avec Lui.

Pour que nous puissions être considérés comme morts selon la loi, il faut que celle-ci soit toujours en vigueur. La justification serait vide de sens s'il n'y avait aucune loi à transgresser.

Ce n'est qu'en étant pardonnés de l'amende de la mort que nous pouvons devenir « enfants de Dieu » et « cohéritiers de Christ » selon la promesse éternelle faite à Abraham (Romains 8:16-17).

La circoncision n'était que le signe physique qui identifiait les descendants d'Abraham selon la chair. Bien qu'elle ait une valeur symbolique pour le peuple d'Israël, elle n'apporte rien en matière de justification et n'a aucun pouvoir d'annuler la culpabilité.

Par conséquent, l'intérêt qu'avaient certains Galates envers la possibilité d'être circoncis pour résoudre leur problème relationnel avec la communauté juive – principalement afin de ne pas être « persécutés pour la croix de Christ » (Galates 6:12) – deviendrait nuisible à leur relation avec Dieu.

Ils en arriveraient à une compréhension erronée de ce qui est véritablement important pour être accepté comme Son peuple saint. Cette acceptation *ne peut être méritée* par aucune « œuvre de la loi » et certainement pas par la circoncision.

Le contexte social de Galates 3

Certains raisonnements de Paul au troisième chapitre de Galates sont étroitement liés à l'analogie qu'il fait au chapitre 4.

Le fils mineur d'un propriétaire foncier romain n'était pas reconnu en tant que son héritier jusqu'à ce que le propriétaire ne déclare officiellement son lien de parenté avec l'enfant, un peu plus tard dans sa vie. Le statut d'un enfant mineur au sein de sa famille n'était guère différent de celle d'un esclave de la famille en qui l'on pouvait avoir confiance.

Le garçon était probablement très bien traité, mais juridiquement parlant, il avait peu de droit. Un gardien (souvent un esclave adulte) lui était assigné pour le guider et le former à la discipline. Celui-ci l'accompagnait aussi dans les divers endroits où il se rendait pour recevoir une éducation scolaire.

Paul compare le statut de ce fils mineur au sein de sa famille, à celui d'un esclave (Galates 4:1). La certitude de son héritage familial ne serait déterminée qu'à une date ultérieure.

Physiquement parlant, les enfants d'Israël sont les fils d'Abraham et les héritiers potentiels de la promesse que Dieu lui avait faite. Mais à cause de leurs transgressions ils sont devenus *esclaves du péché*. Ils ont donc encouru la peine de mort – ils n'avaient plus droit à l'héritage que Dieu avait promis à Abraham par le biais de Sa postérité parfaite, Jésus-Christ.

Cette attitude les mis dans une situation de besoin, celui du pardon – afin d'être justifiés et de le rester. Dieu leur donna donc « un gardien » qui prendrait soin d'eux, et ceci de façon temporaire, jusqu'à ce que Christ vienne offrir Sa vie pour leurs péchés (et pour les péchés de tous les hommes). Ce gardien – les rituels, les cérémonies ainsi que les sacrifices – représentait un symbole puissant du Christ.

Pour eux, comme pour n'importe qui d'autre d'ailleurs, il faut devenir « fils de Dieu par la foi » afin de pouvoir hériter la vie éternelle (Galates 3:26). Cela s'obtient comme le disent les Écritures par la *justification* – le fait d'être reconnu par Dieu comme étant juste, ayant été lavé de notre passé inique et après avoir reçu l'aide spirituelle dont nous avons besoin pour pouvoir obéir de tout notre cœur. Ceci est l'idée maîtresse de Paul que nous retrouvons dans le livre des Galates.

Une loi temporaire pour gardien d'Israël

Lorsque Dieu établit le peuple d'Israël en tant que nation, Il ne les libéra pas immédiatement de leur esclavage du péché. Mais Il le plaça sous surveillance d'un « gardien » et cela afin que le peuple ne perde pas l'espoir de la rédemption future promise à Abraham et à ses descendants.

Paul donc commence par comparer la loi lévitique, rituelle, cérémonielle, sacrificielle, basée sur le temple (qui fut donnée au Mt. Sinaï et incluait notamment la circoncision) avec la promesse faite à Abraham. Ce système de loi devint leur guide, tout comme le gardien ou le tuteur, décrit plus haut, accompagnait et conseillait le fils mineur du propriétaire romain.

Galates 4:9-10 : les lois divines sont-elles un joug ?

Certains pensent que les versets de Galates 4:9-10 condamnent les lois de l'Ancien Testament. Dans ces versets, Paul écrit : « mais à présent que vous avez connu Dieu, ou plutôt que vous avez été connus de Dieu, comment retournez-vous à ces faibles et pauvres principes élémentaires auxquels vous voulez vous asservir encore ? Vous observez les jours, les mois, les temps et les années ! » Ceux qui s'opposent à l'observance des lois de Dieu pensent que la référence de Paul aux « jours, [...] mois et [...] temps et [...] années » désigne le jour du sabbat, les fêtes annuelles, les années sabbatiques et les jubiléés donnés dans l'Ancien Testament (Lévitique 23 à 25).

Ils considèrent que ces observances données par Dieu sont de « faibles et pauvres principes élémentaires » auxquels les Galates « voulaient retourner » pour s'asservir encore (verset 9).

Est-ce vraiment ce que Paul voulait dire ?

Il y a un problème évident avec le fait de considérer ces versets comme étant critiques envers le Sabbat, puisque celui-ci n'est même pas mentionné dans ce contexte.

Le terme « sabbat (s) » et autres mots s'y référant, n'apparaît nulle part dans l'épître aux Galates.

Pour argumenter contre l'observance du Sabbat, certains supposent que les « années » dont il

est question au verset 10 se réfèrent aux années sabbatiques et jubilaires décrites dans Lévitique 25. Cependant, les années de jubilé n'étaient pas observées partout à l'époque de Paul, et les années sabbatiques n'étaient pas observées dans les régions hors de la Palestine (*Encyclopaedia Judaica*, vol. 14, p. 582, et *Jewish Encyclopedia*, p. 666, « *Sabbatical Year and Jubilee* »). Le fait que la Galatie se situe au milieu d'une Asie Mineure païenne et éloignée de la terre d'Israël, rend tout à fait illogique l'idée que Paul ait pu se référer aux années sabbatiques et aux années jubilaires.

Les mots grecs que Paul utilisa, traduits en français par « jours, [...] mois [...] temps et [...] années » sont utilisés à travers le Nouveau Testament pour décrire des périodes normales de temps de l'année civile. Ces mots sont totalement différents des termes précis que Paul utilise dans Colossiens 2:16 pour se référer aux sabbats et aux Fêtes annuelles de Dieu. Il utilise la terminologie exacte pour les observances bibliques dans Colossiens, mais formula des mots grecs très différents dans son épître aux Galates – ceci indique clairement qu'il traitait de sujets totalement différents.

Pour comprendre ce que Paul voulait dire, il faut examiner le contexte historique mais aussi le contexte immédiat de ces versets.

Les Galates ne pouvaient pas « retourner » vers l'observance de jours qu'ils n'avaient jamais observés

En Galatie, la plupart des églises étaient composées de membres d'origine païenne plutôt que juive. Paul précisa clairement qu'ils étaient physiquement incirconcis (Galates 5:2 ; 6:12-13), donc ils ne pouvaient pas être juifs.

Leurs antécédents sont importants dans la compréhension de ce passage controversé. Dans Galates 4:9-10, Paul dit que les Galates étaient retournés « à ces faibles et pauvres principes élémentaires » qui comprenaient « les jours, les mois, les temps et les années ! »

Ceux qui lisaient Paul étaient issus d'un milieu païen. Il est difficile de comprendre comment les termes « jours [...] mois [...] temps et [...] années » vers lesquels ils étaient retournés auraient pu être les Sabbats et les autres fêtes bibliques. Ils ne pouvaient pas « retourner » vers quelque chose qu'ils n'avaient jamais observé auparavant.

Ceci est encore plus clair dans le contexte même du verset. Au verset 8, Paul dit, « Autrefois, ne connaissant pas Dieu, vous serviez des dieux qui ne le sont pas de leur nature ». Par ces mots, Paul se réfère ici « clairement aux idoles du paganisme, qu'il appelle, dans un idiome typiquement juif, des « dieux qui n'ont pas une nature divine » (*The Expositor's Bible Commentary*, 1976, Vol.10, p. 475).

Il n'est pas question ici des pratiques bibliques

Est-il possible que ces « faibles et pauvres principes élémentaires » vers lesquels ils retournaient (verset 9) puissent être les lois, les sabbats et les fêtes de Dieu ? Le mot traduit par « principes élémentaires » ici est le mot grec « *stoicheia* ». Que veut-il dire ?

Le *Expositor's Bible Commentary* explique : « Il semblerait qu'à l'époque de Paul [...] *stoicheia* [...] se réfère au soleil, à la lune, aux étoiles et aux planètes – lesquels étaient tous associés aux dieux ou aux déesses et, puisqu'ils régulaient le calendrier, tous étaient également associés aux grandes fêtes païennes en l'honneur des dieux. Aux yeux de Paul, ces dieux étaient des démons. Par conséquent, il pensait à une emprise démoniaque dans laquelle les Galates avaient effectivement été prisonniers avant la proclamation de l'Évangile [...]

« Dans les versets suivants, Paul poursuit en parlant de ces trois sujets importants qui se succèdent rapidement : (1) « des dieux qui ne le sont pas de leur nature », « vraisemblablement des faux dieux ou des démons ; (2) « ces faibles et pauvres principes élémentaires » *Stoicheia* à nouveau ; et (3) « les jours, les mois, les temps et les années ! (Versets 9 et 10) Il ne fait aucun doute que Paul pensait à ces démons d'une manière bien différente de l'ancienne façon de penser

des Galates [...] Par conséquent, ce sujet revêt une signification d'ordre cosmique et spirituelle. Le contraste suprême entre la liberté en Christ et l'esclavage de Satan et de ces mauvais esprits » (p. 472).

Observance superstitieuse des jours et des temps

Voici le contexte dans lequel certains des Galates observaient « les jours, les mois, les temps et les années ». Le mot traduit ici par « observer » ou « observation » est le mot grec *paratereo*, signifiant « regarder de près » [ou] « observer attentivement » (*W. E. Vine, Vine's Complete Expository Dictionary of Old and New Testament Words*, 1985, « Observation, Observe »).

Ce mot « semble vouloir dire “une observance soucieuse, scrupuleuse, bien informée dans l'intérêt d'une personne”, qui [...] cadre avec des points ou des périodes de temps qui sont évalués positivement ou négativement selon le calendrier ou l'astrologie »

(Gerhard Kittel, *Theological Dictionary of the New Testament* 1995, vol. 8, p. 148).

Quels que soient « les jours, les mois, les temps et les années », que les Galates observaient, ils les observaient apparemment par superstition, tel qu'ils avaient observés certains jours et temps particuliers avant leur conversion.

D'après le contexte, nous voyons qu'il n'est tout simplement pas logique de conclure que Paul critiquait l'observance du sabbat et des fêtes bibliques, car ces jours saints ne sont mentionnés nulle part dans cette épître. Au lieu de cela, Paul dénonçait les efforts malavisés tendant à croire que l'on peut atteindre le salut par des observances superstitieuses inutiles.

Paul leur dit : « Je crains d'avoir inutilement travaillé pour vous » (Galates 4 :11). Il essayait d'empêcher qu'ils ne se laissent à nouveau emporter par leurs anciennes pratiques païennes.

Par exemple, Hébreux 10:1 parle de « la loi » qui n'est plus nécessaire : « En effet, la loi, n'ayant que l'ombre des biens à venir, et non la forme réelle des choses, ne peut jamais, par les mêmes sacrifices qu'on offre chaque année à perpétuité, amener à la perfection ceux qui s'approchent ainsi de Dieu. » (NT version synodale)

Alors que le terme général, « la loi », est utilisé dans ce verset, le contexte montre clairement qu'il fait référence à une catégorie spécifique de la loi sacrificielle. Le but principal du livre aux Galates est d'expliquer que l'on ne parvient pas à la justification, c'est-à-dire être justifié devant Dieu, simplement grâce à nos efforts humains.

Les œuvres de la loi – toutes lois, quelles qu'elles soient, humaines ou divines – ne peuvent nous sauver. Seul le sacrifice de Jésus-Christ

peut pardonner les péchés et nous justifier. Seul Christ vivant en nous par le Saint-Esprit peut nous rendre justes devant Dieu.

L'épître aux Hébreux donne la même explication : « Car si le sang des taureaux et des boucs, et la cendre d'une vache répandue sur ceux qui sont souillés, sanctifient et procurent la pureté de la chair, combien plus le sang de Christ, qui, par l'Esprit éternel, s'est offert lui-même sans tache à Dieu, purifiera-t-il votre conscience des œuvres mortes, afin que vous serviez le Dieu vivant ! Et c'est pour cela qu'il est le médiateur d'une nouvelle alliance, afin que, la mort étant intervenue pour le rachat des transgressions commises sous la première alliance, ceux qui ont été appelés reçoivent l'héritage éternel qui leur a été promis. » (Hébreux 9:13-15)

Les sacrifices ne les purifiaient qu'au sens physique du terme. Ils ne pouvaient pas pardonner les péchés spirituellement parlant. La véritable rédemption spirituelle et le pardon des péchés n'est possible que grâce au sacrifice de Jésus-Christ. Le fait que les sacrifices d'animaux ne soient plus nécessaires n'a aucune incidence sur les lois spirituelles, qui elles, sont toujours nécessaires et obligatoires.

Comme Hébreux 8:7-10 le déclare : « En effet, si la première alliance avait été sans défaut, il n'aurait pas été question de la remplacer par une seconde. Car c'est avec l'expression d'un blâme que le Seigneur dit à Israël : Voici, les jours viennent, dit le Seigneur, où je ferai avec la maison d'Israël et la maison de Juda une alliance nouvelle, non comme l'alliance que je traitai avec leurs pères, le jour où je les saisis par la main pour les faire sortir du pays d'Égypte ; car ils n'ont pas persévéré dans mon alliance, et moi non plus je ne me suis pas soucié d'eux, dit le Seigneur. Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël, après ces jours-là, dit le Seigneur : je mettrai mes lois dans leur esprit, je les écrirai dans leur cœur ; et je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple. »

Sous l'ancienne alliance, Dieu avait listé les malédictions en cas de désobéissance. Il leur rappelait par des symboles qu'ils auraient besoin d'un sacrifice (Jésus-Christ), pour le pardon de leurs péchés.

Qu'est ce qui est inclus dans la « loi de Dieu » ?

Paul se réfère à « toute la loi » dans Galates 5:3. Cela ne se limite pas uniquement aux principes spirituels qui définissent le péché.

Dans « la loi », se trouvent trois grandes catégories de lois codifiées à l'attention d'Israël au Mont Sinaï. Chaque catégorie sert différents objectifs.

Les paroles de Paul aux Galates contredisent-elles ses actes ?

L'interprétation la plus fréquente de l'épître aux Galates dit que Paul critiquait les Galates pour leur observance des sabbats et des Jours Saints. Beaucoup de théologiens pensent que Paul se réfère à ces jours lorsqu'il écrit : « comment retournez-vous à ces faibles et pauvres principes élémentaires auxquels vous voulez vous asservir encore ? Vous observez les jours, les mois, les temps et les années ! » (Galates 4: 9-10)

Paul critiquait-il l'observance du Sabbat et des Jours Saints dans ce passage ? Le livre des Actes nous donne des indications importantes montrant clairement que ce n'était pas le cas.

Paul visita plusieurs villes dans la province romaine de Galatie (qui est aujourd'hui le centre de la Turquie) lors de son premier voyage vers 46-48 après J.-C. Il écrivit son épître aux Galates après ce voyage.

Mais remarquez ce que Luc dit dans Actes 13 au sujet des actions de Paul lors de sa visite à Antioche de Pisidie, une région de la province de Galatie :

- Paul participe aux assemblées de sabbat à la synagogue locale (verset 14).

- Paul, en tant qu'invité et érudit, enseigne dans la synagogue (versets 15-41).

- À la fin de l'assemblée, « on les pria de parler le sabbat suivant sur les mêmes choses » (verset 42).

- Lors du sabbat suivant, « presque toute la ville se rassembla pour entendre la parole de Dieu » expliquée par Paul et Barnabas (verset 44).

Si, dans Galates 4:9-10, Paul condamnait vraiment l'observance du Sabbat, une question évidente se pose : pourquoi aurait-il enseigné aux gentils et aux juifs le jour du sabbat, lors d'une de ses visites aux églises de Galatie ? Et pourquoi, après son départ, les aurait-il *réprimandés par lettre, pour avoir observé ce jour ?*

Nous devrions également nous poser une autre question : si Paul croyait que le fait d'observer les sabbats et les Jours Saints bibliques était une « servitude », pourquoi ne l'a-t-il donc pas fait lorsqu'il avait eu une occasion aussi parfaite de le faire ?

Quand « on les pria de parler le sabbat suivant sur les mêmes choses », pourquoi Paul ne leur a-t-il pas tout simplement dit qu'il les enseignerait le lendemain – le dimanche ou un autre jour ? Au lieu de cela, « presque toute la ville se rassembla pour entendre la parole de Dieu » une semaine plus tard pour entendre Paul et Barnabas – pendant le jour du sabbat !

Dans Galates 4:9-10, si Paul voulait dire qu'observer le Sabbat était de l'esclavage, ses actions rapportées dans le livre des Actes montrent qu'il devait être soit confus, soit hypocrite.

D'autre part, si l'on comprend vraiment la véritable intention des paroles de Paul (voir l'encart page 76 : « Galates 4: 9-10: les lois divines sont-elles un joug ? »), on se rend compte que ses actions et ses paroles sont cohérentes et parfaitement sensées.

Premièrement, la loi se compose des dix commandements, de nombreux autres préceptes, ordonnances, lois et jugements qui établissent de manière permanente la distinction entre la droiture et le péché. Ces lois reflètent l'amour inconditionnel de Dieu (comparez 2 Pierre 1:4; Matthieu 22:37-40). Les principes fondamentaux étaient connus des serviteurs de Dieu bien avant Moïse (lire l'encart « Les dix commandements existaient-ils avant Moïse ? »)

Cette catégorie de loi n'était pas temporaire. Elle ne fut pas instaurée au Mont Sinaï et elle ne prit pas fin lors du sacrifice de Jésus-Christ. Les lois de cette catégorie, y compris les Dix Commandements et autres règles régissant la vie spirituelle quotidienne, sont « saintes, justes et bonnes ». Paul dit même qu'il prend plaisir à la loi de Dieu (Romains 7 :12, 14, 25).

Deuxièmement, « toute la loi » est composée de symboles qui démontrent le rôle du Christ dans la résolution des problèmes de l'humanité avec le péché. Les sacrifices physiques, les offrandes et les cérémonies remplissaient un besoin temporaire. Et ce fut le cas ! Cependant, leur observance n'est plus nécessaire. Hébreux 9:9-10 l'explique clairement. Jésus devint sacrifice pour les péchés.

Troisièmement, la loi avait des règles qui permettaient d'*administrer* le gouvernement de l'ancien Israël. Les ordonnances fixant des sanctions pour des transgressions spécifiques entrent dans cette catégorie. De telles ordonnances nationales – données à un peuple qui n'avait pas encore reçu le Saint-Esprit – étaient utiles et servaient d'exemples de jugements divins, bons et sains.

C'est ce que Paul explique à Timothée : « Toute Écriture est inspirée de Dieu, et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice, afin que l'homme de Dieu soit accompli et propre à toute bonne œuvre. » (2 Timothée 3:16) Ces anciens écrits sont remplis de principes et d'exemples qui expliquent et illustrent un comportement juste. C'est une des raisons pour laquelle Jésus a dit : « L'homme ne vivra pas de pain seulement. » (Luc 4:4)

La raison de l'Alliance du Sinaï

Paul voulait que les Galates comprennent le but primordial de l'Alliance du Mont Sinaï, en particulier l'intégralité des lois temporaires qui y sont données. Le but était de préparer le peuple d'Israël à une véritable repentance et à la justification par le Christ ultérieurement.

Par conséquent, de nombreuses fonctionnalités temporaires furent

données par l'intermédiaire de Moïse. Ces éléments symboliques servaient de « rappel » afin de prendre conscience de leur culpabilité et de leur besoin de rédemption, mais cela ne pouvait pas « ôter les péchés » (Hébreux 10:1-4).

Ils permettaient aux Israélites d'être en permanence conscients de la nécessité d'un Rédempteur. Dans les écrits des prophètes postérieurs, Dieu révèle de nombreuses informations sur ce futur Rédempteur.

Ces aspects symboliques et temporaires de la loi étaient nécessaires durant toute la période de l'Alliance du Sinaï. Mais avec la venue du Rédempteur – qui est à la fois le Sauveur et le souverain sacrificateur de tous ceux qui sont rachetés – ils ne sont plus nécessaires : « Car, le sacerdoce étant changé, il y a aussi nécessairement un changement de loi. » (Hébreux 7:12)

Ce changement partiel dans la loi ne concernait que certains éléments de ce qui avait été dit au Sinaï, cela ne concernait pas l'aspect éternel de la loi.

Pourquoi Paul utilise le terme « la loi tout entière » dans Galates 5:3 ?

Lorsque l'apôtre Paul dit : « Et j'affirme encore une fois à tout homme qui se fait circoncire, qu'il est tenu de pratiquer la loi tout entière » (Galates 5: 3), laissait-il entendre que l'exemption qu'avaient les gentils par rapport à la circoncision physique les dispensait également de l'obéissance à toute la loi de Dieu ?

C'est ce qui est communément enseigné concernant ce passage. Mais ce n'est pas ce que Paul voulait dire ! Les lois de l'Alliance du Sinaï variaient grandement dans leur objectif et dans leur contenu. Certaines lois définissaient ce qu'était le péché – en décrivant ce qui constituait une transgression. Bien que ces lois fassent partie de l'Alliance du Sinaï, elles ne datent

pas de l'époque du Sinaï et ne sont pas annulées par la crucifixion de Jésus-Christ.

D'autres lois incluses dans l'Alliance du Sinaï établissaient des procédures administratives et des pénalités en cas de désobéissance. Elles étaient nécessaires pour la gouvernance de la nation d'Israël.

D'autres encore, telles que celles sur la circoncision et les sacrifices, avaient un but symbolique. Le livre des Hébreux explique que, pour la plupart, ces lois n'avaient qu'un but temporaire car elles concernaient « les aliments, les boissons et les diverses ablutions, des ordonnances charnelles imposées seulement jusqu'à une époque de réformation. » (Hébreux 9:9-10). Mais ces versets du livre des Hébreux ne

L'objectif principal de la Nouvelle Alliance était de rendre le pardon des péchés possible (comme l'Alliance du Sinaï) et de générer, dans le cœur même de la personne, un raisonnement sain et la volonté d'agir en conséquence. C'est *écrire* dans le cœur et l'esprit les mêmes bases fondamentales de la « loi » spirituelle et immuable donnée à Moïse, au lieu de les avoir sur des tables de pierre.

C'est aussi recevoir le Saint-Esprit – pour « dispenser droitement la parole de la vérité » (2 Timothée 2:15). Le Saint-Esprit nourrit la motivation intérieure et donne la détermination nécessaire pour obéir aux lois de Dieu, en distinguant le bien du mal (Romains 8 :7-9).

L'exemple de la foi d'Abraham

Dans les deux alliances, la loi de Dieu définit le péché tout en le comparant à la droiture. Cependant la loi ne pardonne pas et ne peut pas pardonner le péché. Pour éclaircir ce point, Paul donne aux Galates une leçon d'Histoire.

dissent pas que « la loi tout entière » était temporaire.

Ce que dit Paul dans Galates concernant le fait que tout homme est « tenu de pratiquer la loi tout entière » s'adresse à ceux qui voulaient imposer la circoncision aux Galates. Leur raisonnement, peut-être involontaire, sous-entend que certains des aspects symboliques de la loi auraient été nécessaires aux Gentils. C'est contre ce faux enseignement que Paul s'insurge avec force dans son épître aux Galates.

En raison de sa parfaite obéissance, Jésus-Christ fut qualifié pour donner Sa propre vie et ainsi *libérer* de l'esclavage du péché et de la mort tous ceux qui ont foi en Lui. Donc, Paul tient le raisonnement suivant avec les Galates : « Pour moi, frères, si je prêche encore la circoncision, pourquoi suis-je encore persécuté ? Le scandale de la croix [prêcher que Jésus-Christ

est notre sacrifice pour le péché] est aboli ! » (Galates 5:11).

Il dit qu'exiger que le rituel symbolique de la circoncision soit nécessaire équivaut à renier l'utilité du sacrifice et de l'œuvre du Christ. Il rejette *cet argument*, mais ne rejette pas toute la loi.

Les commandements de Dieu qui définissent le péché sont écrits dans « la loi », mais ils ne sont pas « la loi tout entière ». Paul utilisa le terme « la loi tout entière » pour montrer clairement que la loi renferme des aspects symboliques qui n'étaient pas nécessaires aux Gentils.

Paul exprime cela clairement dans une lettre aux Corinthiens, afin de faire une distinction entre ce que les Gentils devaient observer et ce qui n'était pas nécessaire : « La circoncision n'est rien, et l'incirconcision n'est rien, mais l'observation des commandements de Dieu est tout. » (1 Corinthiens 7:19)

Il fait référence à l'alliance faite avec Abraham – base même sur laquelle l'Alliance du Sinaï et la Nouvelle Alliance sont édifiées. Cette alliance contenait la « promesse » que « la descendance d'Abraham » *obéirait à Dieu de manière parfaite* afin de se qualifier à tous égards, en tant que Rédempteur de « toutes les familles de la terre » (Genèse 12:3 ; Galates 3:7-8, 29).

Puisque Christ est ce Rédempteur, ce n'est que par la foi en Lui – et non pas par une simple volonté personnelle d'obéir aux « œuvres de la loi » – que nous sommes délivrés de l'amande du péché et du péché lui-même. La foi d'Abraham fut le premier exemple que nous devrions tous imiter. « En effet, ce n'est pas par la loi que l'héritage du monde a été promis à Abraham ou à sa postérité, c'est par la justice de la foi. » (Romains 4:13) Cette foi fut absolument démontrée et exprimée par l'obéissance d'Abraham.

Paul précise que puisque « ce n'est *pas par les œuvres de la loi que l'homme est justifié*, mais *par la foi en Jésus-Christ*, nous aussi nous avons cru en Jésus-Christ, afin d'être justifiés par la foi en Christ et non par les œuvres de la loi, parce que personne ne sera justifié par les œuvres de la loi. » (Galates 2:16) Il poursuit : « Car si *l'héritage* venait de la loi, il ne viendrait plus de la promesse; or, c'est par la promesse que Dieu a fait à Abraham ce don de sa grâce. » (Galates 3:18)

Pour saisir le sens des paroles de Paul, nous devons comprendre deux aspects de la justification. Dans certains passages, Paul parle de *réconciliation* – traitant des « péchés commis auparavant » (Romains 3:25), il met alors l'accent sur l'effacement des transgressions par la foi dans le sang de Jésus-Christ. Dans d'autres passages, il se concentre sur le fait de rester justifié grâce à une obéissance continue – possible uniquement par le biais du Christ.

Le but de la loi

Puisque la justification ne peut s'obtenir par le système légal donné à l'ancien Israël, Paul pose la question suivante : « Pourquoi donc la loi [ses aspects temporaires et rituels] ? » ; il donne la réponse dans ce même verset : « Elle a été donnée ensuite *à cause des transgressions*, jusqu'à ce que vienne la descendance à qui la promesse avait été faite ; elle a été promulguée par des anges, au moyen d'un médiateur. » (Galates 3:19)

Sans la loi préexistante et immuable de Dieu, il n'y aurait aucune transgression ou péché – donc aucune culpabilité et aucun besoin de

pardon, de justification ou même de Sauveur. Par conséquent, après avoir défini ce qu'est la justice, la loi de Dieu définit et condamne également les transgressions. À cause des transgressions de la loi préexistante, les lois sacrificielles et cérémonielles furent ajoutées. Elles étaient purement temporaires et servaient de rappel et de discipline vis-à-vis du péché. Jérémie 7:21-23 l'indique clairement.

Les promesses faites à Abraham étaient spirituelles et ce sont les mêmes que celles faites au peuple de Dieu aujourd'hui, ainsi qu'à ceux qui se sont repentis et qui ont reçu le Saint-Esprit. Tout comme Abraham obéissait, le peuple de Dieu aujourd'hui, doit observer la loi immuable de Dieu qui *définit* le péché – puisqu'elle ne peut *le pardonner*. (Voir Genèse 26:5)

Les aspects sacrificiels et sacerdotaux de la loi symbolisaient la rédemption, le report de la culpabilité que le sang du Christ rendra possible plus tard. Mais maintenant, parce qu'Il fut sacrifié comme le vrai « Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde » (Jean 1:29), ces aspects purement symboliques de la loi ne sont plus nécessaires.

Les principes de la loi à l'égard de la gouvernance étaient destinés à enseigner au peuple d'Israël à considérer Dieu comme son Chef suprême. Lorsque Jésus-Christ reviendra, Il établira à nouveau ces aspects de la loi divine, mais cette fois-ci à toute la terre en tant que « roi des rois » (Apocalypse 17:14 ; 19:19-21). Un gouvernement juste, semblable en de nombreux points au système donné à l'ancien Israël sera ensuite instauré pour tous les peuples et toutes les nations (Ésaïe 2:2-4).

Comme nous l'avons indiqué plus haut, « ce n'est pas par la loi que l'héritage du monde a été promis à Abraham ou à sa postérité, c'est par la justice de la foi » (Romains 4:13) – ce qui comprend le pardon des péchés et l'engagement à obéir pleinement à Dieu. Par conséquent, puisque Jésus-Christ est notre Rédempteur et Sauveur, ce n'est que par *la foi* que nous pouvons recevoir de Dieu par l'intermédiaire de Christ, le pardon et être délivrés de nos péchés et de ses conséquences (Ephésiens 2:8).

Galates 3:19 : « donnée ensuite [...] jusqu'à ce que vienne la descendance »

Pour souligner l'importance du rôle de Christ dans la rédemption, Galates 3:19 précise qu'une loi (provisoire) fut « donnée ensuite à cause des transgressions, jusqu'à ce que vienne la descendance à qui la promesse avait été faite. »

Le problème inhérent à notre nature humaine

La Bible représente Satan comme le principal manipulateur de la nature humaine. Notre faiblesse combinée avec l'influence du diable a conduit le monde entier vers le péché (Apocalypse 12: 9). Paul explique que « le dieu de ce siècle a aveuglé l'intelligence, afin qu'ils ne voient pas briller la splendeur de l'Évangile [...] » (2 Corinthiens 4:4)

Paul rappelle aux fidèles disciples du Christ qu'ils marchaient « autrefois, selon le train de ce monde, selon le prince de la puissance de l'air, de l'esprit qui agit maintenant dans les fils de la rébellion. Nous tous aussi, nous étions de leur nombre, et nous vivions autrefois selon les convoitises de notre chair, accomplissant les volontés de la chair et de nos pensées, et nous étions par nature des enfants de colère, comme les autres. » (Éphésiens 2: 2-3)

À cause des tromperies de Satan et des propensions pécheresses de la nature humaine, « tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu » (Romains 3:23). Il nous faut comprendre, cependant, que le diable ne peut pas nous forcer à pécher. Il connaît nos faiblesses.

Plusieurs domaines de notre nature charnelle sont facilement manipulables par Satan.

Premièrement, nos penchants égoïstes et charnels peuvent souvent nous créer des problèmes : « Or, les œuvres de la chair sont

évidentes ; ce sont la débauche, l'impureté, le dérèglement, l'idolâtrie, la magie, les rivalités, les querelles, les jalousies, les animosités, les disputes, les divisions, les sectes, l'envie, l'ivrognerie, les excès de table, et les choses semblables. Je vous dis d'avance, comme je l'ai déjà dit, que ceux qui commettent de telles choses n'hériteront point le royaume de Dieu. » (Galates 5:19-21)

Paul décrit de manière très éloquente les effets que les désirs charnels ont sur le comportement humain. « C'est pourquoi Dieu les a livrés à l'impureté, selon les convoitises de leurs cœurs ; ainsi ils déshonorent eux-mêmes leur propre corps ; ceux qui ont changé la vérité de Dieu en mensonge, et qui ont adoré et servi la créature au lieu du Créateur, qui est béni éternellement. Amen ! C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions infâmes : car leurs femmes ont changé l'usage naturel en celui qui est contre nature ; et de même les hommes, abandonnant l'usage naturel de la femme, se sont enflammés dans leurs désirs les uns pour les autres, commettant homme avec homme des choses infâmes, et recevant en eux-mêmes le salaire que méritait leur égarement. Comme ils ne se sont pas souciés de connaître Dieu, Dieu les a livrés à leur sens réprouvé, pour commettre des choses indignes, étant remplis de

toute espèce d'injustice, de méchanceté, de cupidité, de malice ; pleins d'envie, de meurtre, de querelle, de ruse, de malignité ; rapporteurs, médisants, impies, arrogants, hautains, fanfarons, ingénieux au mal, rebelles à leurs parents, dépourvus d'intelligence, de loyauté, d'affection naturelle, de miséricorde. Et, bien qu'ils connaissent le jugement de Dieu, déclarant dignes de mort ceux qui commettent de telles choses, non seulement ils les font, mais encore ils approuvent ceux qui les font. » (Romains 1: 24-32)

Deuxièmement, notre hypocrisie naturelle jointe à un aveuglement, représente une faiblesse majeure de l'esprit charnel. « Le cœur est tortueux par-dessus tout, et il est méchant : Qui peut le connaître ? Moi, l'Éternel, j'éprouve le cœur, je sonde les reins, pour rendre à chacun selon ses voies, selon le fruit de ses œuvres. » (Jérémie 17:9-10)

Nous cherchons à justifier nos convoitises, nos désirs coupables, et nos comportements qui en découlent. Nous cherchons à nous convaincre que, puisque nos désirs sont naturels, ils ne sont pas si mauvais, après tout. Mais la Parole de Dieu nous rappelle que « telle voie paraît droite à un homme, mais son issue, c'est la voie de la mort. » (Proverbes 14:12 ; 16:25) La mort est le résultat final d'une mauvaise façon de vivre (Romains 6:23).

Troisièmement, nous avons tendance à refuser d'avoir des limites fixées par des règles, en ce qui concerne nos envies, même s'il s'agit des règles divines. Paul explique : « Ceux, en effet, qui vivent selon la chair s'affectionnent aux choses de la chair, tandis que ceux qui vivent selon l'Esprit s'affectionnent aux choses de l'Esprit. Et l'affection de la chair, c'est la mort, tandis que l'affection de l'Esprit, c'est la vie et la paix ; car l'affection de la chair est inimitié contre Dieu, parce qu'elle ne se soumet pas à la loi de Dieu, et qu'elle ne le peut même pas. Or, ceux qui vivent selon la chair ne sauraient plaire à Dieu. » (Romains 8:5-8)

Ces faiblesses charnelles ainsi que bien d'autres sont ce que nous appelons la nature humaine. Satan se sert de notre faiblesse et de notre avidité pour nous persuader de nous occuper davantage de nos émotions, de nos besoins, que nous le devrions normalement. Mais nous avons notre part à jouer. Sans l'influence positive de l'Esprit de Dieu, et par nous-mêmes, nous ne saurions pas vivre les instructions de Dieu.

Par conséquent, Paul nous met en garde : « Si vous vivez selon la chair, vous mourrez ; mais si par l'Esprit vous faites mourir les actions du corps, vous vivrez. Car tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu sont fils de Dieu. » (Romains 8: 13-14).

Le Saint-Esprit de Dieu : la promesse de Son aide divine

La pierre angulaire de la Nouvelle Alliance est une promesse de Dieu énoncée dans Jérémie 31:33 : « Je mettrai ma loi au-dedans d'eux, je l'écrirai dans leur cœur ».

Dans Ézéchiel 36: 26-27, Dieu nous dit comment Il accomplira ceci: « Je vous donnerai un cœur nouveau, et je mettrai en vous un esprit nouveau; j'ôterai de votre corps le cœur de pierre, et je vous donnerai un cœur de chair. Je mettrai mon Esprit en vous, et je ferai en sorte que vous suiviez mes ordonnances, et que vous observiez et pratiquiez mes lois. »

Nous avons besoin de l'aide de Dieu, par Son Esprit, pour Lui obéir du fond du cœur et pour aligner nos pensées, nos attitudes et nos actions avec les siennes. Nous devons laisser Son Esprit devenir la force qui nous guide dans nos vies afin d'avoir ce « cœur nouveau ».

Pour comprendre comment l'Esprit Saint travaille en nous, nous devons comprendre ce qu'est l'Esprit de Dieu.

Le Saint-Esprit n'est pas une « personne ». Elle ne fait pas partie d'une « sainte Trinité ». Il n'y a aucune preuve biblique soutenant le fait que le Saint-Esprit soit une personne (pour prouver cela bibliquement, demandez ou téléchargez notre brochure gratuite qui s'intitule « Dieu existe-t-il ? »). Dans les Écritures, le Saint-Esprit est plutôt décrit comme la puissance de Dieu

à l'œuvre dans nos vies pour nous conduire (voir Romains 8:14).

L'Esprit de Dieu, une aide divine

Comment l'Esprit de Dieu nous conduit-il ? Examinons quelques exemples. Le Saint-Esprit nous garde en contact avec la personnalité de Dieu. L'Esprit de Dieu travaille avec notre esprit.

L'apôtre Jean le décrit ainsi : « Celui qui garde ses commandements demeure en Dieu, et Dieu en lui ; et nous connaissons qu'il demeure en nous par l'Esprit qu'il nous a donné. » (1 Jean 3:24). Grâce au fait que Dieu nous donne Son Esprit, nous pouvons être influencés par Dieu pour faire le bien. Cela va à l'encontre de manière frappante avec le monde qui nous entoure et notre nature humaine qui nous influencent à mal agir.

L'Esprit de Dieu nous aide aussi à avoir une compréhension de Sa vérité plus profonde. Quand Jésus promet aux apôtres d'envoyer l'Esprit sur eux, Il dit que celui-ci les « conduira dans toute la vérité » (Jean 16:13).

L'Esprit de Dieu inspire *une compréhension plus profonde de Sa Parole, de Son but et de Sa volonté*. 1 Corinthiens 2: 9-11 nous dit : « Mais, comme il est écrit, ce sont des choses que l'œil n'a point vues, que l'oreille n'a point entendues, et qui ne sont point montées au cœur de l'homme, des choses

que Dieu a préparées pour ceux qui l'aiment. Dieu nous les a révélées par l'Esprit. Car l'Esprit sonde tout, même les profondeurs de Dieu. Lequel des hommes, en effet, connaît les choses de l'homme, si ce n'est [par] l'esprit de l'homme qui est en lui ? De même, personne ne connaît les choses de Dieu, si ce n'est [par] l'Esprit de Dieu. »

Sans l'Esprit de Dieu une personne ne peut pas comprendre pleinement la Parole et la volonté de Dieu, « car elles sont une folie pour lui, et il ne peut les connaître, parce que c'est spirituellement qu'on en juge » (verset 14).

Avec le Saint-Esprit, il est possible de vaincre. Rien de ce que Dieu nous demande n'est trop difficile à atteindre avec l'aide de Sa puissance œuvrant dans nos vies.

Romains 8:26 nous dit que l'Esprit de Dieu nous aide dans nos faiblesses. Paul parle pour chacun de nous quand il dit : « Je puis tout par celui qui me fortifie. » (Philippiens 4:13)

Jésus promet aux chrétiens qu'« à Dieu tout est possible » (Matthieu 19:26 ; Marc 10:27). La vie chrétienne est une vie de victoire. Dieu ne veut pas que nous restions tel que nous étions quand Il nous a appelés. Il nous dit : « Ne vous conformez pas au siècle présent, mais soyez transformés par le renouvellement de l'intelligence, afin que vous discerniez quelle est la volonté de Dieu: ce qui est bon, agréable et parfait. » (Romains 12:2) Le christianisme, c'est se dépasser

et croître – afin de transformer nos pensées et notre façon d'être et devenir semblable à Jésus-Christ (Philippiens 2: 5).

L'Esprit de Dieu convainc notre conscience et nous aide à voir le péché tel qu'il est vraiment. Jésus dit en parlant du Saint-Esprit donné à Ses disciples après Sa mort qu'il « convaincra le monde en ce qui concerne le péché » (Jean 16:8). L'esprit de Dieu en nous, œuvre avec notre conscience et nous aide à reconnaître et à éviter le péché.

Le Saint-Esprit produit des fruits divins en nous. Tout comme un pommier produit des pommes, l'Esprit de Dieu produit des fruits spécifiques dans nos vies. Paul énumère les aspects de ces différents fruits visibles chez ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu, tels que « l'amour, la joie, la paix, la patience, la bonté, la bienveillance, la foi, la douceur, la maîtrise de soi » (Galates 5: 22-23).

L'Esprit de Dieu nous reconforte également, nous encourage et donc, nous aide. Jésus-Christ avait promis d'envoyer « une aide » à Ses disciples (Jean 14:16) ou un « consolateur ». Le vrai réconfort et la vraie force viennent de l'Esprit de Dieu qui habite en nous. Nous ne devrions pas être inquiets de ce qui pourrait nous arriver. L'Esprit de Dieu nous donne l'assurance que tout ce qui nous arrive concourra au « bien de ceux qui aiment Dieu, de ceux qui sont appelés selon son dessein. » (Romains 8:28)

Croître vers une maturité spirituelle

Bien comprendre que le Saint-Esprit est la puissance divine qui peut transformer nos vies, nous aide à mieux cerner le but et la volonté de Dieu pour nous.

C'est aussi une clé pour comprendre la finalité et l'intention de la Nouvelle Alliance. Dieu n'a pas établi la Nouvelle Alliance pour abolir Ses lois, qui sont saintes, justes et bonnes (Romains 7:12). Il l'a établie pour remédier au manque qui existait *chez le peuple* (Hébreux 8:8) – les faiblesses, les désobéissances et le manque de foi inhérent en chacun de nous et qui nous conduit au péché (Romains 3:10-18).

Par Son Saint-Esprit, Dieu nous donne les moyens de développer Son caractère saint et juste et de résister à la tentation et à l'attrance du péché.

Avec l'Esprit de Dieu œuvrant en nous, les merveilleuses promesses divines de la Nouvelle Alliance énumérées dans Jérémie 31:33-34 peuvent être satisfaites : « Je mettrai ma loi au-dedans d'eux, je l'écrirai dans leur cœur ; et je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple. Celui-ci n'enseignera plus son prochain, ni celui-là son frère, en disant : Connaissiez l'Éternel ! Car tous me connaîtront, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, dit l'Éternel ; car je pardonnerai leur iniquité, et je ne me souviendrai plus de leur péché. »

La venue du Christ et Sa mort pour les péchés ont rendu *la justification par la grâce à travers la foi* disponible à tous ceux qui croient et se repentent.

Cette justification n'est pas devenue disponible par la circoncision comme une récompense gagnée par les « œuvres de la loi ». Elle devint disponible, un *don – par la foi* – tout comme Abraham qui fut justifié par la foi. Les aspects sacrificiels et cérémoniels de la loi donnée au Sinaï n'étaient plus nécessaires désormais avec la venue du Christ (la « descendance »). Mais la loi éternelle et spirituelle, la « loi royale » de Dieu, (Jacques 2:8) est toujours en vigueur pour les chrétiens aujourd'hui.

Malheureusement, beaucoup tordent le sens des paroles de Paul et les tirent hors de leur contexte pour contredire ses propres déclarations.

Dans Romains 2:13 Paul dit avec insistance : « Ce ne sont pas, en effet, ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu, mais ce sont *ceux qui la mettent en pratique qui seront justifiés.* » La justification n'est disponible qu'aux « acteurs » de la loi – la loi spirituelle et éternelle de Dieu.

Il y a une condition préalable importante au pardon et à l'engagement en la justification, il s'agit de la *repentance* (Actes 2:38). La repentance ne signifie pas simplement ressentir de la tristesse pour les transgressions passées, mais c'est un engagement à obéir à la loi de Dieu dès ce moment-là.

C'est alors, qu'une personne peut recevoir le Saint-Esprit qui nous remplit de « force, d'amour et de sagesse », attributs nécessaires pour vaincre le péché (2 Timothée 1:7). Le fait que la justification ne soit donnée qu'à « ceux qui observent » la loi spirituelle de Dieu rend Sa loi *essentielle* à ce processus.

Parce que personne ne peut gagner le pardon par des « œuvres » ou des « actes de la loi » (Romains 3:28-30) et que personne ne peut réussir à obéir pleinement à Dieu de par lui-même, Paul pose la question suivante : « Annulons-nous donc la loi par la foi ». Voici sa réponse : « Certainement pas ! Loin de là ! Au contraire, nous confirmons la loi. » (Verset 31)

Paul confirme également clairement dans Galates 3:21 que la loi et la promesse ne s'opposent pas, mais se complètent : « La loi est-elle donc contre les promesses de Dieu ? Loin de là ! S'il avait été donné une loi qui puisse procurer la vie, la justice viendrait réellement de la loi. » La loi et la promesse ont chacune un rôle bien défini pour « conduire à la gloire beaucoup de fils » (Hébreux 2:10). Chaque rôle est distinct.

La loi explique la justice et condamne le péché. L'aspect symbolique de la loi aspire à la rédemption. Mais le pardon des péchés n'est possible que par la repentance et la foi en Jésus-Christ, le Rédempteur promis.

Pour atteindre l'objectif de la Nouvelle Alliance, les grandes lois spirituelles de Dieu doivent être écrites dans les cœurs et dans les esprits de ceux qui ont été pardonnés et rachetés, et ceci afin qu'ils aient le caractère pour Le servir fidèlement pendant toute l'éternité (Hébreux 10:16).

Mais avant que cela ne puisse avoir lieu, *la justice* de Dieu doit d'abord s'accomplir par *la justification*, par le sang versé de Jésus-Christ.

La justice et le jugement de Dieu

« *Mais si notre injustice établit la justice de Dieu, que dirons-nous ? Dieu est-il injuste quand il déchaîne sa colère ? [...] Loin de là ! Autrement, comment Dieu jugerait-il le monde ?* »
(Romains 3:5-6)

Dieu est un juge qui tient chaque être humain pour responsable devant Sa loi. Ce thème revient très souvent dans les Écritures. L'apôtre Paul le développe dans sa lettre aux Romains.

Pour être sûrs d'avoir saisi le raisonnement de Paul, nous devons nous souvenir du conseil de Pierre concernant les mauvaises interprétations des paroles de Paul tentant de lui faire dire autre chose. Comme Pierre le dit, dans les lettres de Paul, nous pouvons parfois trouver « des points difficiles à comprendre, dont les personnes ignorantes et mal affirmées tordent le sens, comme celui des autres Écritures, pour leur propre ruine » (2 Pierre 3:16).

Trop souvent, de telles personnes, en lisant les paroles de Paul, y trouvent l'interprétation de leurs propres idées et croyances, lesquelles sont tout à fait contraires à la Parole de Dieu et même contraires aux enseignements clairs de Paul. Il est donc primordial que nous lisions attentivement ce que Paul dit vraiment plutôt que de supposer que l'opinion générale soit bonne.

De nombreuses croyances adoptées de nos jours quant aux enseignements de l'apôtre Paul représentent une perspective si tordue sur les écrits de l'Ancien Testament, qu'elles passent complètement à côté du point principal des lettres de Paul.

Comme pour son épître aux Galates, l'épître de Paul aux Romains est souvent mal interprétée par les commentateurs bibliques. À cause de leurs fausses idées sur la loi de Dieu, ils interprètent faussement les paroles de Paul afin de les faire paraître hostiles à la loi enseignée dans la Parole de Dieu.

Le but principal de l'épître de Paul aux Romains était de mettre un terme aux problèmes entre les chrétiens « Gentils » et les juifs qui se jugeaient entre eux. Paul voulait qu'ils sachent que « puisque nous comparâtrons tous devant le tribunal de Dieu », chaque chose sera jugée d'après la même norme (Romains 14:10 ; Jean 5:22-24).

La justice de Dieu ne fait pas acception de personne

Pour bien se faire comprendre, Paul explique ce qu'est la justice de Dieu et comment elle se rapporte à *la justification* des pécheurs, et ce indépendamment de leur race, de leur culture ou de la compréhension antérieure de Sa loi.

« Car devant Dieu il n'y a point d'acception de personne. Tous ceux qui ont péché sans la loi périront aussi sans la loi, et tous ceux qui ont péché avec la loi seront jugés par la loi. Ce ne sont pas, en effet, ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu, mais ce sont *ceux qui la mettent en pratique* qui seront justifiés. » (Romains 2:11-13)

Le jour du jugement dernier, la destinée éternelle de chaque personne dépendra de Dieu, selon qu'Il lui pardonne ou non ses désobéissances — pardon qui ne peut s'obtenir que lorsque la personne s'en repent sincèrement et fait preuve d'une foi véritable en Jésus-Christ notre Sauveur et Rédempteur. Tous ceux qui refusent de répondre à ces conditions seront *jugés* comme pécheurs impénitents et seront condamnés.

À Rome, certains Gentils convertis (peut-être seulement quelques-uns parmi la totalité) jugeaient les Juifs. De même, certains Juifs jugeaient ces païens convertis.

Paul voulait leur faire comprendre que lorsque viendra le jugement, Dieu ne fera pas de favoritisme. Tous sont coupables d'avoir péché. Tous doivent *se repentir* de leurs péchés — de la transgression de la loi de Dieu — et doivent être justifiés par le sang du Christ pour recevoir le pardon. Il n'y a pas d'autre voie pour gagner la faveur de Dieu.

Paul explique donc : « O homme, qui que tu sois, toi qui juges, tu es donc inexcusable ; car, en jugeant les autres, tu te condamnes toi-même, puisque toi qui juges, tu fais les mêmes choses. Nous savons, en effet, que le jugement de Dieu contre ceux qui commettent de telles choses est selon la vérité. Et penses-tu, ô homme, qui juge ceux qui commettent de telles choses, et qui les fais, que tu échapperas au jugement de Dieu ? Ou méprises-tu les richesses de sa bonté, de sa patience et de sa longanimité, ne reconnaissant pas que la bonté de Dieu te pousse à la repentance ? » (Romains 2:1-4)

Deux choses ressortent de ces remarques. *Premièrement*, Dieu exige que tous ceux qui cherchent le pardon se repentent. *Deuxièmement*, Il juge chacun en « vérité ».

Puisque Dieu juge tous les hommes sans faire acception de personne, l'ignorance de la loi n'excuse personne de la condamnation que la loi impose pour le péché. Même ceux qui ont péché dans l'ignorance

périront (verset 12) s'ils refusent d'apprendre la vérité, s'ils ne sont pas disposés à cesser de transgresser la loi.

Seuls les pécheurs qui se repentent et qui sont déterminés à « mettre la loi en pratique » (verset 13) peuvent être justifiés par la grâce de Dieu. Ceci est valable pour les Juifs comme pour les Gentils, il n'y a aucun traitement de faveur.

Pour souligner ce point, Paul, dans la première partie de l'épître aux Romains, couvre trois aspects importants qui expliquent le lien existant entre le péché et la justice de Dieu : (1) le péché est universel et chaque personne en est coupable, (2) le péché est causé principalement par les faiblesses de la chair (voir Jacques 1:14-15) et (3) la conséquence du péché — en rapport avec le jugement final — est la mort éternelle.

Pourquoi beaucoup de Juifs n'ont pas accepté Jésus

À l'époque où Paul écrivit son épître aux Romains, la plupart des Juifs refusait d'accepter Jésus comme le Messie. Sa première venue n'était pas celle d'un roi conquérant tel qu'ils l'avaient prévu. Ils Le considéraient comme une « pierre d'achoppement » (Romains 11:9).

Par conséquent, Paul met en place un contexte nécessaire à la justice de Dieu afin de pouvoir mieux répondre, aux chapitres 9 à 11, à l'une des questions qui l'avait tout d'abord incité à écrire cette épître. Cette question est la suivante : « Dieu a-t-il rejeté Son peuple ? » Sa réponse fut : « Loin de là ! » (Romains 11:1)

Paul précise que Dieu n'a pas rejeté de façon définitive, les Israélites ou les Juifs de l'époque, parce qu'ils avaient rejeté le Messie. Dieu n'a pas non plus oublié les promesses qu'Il leur avait faites. En fait, Il appelle aujourd'hui seulement un petit « nombre » d'Israël pour être Ses « élus » — parmi ceux qui sont encore spirituellement aveugles (versets 5, 7). L'aveuglement ne cessera qu'au retour du Christ.

Cependant, cet aveuglement n'est que temporaire — « une partie d'Israël est tombée dans l'endurcissement jusqu'à ce que la totalité des païens soit entrée. » (verset 25). Cela signifie qu'à l'âge actuel, seule une petite partie du peuple d'Israël est maintenant appelée à la repentance.

Le futur salut d'Israël

Ensuite, Paul ajoute très vite que dans l'avenir : « tout Israël sera sauvé, car il est écrit : le libérateur [Jésus-Christ] viendra de Sion, et il [lors de Son second avènement] détournera de Jacob les impiétés ; et ce sera mon alliance avec eux, lorsque j'ôterai leurs péchés. » (versets 26 et 27)

Comment Paul a-t-il établi la loi ?

Dans le passage de Romains 3:28, Paul fait une remarque que beaucoup sortent de son contexte et interprètent mal : « Car nous pensons que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi. » Que voulait-il dire par « sans les œuvres de la loi » ? Voulait-il dire que celui qui suit un mode de vie sans – ou contraire à – l'enseignement de la loi est agréable à Dieu ?

Suivons attentivement son raisonnement. Quelques versets plus loin, il pose une question importante et y répond : « Annulons-nous donc la loi par la foi ? Loin de là ! Au contraire, nous confirmons la loi. » (Verset 31)

La version synodale de la Bible rend cela avec des mots puissants : « Anéantissons-nous donc la loi par la foi ? Non certes, au contraire, nous la confirmons ! » La version Française Darby traduit le sens de Paul encore plus clairement : « Annulons-nous donc la loi par la foi ? Qu'ainsi n'advienne ! [La Nouvelle Bible Segond dit : « Jamais de la vie ! »], au contraire nous établissons la loi. » (C'est nous qui soulignons) En anglais, La New English Version traduit la fin de cette phrase en ce qui se traduit en français par « placer sur une base plus solide ».

Le Dr Brad Young, érudit biblique, explique : « le terme “placer la loi sur une base plus solide” est une bien meilleure traduction de la signification des mots grecs.

Le terme grec « *histemi* » pour « faire tenir debout » ou « placer sur une base plus solide » est l'équivalent du mot hébreu « *kiyem* », « faire tenir debout » ou « mettre debout grâce à une interprétation correcte ». Paul souhaite placer la Torah [la loi] sur un socle ferme, par la foi » (*Paul the Jewish Theologian*, 1997, p. 97)

Paul est en complet accord avec la façon dont la Bible définit le péché – il représente la désobéissance à la loi de Dieu (1 Jean 3:4). Il explique que « c'est par la loi que vient la connaissance du péché » – il nous dit ce qu'est le péché (Romains 3:20). Il résume le sujet en ces termes : « La loi donc est sainte, et le commandement est saint, juste et bon. » (Romains 7:12) Cela montre que la loi est toujours valable.

Cependant, le fait que les gens n'obéissent pas à la loi ne concerne pas la validité de celle-ci. Dieu se lamentait au sujet de l'ancien Israël en disant : « Oh ! S'ils avaient toujours ce même cœur pour me craindre et pour observer tous mes commandements, afin qu'ils soient heureux à jamais, eux et leurs enfants ! » (Deutéronome 5:29) Toutefois, sous la Nouvelle Alliance, un nouvel esprit et un nouveau cœur (qui vient grâce à la foi en Christ à travers le Saint-Esprit) rend possible la véritable obéissance (Jérémie 31: 31-34 ; Hébreux 8: 7-13 ; Galates 2:20).

Quel lien y a-t-il entre la justification et le salut ?

Pour comprendre la relation qui existe entre la justification et le salut, il nous faut comprendre les différents sens dans lequel ces termes sont utilisés.

Commençons par la signification du salut. Peut-être vous a-t-on déjà demandé : « Êtes-vous sauvé ? » Cela devrait effectivement soulever une autre question : Sauvé de quoi ?

Dans l'épître aux Romains, Paul explique la situation difficile dans laquelle, nous les êtres humains, nous nous trouvons. En premier lieu, il nous dit que « tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu » (Romains 3:23). Puis, il déclare que « le salaire du péché, c'est la mort » (Romains 6:23).

Donc, lorsque nous parlons de salut (la délivrance, le sauvetage divin), nous parlons d'être sauvés du péché et de ses conséquences – la conséquence ultime du péché étant la mort perpétuelle et éternelle, comme d'autres passages le montrent. Le reste de Romains 6:23 déclare l'issue du salut : « [...] mais le don gratuit de Dieu, c'est la vie éternelle en Jésus-Christ notre Seigneur. »

Le salut s'accomplit par étapes

Le salut de Dieu s'accomplit par étapes. Jésus-Christ est mort pour nos péchés. Lorsque nous nous repentons avec foi, (ce qui inclut l'engagement d'obéir à Dieu), nous acceptons le sacrifice expiatoire de Christ, nous sommes libérés de la mort.

Nous sommes alors sous la grâce, et non plus sous la domination du péché et de la mort (verset 14).

Tant que nous continuons avec Dieu – en ne nous détournant pas de Ses voies de vie – nous sommes sauvés. Tel est le sens du salut décrit dans Éphésiens 2 : 8 « C'est par la grâce que vous êtes sauvés » (versets 5, 8).

Mais, les chrétiens peuvent encore trébucher et pécher (1 Jean 1:8). Chaque péché est un sujet très grave nécessitant une repentance renouvelée. En fait, négliger de se repentir sur une période prolongée peut éventuellement conduire à rejeter Dieu et perdre le salut (Hébreux 2:3 ; 6:4-8 ; 10:26-31).

Ainsi, chaque fois que nous recherchons le pardon de Dieu, c'est un salut qui se renouvelle – le salut du rejet de Dieu et de la fin terrible qui en découle. Donc, nous avons, non seulement « été sauvés », mais ceux qui désormais suivent le Christ « sont en train d'être sauvés » grâce à un processus continu (voir Actes 2:47 ; 1 Corinthiens 1:18 ; 2 Corinthiens 2:15).

Par ailleurs, ce processus de repentance et de restauration constante de la part de Dieu fait partie de ce que les Écritures appellent la « sanctification » – sanctifiés ou mis à part pour Dieu. Hébreux 10:10 dit que « c'est en vertu de cette volonté que nous sommes sanctifiés, par l'offrande du corps de Jésus-Christ, une fois pour toutes. »

Le verset 14 dit : « Car, par une seule offrande, il a amené à la perfection pour toujours ceux qui sont sanctifiés. » « Nous sommes sanctifiés » est synonyme de « nous sommes sauvés » par la repentance initiale et le pardon. Être sanctifié sous-entend le fait d'être sauvé par le processus continu de repentance et de changement.

L'objectif principal du salut, c'est la vie éternelle dans le Royaume de Dieu. Cette récompense ne vient seulement qu'après avoir fourni des efforts pour lutter et vaincre.

Jésus parla de cet aspect primordial du salut en ces termes : « Mais celui qui persévéra jusqu'à la fin sera sauvé. » (Matthieu 24:13 ; Marc 13:13). Le salut mentionné ici est encore à venir (voir aussi Actes 15:11 ; Romains 5: 9-10).

Le processus de salut que nous vivons aujourd'hui nous est inutile s'il ne conduit pas à ce futur salut final.

Signification de la justification

La justification fait partie du salut. Ce terme fait référence au fait d'être rendu juste, ou vertueux. Cela signifie littéralement être rendu droit – parfaitement aligné (avec Dieu).

Nous sommes premièrement justifiés ou alignés avec Dieu lorsque, par la repentance et la foi dans le sang versé de Christ en tant qu'expiation, nous sommes pardonnés du péché et comptés par Dieu parmi les justes. Paul définit cela par les mots « imputé à justice »

(voir Romains 4: 20-25). Dans ce sens, la justification est aussi appelée la réconciliation. Elle correspond au sens passé du salut – par lequel nous avons été sauvés du péché et de la mort aussi longtemps que nous continuons dans la voie de Dieu.

Pourtant, comme cela a déjà été indiqué, les chrétiens ne peuvent maintenir une parfaite obéissance. Ils vont quand même pécher. Ils ont donc besoin d'aide pour rester en alignement avec Dieu (rester justifiés) et, quand ils dévient de cet alignement à cause du péché, ils doivent sans cesse être réajustés (justifiés ou être réconciliés).

L'apôtre Jacques explique qu'un « homme est justifié par les œuvres, et non par la foi seulement. » (Jacques 2:24). Il parlait de maintenir la justification par des actes. Pourtant, comme Paul l'explique, de par lui-même, les efforts d'un homme ne sont pas en mesure d'atteindre l'obéissance que Dieu exige. Ce n'est que parce que le Christ vit en nous, par le Saint-Esprit, que nous pouvons réussir à obéir et à rester justifiés (comparez Galates 2:20 ; Romains 7: 7 et 8: 11).

Fort heureusement, chaque fois que nous nous égarons en péchant, nous avons toujours le sang du Christ pour nous justifier alors que nous nous efforçons de vaincre.

La justification continue – grâce à l'obéissance du Christ et à Son sacrifice expiatoire quand nous échouons – ce qui correspond au

processus actuel consistant à « être sauvés ».

Cela nous conduira au salut ultime. Pour conclure, remarquons que dans Romains 5:1-11, Paul établit un contraste entre la justification antérieure par le sacrifice du Christ, et, le salut futur par la vie du Christ en nous qui nous aide à nous perfectionner dans l'obéissance.

Dans ce passage Paul écrit : « Étant donc justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu [à savoir, la réconciliation] par notre Seigneur Jésus-Christ, à qui nous devons d'avoir eu par la foi accès à cette grâce [avoir été sauvé, dans un sens], dans laquelle nous demeurons fermes, et nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire de Dieu [encore à venir]. Bien plus, nous nous glorifions même des afflictions [luttés actuelles], sachant que l'affliction produit la persévérance [dans la foi et l'obéissance], la persévérance [l'habitude d'obéir] la victoire dans l'épreuve, et cette victoire l'espérance [en un salut futur]. Or, l'espérance ne trompe point, parce que l'amour de Dieu [que 1 Jean 5: 3 définit comme

l'obéissance aux commandements de Dieu] est répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné. Car, lorsque nous étions encore sans force [incapable d'obéir de façon appropriée], Christ, au temps marqué, est mort pour des impies. A peine mourrait-on pour un juste ; quelqu'un peut-être mourrait pour un homme de bien. Mais Dieu prouve son amour envers nous, en ce que, lorsque nous étions encore des pécheurs, Christ est mort pour nous. À plus forte raison donc, maintenant que nous sommes justifiés par son sang, serons-nous sauvés par lui de la colère [punition pour le péché, et finalement la mort]. Car si, lorsque nous étions ennemis, nous avons été réconciliés avec Dieu par la mort de son fils, à plus forte raison, étant réconciliés, serons-nous sauvés par sa vie [en nous aidant à grandir dans l'obéissance et en agissant comme notre souverain sacrificateur]. Et non seulement cela, mais encore nous nous glorifions en Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ, par qui maintenant nous avons obtenu la réconciliation. »

Dieu a un calendrier précis pour mener à la repentance et au salut tout le monde. Très peu sont appelés de nos jours.

Ces rares personnes, choisies parmi toutes les nations, seront ressuscitées des morts lorsque Christ reviendra pour assister Dieu à enseigner « ce reste » qui est toujours dans l'aveuglement. « Heureux et saints ceux qui ont part à la première résurrection ! La seconde mort n'a point de pouvoir sur eux ; mais ils seront *sacrificateurs de Dieu et de Christ*, et ils *régneront* avec lui pendant mille ans. » (Apocalypse 20: 6)

Dieu a réservé cette période de mille ans et celle décrite dans Apocalypse 20:11-13 pour mener la majorité de l'humanité, « ce reste », à la repentance.

À cette époque, cette prophétie d'Ésaïe au sujet de la ville de Jérusalem deviendra une réalité : « Je rétablirai tes juges tels qu'ils étaient autrefois, et tes conseillers tels qu'ils étaient au commencement. Après cela, on t'appellera ville de la justice, cité fidèle. *Sion sera sauvée par la droiture*, et ceux qui s'y convertiront seront sauvés par la justice. Mais la ruine atteindra tous les rebelles et les pécheurs, et ceux qui abandonnent l'Éternel périront. » (Ésaïe 1:26-28)

Pourquoi cette compréhension était-elle si importante pour ceux qui vivaient à l'époque où Paul écrivit sa lettre à l'église de Rome ? Et bien, parce qu'une attitude anti-juive affectait, à l'époque, les chrétiens gentils de Rome, et que cette attitude qui se répandit plus tard dans le monde entier, avait besoin d'être corrigée.

Paul voulait enrayer l'idée que Dieu puisse rejeter Son peuple, Israël. Il aborda cette question lorsqu'il écrivit le livre des Romains. Mais après sa mort, cette notion apparut à nouveau et est connue de nos jours comme la « théorie de la substitution ». Cette notion populaire affirme que Dieu a remplacé les Juifs, peuple de Son alliance, par les païens convertis.

Les Gentils doivent être « greffés » à la famille d'Abraham

Paul a fermement rejeté l'idée que Dieu ait pu remplacer la nation d'Israël — y compris les Juifs du premier siècle — peuple de Son alliance. Mais Il dit que les païens (les Gentils) convertis ont été « greffés » à la racine, Israël (Romains 11:17-19). Cette « racine » ou bien l'ancêtre d'Israël, c'est Abraham, à qui Dieu fit la promesse que le Messie serait l'un de ses descendants.

L'espoir des Gentils réside donc dans le fait qu'ils participeront au *partage* de l'héritage promis aux Israélites, mais ils ne *remplaceront pas* et n'auront pas un héritage différent du leur. Comme Paul l'expliqua aux chrétiens de Galatie : « si vous êtes à Christ, vous êtes donc la descendance d'Abraham, héritiers selon la promesse. » (Galates 3:29)

Comme cela fut expliqué auparavant, Paul exprime souvent le fait que durant ce « présent siècle mauvais » (Galates 1:4), Dieu n'appelle pas tous les Juifs ou tous les Gentils à la repentance. Il explique que les païens convertis ne doivent pas penser que leur appel signifie que Dieu a « rejeté » les descendants physiques d'Israël (qu'ils soient vivants, morts ou encore à naître).

Romains 14 abolit-il les lois sur les viandes impures ?

Beaucoup pensent que Romains 14 exempte les chrétiens de toutes les anciennes restrictions concernant la consommation des viandes qu'ils peuvent manger. Ils citent comme preuve le verset 14, où Paul écrit : « Je sais et je suis persuadé par le Seigneur Jésus que rien n'est impur en soi, et qu'une chose n'est impure que pour celui qui la croit impure. »

Cette approche, cependant, ne tient pas compte du contexte de la lettre de Paul ainsi que les mots grecs précis utilisés. De nombreuses sources bibliques conviennent que Paul écrivit le livre de 1 Corinthiens autour de 55 après J-C et celui de Romains lorsqu'il se trouvait à Corinthe en 56 ou 57 après J.-C. La controverse au sujet des aliments dans la ville de Corinthe (décrite aux chapitres 8 et 10) portait sur les viandes sacrifiées aux idoles.

Paul écrivait aux Romains depuis Corinthe, ville dans laquelle cette question était très importante. Le sujet était encore présent dans sa mémoire et c'est ce qui constitue la base logique et biblique soutenue de ses commentaires dans Romains 14.

Comprendre l'intention de Paul

Ceux qui pensent que le but de Romains 14 concerne un changement de la loi de Dieu au sujet des animaux purs et impurs font une mauvaise interprétation du texte car elle n'est pas bibliquement fondée. Le chapitre lui-même montre que

la discussion concerne les viandes sacrifiées aux idoles.

Le verset 2 oppose la personne qui « ne mange que des légumes » avec celle qui « croit pouvoir manger de tout » – aussi bien la viande que les légumes.

Le verset 6 traite du sujet de manger ou de ne pas manger et est diversement interprété comme se référant au jeûne (ne pas manger et ne pas boire), au végétarisme (consommer seulement des légumes) et également le fait de manger ou de ne pas manger de la viande sacrifiée aux idoles.

Le verset 21 montre que le sujet de ce chapitre est bien celui des viandes sacrifiées aux idoles : « Il est bien de *ne pas manger de viande*, de ne *pas boire de vin*, et de s'abstenir de ce qui peut être pour ton frère une occasion de chute [de scandale ou de faiblesse]. » Les Romains de l'époque offraient couramment à la fois des viandes et du vin aux idoles, et vendaient ensuite, des parties de ces offrandes sur le marché.

Le commentaire biblique *Bible Life Application* commente le verset 2 : « L'ancien système de sacrifice était au centre de la vie religieuse, sociale et nationale de la vie du monde romain. Après la présentation d'un sacrifice à un dieu dans un temple païen, une partie seulement de celui-ci était brûlé. Le reste était souvent mis sur le marché pour être vendu.

Ainsi, un chrétien pouvait facilement – sans même le savoir – acheter cette viande au marché ou la manger chez un ami. Un chrétien doit-il s'interroger sur la provenance de la viande qu'il consomme ? Certains pensaient qu'il n'y avait rien de mal à manger de la viande qui avait été offerte aux idoles parce que ces idoles étaient fausses et n'avaient aucune valeur. D'autres contrôlaient attentivement la provenance de leur viande ou avaient complètement renoncé à en manger afin de ne pas se sentir coupables ».

Paul explique dans 1 Corinthiens 8 que la principale préoccupation d'un chrétien est de ne pas souiller sa conscience ou celle d'un autre Chrétien. Les juifs chrétiens, en particulier, se sentaient contaminés par tout ce qui touchait à l'idolâtrie. Mais parce qu'une idole, en elle-même, ne peut rendre quoi que ce soit pur ou impur, la conscience d'une personne, et non pas celle de l'idole, est en cause ici.

Alors, quel est le point important de l'instruction de Paul dans Romains 14 sur le fait de manger ou de ne pas manger ?

En fonction de leurs consciences, les premiers croyants avaient plusieurs choix. Ceux qui préféraient éviter les viandes sacrifiées aux idoles pouvaient choisir de ne manger que des légumes ou de jeûner – éviter toute nourriture – lorsqu'ils faisaient face à la perspective de consommer des aliments de provenance suspecte.

Pour ceux dont la conscience n'était pas troublée de manger de la viande sacrifiée aux idoles, achetée sur les marchés locaux, cette option leur était ouverte *avec une restriction importante*.

Ils devaient avant tout tenir compte de la conscience d'autrui et s'assurer de ne pas les offenser, en particulier lors d'un repas de groupe où il serait facile d'offenser les autres convives.

Voilà pourquoi Paul dit : « Que chacun ait en son esprit une pleine conviction » (verset 5) parce que « tout ce qui n'est pas le produit d'une conviction est péché. » (Verset 23)

Les mots grecs clarifient ce que Paul voulait dire

Une compréhension des mots grecs que Paul utilise peut aussi nous aider à comprendre ses intentions. Les auteurs du Nouveau Testament font référence à deux concepts d'impureté, utilisant différents mots grecs pour transmettre la distinction de sens entre ces deux concepts. Le mot *impur* pourrait se référer aux animaux que Dieu n'avait pas destinés à être consommés en tant que nourriture (ils sont énumérés dans Lévitique 11 et Deutéronome 14). Le mot *impur* pourrait également se référer à une impureté cérémonielle.

Dans Romains 14 Paul utilise le mot *koinos*, qui signifie (« commun », *Vine's Complete Expository Dictionary of Old and New Testament Words*, 1985, "Unclean," p. 649).

En plus des significations des mots « commun » et « ordinaire » (voir Actes 2:44 ; 4:32 ; Tite 1:4 ; Hébreux 10:29), ce mot s'applique également aux choses considérées comme polluées ou souillées. Ce mot, avec sa forme verbale, *koinoo*, est utilisé dans Marc 7:2, 15-23, où il se réfère évidemment à l'impureté cérémonielle.

Koinos et *koinoo* désignent dans le Nouveau Testament l'impureté cérémonielle. Quelque chose pouvait être « commun » – impur – même s'il s'agissait d'une viande considérée comme bibliquement pure.

Un mot tout à fait différent, *akathartos*, est utilisé dans le Nouveau Testament pour parler des animaux impurs spécifiés dans les Écritures. Les deux mots, *koinos* et *akathartos*, sont utilisés dans Actes 10, où Pierre fait la distinction entre les deux concepts d'impureté et utilise les deux mots dans le verset 14.

Lorsque Paul dit dans Romains 14:14 : « je sais et je suis persuadé par le Seigneur Jésus que rien n'est impur [*koinos*, ou « commun »] en soi, » il soulevait le même point que celui expliqué plus tôt aux Corinthiens : Le fait qu'une viande tout à fait permise ait été liée à l'adoration des idoles ne signifie pas qu'elle soit à cause de cela, interdite à la consommation humaine.

Comme nous pouvons le lire dans le contexte, Paul ne parle pas du tout des restrictions alimentaires de la Bible. Il poursuit en affirmant dans Romains 14:20 qu'« en vérité toutes choses sont pures ».

Le mot traduit par « pures » est *katharos*, ce qui signifie « sans mélange impur, sans défaut, sans tache » (Vine, « *Clean, Cleanness, Cleanse, Cleansing* » p. 103).

Le sujet des viandes « pures » ne sont pas traitées dans le Nouveau Testament, il n'y a donc pas de mot particulier pour les décrire. *Katharos* est utilisé pour décrire toutes sortes de propretés et de puretés, y compris la vaisselle propre (Matthieu 23:26), les personnes (Jean 13:10) et les vêtements (Apocalypse 15: 6 ; 19: 8, 14), la religion « pure » (Jacques 1:27), l'or et le verre (Apocalypse 21:18).

Il faut comprendre aussi que dans les versets 14 et 20 de Romains 14, le mot *nourriture* ou *viande* n'apparaît pas dans le grec original, mais a été inséré plus tard, par les traducteurs. Aucun objet spécifique n'est mentionné en rapport avec la pureté ou l'impureté. Ces versets signifient simplement que « rien n'est impur [*Koinos* : communs ou rituellement souillé] en soi, » et « toutes choses sont pures [*katharos*: sans mélange impur, sans défaut, sans tache]. »

Paul veut démontrer que l'association de la nourriture avec une activité idolâtre n'avait aucune incidence pour déterminer si cette nourriture était intrinsèquement adaptée ou impropre à la consommation. Comprendre cela dans son contexte implique que Romains 14 n'autorise pas la désobéissance aux lois bibliques relatives aux viandes pures ou impures.

La plupart des êtres humains, Juifs et païens, seront tous appelés à la repentance — afin de recevoir le salut — mais seulement après le retour de Jésus-Christ. En fait, la plupart d'entre eux attendront dans leurs tombes, inconscients du passage du temps, et ce, jusqu'à la résurrection des morts prophétisée par Ézéchiël (Ezéchiël 37:1-14).

Apocalypse 20:5 confirme cette résurrection dans le Nouveau Testament et explique qu'elle aura lieu après la fin des mille ans du règne de Jésus-Christ sur la terre. L'accomplissement ultime de la Nouvelle Alliance, tel que prophétisé dans Ézéchiël et dans d'autres passages des Écritures aura lieu après le retour du Christ. (Pour plus de détails, vous pouvez demander ou télécharger sur www.pourlavenir.org, notre brochure intitulée « Qu'arrive-t-il après la mort ? »)

Cette résurrection future est l'une des raisons pour laquelle Paul instruisit les chrétiens Gentils à ne pas se « glorifier » d'avoir remplacé les Israélites dans le plan de salut de Dieu (Romains 11:18). Il souhaitait qu'ils comprennent pourquoi ils devraient plutôt demeurer humbles et se considérer comme une branche d'Israël, une branche de bois brisée, tombée d'un arbre, et gracieusement « greffée » à « l'olivier » des héritiers d'Abraham (versets 13-25). Il n'y avait là aucune gloire à en tirer.

Paul précise également que *toutes* les anciennes promesses faites à Israël *seront accomplies* parce que « les dons et l'appel de Dieu sont irrévocables. » (Verset 29) Dieu tient toujours Ses promesses.

Lorsque Jésus-Christ reviendra, les descendants naturels d'Israël se soumettront à Sa loi (Jérémie 23: 3-6). C'est à ce moment-là que Dieu confirmera la Nouvelle Alliance avec eux en tant que *nation*, en tant que Son peuple élu qu'Il n'a pas rejeté (Jérémie 31: 31-34).

Toujours à cette époque, Dieu écrira Ses lois dans leurs cœurs et dans leurs esprits (verset 33), afin qu'ils deviennent Sa nation d'enseignants spirituellement aptes qu'Il a Lui-même choisis. Cette *nation convertie*, sera capable d'aider Jésus-Christ à enseigner à toutes les nations à travers le monde la manière de mettre les voies de Dieu en pratique, y compris Sa loi (Ésaïe 2:3 ; Zacharie 8:22-23). Chaque promesse faite à Israël s'accomplira.

Le rejet des Juifs après la mort de Paul

En quoi le fait de confirmer la fidélité des promesses que Dieu fit à Israël était-il si important ? Pourquoi Paul voulait-il que tous les païens convertis le comprennent ?

L'histoire nous donne la réponse. Moins d'un siècle après sa mort, la division que Paul avait tenté d'empêcher entre les juifs et les gentils commença à se répandre à grande échelle.

La plupart des païens convertis — qui pour la plupart devinrent des « chrétiens » seulement de nom — rejeta le rôle d'Israël dans le plan de salut de Dieu et abandonna la loi de Dieu. De leur propre chef, ils choisirent de se voir comme ayant remplacé les Juifs. Une fois ce faux concept intégré à leurs croyances, ils devinrent une proie facile à d'autres séductions.

La plupart de ces séductions influencent encore aujourd'hui les principales branches du christianisme (pour plus de détails, demandez notre brochure gratuite « L'Église que Jésus a fondée »).

Cette transition marqua le début d'une nouvelle opinion théologique qui, ne rejetait pas seulement les Juifs, mais qui adoptait une position critique envers tout ce qui pouvait être perçu comme étant « juif » — y compris le livre de l'Ancien Testament. (Pour en savoir plus sur la façon dont cette « Théologie de la substitution » toucha le christianisme après la mort de Paul, lisez l'encart intitulé « La corruption du christianisme apostolique »).

Une mauvaise interprétation de la justification apportée par Christ

Il est désormais plus facile de comprendre la raison pour laquelle Paul aborde le problème de « jugement » qui existait entre les chrétiens de Rome. Paul savait que s'ils ne saisissaient pas pleinement la raison de leur appel, ils courraient droit à la catastrophe.

Voilà pourquoi il dit : « O homme, qui que tu sois, toi qui juges, tu es donc inexcusable ; car, en jugeant les autres, tu te condamnes toi-même, puisque toi qui juges, tu fais les mêmes choses. » (Romains 2:1). Tout groupe de personnes à droit à la justification sur la même base — Jésus-Christ (verset 26). Il n'y a pas de groupe supérieur à un autre.

Dans Romains 4, Paul se réfère à l'exemple d'Abraham qui, poussé par la foi, obéit à Dieu (Hébreux 11 : 8). Son but est d'aider les païens convertis à se rendre compte que l'obéissance aux commandements de Dieu est une partie essentielle à la repentance.

Paul et Jacques s'accordent pour dire qu'« Il en est ainsi de la foi : si elle n'a pas les œuvres, elle est morte en elle-même. » (Jacques 2:17) Paul explique que la foi d'Abraham fut *la base même de son obéissance*, et non le contraire. Il nous faut tenir compte de cela (Romains 4:13 ;

comparez avec Jacques 2: 18-24). Abraham avait compris qu'il avait besoin d'aide pour obéir à Dieu. Il n'obéit pas à Dieu pour recevoir la foi, mais au contraire, Dieu lui donna la foi pour qu'il puisse Lui obéir.

Les descendants naturels d'Abraham, par son petit-fils Jacob, ne suivirent pas son exemple de foi obéissante. À l'époque de Paul, leur confiance était basée principalement sur leur perception erronée de leur propre justice.

Résultat, la plupart des juifs ne virent pas qu'ils avaient désespérément besoin d'être justifiés par le Christ. Ils espéraient un roi qui expulserait l'armée romaine et les propulserait à la place qu'ils pensaient mériter. Ils n'attendaient pas un Sauveur qui pourrait effacer leurs péchés.

Voilà pourquoi, dans Romains 5:1-17, Paul explique les avantages d'être justifiés par la foi. Ces bénéfices incluent « la paix avec Dieu » (verset 1), un accès direct à Lui par la foi (verset 2) et le « don de la justice » — rendu possible grâce à un pardon des fautes passées et au don du Saint-Esprit (verset 17).

Sans ces gracieux avantages, personne ne pourrait plaire à Dieu. La repentance, le pardon des péchés par le sang versé du Christ et la réception du don de l'Esprit Saint sont donc des éléments essentiels pour devenir un peuple juste.

Ou bien, comme l'expliqua Paul : « Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême en sa mort, afin que, comme Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, de même nous aussi nous marchions en nouveauté de vie. » (Romains 6: 4)

La bonne réponse à la miséricorde de Dieu

Devenir une nouvelle personne, transformée par la puissance de l'Esprit de Dieu était l'objectif que Paul visait pour les chrétiens de Rome. Il voulait les amener à comprendre pleinement que cette *marche* en « nouveauté de vie » ne peut se faire qu'en *obéissant* à Dieu du fond du cœur.

Seuls ceux qui par la repentance sont pardonnés et qui sont conduits par le Saint-Esprit dans le chemin de l'obéissance révélé par les lois et les enseignements spirituels de Dieu, réussiront dans cette marche spirituelle. Paul continue encore disant : « Ne savez-vous pas qu'en vous livrant à quelqu'un comme esclaves pour lui obéir, vous êtes esclaves de celui à qui vous obéissez, soit du péché qui conduit à la mort, soit de l'obéissance qui conduit à la justice ? » (Romain 6 :16)

Paul enseigne-t-il que tous les jours consacrés sont semblables ?

Dans Romains 14:5-6, Paul écrit : « Tel fait une distinction entre les jours ; tel autre les estime tous égaux. Que chacun ait en son esprit une pleine conviction. Celui qui distingue entre les jours agit ainsi pour le Seigneur. Celui qui mange, c'est pour le Seigneur qu'il mange, car il rend grâces à Dieu ; celui qui ne mange pas, c'est pour le Seigneur qu'il ne mange pas, et il rend grâces à Dieu. »

Beaucoup pensent que dans ce passage, Paul dit que le jour choisit pour se reposer et rendre un culte n'a pas d'importance tant que chacun a « en son esprit une pleine conviction » et « rend grâce à Dieu ».

Cela signifie-t-il que l'observance du quatrième commandement qui nous demande de se souvenir du sabbat du septième jour et de le garder saint, n'est plus nécessaire pour les chrétiens ? Paul enseigne-t-il que le sabbat n'est pas différent d'un autre jour, ou que nous sommes libres de choisir le jour que nous voulons observer ?

Pour arriver à cette conclusion, il faut vraiment faire de ce verset une interprétation éloignée de ce qui est écrit, car – notez-le bien – *le sabbat n'y est mentionné nulle part*.

En fait, le mot *sabbat* ou ce qui se réfère à l'observance du sabbat ne se trouve nulle part dans le livre de Romains. Il est simplement question ici de « jours » et

non pas de sabbat ou de tout autres jours de repos et de culte commandés par Dieu.

Gardez à l'esprit que plus tôt dans cette même épître, Paul avait écrit, « La loi donc est sainte, et le commandement est saint, juste et bon » (Romains 7:12), « Ce ne sont pas, en effet, ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu, ceux qui la mettent en pratique » (2 :13) et « Car je prends plaisir à la loi de Dieu, [...] » (7:22). S'il voulait dire qu'observer le sabbat de Dieu n'était plus nécessaire, il serait totalement incohérent par rapport à ses autres déclarations claires de cette même épître.

De plus, aucun auteur du Nouveau Testament ne se réfère au sabbat en utilisant une expression ambiguë telle que « les jours ».

Le contexte montre le sens du mot « jours »

Que sont alors les « jours » mentionnés par Paul dans ce passage ? Nous devons examiner le contexte pour le découvrir.

Notez avant tout que cette remarque porte sur le fait de ne pas discuter des opinions (verset 1). Il est donc question ici d'« opinions », ce qui nous démontre que Paul ne parle pas de sujets clairement énoncés dans les Écritures, tels qu'observer le sabbat ou non, ou bien quand l'observer.

Le passage qui traite « des jours »

se trouve aux versets 5 et 6, et les références se rapportent immédiatement aux viandes, au végétarisme et au jeûne dans les versets 2, 3 et 6. Il n'y a pas de connexion biblique entre l'observance du sabbat et ces sujets, il faut donc sortir ces versets de leur contexte pour supposer que Paul fait allusion au sabbat. Le *Expositor's Bible Commentary* explique que « l'association étroite des contextes faite avec la nourriture suggère que Paul avait à l'esprit un jour spécial mis à part pour festoyer ou bien pour jeûner. » (Everett Harrison, 1976, Vol. 10, p. 146)

Paul bien évidemment ne parlait pas du jour du sabbat, mais plutôt d'autres jours pendant lesquels le jeûne ou l'abstention de certains aliments était pratiquée.

Paul écrivait à une église mixte constituée de croyants juifs et de croyants Gentils à Rome (Romains 1:13 ; 2:17). Les pratiques personnelles relatives à la nourriture et au jeûne n'étaient pas clairement exposées dans les Écritures et devenaient un point de discorde pour certains.

Le Talmud rapporte que de nombreux Juifs de cette époque jeûnaient tous les lundis et jeudis. Ils avaient également d'autres jours de jeûne traditionnels (comparez Zacharie 7:3-5). Puisque certains membres juifs de l'Église de Rome faisaient preuve de propre justice et d'un esprit critique (Romains 2:17-24), ils étaient en quelque sorte devenus comme le pharisien qui se vantait en disant : « Je jeûne deux fois par

semaine » (Luc 18:12). Ils se sentaient plus justes que ceux qui ne jeûnaient pas ces jours-là.

Il est fort possible que des membres de l'église de Rome aient voulu forcer les autres chrétiens à jeûner lors de ces jours particuliers, ce qui incita Paul à traiter la question : « Qui es-tu, toi qui juges un serviteur d'autrui ? » (Verset 4) Paul semble faire une mise au point en soulignant que le jeûne est un acte volontaire d'adoration qui ne se limite pas à un jour particulier.

Par conséquent, le fait qu'une personne jeûne lors d'un jour particulier, ne la rend pas plus juste qu'une personne qui mangerait des aliments ce jour-là.

Pourquoi certains évitaient la viande ?

Dans les versets 2 et 3 Paul parle du végétarisme (« tel autre, qui est faible, ne mange que des légumes ») et ce thème se poursuit au verset 6 (« celui qui mange [...] celui qui ne mange pas »).

Le contexte nous montre que certains membres de la congrégation mangeaient de la viande, alors que d'autres s'abstenaient. Les végétariens étaient des membres qui « craignant de manger (sans le savoir) des viandes qui avaient été sacrifiées aux idoles, donc impures (ce qui pouvait facilement se produire dans une ville telle que Rome), s'en abstenait complètement. » (W.J. Conybeare et J.S. Howson, *The Life and Epistles of St. Paul*, 1974, p. 530).

Dans 1 Corinthiens 8 et 10, Paul examine la question afin de savoir s'il faut manger la viande qui a été sacrifiée aux idoles et qui pourrait être considérée par certains membres comme étant impropre à la consommation. Le point important de Paul, dans ce chapitre, est le suivant : ce n'est pas parce que la viande était utilisée pour les offrandes destinées aux idoles qu'elle devenait un aliment impropre à la consommation.

Paul parla de ce sujet aux Romains et aux Corinthiens, afin de déterminer si les membres devaient éviter les viandes susceptibles d'avoir été associées à un culte idolâtre.

Ceci est indiqué lorsque Paul fait référence à la viande « impure » dans Romains 14:14. Au lieu d'utiliser le mot grec pour décrire les viandes impures énumérées dans l'Ancien Testament, il a recours à un mot signifiant « commune » ou « souillée », tout à fait approprié pour définir une viande sacrifiée aux idoles. (Pour plus de détails, consultez l'encart « Romains 14 abolit-il les lois sur les viandes impures ? »)

Le conseil de Paul dans 1 Corinthiens 8 était le même que celui

dans Romains 14:15 : Au sujet des viandes, il fallait faire particulièrement attention à ne pas offenser un autre membre en étant une pierre d'achoppement pour lui, ce qui pourrait lui faire perdre la foi.

Il n'y a aucun lien avec l'observance du sabbat parce le sabbat de Dieu est un jour de « fête » (Lévitique 23:1-3), et non pas un jour où l'on doit s'abstenir de manger de la viande. Le sabbat n'est mentionné nulle part dans la lettre de Paul aux Romains ; ce n'était tout simplement pas la question. (Pour en savoir plus, demandez notre brochure gratuite « Le repos du sabbat de Dieu ».)

Ceux qui utilisent l'épître aux Romains pour justifier la théorie selon laquelle Paul aurait abrogé les lois de l'Ancien Testament sont confrontées à une contradiction supplémentaire : si le but de Paul est de démontrer que ces lois sont abolies, il faut expliquer pourquoi il cite l'Ancien Testament *plus de 80 fois* dans cette même épître comme étant l'autorité sur laquelle il base son enseignement ? Ce simple fait confirme l'opinion de Paul « la loi donc est sainte, et le commandement est saint, juste et bon ».

Puisque « étant affranchis du péché et devenus esclaves de Dieu, vous avez pour fruit la sainteté et pour fin la vie éternelle. Car le salaire du péché, c'est la mort ; mais le don gratuit de Dieu, c'est la vie éternelle en Jésus-Christ notre Seigneur. » (Versets 22-23)

Paul commence le chapitre 7 de Romains en citant l'exemple d'une femme mariée libérée de tous liens conjugaux suite à la mort de son époux. Sa mort la libère de ce mariage. Par comparaison, il explique

que « vous aussi vous avez été, par le corps de Christ, mis à mort en ce qui concerne la loi [...] » (verset 4).

Remarquez que Paul ne dit pas que la loi est morte. Il dit au contraire que nous sommes morts devant la loi par le repentir. C'est-à-dire que la loi réclame notre vie en paiement de nos transgressions, mais Christ, S'est sacrifié à notre place.

Là où Paul veut en venir, c'est que, de même que cette femme fut libérée du lien conjugal par la mort de son époux, de même, *par la mort de Jésus*, nous avons été libérés de la loi qui réclamait notre mort pour les péchés passés.

En réponse, « nous devrions porter des fruits pour Dieu » au lieu de porter « des fruits pour la mort » (Romains 7: 4-5).

Cette *libération* ne concerne que la condamnation à mort imposée par la loi à tous les pécheurs. Il ne s'agit pas d'une libération de toute obligation de respecter et de pratiquer une façon de vivre juste définie par la loi.

Paul résume cela de cette façon : « Mais maintenant, nous avons été dégagés de la loi (de la condamnation de la loi), étant morts à cette loi sous laquelle nous étions retenus [condamnation pour avoir péché], de sorte que nous servons dans un esprit nouveau, et non selon la lettre [de la loi, comme si nous étions encore sous sa condamnation légale] qui a vieilli. » (Verset 6)

Il veut dire que la bonne approche pour obéir à Dieu, après avoir été pardonnés, c'est d'aller au-delà de la lettre de la loi (Matthieu 5:20).

Nous devrions lui obéir en nous conformant à elle (en esprit), et non pas en faisant le strict minimum de ce qui est explicitement indiqué. Elle nous sert *de guide* pour atteindre un niveau de pensée et de comportement véritablement justes.

Contrôler notre faiblesse charnelle

Une fois que Paul a établi le concept de marcher en nouveauté de vie en résistant au péché, il examine la manière dont nous pourrions maîtriser les faiblesses de notre nature charnelle, ses mauvais désirs, et ceci grâce à la puissance du Saint-Esprit.

Dans la suite du chapitre 7 de Romains, Paul parle de son propre exemple, décrivant sa lutte personnelle avec les mêmes désirs et les mêmes pulsions charnelles qui nous incitent à pécher. Il compare sa considération profonde de la loi de Dieu et ses mauvais penchants charnels contre lesquels il doit lutter.

« La loi donc est sainte, et le commandement est saint, juste et bon. Ce qui est bon a-t-il donc été pour moi une cause de mort ? Loin de là ! Mais c'est le péché, afin qu'il se manifestât comme péché en me donnant la mort par ce qui est bon, et que, par le commandement, il devienne condamnable au plus haut point. Nous savons, en effet, que la loi est spirituelle ; mais moi, je suis charnel, vendu au péché. » (versets 12-14)

Il n'est pas question d'une faiblesse de la loi de Dieu mais plutôt de la faiblesse qui se trouve en chacun de nous. C'était cela que les Juifs et les gentils devaient reconnaître, combattre et résoudre avec l'aide de l'Esprit de Dieu. C'est une lutte personnelle qui ne peut être remportée qu'avec l'aide de l'Esprit de Dieu.

Notez la manière dont Paul explique cela clairement : « Je trouve donc en moi cette loi : quand je veux faire le bien, le mal est attaché à moi. *Car je prends plaisir à la loi de Dieu, selon l'homme intérieur ; mais je vois dans mes membres une autre loi [les penchants puissants de la chair] qui lutte contre la loi de mon entendement, et qui me rend captif de la loi [cette attirance constante] du péché qui est dans mes membres.* » (Versets 21-23)

Sauvés de notre nature pécheresse

Au verset 24, Paul pose la question suivante : « Qui me délivrera du corps de cette mort ? » Puis il y répond : « Grâces soient rendues à Dieu [par qui le salut viendra] par Jésus-Christ notre Seigneur ! » (verset 25). Sans l'aide de Jésus-Christ, notre souverain sacrificateur, les bonnes intentions ne suffisent pas pour combattre les élans égoïstes de notre chair (verset 25, dernière partie).

Paul continue : « Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ. En effet, la loi de *l'esprit de vie en Jésus-Christ* m'a affranchi de la loi du péché et de la mort. » (Romains 8: 1-2)

La « loi du péché et de la mort » n'est pas la loi de Dieu. Dans ce contexte, Paul utilise le mot grec pour « loi » dans le sens *d'un pouvoir ou d'une influence dominante* pour comparer la lutte contre notre nature charnelle, et la loi et l'Esprit de Dieu, déterminant ainsi quel côté exercera un contrôle sur notre comportement.

Le point important que Paul veut faire transparaître, c'est que nous avons besoin de la puissance spirituelle de Dieu pour dominer nos faiblesses humaines : « Car chose impossible à la loi, parce que la

chair la rendait sans force, Dieu a condamné le péché dans la chair, en envoyant, à cause du péché, son propre Fils dans une chair semblable à celle du péché, et cela afin que la justice de la loi soit accomplie en nous, qui marchons, non selon la chair, mais selon l'esprit. » (versets 3-4)

L'Esprit de Dieu nous permet de *choisir et de faire* ce que Sa loi exige. Avec cette aide divine pour surmonter nos faiblesses charnelles et naturelles, « la justice de la loi » peut désormais « s'accomplir en nous » (verset 4).

Pour Paul, « la liberté », c'était de vaincre la nature charnelle de l'homme et de vaincre la condamnation à mort par le pardon du péché. Il croyait profondément aux promesses de Dieu ; « Je mettrai mon esprit en vous, et je ferai en sorte que vous suiviez mes ordonnances, et que vous observiez et pratiquiez mes lois. » (Ézéchiél 36:27)

En conclusion de ses remarques faites aux chrétiens de Rome, il note et fait l'éloge de leur obéissance : « Pour vous, votre obéissance est connue de tous » (Romains 16:19). Pour Paul, « l'obéissance de la foi » représente la raison précise pour laquelle le mystère du message de l'Évangile fut manifesté « par les écrits des prophètes » et porté à la connaissance de toutes les nations (versets 25-26).

Tout au long de sa lettre aux Romains, Paul n'a jamais hésité à enseigner que *la foi* produit *l'obéissance* à la Parole de Dieu. L'objectif principal de son message est que : « l'affection de la chair est inimitié contre Dieu, parce qu'elle ne se soumet pas à la loi de Dieu, et qu'elle ne le peut même pas. Or, ceux qui vivent selon la chair ne sauraient plaire à Dieu. » (Romains 8:7-8) Il voulait que les Romains comprennent que seul un « cœur nouveau » — thème central de la Nouvelle Alliance — peut permettre à une personne d'obéir à Dieu sincèrement !

Paix et unité en Christ

« *Ce mystère, c'est que les païens sont cohéritiers, forment un même corps, et participent à la même promesse en Jésus-Christ par l'Évangile.* » (Éphésiens 3:6)

Le sujet de l'épître de la lettre de Paul aux Éphésiens porte sur le merveilleux plan de Dieu qui apportera *la paix, l'unité et le salut* à tous les peuples, aussi bien aux Juifs qu'aux gentils. Pour atteindre cet objectif, Dieu « nous a fait connaître le mystère de sa volonté, selon le bienveillant dessein qu'il avait formé en lui-même, pour le mettre à exécution lorsque les temps seraient accomplis, *de réunir toutes choses* en Christ, celles qui sont dans les cieux et celles qui sont sur la terre. » (Éphésiens 1: 9-10)

Le message qu'il adresse aux Colossiens emploie un langage similaire : « Car Dieu a voulu faire habiter toute plénitude en lui ; il a voulu par lui tout réconcilier avec lui-même, tant ce qui est sur la terre que ce qui est dans les cieux, *en faisant la paix* par lui, par le sang de sa croix. » (Colossiens 1:19-20)

Paul exhorte les chrétiens en disant : « mettez pour chaussures à vos pieds le zèle que donne *l'Évangile de paix.* » (Éphésiens 6:15) Pour atteindre cet objectif, la façon de penser et le mode de vie doivent être fermement enracinés dans les enseignements de la Parole de Dieu.

Paul parle de façon très claire aux chrétiens non-juifs, dont l'ancienne conduite n'était pas basée sur la Parole de Dieu. « Voici donc ce que je dis et ce que je déclare dans le Seigneur : *Vous ne devez plus marcher comme les païens*, qui marchent selon la vanité de leurs pensées. » (Éphésiens 4:17) Il fallait qu'ils cessent de vivre selon le « train de ce monde », qui est contrôlé par les « ruses du diable » (Éphésiens 2: 2 ; 6:11).

Ils devaient désormais admettre le fait qu'ils étaient « l'ouvrage de Dieu, ayant été créés en Jésus-Christ *pour de bonnes œuvres.* » (Éphésiens 2:10)

Les paroles de Paul dans ce passage coïncident avec celles qui se trouvent dans une autre épître. Ce n'est que par l'étude des Écritures, « parole de la vérité » (2 Timothée 2 :15) que l'on peut être « instruits dans la justice » et que « l'homme de Dieu soit accompli et propre à toute bonne œuvre. » (2 Timothée 3 : 16-17)

Gentils et Juifs unis par un héritage commun

Comme dans toutes ses autres lettres, Paul précise à nouveau aux gentils que pour hériter des promesses divines, ils doivent premièrement être *greffés* – comme l'on procède avec les branches d'un olivier sauvage – à *la racine d'Israël*, l'olivier *naturel* descendant d'Abraham.

Remarquez avec quelle force Paul souligne cela : « C'est pourquoi, vous autrefois païens dans la chair, appelés incirconcis par ceux qu'on appelle circoncis et qui le sont en la chair par la main de l'homme, souvenez-vous que vous étiez *en ce temps-là* sans Christ, *privés du droit de cité en Israël, étrangers aux alliances de la promesse*, sans espérance et sans Dieu dans le monde. Mais maintenant, en Jésus-Christ, vous qui étiez jadis éloignés, vous avez été *rapprochés* par le sang de Christ. » (Éphésiens 2: 11-13)

De quoi ont-ils été rapprochés ? Ils ont été rapprochés de la promesse. De la promesse de recevoir le même héritage clamé par les Juifs chrétiens ! « Car il [le Christ] est notre paix, lui qui des deux [Juifs et Gentils] n'en a fait qu'un, et qui a renversé *le mur de séparation, l'inimitié.* » (Verset 14)

Quel est ce « mur de séparation » qui devait être « renversé » pour que les Juifs et les gentils puissent être réconciliés et ne former qu'« un » seul corps : l'Église ? Au verset 15, Paul décrit *ce mur* comme celui de « *l'inimitié* » divisant Juifs et Gentils. Quel que soit ce « mur », il était un symbole évident de l'inimitié qui existait entre les Juifs et les Gentils. Malheureusement, ce « mur » de l'inimitié est souvent compris à tort comme étant celui des commandements de Dieu – Sa loi.

Paul pensait-il à cela lorsqu'il cite l'analogie du mur qui séparait les Juifs et les gentils ? Nullement, même pas de façon indirecte ! Identifions plus précisément ce « mur », symbole d'une barrière érigée entre les Juifs et les gentils. Pour cela, il est important de bien comprendre le contexte historique de l'époque et la signification des deux mots grecs clés que Paul utilisa.

« Le mur de séparation » du temple

Dans le Nouveau Testament, le mot grec *mesotoichon* signifiant « mur de séparation », ne se trouve que dans Éphésiens 2:14. Le mot grec *phragmos*, traduit par « mur de séparation » ou « mur mitoyen » (version du Nouveau Monde) dans le même verset, signifie une « clôture » ou une « rampe » et est parfois traduit par le mot « haie » (Matthieu 21:33 ; Marc 12:1 ; Luc 14:23).

Paul emprisonné à cause d'un tabou établi par les hommes

Des preuves internes et historiques indiquent que Paul était en prison lorsqu'il écrivit ses épîtres aux Éphésiens et aux Colossiens.

La raison de son emprisonnement explique probablement pourquoi il choisit d'utiliser le terme « *mur de séparation* » dans Éphésiens 2:14 pour représenter les décrets artificielles et discriminatoires qui aliénaient et divisaient les gens.

L'emprisonnement de Paul résultait d'une fausse accusation selon laquelle il aurait amené un Gentil avec lui, et passé un point de contrôle interdit dans l'enceinte du temple (Actes 21:29). Dans un article intitulé « *The Wall Is Gone* », (en français, « le mur n'est plus ») Craig McMahon donne cette observation intéressante indiquant la raison pour laquelle la division du « mur de séparation » paraît si importante dans la pensée de Paul.

« L'explication la plus prometteuse [...] identifie le “mur de séparation” dans le temple comme séparant la cour extérieure des Gentils des différents espaces internes réservés aux Juifs. Théoriquement parlant, le mur du temple servait de métaphore poignante de l'exclusion sociale et spirituelle des païens par les Juifs. Aucun Gentil n'était autorisé à passer au-delà de ce mur de pierre de deux mètres de haut dans la section juive du temple [...]

« Historiquement parlant, ce même mur du temple jouait un rôle central dans le cadre du ministère de Paul. Actes 21:26-36 raconte l'histoire de Paul, après qu'il ait été vu, dans la zone du temple exclusivement réservée aux Juifs, avec des étrangers, dont l'un était, Trophime d'Éphèse, supposé être un Gentil.

« Les juifs pratiquants se saisirent de Paul, l'accusant d'avoir « [...] introduit des Grecs dans le temple, et [d'avoir] profané ce saint lieu. » (Verset 28) Cette allégation accusait Paul d'avoir aidé les Gentils à passer outre le mur de séparation [...]

« Le fait que Paul écrivit aux Éphésiens pendant cette longue période d'emprisonnement [...] puis reconnut les faits dans Éphésiens 3:1 (À cause de cela, moi Paul, le prisonnier de Christ pour vous païens), peut être une réminiscence historique de son arrestation pour avoir prétendument violé les restrictions du mur du temple [...]

« Le fait que Paul mentionne ce mur de séparation s'adapte au contexte historique du livre d'Éphésiens et s'accorde très bien également aux buts rhétoriques de ce passage, – à savoir, représenter l'ancienne séparation entre Juifs et Gentils et le nouvel ordre créé en Christ. » (*Review and Expositor*, Spring 1996, p. 262)

La signification de ces mots indique que l'expression de Paul « mur de séparation » se réfère à une certaine barrière séparant les gens comme le ferait une clôture, un garde-fou ou une haie.

Pour mieux comprendre, une petite leçon d'Histoire serait forte à propos. Flavius Josèphe historien juif du premier siècle, issu d'une famille de sacrificateurs, utilise dans son livre « *Guerres des Juifs* », les deux termes grecs à la fois – dans des contextes différents et ceci afin de définir une balustrade ou une barrière se trouvant dans le temple de Jérusalem (Livre 5, chap. 5, art. 2 et 6).

Quelle barrière évoquerait donc la comparaison faite par l'apôtre Paul aux divisions qui existaient entre les païens et les Juifs ? Et bien, il s'agissait du mur érigé par les Juifs pour isoler la *cour extérieure utilisée par les Gentils* – zone du temple juif dans laquelle les gentils étaient autorisés – de la partie intérieure autour du temple lui-même, interdite aux Gentils.

Le nouveau commentaire international du Nouveau Testament nous donne l'explication suivante dans la section du livre des Actes : « Aucun Gentil ne pouvait entrer délibérément dans les zones interdites. Des pancartes, en grec et en latin, étaient fixées à la barrière, au pied de l'escalier menant à l'enceinte intérieure les avertissant de ne pas pénétrer sous peine de mort. Deux de ces pancartes (toutes deux écrites en grec) furent retrouvées – l'une en 1871 et l'autre en 1935 – on pouvait y lire : “Aucun étranger [Gentils] ne peut pénétrer à l'intérieur des murs qui entourent le temple et son enceinte sous peine de mort. Quiconque sera pris en flagrant délit ne pourra que se blâmer lui-même pour la peine de mort encourue” » (*The New International Commentary of the New Testament*, 1974, p. 434).

Des barrières érigées par les hommes

Bâtir ce mur physique dans la cour extérieure du temple n'était pas exigé par les Écritures. Dieu n'a jamais demandé d'ériger ce mur. D'après Paul, cette barrière érigée par les Juifs était le symbole soulignant l'inimitié existant entre les Juifs et les païens.

Le « mur de séparation » physique fut littéralement démoli au moment où le temple fut détruit par les Romains en l'an 70. Bien avant sa démolition physique, Paul le mentionne comme étant le symbole même *des barrières ethniques et religieuses* préjudiciables qui divisent les êtres humains.

Ces barrières, érigées par « l'Homme » doivent absolument être « renversées » et cela afin que tous puissent jouir d'une vie dans la paix et l'unité.

Christ est également mort pour cela. Cependant, le monde d'aujourd'hui est rempli de tabous, établis par les hommes. Ces tabous divisent les peuples dans tous les plans. Que ce soit culturel, religieux, ethnique et national.

Paul fait remarquer que, dans le plan de Dieu, *la véritable réconciliation* requiert l'élimination de ces barrières qui séparent les gens contrairement à ce qu'enseignent les Écritures. Comme cela fut expliqué aux Galates : « Il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni libre, il n'y a plus ni homme ni femme ; car tous vous êtes un en Jésus-Christ. » (Galates 3:28)

Paul enseigna-t-il aux Gentils convertis d'Éphèse de rejeter les Juifs ? Non, il disait tout le contraire.

Il affirmait que les chrétiens Gentils avaient un espoir et un avenir spirituel, qu'ils profiteraient des promesses faites à la « descendance » d'Abraham – et qu'ils ne devaient pas rejeter les Juifs. Les Juifs, non

plus, ne devaient pas rejeter les Gentils. Les barrières érigées entre Juifs et Gentils devaient être abattues. (Lisez également l'encart page 114 intitulé « Paul emprisonné à cause d'un tabou établi par les hommes »)

Lorsque nous comprenons que c'est justement les préjugés des hommes, basés sur l'ethnicité, le sexe, la religion et la culture, qui nous barrent le chemin de la paix et de l'unité dont parle Paul, alors toutes ses remarques prennent un sens. L'objectif principal du message de Paul dans son épître aux Éphésiens est le suivant : « les païens sont cohéritiers, forment un même corps, et participent à la même promesse en Jésus-Christ par l'Évangile. » (Éphésiens 3: 6)

De grands changements de style de vie doivent être faits, non seulement par les Juifs chrétiens, mais par les chrétiens Gentils également. Voilà pourquoi Paul dit aux Gentils convertis : « Vous ne devez plus marcher comme les païens, qui marchent selon la vanité de leurs pensées.

La corruption de la chrétienté apostolique

Presque immédiatement après que les armées romaines aient détruit la ville de Jérusalem et son temple en 70 après Jésus-Christ, d'intenses préjugés contre les croyances et les coutumes juives se répandirent comme une traînée de poudre dans tout l'Empire romain. Puis suite à la mort de Paul et de Jean, ces préjugés conduisirent à la première grande « apostasie » des enseignements de la Nouvelle Alliance tels que les apôtres de Christ les expliquaient (2 Thessaloniens 2:3).

Avant cet événement destructif, les membres des congrégations que Paul avait établies, principalement composées de Gentils, étaient « devenus les imitateurs des Églises de Dieu qui sont en Jésus-Christ dans la Judée » (1 Thessaloniens 2:14).

Ils suivaient la même façon de vivre dans le domaine spirituel que les chrétiens juifs.

Cependant, après la chute de Jérusalem, vivre ce mode de vie devint beaucoup plus difficile.

Un niveau plus élevé de foi et de courage était nécessaire et de nombreux convertis ne le possédaient pas. Par conséquent, les préjugés de ce monde contre tout ce qui est juif commencèrent à entrer dans le christianisme païen. Les écrits de Paul furent déformés par des « personnes ignorantes et mal afferries » qui commencèrent à détruire cette voie de vie et le modèle de culte que les anciens chrétiens Gentils avaient appris de leurs frères juifs (2 Pierre 3:16).

De la dernière partie du premier siècle jusqu'au quatrième siècle, les

adeptes de la religion chrétienne sur lesquels les historiens portent principalement leur attention, sont ceux qui acceptèrent d'y apporter des changements dramatiques. Un nouveau concept de « révélation progressive » permit aux chefs de l'église de réviser la doctrine en fonction de leur perception des besoins de cette dernière – au lieu de respecter à la lettre les enseignements transmis par les apôtres. Tout le mode de vie enseigné par les apôtres, fut progressivement abandonné jusqu'à ce que tout ce qui composait la religion chrétienne ne ressemble guère aux enseignements apostoliques originaux.

Jésus savait que cette forme corrompue d'un christianisme qui rejette la loi émergerait. Il mettait en garde contre cela : « Plusieurs me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas

prophétisé par ton nom ? [...] Alors je leur dirai ouvertement : *Je ne vous ai jamais connus*, retirez-vous de moi, vous qui *commettez l'iniquité*. » (Matthieu 7: 22-23) (La version du Monde Nouveau utilise les termes suivants : « Éloignez-vous de moi, vous qui agissez en hommes qui *méprisent la loi*. »)

Ceux qui restent fidèles à l'enseignement des apôtres utilisent systématiquement la parole de Dieu comme fondement pour déterminer leur mode de vie. L'Église que Jésus a fondée n'est désormais qu'un « petit troupeau », décrite comme telle par Ses disciples (Luc 12:32).

(Pour plus d'informations sur la façon dont ce « petit troupeau » a survécu jusqu'à aujourd'hui, demandez ou téléchargez notre brochure gratuite « L'Église que Jésus a fondée »)

Ce qui fut « effacé » par la mort de Jésus-Christ ?

Dans certaines versions de la Bible, la traduction insuffisante et trompeuse d'un passage de Colossiens 2 est souvent utilisée pour soutenir la croyance erronée selon laquelle la loi de Dieu fut « effacée » par Jésus-Christ, et ainsi affirmer à tort, qu'Il l'aurait « éliminée en la clouant à la croix » (Pour utiliser les mots du verset 14).

Le verset en question est Colossiens 2:14 qui se réfère au Christ comme ayant « effacé le document manuscrit, qui consistait en décrets et qui nous était opposé et [...] ôté du chemin en le clouant au poteau de supplice. » (Version du Monde Nouveau traduite d'après le texte anglais de l'édition révisée de 1984) Cela signifie-t-il que la loi de Dieu a été effacée ou clouée à la croix, comme beaucoup le prétendent ?

Notons premièrement que la loi de Dieu n'est pas quelque chose qui est « contre nous ». Au contraire, elle est « sainte, juste et bonne » (Romains 7:12).

Les Écritures se réfèrent toujours au fait qu'elle est une bénédiction pour l'humanité (voir l'encart « La loi de Dieu : est-ce un fardeau ou une bénédiction ? »)

Christ a effectivement cloué à la croix quelque chose. Ce quelque chose, c'était *la liste de nos péchés* – nos transgressions – et non pas la loi de Dieu. Un examen minutieux du phrasé originel de Paul en langue grecque en prouve la véracité.

Le mot grec traduit par « effacé » ou « éliminé » dans Colossiens 2:14 est *exaleipho*. Il signifie « laver, ou éponger [...] essuyer, effacer, annuler. » (*Vine's Complete Expository Dictionary of Old and New Testament Words*, 1985, “blot out” – enseignemoi.com/bible/strong-biblique-grec-exaleipho-1813).

Les Écritures utilisent toujours le mot *exaleipho* pour se référer à *l'effacement du péché*, et non à celui de *la loi*. Dans Actes 3:19 Pierre utilise ce mot lorsqu'il exhorte ceux qui l'écoutent. Il leur dit ces mots : « Repentez-vous donc et convertissez-vous, pour que vos péchés soient effacés ».

Dans l'Ancien Testament, le mot hébreu *machah* – traduit par « effacer » ou « essuyer » est (comme *exaleipho*) utilisé lorsqu'il s'agit des offenses et des péchés.

Ésaïe cite Dieu en disant, « C'est moi, moi qui efface [*machah*] tes transgressions pour l'amour de moi. » (Ésaïe 43:25, comparez avec Psaumes 51:1,9 ; Exode 32:31-33). Seuls *les péchés*, ou les personnes qui s'obstineront à rester des pécheurs seront effacés, mais pas *la loi de Dieu*. Cela devient évident lorsque nous examinons la phrase suivante de Paul dans Colossiens 2:14 : « le document manuscrit, qui consistait en décrets » (Version du Monde Nouveau).

Les Romains clouèrent deux choses à la croix lors de la crucifixion de Jésus-Christ : Jésus et une inscription indiquant qu'Il

était le « roi des Juifs » l'accusant de trahison envers Rome.

Mais Paul ajoute que quelque chose d'autre fut aussi cloué (au sens figuré) à la croix avec Jésus-Christ : « le document manuscrit, qui consistait en décrets qui nous était opposé ».

La phrase traduite par « le document manuscrit, qui consistait en décrets » est *cheirographon tois dogmasin* dans le grec original. Ceci est le seul endroit où ces mots apparaissent dans le Nouveau Testament.

Le Lexique Friberg décrit le *dogme cheirographon* comme un « document strictement manuscrit ; utilisé dans les questions juridiques tel qu'un billet à ordre, *une liste d'endettement*, une obligation ; au sens figuré dans Colossiens 2:14, il ne s'agissait pas de la loi, mais d'une *liste d'accusations* [...] à notre rencontre, liste que Dieu a symboliquement effacée en “la clouant sur la croix” » (*Bible Software Works*, nous soulignons).

Vine's Complete Expository Dictionary of Old and New Testament Words explique en outre : « Cela se réfère à un mémorandum de dette, un document écrit à la main », utilisé dans les contrats publics et privés, et c'est un mot technique utilisé sur de nombreux papyrus grecs.

Un grand nombre de notes manuscrites anciennes furent publiées et le Dr. Deissmann dit de celles-ci : « dans ces documents se trouve une formule stéréotypée de la promesse de remboursement d'argent emprunté, “je rembourserai” ;

elles sont toutes écrites de la main du débiteur, ou, s'il ne savait pas écrire, de la main d'une autre personne qui agissait en son nom, avec l'annotation suivante : “j'écris pour lui” [...]

« Dans les célèbres papyrus florentins datant de 85 av. J.-C., le gouverneur de l'Égypte donna cet ordre au cours d'un procès – “Que le document manuscrit soit barré”, ce qui correspond à l'annulation de l'acte cité dans Colossiens 2:14. » (Graham Scroggie, forward to *Vine's*, Logos Library System, 1997).

Le Dictionnaire Théologique du Nouveau Testament ajoute : « Le sens de la métaphore d'un *mémorandum de dette* sert plutôt à souligner la déclaration précédente [...] que] Dieu a pardonné les péchés. Il a annulé le *mémorandum de dette* en le prenant à sa charge et en le clouant à la croix du Christ » (Gerhard Kittel, 1995, vol. 9, p. 436, nous soulignons).

La langue de l'époque de Paul, associe ce mot au *document manuscrit légal d'une dette* ou d'une amende due, et non pas à la loi de Dieu.

Le dernier mot que nous allons examiner est le mot « décrets » tel qu'il est utilisé dans la phrase « le document manuscrit, qui consistait en décrets » (dans la version Segond : « l'acte des ordonnances »).

Le mot grec utilisé ici est *dogmasin*, qui désigne « une opinion, un décret (public) » (*New American Standard Hebrew-Aramaic and Greek Dictionaries*, 1999). Cette expression était utilisée pour une sentence officielle manuscrite ou une

accusation portée contre une personne pour avoir enfreint une loi.

Par conséquent, la traduction *New Living Translation* rend ce verset ainsi : « Il a annulé le document portant les accusations à notre rencontre. Il le détruisit en le clouant à la croix du Christ. »

La Traduction Anglaise Contemporaine traduit ce verset de la façon suivante : « Dieu a effacé les accusations qui étaient contre nous pour avoir désobéi à la Loi de Moïse. Il les a emportées et clouées à la croix. »

Le Nouveau Testament en anglais moderne dit : « Le Christ a complètement effacé les preuves accablantes des transgressions des lois et des commandements qui étaient toujours suspendues au-dessus de nos têtes, il les a complètement annulées en les clouant au-dessus de sa propre tête sur la croix. »

La version française Martin rend ainsi la première partie de cette phrase : Et ayant effacé *l'obligation qui était contre nous* », tandis que la version de la Bible Crampon nous offre cette traduction : « Il a détruit l'acte qui était écrit contre nous et nous était contraire avec ses ordonnances, et il l'a fait disparaître en le clouant à la croix. » (BCC 1923)

Qu'est-il arrivé lors de la crucifixion ?

Une bonne façon de visualiser cela consiste à considérer un détail qui est survenu lors de la crucifixion du Christ :

« Pour indiquer le sujet de sa condamnation, on écrivit au-dessus

de sa tête : Celui-ci est Jésus, le roi des Juifs. » (Matthieu 27:37)

La traduction *New Living* dit : « Un panneau fut fixé à la croix au-dessus de la tête de Jésus, *annonçant l'accusation portée contre lui.* »

Les chefs religieux juifs accusèrent Jésus d'avoir eu l'ambition de remplacer César en tant que roi des Juifs. Leur accusation précise présentée devant Pilate était : « Quiconque se fait roi déclare être contre César. » (Jean 19:12)

C'est ce qui explique la question de Pilate à Jésus, « Es-tu le roi des Juifs ? » (Matthieu 27:11) Lorsque Jésus refusa de se défendre, Pilate consentit à l'accusation portée contre lui par les dirigeants des Juifs, et ils la clouèrent sur la croix lors de la crucifixion du Christ.

Le décret manuscrit que Pilate déclarait publiquement *l'accusation officielle* pour laquelle Jésus fut crucifié. Implicitement, elle sous-entendait que Jésus était coupable d'avoir commis une trahison contre César.

Par conséquent, Jésus fut officiellement exécuté comme un *transgresseur*. Cette accusation était fautive. Mais en acceptant la peine de mort pour cette fautive charge, Il devenait un substitut, responsable des accusations légitimes que Dieu a contre nous. Il a donc « effacé » cet acte, cette liste d'accusations réclamant notre mort pour nos transgressions en les assumant Lui-même. Ce faisant, il rendit possible le pardon des péchés (Colossiens 2:13).

Ils ont l'intelligence obscurcie, ils sont étrangers à la vie de Dieu, à cause de l'ignorance qui est en eux, à cause de l'endurcissement de leur cœur. » (Éphésiens 4:17-18)

L'ignorance éloigne les gens de « la maison de Dieu » comme le révèle Ses serviteurs, les apôtres et les prophètes dans les Écritures (Éphésiens 2:19-20). Lorsque les fausses croyances sont présentées comme des « vérités », elles deviennent de puissants outils de tromperie.

Les traditions qui aveuglent l'humanité

Dans les épîtres aux Éphésiens et aux Colossiens, nous trouvons plusieurs passages qui se réfèrent étroitement aux traditions humaines. Ces passages nous mettent en garde de ne pas céder à leur caractère trompeur. Dans Éphésiens 2:15, Paul regroupe ces traditions humaines trompeuses en une seule et même expression « la loi des ordonnances dans ses prescriptions ».

Notez cet avertissement que Paul donne aux Colossiens : « Prenez garde que personne ne fasse de vous sa proie par *la philosophie et par une vaine tromperie, s'appuyant sur la tradition des hommes, sur les principes élémentaires du monde*, et non sur Christ. » (Colossiens 2:8)

Les idées que Paul combattait à Colosses n'étaient pas bibliques. Elles étaient philosophiques et mondaines, ancrées dans des traditions humaines. C'était le même cas à Ephèse. Cela se confirme lorsque l'on examine à la fois la signification et l'utilisation de certains mots grecs clés que Paul utilise dans Éphésiens 2 et Colossiens 2. En les comparant, nous pouvons voir que les mots grecs utilisés sont similaires ou identiques.

Dans la Bible, le mot « commandement » se réfère généralement à ce que Dieu demande. Mais ce n'est pas toujours le cas. Le contexte dans lequel l'ordre est stipulé révèle généralement sa source. Par exemple, un « commandement » peut émaner d'un dirigeant humain, d'un officier militaire ou de toute autre personne faisant office d'autorité – même si leur autorité n'est pas légitime.

Ce fait est important. Dans Tite 1:14, Paul utilise le mot grec *entole* pour « commandements » qu'il décrit clairement comme émanant « des hommes ».

Il utilise le même mot pour « commandements » lorsqu'il parle de « la loi des ordonnances dans ses prescriptions » dans Éphésiens 2:15.

Ce mot grec *entole* est étroitement lié au mot grec *entalma*, également traduit par « commandements » – et se réfère aux « ordonnances et aux doctrines des hommes » – dans Colossiens 2:22.

Que signifie « l'ombre des choses à venir » ?

Paul explique dans Colossiens 2 :17 que le sabbat hebdomadaire de Dieu et les jours saints sont « l'ombre des choses à venir » (verset 17). Beaucoup pensent que l'objectif de Paul, en prononçant ses mots était de les dévaloriser en démontrant ainsi pourquoi elles n'étaient plus nécessaires pour les chrétiens.

En réalité, c'est exactement l'opposé. Paul reconnaissait leur véritable signification pour nous. Dans la langue grecque le mot *Mello*, traduit par « à venir », est un *participe présent actif*.

Il souligne explicitement des événements encore à venir. Selon

The Complete Dictionnaire Word Study : le mot *mello* dans le Nouveau Testament, signifie « être sur le point de faire ou attendre patiemment quelque chose, être sur le point de, être imminent. » (Spiros Zodhiates, 1992, p. 956). Le *Vine's Complete Expository Dictionary of Old and New Testament Words* (Dictionnaire des mots de l'Ancien et du Nouveau Testament) explique sa signification par « être prêt (à faire quelque chose), ce qui implique souvent la nécessité et donc la certitude de ce qui va avoir lieu. » (« *Come, Come* » p. 109, 1985)

Le fait que Paul utilise le mot *entole* (Éphésiens 2 :15) et *entalma* ne se limite pas aux commandements de Dieu. Le fait de soutenir qu'à Éphèse et à Colosse, ces mots devraient toujours être interprétés comme se référant à la loi de Dieu est tout simplement sans fondement. Ces deux mots peuvent être, et le sont souvent, utilisés à d'autres fins.

À Éphèse et à Colosse, Paul utilise ces deux mots en référence à des commandements d'hommes. Cela devient encore plus clair lorsque nous examinons d'autres termes utilisés par Paul.

« Ordonnances »

Dans Éphésiens 2:15 et Colossiens 2:14 le mot grec traduit dans la version anglaise King James et dans la version française Louis Segond par « ordonnances » est *dogma*. Dans d'autres traductions de la Bible, on le retrouve sous les mots « exigences », « décrets » ou « règlements ».

Tout comme les mots décrits ci-dessus, sa signification ne se limite pas uniquement à la loi ou aux décrets bibliques.

Techniquement, le mot grec *dogma* signifie « une règle établie (ou un ensemble de règles) prescrivant ce que les gens doivent faire » (*Greek-English Lexicon of the New Testament Based on Semantic Domains*, 1988).

Paul expliquait que le sabbat et les jours saints que les Colossiens célébraient en se réjouissant selon l'instruction divine, avaient été donnés par Dieu pour *préfigurer les événements futurs*, des choses encore à venir. La construction grammaticale de la déclaration de Paul exige ce sens.

À l'origine, lorsque Dieu ordonna l'observance de Ses « Fêtes » (Lévitique 23 : 2-4), chacun des événements qu'elles représentaient était encore à venir. Aujourd'hui, la plupart des événements annoncés par ces fêtes doivent encore s'accomplir dans le plan de Dieu.

Ces jours sacrés ont toujours préfiguré la *promesse de Dieu d'intervenir dans les affaires humaines* par l'intermédiaire de Jésus-Christ. Elles signifient l'accomplissement de Son plan majestueux d'offrir le salut à toute l'humanité par Jésus-Christ.

Par conséquent, leurs thèmes et leurs symbolismes sont chrétiens, sans équivoque.

Paul avait compris cela et il l'enseignait. Pour davantage de détails sur le sens et la signification chrétienne des fêtes de Dieu, demandez votre exemplaire gratuit de notre brochure intitulée « Les Fêtes divines »

Dogma est communément traduit par le mot « décret » et se réfère à des décrets établis, soit par l'Homme, soit par Dieu. Il ne se limite pas uniquement aux décrets ou aux lois bibliques. Paul l'utilise à la fois dans Éphésiens 2:15 et dans Colossiens 2:14 dans le contexte des exigences et des règlements établis *par les hommes*.

Dogma était un mot grec très couramment utilisé qui fut importé dans la langue anglaise et française. En anglais, un « dogme » est défini comme étant « un principe d'autorité, une croyance, une déclaration d'idées ou d'opinions, particulièrement considérées comme étant absolument vraies » (*The New American Heritage Dictionary*). En français, le Dictionnaire Larousse définit ce mot ainsi : « Point fondamental et considéré comme incontestable d'une doctrine religieuse ou philosophique, ensemble de ces points constituant une doctrine. » Dans ces deux langues, l'adjectif « dogmatique » est utilisé pour décrire des déclarations ou des opinions intransigeantes. Cela correspond étroitement à l'utilisation de Paul du mot grec *dogma* dans Éphésiens et Colossiens.

Le verbe grec *dogmatizo* est une variation du mot grec *dogma* signifiant « instituer une obligation, une obligeance, par des règles ou des ordonnances » ou, à la forme passive comme dans Colossiens 2:20,

Le calendrier utilisé par les premiers chrétiens Gentils

La citation suivante tirée du Livre du Dr Troy Martin, professeur d'études religieuses à l'Université Saint Xavier de Chicago, au sujet de la lettre de Paul aux Colossiens, permet de réfuter efficacement l'argumentation commune mais fautive selon laquelle Paul enseignait les chrétiens Gentils à ne pas respecter les jours saints observés par les Juifs.

« Ce n'est qu'en évitant complètement de suivre un calendrier, ou bien en adhérant au calendrier juif que les communautés pauliniennes pouvaient échapper aux alterna-

tives offertes par l'idolâtrie. D'autres systèmes d'observance citent des jours et des mois destinés aux divinités païennes et marquent les saisons par des rites païens. En revanche, les Juifs distinguent les saisons par les fêtes qui n'ont évidemment pas de connotations païennes. Ils reconnaissent les mois par les nouvelles lunes et le nom de ces mois à l'aide des termes agricoles. Ils désignent la semaine par les sabbats, et en commençant par le jour suivant le sabbat, ils numérotent les jours de la semaine de un à six (au lieu de

les nommer). Les seules options disponibles qui s'offraient à Paul et à ses communautés étaient juives, païennes ou bien de n'observer aucun système chronologique du tout, et la preuve indique qu'ils optèrent pour la première option.

Les références au temps dans l'épître de Paul aux Corinthiens reflètent exclusivement l'adoption d'un calendrier juif. Même dans un lieu comme Corinthe, Paul se servait du sabbat (et non pas du dimanche, jour destiné au soleil chez les païens), comme point de référence lorsqu'il nomme le jour suivant le sabbat comme étant le premier jour de la semaine (1 Corinthiens 16: 2).

Il utilise un argument élaboré, basé sur le jour de la Pâque, et la Fête des Pains sans levain (1 Corinthiens 5: 6-8) pour exhorter les Corinthiens : « Célébrons donc la fête » (1 Corinthiens 5: 8). Bien que les références temporelles dans les lettres de Paul soient rares, 1 Corinthiens fournit une preuve solide de l'adoption de Paul du calendrier religieux juif. En plus de 1 Corinthiens, le portrait de Paul et des communautés chrétiennes dans le livre des Actes montre que les chrétiens adhéraient au calendrier juif. » (*By Philosophy and Empty Deceit: Colossians as Response to a Cynic Critique*, 1996, pp. 125-127)

lorsqu'il est écrit : « Pourquoi [...] vous impose-t-on ces préceptes ? » (*Greek-English Lexicon of the New Testament and Other Early Christian Literature*, 2000, p. 254)

L'utilisation de ces mots par Paul est très claire. Il utilise le mot *ordonnance* (*dogma* dans Colossiens 2:14 et Éphésiens 2:15, *dogmatizo* dans Colossiens 2:20) pour se référer aux règles imposées par les hommes – les « ordonnances et les doctrines des hommes » (verset 22) Le *contexte* de ses remarques indique clairement l'intention de ses propos. Dans les deux épîtres (Éphésiens et Colossiens) Paul explique que ce sont les décrets dogmatiques établis par les hommes qui séparent les êtres humains les uns des autres.

Il n'est jamais question de la loi de Dieu lorsque Paul discute des restrictions établies par les hommes. Dans ces contextes, ni ses mots, ni la structure grammaticale qu'il utilise ne soutiennent une telle conclusion. Pourtant, c'est la conclusion la plus communément présentée – et cela sans aucun fondement – pour expliquer ces passages.

Ceux qui avancent que la loi de Dieu était l'objet des commentaires de Paul ont tout simplement inséré leurs propres préjugés dans ses remarques. Ils agissent ainsi parce que ces traditions ont influencé la pensée théologique depuis des centaines d'années.

Ce courant de pensée anti-loi et anti-juif est cependant en train d'être rejeté par certains des érudits les plus compétents de notre époque.

Il y a longtemps, Paul mis le doigt sur la cause réelle de cette pensée lorsqu'il écrivit : « car l'affection de la chair est inimitié contre Dieu, parce qu'elle ne se soumet pas à la loi de Dieu, et qu'elle ne le peut même pas. Or, ceux qui vivent selon la chair ne sauraient plaire à Dieu. » (Romains 8:7-8) Tant que l'hostilité envers la loi de Dieu habitera la pensée humaine, l'humanité ne pourra jamais atteindre la paix. Dieu à l'intention d'écrire Ses lois *dans nos cœurs et dans nos esprits*, c'est Sa solution.

Pour que cela puisse se faire, nous devons avant tout écarter tout raisonnements issus des hommes et contraires aux lois de Dieu – les traditions engendrent hostilité et division au lieu d'instaurer la paix, l'amour et l'unité. L'enseignement chrétien, le véritable enseignement se résume ainsi, « l'amour de Dieu consiste à garder ses commandements. Et ses commandements ne sont pas pénibles. » (1 Jean 5:3)

Paul utilise le mot « loi » dans Éphésiens 2:15

Nous abordons à présent la signification du mot grec traduit par « loi » tel qu'il est utilisé par Paul dans la phrase : « la loi des ordonnances dans ses prescriptions » (Éphésiens 2:15). Ce mot grec est *nomos*, et il peut avoir de multiples significations.

La philosophie ascétique qui affectait les Colossiens

Paul avertit les chrétiens Gentils de Colosses : « Prenez garde que personne ne fasse de vous sa proie par *la philosophie* et par une vaine tromperie, s'appuyant sur *la tradition des hommes*, sur les *principes élémentaires du monde*, et non sur Christ. » (Colossiens 2:8)

Certains pensent que dans ce verset, Paul leur disait d'éviter ceux qui enseignaient que les lois de Dieu concernant le sabbat, les fêtes, les restrictions alimentaires, etc., étaient toujours en vigueur. Cette notion est fautive, comme Paul le dit lui-même dans un autre passage lorsqu'il enseigne que les chrétiens – Juifs et gentils – doivent observer ces lois.

La description la plus complète de la philosophie contre laquelle Paul met les Colossiens en garde se trouve dans Colossiens 2:20-23. Les prétentions ascétiques supérieures de cette philosophie étaient basées sur des « prescriptions [...] [qui] *paraissent empreintes d'une grande sagesse, car elles demandent une dévotion rigoureuse, des gestes d'humiliations et l'assujettissement du corps à une sévère discipline.* » (Version de la Bible du Semeur, verset 23)

Paul indique que vanter leur ascétique façon de voir comme équivalente ou en harmonie avec *les bases ou les choses élémentaires* du « *kosmos* » signifiant en grec « les principes de base du monde qui nous entourent », est

précisément ce qui donna à cette philosophie son attrait.

Le Dr Troy Martin, professeur d'études religieuses à l'Université Saint Xavier de Chicago, fournit une analyse de la grammaire et de la syntaxe des versets 20-23, qui nous aide à comprendre quels étaient pour cette philosophie, les éléments principaux de la prétendue sagesse qu'ils s'attribuaient eux-mêmes, et que Paul rejette.

Le verset 23 dit : « Certes, les prescriptions de ce genre *paraissent* empreintes d'une grande sagesse, car elles demandent *une dévotion rigoureuse, des gestes d'humiliations et l'assujettissement du corps à une sévère discipline. En fait, elles n'ont aucune valeur, sinon pour satisfaire des aspirations tout humaines.* » (Version de la Bible du Semeur, verset 23)

Le Professeur Martin explique que : « Bien que Colossiens 2:20-23 soit syntaxiquement une des phrases les plus difficiles du Nouveau Testament, elle peut être comprise et traduite de manière adéquate [...] [et ainsi fournir] des informations importantes sur ce à quoi il s'opposait.

« Puisque les pratiques énoncées dans l'apodose [proposition principale qui succède à une subordonnée conditionnelle (Grand Robert de la langue française)], ne concernent pas les lecteurs, et que l'auteur met ces derniers en garde contre le fait d'adopter les

pratiques des opposants, le type de dogmatisation mentionnée dans cette apodose provient probablement de cette vue opposée.

« De plus, cette probabilité augmente parce que le verset 20, qui soutient que les principes élémentaires du monde (cosmos) sont la base même de la dogmatisation, est conforme au verset 8 qui établit les mêmes éléments comme étant la base de la tradition philosophique des opposants ». Cette probabilité est en outre accrue parce que l'expression « qui ne sont fondés que sur les ordonnances et les doctrines des hommes », utilisée au verset 22 pour décrire la dogmatisation, est similaire à celle utilisée au verset 8, « la tradition des hommes », qui décrit la méthode philosophique opposée. Par ailleurs, les exemples explicites et dogmatiques donnés au verset 21 impliquent une situation bien précise contre laquelle l'auteur réagit. Ces mises en gardes ascétiques appartiennent probablement aux détracteurs puisque le verset 23 parle d'un traitement sévère du corps, et, le verset 16 mentionne leurs objections envers les Colossiens concernant la nourriture et la boisson.

« La référence à la réputation des prescriptions et enseignements humains au verset 23 implique une tradition bien spécifique, reconnaissable et différente de la tradition chrétienne de l'auteur et de ses lecteurs [...]

« Dans ce passage, se dégagent plusieurs caractéristiques concer-

nant ses opposants. Premièrement, leur dogmatisation s'exerce sur la base d'un critère particulier [leur analyse des principes élémentaires du monde]. Leur dogmatisation découle d'une prise en compte des éléments du cosmos [à savoir, le monde environnant] et se rapporte à une abstinence complète des biens de consommation [« toutes choses [...] destinées à périr après qu'on en a fait usage » (version BDS, verset 22) – des biens qui ne se produisent pas au sein de la nature.

« Deuxièmement, leur dogmatisme est compatible avec une conception de soi en tant qu'habitants du cosmos [à nouveau, le monde environnant].

Troisièmement, leur dogmatisme est également compatible avec les *commandements humains* et les enseignements *connus comme étant sages*. Ces commandements et ces enseignements ont une réputation positive parce qu'ils ont trait à un culte volontaire, et à un esprit d'humilité. Cette humilité n'est pas une humilité sociale qui montre de l'intérêt envers les autres, mais une humilité ascétique qui se manifeste par un *traitement sévère du corps*.

« Les opposants auraient [...] considéré leur dogmatisation comme un programme positif qui intègre correctement dans l'ordre cosmique, ceux qui habitent le cosmos » (*By Philosophy and Empty Deceit: Colossians as Response to a Cynic Critique*, 1996, pp. 55-56).

Avec ces considérations et encore bien d'autres, le Professeur Martin

conclut : « Toute la proposition relative complexe de Colossiens 2:23 qui modifie les ordonnances et les doctrines des hommes (version NEG 79) et conclut l'apodose [la proposition qui en découle] de la phrase conditionnelle qui commence au v. 20 peut maintenant être traduite. En effet, toute la phrase au conditionnel dans Colossiens 2: 20-23 peut maintenant être traduite comme suit : « Si vous êtes morts avec Christ, décrétez-vous pour vous-mêmes des prescriptions qui régissent la vie des gens de ce monde comme si vous apparteniez encore à ce monde [à savoir, l'ordre du *cosmos* environnant] ? *Décrétez-vous certaines choses pour vous-mêmes*, tels que “ne prends pas, ne mange pas, et ne touche pas les choses qui sont destinées à périr par la consommation humaine ?” *Décrétez-vous pour vous-mêmes des prescriptions et des enseigne-*

ments humains qui satisfont la chair même s'ils ont la réputation d'être sages en demandant une dévotion rigoureuse, et une humilité qui se manifeste par de sévères traitements du corps, une [humilité] qui ne consiste pas à honorer qui que ce soit. » (*ibid.*, pp. 54-55, italiques dans l'original)

Le professeur Martin conclut que ces caractéristiques semblent indiquer que c'était en fait, la philosophie Cynique ascétique qui mettait au défi la confiance des Colossiens en la sagesse divinement révélée qui conduit à la vie éternelle, par Jésus-Christ. Cette philosophie de l'ascétisme extrême qui prospéra à cette époque, représentait faussement ses enseignements comme étant la personnification de l'humilité et de la sagesse. Paul argumente contre une philosophie humaine erronée, et non pas contre la nécessité de garder la loi de Dieu.

Dans le Nouveau Testament, *nomos* se réfère généralement à la loi biblique, en particulier à la *Torah* (les cinq livres de Moïse) aussi bien dans son ensemble qu'en partie. Mais, le mot *ordonnances* (*commandement* en anglais) ne se limite pas *exclusivement* à la loi biblique.

En plus de se référer à la loi divine, il peut aussi vouloir indiquer une : « procédure ou une pratique enracinée, une coutume, une règle, un principe, une norme » (*Greek-English Lexicon of the New Testament and Other Early Christian Literature*, p. 677)

Nomos a un sens tellement large qu'il peut, ce qui est d'ailleurs souvent le cas, se référer à des coutumes, à des lois ou à des principes *autres* que ceux de la loi de Dieu.

Cette expression quelque peu gênante : « loi des ordonnances dans ses prescriptions » est plus facile à comprendre en ces termes : « le principe des décrets contenu dans les règlements » institués par les hommes.

Ces termes éclaircissent davantage ce que Paul voulait faire transparaître.

Dans Éphésiens 2:15, Paul dit simplement que Jésus-Christ – par Sa « chair » (par Sa mort pour nos péchés) – annula les règlements humains conçus par les hommes comme critères utilisés *pour juger* les autres. Il met l'accent sur l'exemple du Christ, le critère ultime de toutes relations.

Il fait le point en ces termes : « nous ne serons plus des enfants, flottants et emportés à tout vent de doctrine, par la tromperie des hommes, par leur ruse dans les moyens de séduction, mais en professant la vérité dans l'amour, nous croîtrons à tous égards en celui qui est le chef, Christ. C'est de lui, et grâce à tous les liens de son assistance, que tout le corps, *bien coordonné et formant un solide assemblage*, tire son accroissement selon la force qui convient à *chacune de ses parties*, et *s'édifie lui-même dans l'amour*. » (Éphésiens 4: 14-16)

Christ a « aboli » l'hostilité

Remarquez comment le mot grec *katargeo* – traduit par « aboli » dans Éphésiens 2:15 – correspond à l'intention des écrits de Paul. La signification basique de *katargeo* est de « faire perdre sa puissance ou son efficacité, d'annuler ou de rendre impuissant » (*Greek-English Lexicon of the New Testament and Other Early Christian Literature* p. 525).

Le *Friberg Analytical Lexicon* explique que « le terme désigne toujours une *destruction non physique* par l'intermédiaire d'une force future supérieure *remplaçant* la force précédente en vigueur, tout comme, par exemple, la lumière détruit les ténèbres » (nous soulignons). Paul utilise ce mot dans le *contexte du remplacement de l'inimitié* (hostilité) par l'amour partagé dans l'unité et le respect.

Le fait d'accepter la mort de Christ pour effacer les péchés personnels mettait les Juifs et les gentils sur un pied d'égalité devant Dieu. En rendant le pardon des péchés possible à tous, le Christ abolit *toutes excuses* qui consistent à maintenir un climat d'hostilité envers autrui. Ceci est le véritable message d'Éphésiens 2. Ce message est soutenu par les commentaires de Paul dans Colossiens 2. Ce dont il est question dans chacun de ces deux chapitres n'a absolument rien à voir avec une soi-disant abolition de la loi de Dieu.

Colossiens 2 :16-17. La loi de Dieu est-elle obsolète ?

De nombreuses personnes supposent, en lisant Colossiens 2:16 à 17, que le but de Paul aurait soi-disant été d'expliquer que l'observance des lois de Dieu sur le sabbat, les jours saints, ainsi que les viandes pures et impures n'était plus nécessaire. « Que personne donc ne vous juge au sujet du manger ou du boire, ou au sujet d'une fête, d'une nouvelle lune, ou des sabbats [...] » écrit-il.

Examinons le contexte de ces versets et le cadre historique pour voir s'ils soutiennent cette thèse.

Paul dit-il que les lois de Dieu sont abolies ? Le cas échéant, nous nous trouvons immédiatement face à plusieurs problèmes. Si c'est ce qu'il voulait dire, alors pourquoi laissa-t-il la question en suspens en ne déclarant pas clairement que ces pratiques n'étaient pas nécessaires. Après tout, l'église de Colosses était principalement composée de Gentils (Colossiens 2:13). Paul aurait pu utiliser cette épître pour rendre évident le fait que ces pratiques ne concernaient pas les chrétiens.

Cependant, Paul n'a jamais dit cela. Au contraire, en ce qui concerne la pratique des fêtes, des nouvelles lunes et des sabbats, il dit « ne laissez personne vous juger », ce qui est tout à fait différent que de déclarer ces pratiques inutiles ou obsolètes.

Tout d'abord, il convient de se poser une question encore plus basique, à savoir en premier lieu si les pratiques de l'Ancien Testament étaient en fait le point central du problème dont Paul traitait dans ce passage. Paul était-il vraiment en train de discuter le fait que les chrétiens devraient ou pas, observer les lois concernant les viandes pures et impures, les fêtes divines, le sabbat hebdomadaire ou les autres lois de l'Ancien Testament ?

Lorsque nous lisons le reste de ce chapitre, il devient vite évident que d'autres questions émanent. Parmi elles, se trouvaient celles sur « les dominations et les autorités » (verset 15), « une apparence d'humilité et [par] un culte des anges » (verset 18), les règles ascétiques interdisant de toucher, de goûter et de prendre (verset 21) et « le mépris du corps » (verset 23).

De plus, lorsque Paul parle des faux enseignements existant à Colosse, il les décrit comme étant enracinés dans « des discours séduisants » (verset 4), « par la philosophie et par une vaine tromperie » et « la tradition des hommes » (verset 8). Il fait allusion au fait de se laisser imposer des « préceptes » de ce monde, (verset 20) ainsi que des « ordonnances et [...] doctrines des hommes » (verset 22).

Étant donné que dans Romains 7:12 Paul décrit la loi de Dieu comme « sainte, juste et bonne », comment aurait-il pu se référer ainsi à cette même loi dans le passage de Galates ? N'est-il pas plus logique de conclure qu'il est plutôt en train d'aborder quelque chose de complètement différent ?

Lorsque nous considérons le contexte historique, la réponse devient claire. L'Église s'était étendue depuis la Terre Sainte jusqu'aux régions païennes telles que l'Asie Mineure, l'Italie et la Grèce. Il fallait donc faire face aux philosophies païennes, et certaines avaient des croyances ascétiques. Ces influences sont particulièrement perceptibles dans les écrits de Paul, de Pierre et de Jean.

Certaines de ces philosophies avaient en commun l'idée que ce qui est composé d'esprit représente « le bien », tandis que la matière représente le « mal ». Le corps physique, constitué de matière, était donc considéré comme étant mauvais. Et puisque le corps est mauvais, il devait être traité durement.

Certains à Colosses jugeaient les chrétiens selon les normes d'une philosophie de ce monde en ce qui concernait la façon dont ils observaient les fêtes, les nouvelles lunes, et les sabbats – qu'ils célébraient apparemment de manière joyeuse et festive. Les chrétiens de Colosses célébraient

ces jours d'une manière entièrement contraire à l'approche *ascétique* du mépris de soi.

Ils avaient compris que les sabbats et les fêtes annuelles étaient clairement commandés dans l'Ancien Testament. (Il convient ici de noter que le terme « nouvelles lunes » était utilisé pour marquer les temps bibliques uniquement, mais que celles-ci n'avaient jamais été déclarées comme constituant des sabbats sacrés, ni répertoriées parmi les jours saints annuels.)

En mettant en garde les membres de l'église de Colosses de ne pas laisser les autres juger leur façon d'observer ces périodes de temps, Paul ne remet pas en cause leur *existence*. Ces versets démontrent plutôt que ces chrétiens (Gentils) païens observaient en fait ces jours, et Paul ne leur dit nullement de ne plus le faire.

Au lieu de cela, il expose le fait que les chrétiens ne devraient pas permettre à d'autres de les juger d'après des normes ascétiques erronées concernant ce qu'ils mangent, boivent ou la manière dont ils observent les sabbats ou les jours saints (verset 16).

Colossiens 2 est en fait une condamnation de la philosophie humaine ascétique, et non pas une discussion visant à enseigner quelles seraient les lois divines encore en vigueur, ou pas, pour les chrétiens !

Les apôtres, l'Ancien Testament et la loi de Dieu

« *Pierre et les apôtres répondirent : Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.* » (Actes 5:29)

Comme nous l'avons vu à plusieurs reprises, l'un des concepts le plus erroné concernant la Nouvelle Alliance est que le Christ aurait, en l'établissant, supprimé l'obéissance aux lois contenues dans l'Ancien Testament. Cette mauvaise interprétation des Écritures est enseignée avec de nombreuses variations depuis près de 2 000 ans. Il est donc primordial de rétablir la vérité sur ce que les apôtres de Christ enseignèrent vraiment concernant les lois définissant la justice dans l'Ancien Testament.

Un répertoire dans *la Bible juive complète (Complete Jewish Bible)* recense 695 citations de l'Ancien Testament (David Stern, 1998, pp. 1610-1615) se trouvant dans le Nouveau Testament. Dans douze autres passages, l'Ancien Testament y est également référencé (dans le cas où, une figure de l'Ancien Testament est mentionnée), mais sans citation précise des Écritures.

Par rapport aux œuvres des érudits auxquels on se réfère, le nombre de citations et de références de l'Ancien Testament dans le Nouveau Testament peut atteindre 4105 références (Roger Nicole, *The Expositor's Bible Commentary*, 1979, vol. 1, p. 617). Par contre, les auteurs du Nouveau Testament ne se citent mutuellement que quatre fois. Certains prétendent encore que ce qu'enseigne le Nouveau Testament sur l'Ancien Testament est obsolète en avançant que cela ne s'adressait qu'à un peuple spécifique, à un moment précis de l'Histoire.

The Expositor's Bible Commentary (Commentaire Biblique Expositor) met en avant le fait que l'Ancien Testament a inspiré la pensée et l'écriture des auteurs du Nouveau Testament : « Le NT [Nouveau Testament] a une caractéristique marquante, il fait allusion ou cite l'AT [Ancien Testament]. Il fait appel à l'AT pour prouver des déclarations faites, confirmer des positions présentées, illustrer des principes fondés et répondre aux questions soulevées. Bien souvent, même lorsqu'aucune référence officielle n'est citée ou sous-entendue, nous pouvons remarquer que les auteurs du NT suivent la même façon de penser

et les mêmes tournures de phrases calquées sur les passages de l'AT. Il est clair que les auteurs du NT et notre Seigneur Jésus-Christ étaient tellement imprégnés du langage et des vérités révélées dans l'AT, qu'ils se sont naturellement exprimés en des termes qui rappellent celui-ci. » (*ibid.*)

Ceux qui insistent sur le fait que le Nouveau Testament enseigne que l'Ancien Testament est aujourd'hui dépassé et non pertinent pour les chrétiens, ignorent l'abondance d'éléments contenus dans ce Nouveau Testament qui prouvent d'ailleurs tout le contraire !

La manière la plus simple de comprendre comment l'Ancien Testament s'applique aux chrétiens sous la Nouvelle Alliance consiste simplement à regarder ce que les apôtres ont enseigné à ce sujet. Après tout, ces hommes furent les personnes les plus proches de Jésus-Christ, ils passèrent beaucoup de temps avec Lui et furent personnellement enseignés par Lui.

Nous examinerons premièrement Jacques, Pierre, Jean et Jude, lesquels ont écrit des épîtres qui portent leurs noms. Leurs écrits sont appelés les « épîtres générales » parce qu'elles s'adressent à l'ensemble des premiers chrétiens. Elles comprennent des instructions générales les concernant. Ensuite, nous laisserons Paul nous expliquer son sentiment au sujet de l'obéissance aux écritures de l'Ancien Testament.

Le point de vue de Jacques au sujet de la loi

Jacques était apparemment le tout premier de ces quatre auteurs. Il écrivit son épître quelque temps avant avoir été martyrisé en 62 après J.-C. Demi-frère de Jésus-Christ (Matthieu 13:55), il était, sans aucun doute, la personne qui Lui était le plus intimement lié. Il connaissait l'attitude et l'approche de Jésus vis-à-vis de l'Ancien Testament et des lois de Dieu.

Jacques ne pouvait pas être plus clair quant à sa façon de comprendre comment les lois de Dieu s'appliquaient aux chrétiens. Il se réfère à cette loi comme étant « la loi royale » (Jacques 2:8) et « la loi de liberté » (verset 12), reconnaissant ainsi que l'obéissance à cette loi nous libère du péché et de ses conséquences néfastes. Dans Jacques 1:25, il écrit : « Mais celui qui aura plongé les regards dans la loi parfaite, la loi de la liberté, et qui aura persévéré, n'étant pas un auditeur oublieux, mais se mettant à l'œuvre, celui-là sera heureux dans son activité. » Il confirme spécifiquement observer les commandements de Dieu lorsqu'il écrit : « Si vous accomplissez la loi royale, selon l'Écriture :

Tu aimeras ton prochain comme toi-même, vous faites bien. » (Jacques 2: 8 cite Lévitique 19:18). Il poursuit en expliquant que nous ne pouvons pas choisir à quel commandement de Dieu nous voulons obéir, il conclut en disant que nous devrions parler et agir « comme devant être jugés par une loi de liberté » (Jacques 2:12).

Jésus et Paul mettent l'accent sur l'orientation correcte de la loi

À l'époque de Jésus et de Paul, certains chefs religieux juifs avaient faussé l'objectif de la loi de Dieu. Ils essayaient d'impressionner Dieu par leur justice en accordant plus d'attention aux petits détails des aspects physiques de la loi plutôt qu'à son objectif spirituel.

Paul identifia leur problème : « Frères, le vœu de mon cœur et ma prière à Dieu pour eux, c'est qu'ils soient sauvés. Je leur rends le témoignage qu'ils ont du zèle pour Dieu, *mais sans intelligence : ne connaissant pas la justice de Dieu*, et cherchant à établir leur propre justice, ils ne se sont pas soumis à la justice de Dieu. » (Romains 10:1-3)

Jésus souligna le but premier de la loi et son intention spirituelle (Matthieu 5:17-48)

Ceci irritait de nombreux chefs religieux juifs. Ils avaient pour habitude de mesurer la justice d'après les apparences. Ils mettaient l'accent sur les détails physiques et les rites cérémoniels en ce qui concerne la propreté mais négligeaient « ce qui est plus important dans la loi, la justice, la miséricorde et la fidélité. » (Matthieu 23:23-25)

Jésus releva avec insistance ce penchant inapproprié : « Malheur à

vous, scribes et pharisiens hypocrites ! Parce que vous ressemblez à des sépulchres blanchis, qui paraissent beaux au-dehors, et qui, au-dedans, sont pleins d'ossements de morts et de toute espèce d'impuretés. Vous de même, au-dehors, vous paraissez justes aux hommes, mais, au-dedans, vous êtes pleins d'hypocrisie et d'iniquité. » (Versets 27-28)

Cette approche abrogeait la véritable intention et le but même de la loi de Dieu. Christ contrairement à eux confirma l'intention réelle de la loi. Paul continua sur cette même lancée, incluant le fait que la loi des cérémonies et des rituels ne servait que de *rappels temporaires* en vue de meilleures choses à venir.

Jésus et Paul, l'un comme l'autre, ont toujours respecté les enseignements de la loi qui touchent nos cœurs, nos esprits et nos attitudes. Ces aspects de la loi restent éternellement applicables. Ils révèlent, non seulement ce qu'est le péché, mais aussi la vraie justice que Dieu désire écrire dans nos cœurs et dans nos esprits. Les chrétiens se doivent de discerner l'orientation correcte de la loi et la mettre volontairement en pratique dans leur propre vie.

Jacques nous dit également que d'affirmer qu'il suffit d'avoir la foi et de croire en Dieu est inutile – parce que les démons en font autant (verset 19). Il utilise des exemples de l'Ancien Testament en citant Abraham et Rahab pour démontrer que notre foi doit être accompagnée d'actions – la foi sans les œuvres est morte (versets 17 à 26).

Il souligne également qu'éviter de pécher ne suffit pas – si nous savons ce qui est bien, mais que nous ne le faisons pas, c'est aussi un péché (Jacques 4:17). Comme Jésus-Christ le fit lors du Sermon sur la Montagne (Matthieu 5:17-48), Jacques exige de la part des chrétiens une conduite qui va au-delà de la lettre de la loi – Il attend une pleine intention spirituelle.

L'Ancien Testament, autorité sur laquelle Pierre se base

L'apôtre Pierre était un leader parmi les apôtres, il jouait un rôle majeur dans l'Église des premiers temps. Les seules lettres de Pierre qui ont été conservées sont ses deux épîtres, toutes deux apparemment écrites dans les années 60 après J.-C., avant d'avoir été martyrisé en 67 ou 68 après J.-C.

Que nous disent ces lettres sur la façon dont Pierre considérait l'Ancien Testament et la loi de Dieu ? Bien que le sujet du maintien de l'observance des lois ne soit nulle part directement mentionné dans ses épîtres, ce qu'il écrivit rend sa pensée limpide.

Il répète le commandement de Dieu de Lévitique 11:44 qui nous dit : « vous aussi soyez saints dans toute votre conduite, *selon qu'il est écrit* [dans l'Ancien Testament] : Vous serez saints, car je suis saint. » (1 Pierre 1:15-16). Citant Ésaïe 40: 8, il nous rappelle que « la parole du Seigneur demeure éternellement » (verset 25).

Il compare l'Église à un nouveau temple construit pour Dieu (1 Pierre 2:5) et il décrit les membres de l'Église comme étant un nouveau sacerdoce dévoué au service de Dieu (versets 5, 9). Il se réfère à Sarah, à Abraham et à Noé (1 Pierre 3:6, 20) pour illustrer différents points de sa lettre. Dans sa première épître, plus d'une douzaine de fois, il cite l'Ancien Testament comme étant l'autorité sur laquelle il base ses paroles.

Dans sa deuxième épître écrite peu avant sa mort (2 Pierre 1:14-15 ; comparez avec Jean 21: 18-19), Pierre nous rappelle que les prophètes de l'Ancien Testament ont parlé (et écrit) sous l'inspiration du Saint-Esprit divin (2 Pierre 1:20-21).

Il parle du terrible jugement que Dieu porte sur l'humanité pour ses péchés. Il utilise l'exemple du peuple pécheur de l'époque de Noé et celui des villes dégénérées de Sodome et Gomorrhe que Dieu extermina, « les donnant comme exemple aux impies à venir. » (2 Pierre 2:5-6)

Il cite également l'exemple de la désobéissance du prophète Balaam aux commandements de Dieu, qui mena à sa condamnation (2 Pierre 2:15). Il nous rappelle la nécessité de se souvenir « des choses annoncées d'avance par les saints prophètes » dans l'Ancien Testament, ainsi que des paroles des apôtres (2 Pierre 3:1-2).

Jean enseigne l'obéissance aux commandements de Dieu

Jean, « le disciple que Jésus aimait » (Jean 21:7, 20, 24), parle à plusieurs reprises de la nécessité de garder les commandements de Dieu dans ses épîtres, manifestement écrites entre 85 et 95 après. J.-C.

Paul basait régulièrement ses enseignements sur l'autorité de l'Ancien Testament

Dans de nombreuses versions de la Bible, il peut être difficile de discerner quand un auteur du Nouveau Testament cite des passages de l'Ancien Testament. Cependant, certaines versions, telle que *la Bible Complete juive*, rendent ces références évidentes.

Cette version souligne 183 passages de l'Ancien Testament que Paul cite ou paraphrase dans ses écrits. Ce chiffre ne tient pas compte des dizaines de références supplémentaires à des personnes, des lieux et des événements de l'Ancien Testament.

Curieusement, des théologiens mal avisés citent deux épîtres, pour faire valoir le fait que Paul rejette l'Ancien Testament. Toutefois, ces deux épîtres sont en fait celles qui

contiennent le plus grand nombre de citations de l'Ancien Testament : Romains (contient 84 citations ou paraphrases de l'Ancien Testament) et Hébreux (de nombreux érudits pensent que cette épître fut écrite par Paul, en contient 83).

Les livres suivants de Paul citent également de nombreux passages de l'Ancien Testament : 1 Corinthiens (26) ; 2 Corinthiens (18) ; Galates (14) ; Éphésiens (12) ; Philippiens (6) ; Colossiens (3) ; 1 Thessaloniciens (1) ; 2 Thessaloniciens (7) ; 1 Timothée (4) et 2 Timothée (9).

Seules deux courtes épîtres de Paul ne contiennent pas de citations de l'Ancien Testament, celles à Tite et à Philémon. Bien sûr, d'après ces chiffres, il devient évident que Paul

alors qu'il était le dernier des 12 apôtres encore vivants. Ses déclarations percutantes parlent d'elles-mêmes :

« *Si nous gardons ses commandements*, nous savons par cela que nous l'avons connu. *Celui qui dit : Je l'ai connu, et qui ne garde pas ses commandements, est un menteur, et la vérité n'est point en lui.* » (1 Jean 2:3-4)

« Quiconque pratique le péché transgresse la loi, et *le péché est la transgression de la loi.* » (1 Jean 3:4)

« Quoi que ce soit que nous demandions, nous le recevons de lui, *parce que nous gardons ses commandements* et que nous faisons ce qui lui est agréable. » (1 Jean 3:22)

« Nous connaissons que nous aimons les enfants de Dieu, lorsque nous aimons Dieu, et que *nous pratiquons ses commandements. Car l'amour de Dieu consiste à garder ses commandements. Et ses commandements ne sont pas pénibles.* » (1 Jean 5:2-3)

« Et l'amour consiste à marcher selon ses commandements. » (2 Jean 6)

utilisait les Écritures hébraïques pour soutenir son enseignement. En fait, il utilisait constamment l'Ancien Testament pour attester son enseignement ! Que dit Paul expressément au sujet de ces mêmes Écritures ?

- Dans 2 Timothée 3:16-17, il écrit : « *Toute Écriture est inspirée de Dieu* [littéralement « venant du souffle de Dieu »], et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice, afin que *l'homme de Dieu soit accompli* et propre à toute bonne œuvre. » Cette « Écriture » mentionnée ici, et que Timothée connaissait depuis son enfance (verset 15), ne pouvait être que l'Ancien Testament.

- Dans Romains 3:2, en parlant de l'Ancien Testament, Paul déclare concernant les Juifs que « les oracles de Dieu leur ont été confiés. »

- Se rapportant à divers évène-

ments racontés dans l'Ancien Testament, il nous dit dans 1 Corinthiens 10:11 : « Ces choses leur sont arrivées pour servir d'exemples, et elles ont été écrites pour notre instruction, à nous qui sommes parvenus à la fin des siècles. »

- Dans Hébreux 3:7, il affirme que c'est le Saint-Esprit qui inspire de façon directe les paroles de l'Ancien Testament.

- Dans Hébreux 4:12, en se référant à l'Ancien Testament, il écrit : « Car la parole de Dieu est vivante et efficace, plus tranchante qu'une épée quelconque à deux tranchants, pénétrante jusqu'à partager âme et esprit, jointures et moelles; elle juge les sentiments et les pensées du cœur. »

Ces passages sonnent-ils comme les déclarations d'un homme qui aurait enseigné que l'Ancien Testament était obsolète ou ne servait plus aucune utilité ?

La réponse est évidente !

Le livre des Actes montre les croyances et les pratiques de l'Église primitive

Le livre des Actes est un récit historique clé des croyances et des pratiques de l'Église primitive. Ses premiers chapitres décrivent la fondation de l'Église et ses premières années. Les chapitres suivants décrivent les voyages et les actions de l'apôtre Paul.

La perspective courante dans la plupart des églises aujourd'hui consiste à dire que Jésus est venu pour abolir les lois de l'Ancien Testament et que Paul enseigna que le maintien de ces lois n'est plus nécessaire pour les chrétiens. Mais que révèle le livre des Actes au sujet des pensées et des pratiques de l'Église primitive ? Ce livre supporte-t-il cette façon de voir ou nous montre-t-il quelque chose de totalement différent ? Était-il en conflit avec les coutumes et les pratiques juives typiques de l'époque décrites dans l'Ancien Testament ? Examinez les écritures suivantes et jugez vous-mêmes !

Actes 2:1 – L'Église du Nouveau Testament commença miraculeusement lorsque les membres étaient rassemblés le jour de la Fête de la Pentecôte (également appelé Fête des Semaines ou des Prémices), conformément aux commandements de Dieu énoncés dans Lévitique 23:15-16, 21 et Deutéronome 16:16.

Actes 2:46 – Les membres de l'Église primitive se réunissaient « chaque jour tous ensemble ».

Actes 5:19-20 – Après que les

apôtres furent emprisonnés, un ange dit aux apôtres de continuer à enseigner au temple.

Actes 5:21, 25, 42 – Les apôtres continuèrent à enseigner dans le temple.

Actes 5:32 – Pierre enseigna que Dieu donne Son Saint-Esprit « à ceux qui lui obéissent ».

Actes 6:7 – « une grande foule de sacrificateurs obéissait à la foi. » Ils ne voyaient aucune contradiction entre le christianisme et leur rôle de sacrificateurs.

Actes 7:1-53 – Étienne expliqua que Jésus-Christ et le christianisme étaient l'accomplissement des prophéties de l'Ancien Testament et le prolongement naturel de ce que les Écritures de l'Ancien Testament prédisaient.

Actes 8: 26-39 – Philippe expliqua à l'Eunuque éthiopien que Jésus-Christ était l'accomplissement des prophéties de l'Ancien Testament.

Actes 9:20 – Immédiatement après sa conversion miraculeuse, Paul, dans la ville de Damas, « prêcha dans les synagogues que Jésus est le Fils de Dieu. »

Actes 10:14 – Environ une décennie après la crucifixion et la résurrection du Christ, Pierre dit : « je n'ai jamais rien mangé de souillé ni d'impur. » Il est évident qu'il continuait à obéir aux lois de Dieu concernant les viandes pures et impures qui se trouvent dans Lévitique 11 et Deutéronome 14.

Actes 11: 8 – Pierre raconte à nouveau cela en disant : « jamais rien de souillé ni d'impur n'est entré dans ma bouche. »

Actes 13: 5 – À Chypre, dans la ville de Salamine, Paul et Barnabas « annoncèrent la parole de Dieu dans les synagogues des Juifs. »

Actes 13: 14-41 – À Antioche de Pisidie, Paul et Barnabas enseignèrent dans la synagogue pendant le sabbat, expliquant, à partir des Écritures de l'Ancien Testament, que Jésus était le Messie et le Fils de Dieu prophétisé.

Actes 13:42 – À l'issue de cette assemblée dans la synagogue, « on les pria de parler le sabbat suivant sur les mêmes choses ». Si le sabbat avait été aboli, Paul et Barnabas ratèrent une occasion en or pour expliquer à ces personnes qu'ils seraient disponibles pour les enseigner à nouveau le lendemain, le dimanche ou pendant n'importe quel autre jour. Au lieu de cela, ils se rencontrèrent à nouveau le sabbat suivant !

Actes 13: 44 – « Le sabbat suivant, presque toute la ville se rassembla pour entendre la parole de Dieu » enseignée par Paul et Barnabas. Dans tous les passages où il est fait mention des enseignements de Paul pendant le sabbat, à aucun moment il n'est fait allusion au fait qu'ils ne devraient pas être là pour observer le sabbat comme cela leur est commandé. Il n'y a aucun sous-entendu soupçonnant qu'ils devraient plutôt se réunir le dimanche.

Actes 14:1 – Paul et Barnabas enseignaient dans la synagogue à Icone.

Actes 15: 20-21 – À l'issue de la Conférence de Jérusalem sur la question de la circoncision, l'Église souligna la réglementation qui concernait les chrétiens Gentils afin de leur permettre de se rassembler avec les Juifs dans les synagogues, où « Moïse a dans chaque ville des gens qui le prêchent, puisqu'on le lit tous les jours de sabbat dans les synagogues. » (Pour en savoir plus, lisez l'encart intitulé « La Conférence de Jérusalem d'Actes 15 : quelles en furent les décisions ? »)

Actes 16:13 – À Philippes, Paul rencontra des Juifs le jour du sabbat près d'une rivière et les enseigna au sujet de Jésus-Christ.

Actes 17:1-2 – À Thessalonique, Paul « selon sa coutume » entra dans la synagogue et « pendant trois sabbats, il discuta avec eux, d'après les Écritures. »

Actes 17:10-11 – À Bérée, Paul et Silas « entrèrent dans la synagogue des Juifs » et enseignèrent, après quoi, leurs auditeurs « examinaient chaque jour les Écritures, pour voir si ce qu'on leur disait était exact. »

Actes 17: 17 – À Athènes, Paul s'entretenait dans la synagogue avec les Juifs et les Gentils.

Actes 18: 4 – À Corinthe, Paul « discourait dans la synagogue chaque sabbat, et il persuadait des Juifs et des Grecs. »

Actes 18:19 – À Éphèse, Paul « étant entré dans la synagogue, il s'entretint avec les Juifs ».

Actes 18: 21 – Paul quitta Éphèse en disant : « Il faut absolument que je célèbre la fête prochaine à Jérusalem » – en conformité avec le

commandement de Dieu donné dans Deutéronome 16:16.

Actes 19:8 – Après son retour à Éphèse, Paul « entra dans la synagogue, où il parla librement. Pendant trois mois, il discourt sur les choses qui concernent le royaume de Dieu. »

Actes 20:6 – Paul et son groupe embarquèrent à Philippe « après les jours des pains sans levain ». Il s'agit de l'une des fêtes divines ordonnées dans Lévitique 23:6 et Deutéronome 16:16.

Actes 20:16 – Paul changea ses plans de voyage parce qu'« il se hâtait pour se trouver, si cela lui était possible, à Jérusalem le jour de la Pentecôte » – une autre fête de Dieu.

Actes 21:20 – À Jérusalem, les apôtres dirent à Paul : « Tu vois, frère, combien de milliers de Juifs ont cru, et tous sont zélés pour la loi. » Ils ne voyaient pas de contradiction entre le christianisme et les lois qu'ils avaient toujours observées.

Actes 21: 21-26 – Pour contrer les fausses accusations selon lesquels ils prêchaient contre la loi et pour montrer que, lui-même se conduisait en « observateur de la loi » (v. 24), Paul rejoint plusieurs

hommes pour se purifier dans le temple et verser les offrandes selon leurs rites.

Actes 24:14 – Lors d'une audience devant le gouverneur romain Félix, Paul déclara qu'il adorait le Dieu de ses pères, « croyant tout ce qui est écrit dans la loi et dans les prophètes » – c'est-à-dire, l'Ancien Testament.

Actes 25:8 – Lors d'une audience judiciaire devant le nouveau gouverneur romain, Festus, Paul dit : « Je n'ai rien fait de coupable, ni contre la loi des Juifs, ni contre le temple, ni contre César. »

Actes 27:9 – Luc nota que la navigation à voile sur la mer Méditerranée à la fin de l'automne « devenait dangereuse car l'époque même du jeûne était déjà passée » – ceci est une référence au jour des Expiations, un des jours saints de Dieu (Lévitique 23:27).

Actes 28:17 – Parlant aux Juifs à Rome, où il était maintenant prisonnier, Paul leur dit « sans avoir rien fait contre le peuple ni contre les coutumes de nos pères [...] ». Le récit du livre des Actes ne pouvait pas être plus clair. Paul et l'Église primitive n'étaient pas en contradiction avec les lois de l'Ancien Testament !

Jude et l'Ancien Testament

Jude, tout comme Jacques, était aussi un demi-frère de Jésus-Christ (Matthieu 13:55). Il connaissait Christ depuis l'enfance. Bien que sa courte épître ne contienne que 25 versets, il parvient à y inclure de nombreuses références à l'Ancien Testament, y compris celles traitant

du séjour d'Israël dans le désert, de Sodome et Gomorrhe, de Moïse, Caïn, Balaam, Koré et Énoch.

Les récits de ces hommes qui furent enseignés directement et personnellement par Jésus-Christ sont clairs. Ils respectent l'Ancien Testament en tant que révélation divine inspirée pour l'humanité de tous les temps. Ils affirment que l'observance des commandements de Dieu demeure une exigence pour les chrétiens aujourd'hui.

De quelles manières les enseignements de Paul furent-ils tordus ?

Paul écrivit à l'évangéliste Timothée : « Toute Écriture est inspirée de Dieu, et utile pour *enseigner*, pour *convaincre*, pour *corriger*, pour *instruire dans la justice*, afin que l'homme de Dieu soit accompli et propre à toute bonne œuvre. » (2 Timothée 3: 16-17)

Dans le verset précédent, Paul parle des « saintes écritures » à Timothée, celles qu'il connaissait depuis son « plus jeune âge ». Paul ne peut donc que se référer à l'Ancien Testament, car le Nouveau Testament n'avait pas encore été écrit et consigné. Par conséquent, il est clair que Paul considère que les Écritures de l'Ancien Testament sont nécessaires pour la compréhension et la vie des chrétiens.

Pourtant, aujourd'hui, la plupart des théologiens et des prédicateurs pensent que Paul considérait l'Ancien Testament comme obsolète. Ils voient en lui la première personne qui enseigna que ces Écritures n'étaient plus nécessaires et qu'elles ne représentaient plus le livre de référence faisant autorité pour les chrétiens.

Pour parvenir à cette conclusion, ils déforment certaines paroles de Paul difficiles à comprendre pour appuyer leurs affirmations selon lesquelles Jésus-Christ, en mourant sur la croix, abolit la loi de l'Ancien Testament.

En concluant ainsi, ils ignorent la mise en garde de Pierre concernant Paul : « [...] comme notre bien-aimé frère Paul vous l'a aussi écrit, selon la sagesse qui lui a été donnée. C'est ce qu'il fait dans toutes les lettres, où il parle de ces choses, dans lesquelles il y a des points difficiles à comprendre, dont les personnes ignorantes et mal affermisses *tordent le sens*, comme celui des autres Écritures, *pour leur propre ruine*. » (2 Pierre 3:15-16)

Lorsque nous examinons de plus près les écrits de Paul, nous voyons qu'il utilise l'autorité de certaines écritures, et qu'il serait donc absurde de présumer qu'il les aurait soi-disant rejetées. Il en appelle toujours aux Écritures de l'Ancien Testament qui constituent la référence de ses enseignements !

Paul défend sa fidélité envers les Écritures

Les premières fausses accusations concernant Paul et son prétendu mépris de la loi de Dieu sont venues de Juifs qui s'opposaient vigoureusement à sa prédication auprès des Gentils disant que ces derniers pouvaient être sauvés sans avoir à se soumettre au rite de la circoncision.

Ils l'accusaient faussement d'abandonner la loi de Dieu et son héritage juif. Paul nia vigoureusement cette accusation et présenta clairement les Écritures comme l'autorité sur laquelle il fonde ses enseignements et sa conduite. Pour prouver que toutes les allégations affirmant son rejet de la loi de Dieu étaient fausses, des chrétiens de Jérusalem lui demandèrent d'accompagner quatre Juifs chrétiens dans l'exercice des rites de purification du temple selon la loi biblique (Actes 21:17-26).

Paul profita de l'occasion, désireux de faire cesser les critiques à son sujet et de pouvoir confirmer publiquement sa fidélité aux Écritures.

Toutefois, « la fin des sept jours, les Juifs d'Asie (ses opposants), ayant vu Paul dans le temple, soulevèrent toute la foule, et mirent la main sur lui, en criant : Hommes Israélites, au secours ! Voici l'homme qui prêche partout et à tout le monde contre le peuple, contre la loi et contre ce lieu ; il a même introduit des Grecs dans le temple, et a profané ce saint lieu. » (Versets 27-28)

Ils mentaient. Néanmoins, une émeute éclata et le commandant romain dut sauver Paul de la foule juive hostile qui voulait le tuer.

Paul demanda la permission de plaider sa cause face à la foule. La permission lui fut accordée (verset 40) et il put s'exprimer. Il fut ensuite mené devant le Sanhédrin, Haut Conseil des Juifs, et de là, transféré dans la ville de Césarée, sur la côte méditerranéenne, afin de comparaître devant le gouverneur romain Félix.

Le commandant de la garnison romaine de Jérusalem, dans une lettre à Félix, ajoute cette explication :

« Je suis intervenu avec mes troupes pour sauver cet homme, que les Juifs voulaient tuer, sachant qu'il était Romain (Paul était citoyen Romain).

Que veut dire Paul par « Christ est la fin de la loi » ?

Dans Romains 10:4, les paroles de Paul sont traduites : « car Christ est la fin de la loi pour la justification de tous ceux qui croient. » Malheureusement, la plupart des traducteurs traduisent le mot grec *telos* simplement par le mot « fin » au lieu de donner à ce mot le sens donné intentionnellement par Paul dans ce contexte. En raisonnant à tort que la foi rend la loi vide de sens, ils adoptèrent une hypothèse illogique rejetée clairement par Paul dans Romains 3:31. Ce passage dit : « Annulons-nous donc la loi par la foi ? Loin de là ! *Au contraire, nous confirmons la loi.* »

Pour connaître la bonne traduction d'un mot, utilisé de plusieurs façons, son contexte doit être compris correctement avant que toute tentative ne soit faite pour déterminer la bonne nuance intentionnellement donnée par l'auteur.

Voici un exemple simple. Nous pourrions demander à un étudiant : « À quelle fin vas-tu à l'université ? Le mot « fin » dans ce contexte se rapporte au « but », à « l'objectif » que l'étudiant a en tête. Recevoir un diplôme ne serait que le « résultat final » de ses années d'études et non pas la fin de sa capacité ou de son désir d'apprendre. Le mot grec *telos* traduit par « fin » dans Romains 10:4 peut faire sous-entendre une variété de sens, y

compris celui signifiant « le but ou l'objectif » d'une chose. (*Vine's Complete Expository Dictionary of Old and New Testament Words, 1985, « End, Ending »*). Dans 1 Timothée 1:5 cela est très clair. Dans la version anglaise New King James et la version française Louis Segond, *telos* est correctement traduit par « but » dans la phrase : « *Le but* de cette recommandation, c'est un amour venant d'un cœur pur ». Dans ce passage, la Bible Martin traduit *telos* par le mot « fin » alors qu'il est très clair qu'il s'agit ici d'une « fin », dans le sens d'un but ou d'un objectif.

Dans Romains 10:4 Paul utilise le mot *telos* pour transmettre que l'objectif ou la visée de la loi – sa cible ou son but est de nous rappeler l'esprit et le caractère de Jésus-Christ (Galates 4:19 ; Philippiens 2: 5).

Jésus-Christ, la Parole vivante de Dieu, est une réplique parfaite de ce que la loi de Dieu enseigne. « L'objectif » de la loi, c'est de nous montrer Son caractère et Son œuvre. Étant donné les différentes significations possibles du mot « fin » en français, le fait de traduire *telos* par ce mot dans Romains 10:4 obscurcis quelque peu l'intention véritable de cette phrase, et permis à beaucoup de tordre la signification voulue par Paul. Pierre nous met en garde de ne pas agir ainsi (2 Pierre 3:15-16).

Quelle décision fut prise lors de la conférence de Jérusalem dont il est question dans Actes 15 ?

Certaines personnes pensent que la décision de l'Église primitive, dans Actes 15, libéra les chrétiens de la nécessité d'obéir aux lois révélées dans l'Ancien Testament. Mais est-ce vraiment le cas ? Pour comprendre ce qui fut vraiment décidé lors de cette conférence, nous avons besoin d'examiner et de mieux comprendre le contexte historique, culturel, et scripturaire. Depuis le début de la conversion des Gentils, « Quelques hommes, venus de Judée, enseignaient les frères, en disant : si vous n'êtes circoncis selon le rite de Moïse, vous ne pouvez être sauvés. » (Actes 15: 1) Remarquez qu'ils considéraient la circoncision comme un acte nécessaire au salut. C'était un énorme problème pour eux !

Paul porta le sujet devant les dirigeants de l'Église pour que cela soit résolu officiellement (verset 2). « Alors quelques-uns du parti des pharisiens, qui avaient cru, se levèrent, en disant qu'il fallait circoncire les païens et exiger l'observation de la loi de Moïse. » (Verset 5) Par « la loi de Moïse » ils voulaient parler des impératifs de l'Alliance du Sinaï, qui incluaient peut-être certains rituels et cérémonies, et de façon certaine, la circoncision.

Lors de la conférence de l'Église à Jérusalem, Pierre et Paul s'adressèrent

aux anciens rassemblés. Pierre fit remarquer que la question de la circoncision avait déjà été réglée par Dieu Lui-même (versets 7-9). Le témoignage de Pierre prouvait que Dieu donnait le Saint-Esprit aux païens qui ne sont pas circoncis (Actes 10:44-48). En conséquence, ils ne pouvaient que conclure que Dieu n'exige pas que les convertis masculins Gentils se fassent circoncire.

Paul et Barnabas parlèrent ensuite en décrivant la manière dont Dieu avait accompli des miracles par eux en appelant les païens dans l'Église (verset 12).

Quatre restrictions pour les nouveaux convertis Gentils

Jacques, le demi-frère de Jésus-Christ, fit une déclaration pour conclure : « C'est pourquoi je suis d'avis qu'on ne crée pas de difficultés à ceux des païens qui se convertissent à Dieu, mais qu'on leur écrive de s'abstenir des souillures des idoles, de la débauche, des animaux étouffés et du sang. » (Versets 19-20)

Certaines personnes utilisent ces mots pour affirmer qu'aucune autre exigence ne pouvait être imposée aux premiers Chrétiens – qu'ils ne devaient plus observer les autres lois qui se trouvent dans l'Ancien Testament – et qu'il en serait donc de même pour nous aujourd'hui.

Mais cette conclusion a-t-elle un sens ? Jacques ne dit rien au sujet du meurtre, du vol, du mensonge, sur le fait de prendre le nom de Dieu en vain ou de nombreux autres péchés. Par ce raisonnement, devons-nous en conclure que les chrétiens sont maintenant libres de faire ces choses ? Bien sûr que non ! Alors, pourquoi Jacques énumère-t-il seulement ces quatre restrictions – « s'abstenir des souillures des idoles, de la débauche, des animaux étouffés et du sang » ?

Le lien qui relie chacune de ces restrictions, c'est l'idolâtrie. Plus précisément, elles sont directement associées aux cultes païens communs aux régions d'où Dieu avait appelé les Gentils. Chacune de ces restrictions représentait une violation particulière des commandements bibliques (Exode 20:2-6 ; Lévitique 20 :10-20 ; Genèse 9:4 ; Lévitique 7: 26-27).

Il est évident cependant que les apôtres avaient également une autre raison de souligner ces restrictions liées à l'idolâtrie. Ils voulaient s'assurer que les nouveaux convertis non-juifs auraient immédiatement la possibilité d'apprendre les enseignements de la Parole de Dieu – des Saintes Écritures (Romains 15:4 ; 2 Timothée 3:15).

Remarquez la raison pour laquelle Jacques fait la liste de ces quatre restrictions particulières : « Car, depuis bien des générations, Moïse a dans chaque ville des gens qui le prêchent, *puisque'on le lit*

tous les jours de sabbat dans les synagogues. » (Actes 15:21). Le but de cette étonnante déclaration finale devient maintenant clair : Les apôtres voulaient s'assurer que chaque nouveau converti Gentil dispose de cette instruction, comme le disaient les paroles de Moïse, lues « chaque sabbat ».

L'accès aux Écritures

À cette époque, personne ne possédait de Bible. Des rouleaux étaient écrits à la main et coutaient extrêmement cher. Seuls les riches pouvaient se permettre d'avoir une bibliothèque personnelle. Les seuls endroits où l'on pouvait entendre la Bible régulièrement, c'étaient dans le temple de Jérusalem ou dans les synagogues juives qui existaient dans les grandes villes de l'Empire romain.

En renonçant à toute association avec l'idolâtrie et en choisissant de n'adorer que le vrai Dieu des Écritures, ces nouveaux convertis Gentils avaient la possibilité de se rendre à la synagogue juive. Endroit où ils seraient alors en mesure d'apprendre les enseignements de base des Saintes Écritures chaque sabbat. Dans les villes où les congrégations chrétiennes n'étaient pas encore établies, la synagogue était *le seul* centre de formation organisé où les Écritures pouvaient être enseignées.

Paul confirme donc clairement l'importance de l'enseignement des Écritures aux nouveaux convertis. Dans sa lettre à Timothée,

jeune ministre qui l'aida dans cette tâche, Paul fait valoir que « toute Écriture est inspirée de Dieu, et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice. » (2 Timothée 3:16)

À Rome, il rappela même aux convertis Gentils que « la foi vient de ce qu'on entend, et ce qu'on entend vient de la parole de Christ. » (Romains 10:17) À cette époque, les seules « Écritures » et « Parole de Dieu » qu'ils connaissaient, c'était ce que nous appelons aujourd'hui l'Ancien Testament.

Le Nouveau Testament n'existait pas encore. Paul espérait vivement que ses convertis Gentils s'efforcent, à la fois, d'écouter et d'apprendre la Parole inspirée de Dieu. Pourtant, lorsque l'Église primitive commença à accepter ces nouveaux convertis, elle n'avait pas encore la capacité d'enseigner les Écritures aux croyants non-juifs dans chaque ville – en particulier dans les villes n'ayant aucune congrégation chrétienne.

Mais les Juifs ont accueilli les Gentils incirconcis dans la synagogue pour apprendre la vérité de Dieu à condition qu'ils s'engagent à servir uniquement le Dieu vivant de la Bible.

Le Nouveau Testament montre que tous ces premiers convertis s'accommodèrent rapidement aux Écritures. Comme les juifs et les chrétiens utilisaient exactement les mêmes textes, il était plus facile pour les apôtres, que les nouveaux

croyants rejoignent les juifs et les juifs chrétiens pour assister aux assemblées dans les synagogues chaque sabbat.

La Bible rapporte que de nombreux Gentils entendaient pour la première fois la prédication de Paul dans la synagogue aux côtés des Juifs (Actes 17:1-4, 10-12, 16-17). Les synagogues et les Saintes Écritures étaient deux critères au centre de l'œuvre de Paul pour convertir aussi bien les Juifs que les Gentils. Pour Paul et ses convertis, les Saintes Écritures, tel que les Juifs les enseignaient dans les synagogues, représentaient le fondement même de leurs croyances.

Paul n'avait pas besoin d'aller dans les détails concernant ce mode de vie que ces nouveaux convertis devaient apprendre. Lorsqu'il se trouvait dans une ville pour une courte durée, Paul concentrait davantage ses efforts à expliquer le rôle et la mission de Jésus-Christ pour ensuite se rendre dans une autre ville.

Il savait que ces nouveaux convertis continueraient à recevoir l'enseignement de base des Écritures et de la voie de vie de Dieu et ce, en se réunissant régulièrement dans les synagogues. Le fait qu'il cite longuement les mêmes Écritures utilisées par les Juifs dans ses lettres aux congrégations de Gentils, prouve clairement que tous ces nouveaux convertis avaient accès à cette instruction indépendamment du lieu où ils vivaient.

Voulant connaître le motif pour lequel ils l'accusaient, je l'emmenai devant leur Conseil (le Sanhédrin). J'ai su qu'on l'accusait sur *des questions relatives à leur loi*, mais qu'il n'avait commis aucun crime qui mérite la mort ou la prison. » (Actes 23:27-29)

Remarquez la manière dont Paul nie les accusations portées à son insu :

« Après que le gouverneur lui eut fait signe de parler, Paul répondit : Sachant que, depuis plusieurs années, tu es juge de cette nation, c'est avec confiance que je prends la parole pour défendre ma cause. Il n'y a pas plus de douze jours, tu peux t'en assurer, que je suis monté à Jérusalem pour adorer. On ne m'a trouvé ni dans le temple, ni dans les synagogues, ni dans la ville, discutant avec quelqu'un, ou provoquant un rassemblement séditieux de la foule. *Et ils ne sauraient prouver ce dont ils m'accusent maintenant.* Je t'avoue bien que je sers le Dieu de mes pères selon la voie qu'ils appellent une secte, *croyant tout ce qui est écrit dans la loi et dans les prophètes*, et ayant en Dieu cette espérance, comme ils l'ont eux-mêmes, qu'il y aura une résurrection des justes et des injustes. C'est pourquoi je m'efforce d'avoir constamment une conscience sans reproche devant Dieu et devant les hommes. » (Actes 24:10-16)

Quelle affirmation sans équivoque ! Des années après sa conversion, Paul dit croire encore et toujours à « tout ce qui est écrit dans la loi et dans les prophètes » – terme juif employé pour parler de l'Ancien Testament dans son entièreté. Cette affirmation de Paul, écarte tout doute possible sur sa position vis-à-vis de la loi de Dieu.

Paul défend ses enseignements devant la Cour pour la deuxième fois

Deux ans plus tard, Paul fut à nouveau convoqué devant la Cour et le nouveau gouverneur romain, Porcius Festus (verset 27). « Quand il fut arrivé, les Juifs qui étaient venus de Jérusalem l'entourèrent, et portèrent contre lui de nombreuses et graves accusations, qu'ils n'étaient pas en état de prouver. Paul entreprit sa défense, en disant : *je n'ai rien fait de coupable, ni contre la loi des Juifs, ni contre le temple, ni contre César.* » (Actes 25:7-8)

Ces parutions officielles devant la Cour sont importantes. Elles constituaient, d'après Paul, la preuve de son ferme engagement non seulement à *croire mais également à observer* toutes les lois de Dieu – ces mêmes lois auxquelles les Juifs prétendaient obéir.

Aucun de ses accusateurs ne put produire la moindre preuve du contraire. Toutes les allégations portées contre lui étaient fausses – tout comme le sont les allégations *contemporaines* qui affirment que Paul prêchait contre les lois de l’Ancien Testament !

Cependant, ces rumeurs inexactes et diffamatoires, prononcées à l’égard de Paul il y a si longtemps, circulent encore aujourd’hui. Elles forment la base de ce qui est communément appelé de nos jours « la théologie paulinienne ».

Cette philosophie théologique présente toujours Paul comme un homme qui se serait dédié à séparer le christianisme de ses racines juives. Elle le dépeint comme celui qui rejeta son héritage biblique et amorça des changements en enseignant la répudiation de toutes les lois de l’Ancien Testament.

Mais, comme cela fut expliqué ci-dessus, ceci est bien loin de ce que Paul fit, cru et enseigna. Tout au long de sa vie, Paul défendit les Écritures de l’Ancien Testament comme étant non seulement inspirées, mais aussi utiles « pour instruire dans la justice » pour tous les chrétiens (à nouveau, reportez-vous à 2 Timothée 3:15-17).

Ces Écritures contiennent la loi de Dieu, qui fait une distinction entre la justice et le péché. Il n’est donc pas étonnant que Paul déclare : « Mais je n’ai connu le péché *que par la loi*. » (Romains 7:7)

Les enseignements de Jésus sur la loi de Dieu

*« Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir. »
(Matthieu 5:17)*

Les controverses les plus répandues au sujet des enseignements de Jésus, concernent probablement Son attitude envers les lois de Dieu qui se trouvent dans l’Ancien Testament.

La plupart des églises et confessions abordent ce sujet avec l’idée que Jésus apporta un nouvel enseignement qui différait considérablement des instructions de l’Ancien Testament. De l’avis général, les enseignements du Christ dans le Nouveau Testament annulaient et remplaçaient ceux de l’Ancien Testament. Mais était-ce vraiment le cas ?

Ce que les gens disaient de Lui n’a finalement pas beaucoup d’importance, tout comme les interprétations de ce qu’Il disait d’ailleurs. Ce qui importe vraiment, c’est de savoir ce *qu’Il a dit réellement, et de savoir si nous sommes disposés à croire et à accepter Ses paroles*.

Déclaration claire dans le Sermon sur la montagne

Le Sermon sur la montagne est un bon commencement. Puisque ce passage constitue la plus longue déclaration des enseignements de Jésus-Christ, nous devrions nous attendre à y trouver Son point de vue sur les lois de Dieu telles qu’elles furent données dans l’Ancien Testament. C’est en effet le cas.

À cause de certaines déclarations de Jésus dans le Sermon sur la montagne et parce que Son enseignement était si différent de celui des pharisiens et des sadducéens, certaines personnes ont cru qu’Il avait l’intention de renverser l’autorité de la Parole de Dieu pour la remplacer par la Sienne.

Mais Sa véritable intention était de démontrer que la plupart des choses que les pharisiens et les sadducéens enseignaient étaient contraires aux enseignements originaux de la Torah (la loi) de Moïse, les cinq premiers livres de la Bible. Afin de réfuter les idées erronées que les gens s’étaient forgées à Son sujet, Jésus fit trois déclarations plutôt catégoriques concernant la loi divine. Regardons-les de plus près !

« Je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir »

Très tôt dans le Sermon sur la montagne, Jésus explique la façon dont Il perçoit la loi : « Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir. » (Matthieu 5:17)

Nous voyons immédiatement que Jésus n'avait pas l'intention d'abolir la loi. Il nous prévient même de ne pas penser à une telle chose. Loin d'être hostile à l'Ancien Testament, Il affirma qu'Il était

venu pour *accomplir* « la loi et les prophètes » et poursuivit en affirmant leur autorité. « La loi et les prophètes » était un terme couramment utilisé pour parler des Écritures de l'Ancien Testament (cf. Matthieu 7:12).

« La loi » fait référence aux cinq premiers livres de la Bible, les livres de Moïse dans lesquels les lois de Dieu furent écrites. « Les prophètes » ne désignent pas seulement les écrits des prophètes bibliques, mais aussi les livres historiques de ce qui allait être connu comme étant l'Ancien Testament.

Autres manières notables par lesquelles Jésus accomplit la loi

La loi exige l'obéissance parfaite et prononce une sentence de mort sur tous ceux qui la transgressent.

Paul nous dit que « le salaire du péché, c'est la mort. » (Romains 6:23)

Réfléchissons un instant à la pénalité que chacun d'entre nous avons encouru à cause de nos péchés. Il n'est pas question de purgatoire, d'enfer, ou quelque autre lieu, d'état d'esprit ou de conscience (demandez ou téléchargez notre brochure gratuite intitulée « Qu'arrive-t-il après la mort ? »). Il s'agit de *la mort* – l'oubli éternel, le néant, l'effacement total. Nous ne pourrions jamais y échapper si la promesse de la résurrection n'existait pas.

Paul continue dans Romains 6:23 : « [...] mais le don gratuit de Dieu, c'est la vie éternelle en Jésus-Christ notre Seigneur. » Comme nous avons tous péché, la loi a exigé notre mort. La loi ne contient aucune disposition pour nous donner

la vie éternelle. Alors, quel est notre espoir de vie après la mort ?

Jésus accomplit également la loi dans le sens où Lui aussi connut l'exigence de la loi en payant l'amende (la mort) que nous encourrions à cause de notre désobéissance. Jésus, qui n'a jamais péché, prit sur Lui cette peine de mort requise par la loi. Jésus, sacrifice parfait pour nos péchés, remplit les exigences de la loi qui réclamait notre mort. Ainsi, « il a paru une seule fois pour effacer le péché par son sacrifice » (Hébreux 9:26).

Nous ayant « délivrés de nos péchés par son sang » (Apocalypse 1:5), Jésus nous permet de recevoir le don divin de la vie éternelle.

La partie de la Bible consacrée aux « lois », les cinq livres de Moïse, contient plusieurs types de lois. En plus de ce que nous pourrions appeler les lois morales qui régissent le comportement humain (tels que les Dix Commandements), cette section a également diverses

lois sacrificielles qui exigeaient que des sacrifices soient offerts pour les péchés. En elles-mêmes, ces lois et ces sacrifices ne pouvaient nullement supprimer la peine de mort encourue par le péché (Hébreux 10:1-4). « C'est pourquoi Christ, entrant dans le monde, dit : Tu n'as voulu ni sacrifice ni offrande, Mais tu m'as formé un corps ; [...] C'est en vertu de cette volonté que nous sommes sanctifiés, par l'offrande du corps de Jésus-Christ, une fois pour toutes. [...] lui, après avoir offert un seul sacrifice pour les péchés, s'est assis pour toujours à la droite de Dieu ; [...] Car, par une seule offrande, il a amené à la perfection pour toujours ceux qui sont sanctifiés. » (Versets 5, 10, 12, 14)

Ceci signifie que Jésus accomplit tout ce qui était prescrit dans les offrandes pour le péché et la loi des sacrifices. Jésus confirma l'ensemble de la loi en devenant le sacrifice parfait pour le péché.

Si le Christ ne s'était pas présenté comme « seul sacrifice pour les péchés », les sacrifices qui

préfiguraient ce « seul sacrifice pour les péchés » seraient restés une prophétie non accomplie ou un gage, parce que tous le désignaient et l'annonçaient.

Jésus a dit qu'Il n'était pas venu pour abolir la loi ou les prophètes, mais pour l'accomplir. Il l'a fait à différents niveaux et de plusieurs façons. Il montra toute l'intention spirituelle de la loi en vivant d'après elle et de manière parfaite afin d'être un exemple pour nous. Les prophètes avaient annoncé Le Christ, Sa mission, en apportant de nombreux détails sur Sa naissance, Sa vie, Sa mort et Sa résurrection – et Il accomplit tout cela. Les sacrifices de la loi préfiguraient et annonçaient Son sacrifice personnel pour les péchés de toute l'humanité. Lui seul pouvait accomplir cela.

Jésus disait que tout l'Ancien Testament – ses composants moraux et prophétiques – se référait et s'appliquait à Lui. Il accomplit chaque aspect de ce que la loi et les prophètes exigeaient et annonçaient, en les confirmant et en les réalisant.

La Nouvelle Alliance abolit-elle les Commandements ?

La Bible nous dit que le Christ est venu en tant que médiateur d'une alliance plus excellente (Hébreux 8:6). La croyance répandue selon laquelle la Nouvelle Alliance abolit la loi de Dieu reflète une mauvaise compréhension de ces deux Alliances. Dieu nous dit qu'Il remanie l'Alliance originale et en fait « une plus excellente qui a été établie sur de meilleures promesses. » (Verset 6) Mais elle n'a pas été établie sur des lois différentes. *La loi est restée la même.*

L'alliance d'origine comportait une faiblesse, une lacune. Cette lacune se trouvait chez le peuple, et non pas dans la loi. « Car c'est avec l'expression d'un blâme que le Seigneur dit à Israël : Voici, les jours viennent, dit le Seigneur, où je ferai avec la maison d'Israël et la maison de Juda une alliance nouvelle, [...] » (verset 8). C'était à cause du peuple : « Car ils n'ont pas persévéré dans mon alliance, et moi non plus je ne me suis pas soucié d'eux, dit le Seigneur. » (Verset 9)

Dans l'Ancienne Alliance, Dieu écrivit la loi sur des tables de pierre. C'était quelque chose d'externe, qui ne faisait pas partie de la pensée et des

motivations des gens. C'était dans leur littérature, mais pas dans leur cœur.

Dans la Nouvelle Alliance, Dieu écrivit la loi *dans l'esprit et dans le cœur* de Son peuple (Hébreux 8:10 ; Jérémie 31:33-34).

Pour permettre aux gens d'assimiler Ses lois – de les aimer et d'y obéir avec empressement et volonté –, Dieu fait cette promesse : « Je vous donnerai un cœur nouveau, et je mettrai en vous un esprit nouveau ; j'ôterai de votre corps le cœur de pierre, et je vous donnerai un cœur de chair. *Je mettrai mon Esprit en vous, et je ferai en sorte que vous suiviez mes ordonnances, et que vous observiez et pratiquiez mes lois.* » (Ézéchiel 36:26-27). L'Esprit de Dieu prédispose les gens à obéir à Ses lois !

Les personnes dépourvues de l'Esprit Saint sont incapables de Lui obéir sincèrement. Pourquoi ? « Car l'affection de la chair est inimitié contre Dieu, parce qu'elle ne se soumet pas à la loi de Dieu, et qu'elle ne le peut même pas. Or, ceux qui vivent selon la chair ne sauraient plaire à Dieu. » (Romains 8: 7-8)

Voilà en quoi l'Ancienne et la Nouvelle Alliance diffèrent. Paul explique : « Car – chose impossible à la loi, parce que la chair la rendait

sans force – Dieu a condamné le péché dans la chair, en envoyant, à cause du péché, son propre Fils dans une chair semblable à celle du péché, et cela afin que la justice de la loi soit accomplie en nous, qui marchons, non selon la chair, mais selon l'Esprit. » (Romains 8:3-4 ; voir aussi 1 Jean 3:4)

The International Critical Commentary, en référence à Romains 8:4, dit : « Dieu condamnerait le péché afin que l'exigence de Sa loi s'accomplisse en nous, c'est à dire que Sa loi soit en nous, dans le sens où, elle serait enfin véritablement respectée avec sincérité – l'accomplissement des promesses de Jérémie 31:33 et d'Ézéchiel 36:26. »

Dans une annotation en marge de Jérémie 31: 33-34 *The International Critical Commentary* explique que ce passage « est souvent mal interprété comme étant la promesse d'une nouvelle loi qui remplacerait l'ancienne, ou bien la promesse d'une religion sans aucune loi. Mais la chose nouvelle promise au verset 33 n'est, en fait, ni une nouvelle loi, ni une libération de la loi, mais un désir sincère provenant du cœur, et une détermination de la part du peuple de Dieu à respecter la loi qui leur avait déjà été donnée ».

Les passages suivants dans le Nouveau Testament nous confirment

cela par des exemples dans lesquels nous voyons que Jésus et les apôtres considéraient que l'obéissance aux dix Commandements étaient nécessaires pour une vie chrétienne véritable.

- *Premier commandement* – Matthieu 4:10 ; 22:37-38.

- *Deuxième commandement* – 1 Jean 5:21 ; 1 Corinthiens 6:9 ; 10:7, 14 ; Éphésiens 5:5.

- *Troisième commandement* – Matthieu 5:33-34 ; 7: 21-23 ; Luc 11:2 ; 1 Timothée 6: 1.

- *Quatrième commandement* – Luc 4:16 ; Actes 13:14, 42, 44 ; 16 :13 ; 17:2 ; 18:4 ; Hébreux 4:4, 9.

- *Cinquième commandement* – Matthieu 15:3-6 ; 19:17-19 ; Éphésiens 6:2-3.

- *Sixième commandement* – Matthieu 5:21-22 ; 19:17-18 ; Romains 13:9 ; Galates 5:19-21 ; Jacques 2:10-12.

- *Septième commandement* – Matthieu 5:27-28 ; 19:17-18 ; Romains 13:9 ; 1 Corinthiens 6:9 ; 10:8 ; Éphésiens 5:5 ; Galates 5:19-21 ; Jacques 2:10-12.

- *Huitième commandement* – Matthieu 19:17-18 ; Romains 13:9 ; Éphésiens 4:28.

- *Neuvième commandement* – Matthieu 19:17-18 ; Romains 13:9 ; Colossiens 3:9 ; Éphésiens 4:25.

- *Dixième commandement* – Luc 12:15 ; Romains 7:7 ; 13:9 ; Éphésiens 5:3, 5.

Que voulait dire Jésus par « accomplir » la loi ?

Malheureusement, le sens du terme « accomplir » la loi, fut tordu par de nombreuses personnes qui professent le nom de Jésus, sans comprendre vraiment ce qu'Il enseigne. Selon eux, puisque Jésus affirma qu'Il accomplirait la loi, il n'est donc plus nécessaire de l'observer.

Un autre point de vue concernant la signification du terme « accomplir » la loi est que Jésus « compléta » ce qui manquait dans la loi – c'est-à-dire qu'Il la paracheva, en annulant certains éléments et en y ajoutant d'autres, formant ce qui est souvent appelé « La loi de Christ » ou « l'enseignement du Nouveau Testament ».

Cette façon de voir a pour conséquence l'idée que le Nouveau Testament aurait apporté un changement dans les exigences pour le salut et que les lois données sous l'Ancien Testament seraient donc obsolètes. Toutefois, ces deux points de vue reflètent-ils véritablement ce que Jésus voulait dire ?

L'intention de Jésus en accomplissant la loi

Le mot grec *pleroo*, traduit par « accomplir » dans Matthieu 5:17, signifie « réaliser pleinement, remplir, combler, rendre plein » ou « rendre complet, compléter » (*Thayer's Greek-English Lexicon of the New Testament*, 2002, Strong's number 4137).

En d'autres termes, Jésus dit qu'Il est venu compléter la loi et la rendre parfaite. Comment ? En montrant *l'intention et l'application spirituelle* de la loi de Dieu. Ce qu'Il voulait dire est très clair quand on lit le reste du chapitre où Il explique l'intention spirituelle de certains commandements spécifiques.

Certains faussent le sens du mot « accomplir » pour faire dire à Jésus : « Je ne suis pas venu pour abolir la loi, mais pour y mettre fin en l'accomplissant. » Toutefois, cela serait incohérent avec ses propres paroles. En effet, tout au long du chapitre, Il démontre que l'intention spirituelle de la loi, la rend applicable dans un sens beaucoup plus large, mais qu'en aucun cas, cette intention spirituelle n'annule la loi.

Jésus, en expliquant, en élargissant et en illustrant la loi de Dieu, accomplissait une prophétie quant au Messie qui se trouve dans Ésaïe 42:21 : « L'Éternel s'est plu, pour le triomphe de sa justice, à rendre sa loi grande et magnifique » (version synodale). Le mot hébreu *gadal*, traduit par « rendre sa loi magnifique » (dans la version anglaise, cette expression est traduite par « exalter la loi ») ou

« magnifier », signifie littéralement « être ou devenir grand » (*William Wilson, Wilson's Old Testament Word Studies, "Magnify"*).

C'est exactement ce que fit Jésus-Christ. Il montra l'intention spirituelle et sainte, le but et la portée de la loi de Dieu à travers Ses enseignements et Sa façon de vivre. Il remplit les exigences de la loi en lui obéissant parfaitement en pensée et en action, à la fois dans la lettre et dans l'esprit.

Jusqu'à ce que tout soit accompli

La deuxième déclaration importante donnée par Jésus dans le Sermon sur la montagne ressemble étroitement à la première, cependant elle rend encore plus clair le fait que Jésus ne soit pas venu pour détruire, abolir, annuler ou abroger la loi : « En effet, je vous le dis en vérité, avant que le ciel et la terre aient passé, il ne passera de la loi ni un iota ni un trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit accompli. » (Matthieu 5:18, version synodale)

En disant cela, Jésus compara le maintien de la loi avec la pérennité du ciel et de la terre. Il dit que les lois spirituelles de Dieu sont immuables, inviolables et indestructibles. Elles ne peuvent qu'être complétées, mais en aucun cas abrogées.

Notez que dans ce verset un mot grec différent est utilisé pour « accompli » : *ginomai*, qui signifie « devenir, venir à l'existence, commencer à être, arriver, s'élever, » ou bien « être fait, terminé » (*Thayer's, Strong's number 1096*).

Jusqu'à ce que l'accomplissement total du plan de Dieu consistant à glorifier l'humanité dans Son royaume ne soit achevé, c'est à dire aussi longtemps qu'il y aura des êtres charnels, la codification physique de la loi de Dieu dans les Écritures sera nécessaire. Comme l'explique le Christ, cela est aussi certain que l'existence même de l'Univers.

Ses serviteurs doivent observer la loi

La troisième déclaration de Jésus, citée plus haut dans le chapitre 2, affirme que notre sort repose sur notre attitude et sur la façon dont nous traitons la sainte loi de Dieu. Encore une fois, « Celui donc qui supprimera l'un de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire de même, sera appelé le plus petit [par ceux] dans le royaume des cieux ; mais celui qui les observera, et qui enseignera à les observer, celui-là sera appelé grand [par ceux] dans le royaume des cieux. » (Matthieu 5:19)

Les mots « par ceux » sont ajoutés par précision, car, comme cela est expliqué dans d'autres passages, ceux qui persistent à violer la loi et à enseigner aux autres qu'elle peut être transgressée ne seront pas dans le Royaume.

Jésus démontre clairement que ceux qui Le suivent et qui aspirent à Son Royaume ont l'obligation perpétuelle d'obéir et de respecter Sa loi. Il dit que rien ne doit être retiré de la loi de Dieu, pas même un iota, ce qui équivaut dans notre alphabet moderne à la barre du « t » ou au point sur le « i ».

La valeur qu'Il donne aux commandements de Dieu est incontestable – tout comme l'estime envers la loi qu'Il exige de tous ceux qui enseignent en Son nom. Il désapprouve ceux qui allègent le moindre des commandements de Dieu, et Son honneur sera accordé à ceux qui enseignent les commandements de Dieu et y obéissent.

Puisque Jésus obéit aux commandements de Dieu, il en résulte que Ses serviteurs, aussi, doivent observer les mêmes commandements et enseigner aux autres à faire de même (1 Jean 2:2-6). C'est ainsi que les vrais ministres du Christ sont identifiés, par la façon dont ils suivent l'exemple donné par Jésus (Jean 13:15).

Surpasser les scribes et les pharisiens

Avec la déclaration suivante du Sermon sur la montagne, Jésus ne laisse aucun doute sur ce qu'Il voulait dire dans les trois précédentes.

Il voulait, sans conteste, que Ses disciples obéissent aux lois divines et Il leur demandait d'y obéir selon des normes qui allaient *bien au-delà* de tout ce qu'ils avaient pu entendre auparavant. « Car, je vous le dis, si votre justice ne surpasse celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. » (Matthieu 5:20)

Qui étaient les scribes et les pharisiens ? Les scribes étaient les enseignants les plus renommés de la loi – ce sont eux qui interprétaient la loi, qui l'enseignaient, ils en étaient les experts. Les pharisiens représentaient un groupe très fermé, couramment considérés comme des modèles exemplaires du judaïsme. Ils formaient une secte judaïque qui avait établi un code moral, des rituels plus rigides que ceux énoncés dans la loi de Moïse. Une grande partie de leurs pratiques étaient basées sur des années de traditions. Les scribes et les pharisiens étaient tous deux très stricts et très respectés au sein du judaïsme (Actes 26:5).

Les scribes étaient les experts, tandis que les pharisiens professaient la pratique pure de la justice. Par conséquent, lorsque Jésus déclare que notre justice doit surpasser celle des scribes et des pharisiens, cela surprend !

Les pharisiens étaient considérés comme ceux qui avaient atteint le summum de la justice au niveau personnel, et les gens ordinaires considéraient une telle spiritualité comme étant au-delà de leur portée.

Mais Jésus affirma que la justice des scribes et des pharisiens *ne suffisait pas* pour leur permettre d'entrer dans le Royaume dont Il parlait ! Alors que pouvaient espérer tous les autres ?

Jésus condamne l'hypocrisie religieuse

En fait, il y avait un sérieux problème avec la justice des scribes et des pharisiens. Le cœur du sujet est que leur justice manquait de quelque chose. Elle était *seulement extérieure*. Pour ceux qui les observaient, ils *semblaient* obéir à la loi, mais ils la transgressaient intérieurement, chose qui ne pouvait être perçue par les autres.

Remarquez la manière dont Jésus dénonce leur hypocrisie de façon cinglante, ils faisaient de la religion un spectacle : « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! Parce que vous nettoyez le dehors de la coupe et du plat, et qu'au-dedans ils sont pleins de rapine et d'intempérance. [...] Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! Parce que vous ressemblez à des sépulchres blanchis, qui paraissent beaux au-dehors, et qui, au-dedans, sont pleins d'ossements de morts et de toute espèce d'impuretés. Vous de même, au-dehors, vous paraissez justes aux hommes, mais, au-dedans, vous êtes pleins d'hypocrisie et d'iniquité. » (Matthieu 23: 25-28)

Ces soi-disant enseignants religieux soulignaient des aspects mineurs de la loi tout en négligeant les questions les plus importantes. « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! Parce que vous payez la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin, et que vous laissez ce qui est plus important dans la loi, la justice, la miséricorde et la fidélité. » (Verset 23)

Jésus était soucieux du respect de chaque partie des exigences de la justice, et il était en colère car ils étaient aveugles sur les sujets « les plus importants » – les principaux aspects spirituels de la loi.

Ils étaient scrupuleux quant à leurs traditions, leurs rituels, mais prenaient des libertés pour désobéir aux commandements de Dieu. Dans certaines situations leurs traditions prenaient le pas sur les commandements pourtant précis de Dieu (Matthieu 15:1-9).

Leurs actions étaient motivées par leur intérêt personnel et le désir de s'exalter. Ils faisaient montre de leur dévotion en public plutôt que de le faire en privé – la prière, le jeûne et les offrandes. Ils voulaient être vus de tous et considérés comme justes par les autres (Matthieu 6:1-6 ; 23: 5-7).

Les chefs religieux n'observaient pas l'esprit de la loi de Dieu

Juste après qu'Il eut déclaré ne pas être venu pour mettre fin à la loi de Dieu, Jésus donna des exemples de certaines traditions et enseignements des chefs religieux juifs qui étaient complètement passés à côté, voire même contredisaient carrément l'intention spirituelle des lois de Dieu.

Le premier exemple qu'Il donna fut celui du sixième commandement, « Tu ne tueras point ». Tout ce que les pharisiens comprenaient de ce

Ce qui est « nouveau » dans ce « commandement nouveau » de Jésus-Christ

La nuit avant Sa crucifixion, Jésus dit à Ses disciples : « Je vous donne un commandement nouveau : Aimez-vous les uns les autres ; *comme je vous ai aimés*, vous aussi, aimez-vous les uns les autres. » (Jean 13: 34)

Jésus a-t-il remplacé tous les autres commandements divins par ce seul « commandement nouveau » ? Beaucoup enseignent que c'est exactement ce qu'Il voulait dire. Mais leur raisonnement ne tient pas compte de toutes les autres déclarations de Jésus. La plupart de ce qu'Il dit n'était pas nouveau.

Moïse avait écrit presque les mêmes mots de nombreux siècles auparavant (Lévitique 19:18). Jésus ajouta simplement quelques mots que Moïse ne pouvait pas écrire puisque Jésus n'était pas encore venu. Ces nouvelles paroles prononcées par Jésus sont « comme je vous ai aimés » – cela se réfère à *l'exemple d'amour parfait* qu'Il leur avait laissé !

Par Son exemple, Il éleva les normes qui définissent une personne

véritablement aimante, à un niveau jamais connu auparavant. Il nous a aimés au point de donner Sa propre vie pour nous. Il explique, seulement deux chapitres plus loin, « qu'il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis. » (Jean 15:13)

Jésus démontra également par Son exemple que l'amour et l'obéissance vont de pair. Il dit : « Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez dans mon amour, *de même que j'ai gardé les commandements de mon Père*, et que je demeure dans son amour. » (Jean 15:10)

Nous accomplissons ce commandement nouveau de Jésus lorsque nous nous aimons les uns les autres aux mêmes termes que Lui – tout en étant prêts à donner notre vie pour les autres. Voilà l'amour que Jésus veut que tous ses vrais disciples pratiquent de tout leur cœur. Et c'est pour cela qu'Il dit : « Je vous donne un commandement nouveau ».

commandement était que l'acte de tuer était interdit. Jésus enseigna ce qui aurait dû être évident ; le sixième commandement n'interdisait pas seulement l'acte physique de tuer quelqu'un, mais également la mauvaise attitude provenant du cœur et de l'esprit *qui conduit* au meurtre – y compris la colère injuste et les mots remplis de mépris (Matthieu 5: 21-26).

Il fit ensuite de même avec le septième commandement, « Tu ne commettras point d'adultère ». Les pharisiens de l'époque savaient que d'avoir des relations sexuelles avec une femme en dehors du mariage était un péché. Mais ils auraient également dû savoir, que tout comme pour le sixième commandement, le simple fait de *convoiter* une autre femme était un péché parce que convoiter, c'est déjà transgresser le commandement dans son cœur.

Ces exemples démontrent la nature de « la justice des scribes et des pharisiens » décrite par Jésus comme accordant beaucoup d'importance à l'extérieur de la coupe et du plat, alors qu'au-dedans ils étaient « pleins de rapine et d'intempérance. » (Matthieu 23:25)

Jésus instruisit Ses disciples en leur disant que la loi de Dieu doit certes être observée par la pratique de gestes extérieurs, mais qu'elle doit également être respectée en esprit et dans l'intention qui vient du cœur. Jésus enseigna cette obéissance sincère à la loi de Dieu, et Il fut lui-même fidèle à ce qu'enseigne l'Ancien Testament : « Et l'Éternel dit à Samuel : Ne prends point garde à son apparence et à la hauteur de sa taille, car je l'ai rejeté. L'Éternel ne considère pas ce que l'homme considère ; l'homme regarde à ce qui frappe les yeux, mais l'Éternel regarde au cœur. » (1 Samuel 16:7)

Le prophète Jérémie anticipa un temps où Dieu établirait la nouvelle alliance qu'Il avait promise en disant : « Je mettrai ma loi au-dedans d'eux, Je l'écrirai dans leur cœur. » (Jérémie 31:33) L'intention divine, depuis le début, était que les êtres humains observent Sa loi du fond du cœur (Deutéronome 5:29). Leur échec à cet égard (Psaumes 51:8) les amena inévitablement à une désobéissance au niveau des gestes extérieurs.

Jésus ne changea pas la loi

Pour préfacier une comparaison entre l'interprétation étroite qu'avaient les pharisiens et les scribes et la véritable intention spirituelle de la loi, Jésus utilisa les termes suivants :

« Vous avez entendu qu'il a été dit [...] Mais moi, je vous dis [...] » (Matthieu 5: 21-22, 27-28).

Confusion au sujet du légalisme : Ce qu'il est et ce qu'il n'est pas

Les autorités religieuses qui accusèrent Jésus-Christ de transgresser le sabbat étaient décrites comme ayant une approche légaliste.

Mais que signifie le terme « légalisme » ? Voici la définition du dictionnaire Larousse : « Souci de respecter minutieusement la lettre de la loi et les formes qu'elle prescrit. »

De nos jours, le sens souvent lié à ce mot est, que toute forme de respect envers la loi biblique est considérée comme étant du légalisme, par conséquent, à éviter. Le mot est utilisé de manière péjorative, surtout lorsqu'il s'agit de pratiques telles que l'observance du sabbat ou d'autres lois données dans l'Ancien Testament.

Toutefois, cette utilisation de ce mot n'est pas correcte. Ce n'est pas faire preuve de légalisme que d'obéir aux lois de Dieu correctement. Être légaliste signifie se servir des lois divines de façon abusive et contraire à l'intention pour laquelle celles-ci furent données.

Les interprétations pharisaïques portaient atteinte à la loi de Dieu

Les pharisiens, branche excessivement stricte du judaïsme dont les interprétations religieuses dominaient la pensée populaire à l'époque du Christ, sont les exemples vivants de cette pratique. Ils ajoutaient aux lois divines de nouvelles règles et obligations

conçues exclusivement par eux-mêmes, ce qui avait pour effet de dénaturer les lois de Dieu et de leur donner une mauvaise application.

L'objectif originel des lois de Dieu avait été tellement tordu par les interprétations qu'ils y avaient ajoutées, qu'elles les rendaient inefficaces (Matthieu 15:6), en les annulant en quelque sorte. En suivant les interprétations et les décrets des pharisiens, les gens n'obéissaient plus aux lois de Dieu (Jean 7:19).

Cette vision erronée de la loi de Dieu conduisit de nombreuses personnes à rejeter Jésus-Christ en tant que Messie, même si cette même loi contenait des prophéties à Son sujet (Jean 5:39-40 ; Luc 24:44).

Ce fut la raison pour laquelle le Christ condamna si fortement le manque de compréhension et l'hypocrisie des chefs religieux de Son temps. Il enseigna un retour à l'enseignement et à la pratique correcte des lois de Dieu selon leur intention originelle. Il rappela également qu'Il était le Messie annoncé.

Paul condamna la perversion de la loi

L'apôtre Paul écrivit beaucoup sur ceux qui voulaient renverser l'utilisation correcte de la loi de Dieu. Cela est particulièrement évident dans le livre des Galates.

Paul ne parle pas de la bonne façon d'observer la loi de Dieu, qu'il soutient d'ailleurs lui-même dans d'autres passages (Romains 3:31 ; 7:12, 14, 22, 25). Ce à quoi Paul s'opposait, était l'argument de certains comme quoi la justification (le pardon et la restauration d'un pécheur à un état de justice) pourrait s'obtenir par le biais de la circoncision et l'observance stricte de la loi.

Certains faux enseignants (Galates 2:4 ; 5:10, 12 ; 6:12-13) avaient détourné les églises de Galatie en insistant, à tort, sur le fait que la circoncision et l'observance de la loi étaient des exigences suffisantes pour la justification et le salut, sans avoir la foi de, et en, Jésus-Christ.

Paul condamna cet enseignement erroné, soulevant le fait que l'obéissance à la loi n'aboutit pas forcément à la vie éternelle (Galates 3:21). Il fit savoir clairement que la justification – être rendu juste aux yeux de Dieu et recevoir ainsi accès à la vie éternelle – est uniquement possible par Jésus-Christ (Galates 2:16 ; 3:1-3, 10-11, 22 ; 5:1-4).

Paul indique clairement que le pardon des péchés exige un sacrifice, et que même le plus strict respect de la loi ne peut supprimer la nécessité de ce sacrifice. Cependant, la loi de Dieu reste composée de règles justes par lesquelles toute l'humanité sera jugée (Jacques 2:8,12). La loi n'est pas annulée ou abolie par la foi en Christ (Romains 3:31), comme beaucoup le croient faussement.

Par contre, Paul dit que l'utilisation correcte de la loi se fait grâce à la foi.

Lorsque Salomon résume tout ce qu'un homme doit faire, il dit : « Crains Dieu et observe ses commandements » (Ecclésiaste 12:15), il exprime l'objectif durable de Dieu pour toute l'humanité. L'apôtre Jean approuve cela dans sa conclusion : Si nous aimons Dieu, nous devons garder Ses commandements (1 Jean 5: 3).

Jésus, en s'adressant à la femme adultère, lui dit « ne pêche plus » (Jean 8:11), en d'autres termes, Il lui dit de respecter la loi de Dieu et de vivre d'après elle ! Jésus dit au jeune homme riche, venu lui demander ce qu'il pouvait faire pour avoir la vie éternelle : « Si tu veux entrer dans la vie, observe les commandements. » (Matthieu 19:17)

Exemples bibliques de légalisme

Que nous dit donc la Bible à propos du légalisme ?

Remplacer les lois de Dieu par des lois humaines, comme le faisaient minutieusement les Pharisiens, c'est en effet du légalisme. Penser que l'observance de n'importe quelle loi peut nous rendre juste aux yeux de Dieu, au lieu d'avoir foi en Christ, c'est du légalisme. Si quelqu'un met uniquement l'accent sur son obéissance à la loi sans avoir le désir de plaire à Dieu, de L'aimer, et d'aimer son prochain, cela fausse l'objectif même de la loi (Matthieu 22:36-40 ; Romains 13:10), et c'est également du légalisme.

Si nous croyons que l'observance de la loi de Dieu peut nous faire *gagner* notre salut comme s'il s'agissait d'une récompense, nous sommes coupables de légalisme.

Chercher à obéir techniquement ou de façon très stricte à la lettre de la loi, tout en tâchant de contourner son véritable objectif et l'intention divine sous-jacentes de la loi, c'est en effet du légalisme.

L'obéissance correcte n'est pas du légalisme

Les enseignements de Jésus-Christ et ce que contient la Bible rendent parfaitement clair le fait que l'obéissance correcte à la loi de Dieu n'est pas du légalisme. Après la conversion, une compréhension

plus complète du but et de l'intention de la loi de Dieu s'ouvre au chrétien. Il comprend l'importance d'avoir foi en Jésus-Christ et en Son sacrifice. Une compréhension plus complète lui est donnée concernant la raison pour laquelle il doit y obéir. Mais c'est toujours à lui de le faire. Ceci n'est pas du légalisme.

Pour obéir aux commandements bibliques de Dieu dans la bonne attitude, se souvenir du jour du sabbat pour le sanctifier, ce n'est pas du légalisme. Ne laissez personne vous séduire avec une telle fausse idée, car elle est en directe contradiction avec le commandement de Jésus-Christ Lui-même (Matthieu 5:19).

Certains pensent à tort que l'intention de Jésus était d'opposer Son enseignement à celui de Moïse et, de ce fait, Se déclarer comme la seule véritable autorité. Ils présument que Jésus était opposé à la Loi mosaïque, où qu'Il souhaitait y apporter certaines modifications.

Mais il est difficile de croire que Jésus, juste après avoir proclamé le plus solennellement et catégoriquement possible la pérennité de la loi de Dieu, et après avoir insisté sur l'estime qu'Il lui portait, puisse vouloir la déprécier par d'*autres* déclarations. Jésus n'était pas incohérent ; Il a toujours honoré et confirmé la loi dans toutes Ses déclarations.

Dans ce passage, Il ne s'opposait nullement à la loi mosaïque, Il ne Se sentait pas spirituellement supérieur. Il ne faisait que *réfuter* les *mauvaises interprétations* instituées par les scribes et les pharisiens.

C'est la raison pour laquelle Il déclara que notre justice doit surpasser la justice des scribes et des pharisiens. Dans l'esprit de ceux qui l'écoutaient, Jésus redonnait aux préceptes de la loi mosaïque la place qui était la leur à l'origine, une place de pureté et de puissance. (Pour une meilleure compréhension de ces lois, demandez ou téléchargez notre exemplaire gratuit de la brochure « Les Dix Commandements ».)

Il est évident que Dieu est l'auteur de l'Ancienne et de la Nouvelle Alliance, il ne peut donc y avoir de conflit entre elles. De par ailleurs, les lois fondamentales de la morale mises en évidence au sein des deux alliances se doivent d'être en accord parfait. Dieu nous le dit dans Malachie 3:6 : « Je suis l'Éternel, je ne change pas [...] »

Jésus et le sabbat

Pour ceux qui proclament suivre Jésus, aucun commandement n'a fait l'objet d'autant de controverses que le quatrième commandement – les instructions divines exigeant que l'on se souvienne du jour du sabbat pour le sanctifier (Exode 20:8-11). C'est dans ce contexte en particulier, que nous trouvons toutes sortes d'interprétations sur les enseignements de Jésus.

Certains prétendaient que Jésus avait supprimé les dix Commandements, mais que neuf d'entre eux avaient été réinstitués dans le Nouveau Testament – tous sauf celui du sabbat. Certains croient que Jésus remplaça le jour du sabbat par Lui-même, et que désormais Il est notre « repos ». D'autres pensent que le sabbat n'est plus nécessaire, et que nous pouvons nous reposer ou l'observer à n'importe quel moment, n'importe quel jour. C'est nous qui choisissons.

Indépendamment des arguments utilisés, le courant du christianisme traditionnel pense que le dimanche, le *premier jour* de la semaine, remplace le sabbat, le *septième jour* de la semaine.

Y aurait-il parmi les enseignements du Christ ou Ses pratiques, quelque chose qui pourrait étayer cette position ?

Si l'on se base sur les enseignements clairs et nets de Jésus et sur la pérennité des lois de Dieu, quelle fut Son attitude le jour du sabbat ? En étudiant les Évangiles, l'une des premières choses que nous pouvons remarquer, c'est que Jésus avait pour habitude de se rendre à la synagogue pour célébrer le sabbat de Dieu (Luc 4:16). C'était *Sa pratique régulière*. C'est lors de cette occasion particulière, qu'Il annonça Sa mission de Messie à ceux qui étaient présents dans la synagogue ce jour-là. Il est intéressant de soulever le fait, que plus tard, Paul se rendait également à la synagogue le jour du sabbat pour enseigner (Actes 17: 2-3).

Ni lui, ni Jésus n'ont jamais laissé entendre à leurs auditeurs qu'ils n'avaient pas besoin d'être présents ou qu'ils devaient célébrer un autre jour !

Dieu pose-t-Il des conditions pour Son don de la vie éternelle ?

Dans Éphésiens 2:8-9, Paul explique : « Car c'est par la grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi. Et cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu. Ce n'est point par les œuvres, afin que personne ne se glorifie. » La vie éternelle, c'est le résultat de la grâce de Dieu. C'est un don qu'Il nous fait, que nous ne méritons pas et qui nous est offert. Personne ne pourra jamais se vanter de l'avoir gagné, ou de l'avoir mérité. Mais que faisons-nous donc ou que ne faisons-nous pas pour recevoir ce don merveilleux ? S'il existe un expert en matière de vie éternelle, c'est bien Jésus-Christ. Après tout, c'est grâce à Lui que nous la recevons. Dans Hébreux 5:7-8-9, Jésus est l'auteur de notre salut : « Il a appris, bien qu'il soit Fils, l'obéissance par les choses qu'il a souffertes ; après avoir été élevé à la perfection, il est devenu pour tous ceux qui lui obéissent l'auteur d'un salut éternel ». Puisque le salut est un don de Dieu, que signifie ce passage quand Il parle de « salut éternel pour tous ceux qui lui obéissent » ? Si nous devons accomplir quelque chose pour accéder au salut de Dieu, comment peut-on dire qu'il s'agit d'un don ?

Les dons peuvent avoir des conditions

La Bible nous montre que pour recevoir le salut, Dieu veut que certaines conditions soient présentes.

Certaines d'entre elles nous permettent de recevoir ce don, tandis que d'autres nous empêchent de le recevoir. Utilisons une analogie : si quelqu'un veut vous offrir un billet de 100 € à condition de lui envoyer une enveloppe timbrée à votre nom et adresse, ce serait un don. Toutefois, si vous ne lui envoyez pas l'enveloppe, vous ne recevrez rien. Vous pourriez alors vous plaindre, mais vous ne recevrez toujours pas le don parce que vous n'avez pas rempli les conditions. D'autre part, si vous envoyez l'enveloppe requise et si vous recevez le billet de 100 €, vous ne l'avez pas pour autant mérité. Vous avez simplement rempli les conditions requises. Le fait que le don soit soumis à des conditions ne change en rien le fait que ce soit un don.

Puisque Jésus est l'auteur de notre salut, examinons quelques-unes de Ses déclarations nous disant ce qu'il convient de faire pour recevoir ce don.

Que devons-nous faire ?

Dans Matthieu 7:21 Jésus dit : « Ceux qui me disent: Seigneur, Seigneur ! n'entreront pas tous dans le royaume des cieux, mais seulement celui qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux. » Il est clairement dit qu'il ne suffit pas de reconnaître que Jésus-Christ est notre Seigneur et Maître en disant « Seigneur, Seigneur ».

Pour hériter le Royaume, nous devons faire quelque chose. Nous devons faire la volonté du Père, comme cela est clairement indiqué. Jésus veut que nous comprenions que la vie éternelle est bien plus qu'une simple acceptation mentale. Notre conviction en notre Sauveur doit être bien plus qu'une simple pensée, chaleureuse et réconfortante ou qu'un concept intellectuel. Jésus dit bien que prononcer simplement Son nom ou reconnaître qu'Il est notre « Seigneur » ne suffit pas.

Un jour, un jeune homme riche demanda à Jésus comment il pourrait recevoir la vie éternelle. « Maître, que dois-je faire de bon pour avoir la vie éternelle ? » demanda le jeune homme (Matthieu 19:16). La réponse du Christ, au verset 17, pourrait choquer certains qui pensent que l'obéissance à la loi de Dieu est inutile. Jésus répondit : « Si tu veux entrer dans la vie, observe les commandements. » Jésus ne lui dit pas qu'il lui suffisait de simplement croire en Dieu ou en Lui-même. Il dit au jeune homme qu'il devait obéir aux commandements de Dieu afin de recevoir le don de la vie éternelle.

Comme l'apôtre Jacques le souligne, la croyance est inutile, si elle n'est pas accompagnée d'actions et d'obéissance : « Tu crois qu'il y a un seul Dieu, tu fais bien ; les démons le croient aussi, et ils tremblent » (Jacques 2:19).

Il poursuit en expliquant que la foi – croire et avoir confiance en

Dieu – et l'obéissance vont de pair : « Veux-tu savoir, ô homme vain, que la foi sans les œuvres est inutile ? Abraham, notre père, ne fut-il pas justifié par les œuvres, lorsqu'il offrit son fils Isaac sur l'autel ? Tu vois que la foi agissait avec ses œuvres, et que par les œuvres la foi fut rendue parfaite. » (Versets 20-22) Jacques explique que les œuvres de notre obéissance, résultat de notre foi, maintiennent notre relation avec Dieu et conduisent à une foi et à une obéissance plus grande, comme l'exige Dieu.

Baptême et imposition des mains

Jésus pose une autre condition au don de la vie éternelle dans Marc 16:16 : « Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé, mais celui qui ne croira pas sera condamné. » Le baptême par immersion – une immersion complète – est un acte symbolique représentant la mort de notre vieil homme et le début d'une nouvelle vie de service envers Dieu, redoublant d'efforts pour ne pas pécher (Romains 6:1-23). Le baptême est suivi de l'imposition des mains qui nous donne l'Esprit de Dieu. Cela nous permet de vraiment Lui appartenir (Actes 8:17 ; Romains 8:9). Sans donner notre vie à Dieu lors du baptême et sans l'imposition des mains pour recevoir Son Esprit, il nous serait impossible de répondre, consciemment ou inconsciemment – aux conditions pour recevoir Son don du salut. A ceux qui mettent de côté ces instructions bibliques importantes,

Jésus répond : « Pourquoi m'appellez-vous Seigneur, Seigneur ! *et ne faites-vous pas ce que je dis ?* » (Luc 6:46)

Dans Matthieu 10:22, Jésus donne une autre condition à remplir pour recevoir le don du salut : « Celui qui persévéra jusqu'à la fin sera sauvé. » Nous pouvons perdre le salut si nous ne persévérons pas jusqu'à la fin. Une fois que nous nous sommes engagés à obéir à Dieu, que nous nous soumettons à Lui, il nous faut alors garder le cap jusqu'à la fin et ne pas regarder en arrière (Luc 9:62 ; 1 Corinthiens 9:27).

Gratuit, mais pas bon marché

Vous avez probablement entendu l'expression, « Le salut est gratuit, mais il n'est pas bon marché ». Le don divin de la vie éternelle a coûté la vie de Jésus-Christ. Lui, le Fils de Dieu, a volontairement cédé Sa vie pour que nous puissions recevoir le merveilleux don de la vie éternelle. Mais en retour, Il s'attend à ce que nous Lui cédions la nôtre. « Si quelqu'un vient à moi, sans me préférer à son père, à sa mère, à sa femme, à ses

enfants, à ses frères, et à ses sœurs, et même à sa propre vie, il ne peut être mon disciple. Et quiconque ne porte pas sa croix, et ne me suit pas, ne peut être mon disciple. » (Luc 14: 26-27).

Notre amour et notre engagement envers Jésus-Christ et Dieu le Père doivent être plus importants pour nous que tout autre relation. Chacun de nous doit porter sa « croix », et suivre fidèlement Jésus, même dans les défis les plus difficiles de la vie. Les versets 28-33 reflètent cette pensée. Ils nous demandent de bien peser le fait qu'accepter le don de la vie éternelle a un prix. Il est bien plus élevé que ce que nous pourrions imaginer. « Ainsi donc, quiconque d'entre vous *ne renonce pas à tout ce qu'il possède* ne peut être mon disciple. » (Verset 33)

Jésus donna Sa vie pour nous, nous devons en retour être prêts à donner la nôtre pour Le suivre. Pour mieux comprendre cet engagement et les merveilleuses bénédictions qui en découlent, demandez notre brochure gratuite « Qu'est-ce que la conversion ? ».

Confrontations sur la manière d'observer le sabbat et non sur sa pérennité

Les passages sur lesquels de nombreuses personnes tirent des conclusions erronées au sujet de Jésus et du sabbat, se trouvent lors des confrontations du Christ avec les scribes et les pharisiens. Ces confrontations ne portaient jamais sur le fait d'observer ou de ne pas observer le sabbat – elles portaient sur la manière *dont il devait être observé*. Il y a une grande différence entre les deux !

Par exemple, Jésus défait audacieusement les Juifs sur leur interprétation de l'observance du sabbat en effectuant des guérisons pendant ce jour (Marc 3:1- 6 ; Luc 13:10-17 ; 14:1-6).

D'après les pharisiens, soigner quelqu'un, sauf s'il s'agissait d'une question de vie et de mort, était interdit pendant le sabbat. Jésus pratiquait des guérisons qui ne rentraient pas dans ce critère, donc pour eux, Jésus violait le sabbat.

Mais en tant que Sauveur, Jésus connaissait le but du sabbat, ce jour était tout à fait approprié pour apporter Son message de guérison, d'espoir et de rédemption à l'humanité. Il livrait Son message par Ses actions.

Pour faire comprendre cela, Jésus posa une question aux pharisiens : « Est-il permis, le jour du sabbat, de faire du bien ou de faire du mal, de sauver une personne ou de la tuer ? » (Marc 3:4)

Il mettait à nu leur hypocrisie, car ils ne voyaient aucun mal à sauver un animal tombé dans une fosse le jour du sabbat, ou pour abreuver un animal ce jour-là, mais ils Le condamnaient pour avoir pendant le jour du sabbat aidé un être humain dont la vie était bien plus précieuse que celle d'un animal (Luc 13:15-17 ; Matthieu 12:10-14).

Il avait tout à fait le droit d'être en colère, ils étaient incapables de voir que leurs traditions et interprétations prenaient le dessus. Ils avaient perdu le sens du sabbat, son but véritable (Marc 3:5). Ils étaient tellement aveugles, spirituellement parlant, qu'ils Le haïssaient pour leur avoir montré à quel point ils tordaient les commandements de Dieu (verset 6).

Un jour de sabbat, alors que les disciples de Jésus marchaient à travers un champ, ils prirent des poignées de grains pour manger quelque chose. Les disciples ne récoltèrent pas le champ ; ils voulaient simplement grignoter quelque chose rapidement pour calmer leur faim.

Mais les pharisiens insistèrent pour dire que ce n'était pas légitime. Jésus utilisa un exemple des Écritures pour montrer que l'esprit et l'intention de la loi n'avaient pas été transgressés et que la loi de Dieu permettait la miséricorde (Marc 2:23-26).

Dans ce contexte, Jésus nous révèle le but véritable du sabbat. « Le sabbat a été fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat » dit-il au verset 27. Les pharisiens avaient inversé les priorités de la loi de Dieu. Ils avaient ajouté tellement de règles et de traditions fastidieuses au commandement du sabbat que l'observer à leur manière devenait pénible pour quiconque, alors que cela devrait être une bénédiction souhaitée par Dieu (voir Esaïe 58:13-14).

C'est dans ce contexte que Jésus proclama avoir autorité pour parler de la manière dont devait être observé le sabbat : « de sorte que le Fils de l'homme est maître même du sabbat. » (Marc 2: 28)

Le judaïsme abandonna Moïse et le christianisme abandonna Christ

En ce qui concerne Jésus et la loi, nous pouvons en conclure que la religion « chrétienne » nous a déçus pour ne pas avoir gardé les véritables enseignements du Christ qui, quant à Lui, a observé les enseignements originaux des Écritures de l'Ancien Testament. Tout comme les dirigeants de la religion juive corrompirent Moïse avec leurs enseignements, de même ceux qui plus tard ont enseigné le Christ – c'est-à-dire de faux enseignants qui se faisaient Son porte-parole – ont corrompu Ses enseignements. Dans la réalité, Moïse et Jésus étaient en accord.

Posons une question. Si Jésus était parmi nous aujourd'hui, quel jour observerait-Il en tant que sabbat ? Ce serait le jour commandé dans les dix commandements, le septième jour.

Jésus observait la loi et s'attendait à ce que Ses disciples fassent de même. Il exprima clairement Son attitude au sujet de quiconque diminuerait la loi d'un seul iota. Tous ceux qui ne l'observent pas, utilisent simplement le nom du Christ sans faire ce qu'Il dit.

Il nous met en garde : « Ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur ! n'entreront pas tous dans le royaume des cieux, mais seulement celui qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux. Plusieurs me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé par ton nom ? N'avons-nous pas chassé des démons par ton nom ? Et n'avons-nous pas fait beaucoup de miracles par ton nom ? Alors je leur dirai ouvertement : Je ne vous ai jamais connus, *retirez-vous de moi, vous qui commettez l'iniquité.* » (Matthieu 7:21-23)

Alors, où cela nous mène-t-il ? Cela nous amène à conclure que parmi les églises qui prétendent représenter le Christ, toutes ne Le représentent pas fidèlement. Tout comme les pharisiens, elles ont accumulé des traditions qui les égarent.

Jésus souligna souvent que Son enseignement était basé sur les Écritures de l'Ancien Testament. Lorsque certains le défiaient au sujet de Son enseignement, il répondait : « *N'avez-vous pas lu [...] ?* », puis il citait les Écritures qui appuyaient ce qu'Il venait de dire. (Matthieu 12:3,5 ; 19:4 ; 22:31)

Ceux qui disent que Jésus s'écartait de l'autorité des Écritures de l'Ancien Testament ont tout simplement tort. Dans ce chapitre, nous avons démontré que les chefs religieux juifs de Son époque, tout comme la plupart de ceux qui font profession de foi chrétienne de nos jours, sont en fait dans l'erreur lorsqu'ils analysent ainsi les enseignements de Jésus. Jésus enseigna fidèlement la parole écrite de l'Ancien Testament. Jésus-Christ est cohérent, Il est « le même hier, aujourd'hui, et éternellement » (Hébreux 13:8). Son point de vue concernant la loi de Dieu n'a jamais varié !

Le monde entier sous la Nouvelle Alliance

« *Toutes les nations que tu as faites viendront
Se prosterner devant ta face, Seigneur,
Et rendre gloire à ton nom.* » (Psaumes 86:9)

Quand Dieu confirma l'Alliance du Sinaï avec l'ancien Israël, Il fit un résumé de ses attentes quant à la réaction et au comportement de son peuple : « Maintenant, Israël, que demande de toi l'Éternel, ton Dieu, si ce n'est que tu craignes l'Éternel, ton Dieu, afin de marcher dans toutes ses voies, d'aimer et de servir l'Éternel, ton Dieu, de tout ton cœur et de toute ton âme ; si ce n'est que tu observes les commandements de l'Éternel et ses lois que je te prescris aujourd'hui, afin que tu sois heureux ? » (Deutéronome 10:12-13)

Cette priorité vitale reste inchangée. En ce qui concerne la Nouvelle Alliance, médiatisée par Jésus-Christ, Dieu promis : « Voici l'alliance que je ferai avec eux, après ces jours-là, dit le Seigneur : *Je mettrai mes lois dans leur cœur, et je les écrirai dans leur esprit* » (Hébreux 10:16 citant Jérémie 31:33). Le but ultime du plan de Dieu est *de changer le cœur de tous les peuples* afin qu'Il puisse leur faire don de la vie éternelle.

Les promesses de la Nouvelle Alliance sont dès maintenant à disponibilité des êtres humains de toutes les nations par le biais de Jésus-Christ. Mais seul un « petit troupeau » (Luc 12:32) y répond actuellement par une repentance véritable (pour savoir comment ce « *petit troupeau* » a survécu jusqu'à aujourd'hui, demandez ou téléchargez notre brochure gratuite intitulée : *L'Église que Jésus a fondée*).

Au retour du Christ, lorsqu'Il sera investi du titre de Roi des rois, un aspect crucial de Sa mission sera de mener tous les peuples de la terre à la repentance. Son intervention directe dans les affaires humaines débutera au moment où l'humanité devra faire face au pire de tous les conflits jamais connus auparavant. Jésus prédit personnellement cette période de souffrance humaine sans précédent : « Car alors, la détresse sera si grande qu'il n'y en a point eu de pareille depuis le commencement du monde jusqu'à présent, et qu'il n'y en aura jamais. Et, *si ces jours n'étaient abrégés, personne ne serait sauvé* ; mais, à cause des élus, ces jours seront abrégés. » (Matthieu 24:21-22)

Cette période de détresse sera relativement courte. Ensuite, « aussitôt après ces jours de détresse [...] les puissances des cieux seront ébranlées. Alors le signe du Fils de l'homme paraîtra dans le ciel, toutes les tribus de la terre se lamenteront, et elles verront le Fils de l'homme venant sur les nuées du ciel avec puissance et une grande gloire. » (Matthieu 24:29-30)

La liberté grâce à la loi divine

Dans les pays occidentaux, les systèmes de gouvernement démocratiques actuels sont basés sur la liberté, à la fois définie et garantie par la loi. Cette liberté ou la liberté biblique n'est pas différente. Sans la loi, il ne peut y avoir de liberté effective ou durable.

Une société sans loi succombe inévitablement soit à l'anarchie totale soit à une dictature oppressive. Une loi irréprochable, à laquelle on obéi délibérément, représente l'élément qui cimentera la stabilité et assure l'équité pour tous. La liberté suprême est possible exclusivement grâce à des lois équitables, avec des citoyens qui s'y soumettent volontairement de tout leur cœur.

Tel est l'objectif que Dieu est déterminé d'accomplir, mais avec un système de lois bien meilleur que tout système de lois jamais élaboré par les hommes. Il a déjà révélé à l'humanité des lois équitables et bien conçues – des lois qui nous délivreraient de la souffrance, si seulement nous étions tous désireux de les respecter.

Actuellement, Dieu est en train *d'écrire ces lois* dans le cœur et dans l'esprit de ceux qu'Il a appelés et choisis.

Au retour de Jésus-Christ, cet appel s'étendra à toute l'humanité. Lors du jugement final, Dieu fera une distinction entre ceux qui Lui ont répondu volontairement et ceux qui auront refusé de renoncer à leurs attitudes et à leurs comportements égocentriques (Matthieu 25:31-46).

Ceux qui auront intégré Ses lois, afin qu'elles soient « écrites » dans leurs cœurs et dans leurs esprits, recevront la vie éternelle. Ceux qui rejeteront totalement l'État de droit divin seront détruits une fois pour toute dans l'étang de feu (Hébreux 10:26-31 ; Apocalypse 20:15).

Le résultat final donnera lieu à une famille immortelle portant le nom de Dieu (Éphésiens 3:14-15). Ses fils et Ses filles (2 Corinthiens 6:18), s'aimeront les uns les autres de tous leurs cœurs. Ils seront, en effet, « affranchis de la servitude de la corruption, pour avoir part à la liberté de la gloire des enfants de Dieu. » (Romains 8:21)

Plus jamais prisonniers des limites imposées par leur nature physique, ils seront libérés de la souffrance physique et même de la mort. Ayant leur vie soumise pour toujours à la loi d'amour de Dieu, ils découvriront enfin la véritable joie et le bonheur pour toute l'éternité.

Une alliance de mariage

Peu de gens se rendent compte que l'Ancienne Alliance était essentiellement une alliance de mariage entre Dieu, représentant « l'époux » d'Israël (Jérémie 31:32 - Versions Darby et Martin). Dans cette alliance, Israël, l'épouse, avait accepté de se soumettre à Dieu et d'obéir à Ses lois. Mais elle ne l'a pas fait. L'adultère d'Israël avec les dieux étrangers était si odieux que Dieu divorça de Son peuple à l'exception de quelques-uns qui essayèrent encore de Le servir (Jérémie 3:8, 14 ; Ésaïe 50:1). Le peuple n'a jamais eu un cœur droit et un esprit d'obéissance (Deutéronome 5:29 ; Romains 8:7). Le livre des Hébreux explique que le peuple était à blâmer, et que c'était cela qui représentait le problème de l'Ancienne Alliance et la raison pour laquelle une Nouvelle Alliance était nécessaire (Hébreux 8:7-8). Le livre des Hébreux cite deux fois cet important passage de Jérémie (versets 8-13 ; 10:16-17). Donc, la Nouvelle Alliance, c'est quoi exactement ? C'est essentiellement un nouveau contrat de mariage établi par Dieu, avec, comme nous allons le voir, *l'Israël spirituel*, c'est-à-dire l'Église de Dieu pour le moment, et toute l'humanité à l'avenir.

Une proposition de mariage de la part de Jésus-Christ

Nous voyons cela dans les paroles et les actions du Christ, le

soir avant Sa mort. Au cours du repas de la Pâque qu'Il partagea avec Ses disciples, Jésus introduisit les symboles du pain rompu pour représenter le sacrifice de Son corps brisé et le vin pour symboliser Son sang versé – Sa mort. « Il prit ensuite une coupe ; et, après avoir rendu grâces, il la leur donna, en disant : Buvez-en tous ; car ceci est mon sang, le sang de l'alliance, qui est répandu pour beaucoup, pour le pardon des péchés. » (Matthieu 26:27-28) Jésus expliqua que cette Nouvelle Alliance serait impossible à moins que Son sang ne soit versé en tant que sacrifice pour le péché. Autrement, il n'y aurait aucun moyen d'expier les péchés de tous ceux qui voudraient participer à l'Alliance.

Remarquez que Jésus inaugure la Nouvelle Alliance avec Ses disciples. Cela peut être déroutant puisque la prophétie de Jérémie sur la Nouvelle Alliance avec Israël et Juda se situe après le retour du Christ sur terre (Jérémie 31:31-34). Les « noces de l'Agneau » n'auront lieu qu'à Son retour (Apocalypse 19:6-9) – cela se réfère clairement aux noces du Christ avec l'Église.

Il est important de comprendre que l'Église de Dieu, c'est l'Israël spirituel (Romains 2:28-29) – ses membres étant les pionniers dans la relation que Dieu annonce par le prophète Jérémie. Cependant, cela n'explique pas pourquoi l'Église

se retrouve dès aujourd'hui sous les termes de ce nouveau contrat de mariage qu'est la Nouvelle Alliance, alors que le mariage n'aura lieu qu'au retour de Christ.

Les coutumes matrimoniales bibliques

Pour comprendre, il faut connaître les coutumes matrimoniales des temps bibliques. Premièrement, les couples se promettent – se fiancent – en partageant traditionnellement une coupe de vin. Ces promesses ne sont pas comme les fiançailles d'aujourd'hui, qui peuvent facilement être rompues. Les fiançailles juives étaient un contrat soumis à des obligations de part et d'autre. Il fallait un divorce pour les rompre. Pendant cette période de fiançailles, le couple était déjà considéré comme marié et vu comme mari et femme. Nous voyons cela dans Matthieu 1:18-20 où Joseph et Marie sont « fiancés », et déjà considérés comme mari et femme. Il faudrait un divorce pour briser ce contrat de fiançailles (verset 19). Bien que considérés comme mari et femme, le couple ne vivait ensemble qu'après une célébration publique du mariage, généralement quelques mois après l'accord de fiançailles. Comme pour nous aujourd'hui, le couple utilisait cette période de fiançailles pour préparer leur mariage et leur vie future ensemble.

Avec ce rappel du contexte de l'époque, nous pouvons mieux

comprendre la relation de la Nouvelle Alliance. Jésus initia la Nouvelle Alliance – Il annonça Ses noces, pourrait-on dire, à Ses disciples. Comme nous l'avons vu, les termes de l'Ancienne Alliance n'étaient pas suffisants. Les disciples de Christ, personnes fidèles de Son époque, étaient encore charnels et condamnés en raison de leurs péchés. Ils avaient besoin d'être changés en un peuple nouveau, spirituellement converti, pour entrer dans cette nouvelle relation avec Jésus-Christ. Cela fut accompli par la mort et la résurrection du Christ et la réception du Saint-Esprit de Dieu, qui permit à cette transformation spirituelle de commencer (Romains 7:1-4 ; 1 Corinthiens 7:39 ; Galates 2:20 ; 2 Corinthiens 5:16-17 ; Romains 8:5-10). Ils devinrent ainsi l'Église de Dieu, la véritable « Israël de Dieu » (Galates 6:16), ceux qui représentent « un reste selon l'élection de la grâce » (comparez Romains 11:1-5).

Ayant accepté la Nouvelle Alliance, l'Église est maintenant fiancée au Christ (2 Corinthiens 11:2). Elle est sous les termes de la Nouvelle Alliance, mais encore dans l'attente de l'accomplissement ultime de la Nouvelle Alliance qui aura lieu lors des « noces de l'Agneau » (Apocalypse 19:6-9). Représentant la fiancée du Christ, les membres de Son Église se soumettent à Ses directives aimantes, et se laissent guider

par Lui qui est la tête de cette Église (Éphésiens 5:22-32). Les membres se préparent à vivre avec Lui à tout jamais.

Depuis cette entente initiale conclue avec les disciples du Christ, L'Église inclue maintenant davantage de personnes. Pour faire partie de cette Église et de cette Alliance, il faut participer aux symboles de la Nouvelle Alliance, chaque année, en réaffirmant les termes du contrat de mariage, en s'engageant à obéir à Dieu et en acceptant le sang versé du Christ pour expier tout manquement à l'obéissance.

L'humanité fera partie de cette relation

Au retour du Christ, ceux qui s'étaient auparavant engagés à ces fiançailles, vont alors pouvoir participer à une véritable cérémonie et célébration de mariage, comme cela est mentionné dans Apocalypse 19. Ils seront glorifiés avec des corps spirituels, ils seront parfaits et ne pécheront plus jamais. Ils auront les lois de Dieu enracinées parfaitement dans leur caractère – en vivant dorénavant dans une unité continue avec Jésus-Christ.

Ceci est le point culminant et la plénitude des noces de la Nouvelle Alliance ! Toutefois, Dieu a l'intention d'offrir cette relation maritale à tous les êtres humains. Tous ceux qui, en fin de compte, accepteront de se soumettre à Lui et d'être spirituellement transformés, pourront alors la recevoir.

Lorsque Jésus reviendra et sera

uni à Son Église dans la plénitude de cette alliance, Il offrira cette promesse de mariage à toute l'humanité. L'Alliance est toujours avec Israël (Jérémie 31:31), puisque tous doivent devenir Israélites spirituels afin d'y participer. Tous ceux qui, en fin de compte, choisiront de servir Dieu et de continuer dans Son Alliance seront changés en êtres spirituels afin d'entrer dans la plénitude de cette Nouvelle Alliance.

Au fur et à mesure que l'humanité acceptera d'entrer dans cette union, la paix s'étendra pour englober la terre entière. Tous seront sous le règne de Christ et de Ses saints devenus parfaits, l'Israël spirituel glorifié.

Il est évident que les gens ne seront pas parfaits du jour au lendemain. Avec l'aide de Dieu grâce à la présence en eux du Saint-Esprit qu'Il leur accordera, ils croîtront dans l'obéissance. Les lois de Dieu seront progressivement gravées dans leur cœur, et formeront leur caractère. Mais finalement, comme les Écritures le montrent, ces personnes seront transformées en êtres spirituels parfaits qui ne pécheront plus jamais.

Voilà comment le péché, ainsi que la souffrance et la mort qui en résultent, seront un jour oubliés (verset 34). Le péché n'existera plus.

Pour en savoir plus sur ce processus de transformation spirituelle et comment entrer dans cette relation avec Jésus-Christ, téléchargez ou demandez notre brochure gratuite « Le chemin de la vie éternelle ».

Roi de toute la Terre

Décrivant la vision de Son retour, l'apôtre Jean déclara : « Et il y eut dans le ciel de fortes voix qui disaient: *Le royaume du monde est remis à notre Seigneur et à son Christ ; et il régnera aux siècles des siècles !* » (Apocalypse 11:15) Il commencera par changer le comportement et les attitudes des peuples de chaque nation.

Une fois qu'ils se seront repentis – reconnaissant leurs transgressions envers la loi de Dieu et pour se tourner vers Lui et Le chercher – ils recevront l'Esprit de Dieu comme promis dans la Nouvelle Alliance. Ils seront alors en mesure d'obéir à Dieu du fond du cœur. Cependant, amener toutes les nations à la repentance ne se fera pas du jour au lendemain. Cela peut prendre plusieurs années.

En tout premier lieu, Jésus rassemblera les descendants modernes de l'ancien Israël sur la Terre Sainte. C'est en ce lieu qu'Il les transformera en une nation modèle que toutes les autres nations imiteront. « Dans ce même temps, le Seigneur étendra une seconde fois sa main, pour racheter le reste de son peuple, [...] Il rassemblera les exilés d'Israël, et il recueillera les dispersés de Juda, des quatre extrémités de la terre. » (Ésaïe 11: 1-12)

À cet Israël restauré, Il promet : « Je leur donnerai *un cœur pour qu'ils connaissent que je suis l'Éternel* ; ils seront mon peuple, et je serai leur Dieu, *s'ils reviennent à moi de tout leur cœur.* » (Jérémie 24:7)

Les fruits d'un peuple pacifique et respectueux des lois

Ce cœur changé produira des résultats durables. « Ils bâtiront des maisons et les habiteront ; ils planteront des vignes et en mangeront le fruit. Ils ne bâtiront pas des maisons pour qu'un autre les habite, ils ne planteront pas des vignes pour qu'un autre en mange le fruit ; car les jours de mon peuple seront comme les jours des arbres, et mes élus jouiront de l'œuvre de leurs mains. Ils ne travailleront pas en vain, et ils n'auront pas des enfants pour les voir périr ; car ils formeront une race bénie de l'Éternel, et leurs enfants seront avec eux. » (Ésaïe 65:21-23)

Peu à peu, toute l'humanité pourra profiter des fruits de la paix.

Remarquez comment les autres nations, voyant ces merveilleux avantages, commenceront à répondre : « Il arrivera, dans la suite des temps [...] Des nations s'y rendront en foule, et diront : venez, et montons à la montagne de l'Éternel, à la maison du Dieu de Jacob, afin qu'il nous enseigne ses voies, et que nous marchions dans ses sentiers.

Car de Sion sortira la loi, Et de Jérusalem la parole de l'Éternel. Il sera le juge d'un grand nombre de peuples, l'arbitre de nations puissantes, lointaines. De leurs glaives ils forgeront des hoyaux, et de leurs lances des serpes ; Une nation ne tirera pas plus l'épée contre une autre, et l'on n'apprendra plus la guerre. » (Michée 4:1-3)

À cette époque, les fruits des lois de Dieu écrites dans le *cœur* et l'*esprit* de tous les êtres humains apparaîtront. En démontrant les avantages de l'obéissance aux commandements de Dieu du fond du cœur, par l'exemple d'une nation tout entière, Jésus-Christ sera en mesure de répandre la paix sur l'ensemble de la planète.

« Ainsi parle l'Éternel des armées : Il viendra encore des peuples et des habitants d'un grand nombre de villes. Les habitants d'une ville iront à l'autre, en disant : Allons implorer l'Éternel et chercher l'Éternel des armées ! Nous irons aussi ! Et beaucoup de peuples et de nombreuses nations viendront chercher l'Éternel des armées à Jérusalem et implorer l'Éternel. » (Zacharie 8:20-22)

Quel monde différent ce sera comparé à celui d'aujourd'hui où la loi de Dieu est bien souvent rejetée ! Il sera *uni sous le règne de Jésus-Christ*, lequel expliqua à un jeune homme à la recherche de la vie éternelle : « Si tu veux entrer dans la vie, observe les commandements » (Matthieu 19:17). Ce message n'a jamais changé. C'est le message de la Nouvelle Alliance. La loi de Dieu sera alors écrite dans le cœur de tous ceux qui seront prêts et désireux de recevoir le don divin de la vie éternelle.

Faites-en une affaire personnelle

Sachant désormais ce que Dieu a en réserve pour l'avenir, pourquoi ne pas examiner plus longuement votre relation avec lui et Son Fils Jésus-Christ ? Êtes-vous disposés à ce qu'Il écrive Sa loi dans votre cœur ? Lorsque Dieu ouvre l'esprit d'une personne à la compréhension de Ses voies, elle devient responsable de ce qu'elle fait et de ce qu'elle sait. « Celui donc qui sait faire ce qui est bien, et qui ne le fait pas, commet un péché. » (Jacques 4:17)

Lorsque nous comprenons ce qu'est le péché, Dieu s'attend à ce que nous opérions un changement dans notre vie. Comme l'apôtre Paul le dit : « Dieu, sans tenir compte des temps d'ignorance, annonce maintenant à tous les hommes, en tous lieux, qu'ils ont à se repentir » (Actes 17:30).

Lors de notre introspection, ayons ces versets à l'esprit : « Car nous n'avons pas un souverain sacrificateur qui ne puisse compatir à nos faiblesses ; au contraire, il a été tenté comme nous en toutes choses, sans commettre de péché. Approchons-nous donc avec assurance du trône de la grâce, afin d'obtenir miséricorde et de trouver grâce, pour être secourus dans nos besoins. » (Hébreux 4:15-16)

Ceux qui cherchent sincèrement l'aide de Jésus-Christ ont la ferme assurance de cette promesse : « *la paix de Dieu, qui surpasse toute intelligence*, gardera vos cœurs et vos pensées en Jésus-Christ. » (Philippiens 4:7)

Grâce à cette ferme assurance, vous pouvez anticiper l'accomplissement d'une autre promesse merveilleuse : « Heureux et saints ceux qui ont part à la première résurrection ! La seconde mort n'a point de pouvoir sur eux ; mais ils seront sacrificateurs de Dieu et de Christ, et ils régneront avec lui pendant mille ans. » (Apocalypse 20:6)

Vous pourriez fort bien être appelé à faire partie de ceux qui aideront le Christ à inscrire la loi de Dieu dans le cœur des hommes. Tout cela est possible si vous faites partie de ceux décrits dans Jacques 1:22 : « Mettez en pratique la parole, et ne vous bornez pas à l'écouter en vous trompant vous-mêmes par de faux raisonnements. »

l'Église de Dieu Unie, association internationale

P.O. Box 541027

Cincinnati, OH 45254-1027, USA.

Église de Dieu Unie - France

24, Avenue Descartes

33160 Saint-Médard-en-Jalles - France

Autres bureaux régionaux

United Church of God - Canada

Box 144 Station D

Etobicoke, ON Canada, M9A 4X1

Église de Dieu Unie - Cameroun

BP 10322 Bessengue

Douala, Cameroun

Église de Dieu Unie - Togo

BP 10394

Lomé, Togo

Église de Dieu Unie - Bénin

05 BP 2514

Cotonou, République du Bénin

Église de Dieu Unie - Côte d'Ivoire

BP 1994 Man

République de Côte d'Ivoire

Église de Dieu Unie - RDC

BP 1557 Kinshasa I

République Démocratique du Congo

Vereinte Kirche Gottes

Postfach 30 15 09

D-53195 Bonn, Allemagne

La Buona Notizia

Casella Postale 187

I-24100 Bergamo, Italie

United Church of God - Royaume Uni

P.O. Box 705

Watford, Herts, WD19 6FZ, Royaume Uni

Auteurs : Roger Foster - *collaborateurs de rédaction* : Scott Ashley, Bill Bradford, Tom Robinson - *Révision éditoriale* : Robert Dick, Paul Kieffer, John Ross Schroeder, Mario Seiglie
Version française - Rédaction : Maryse Pebworth - *Traduction* : Annette Bernal
Relecture : Anna Cirillo, Bernard et Colette Audoin - *Mise en Page* : Raphaël Bernal

Si vous souhaitez en savoir davantage...

Qui nous sommes

Cette littérature est publiée par l'Église de Dieu Unie, *Association Internationale*, qui a des ministres et des congrégations locales aux États-Unis, au Canada, en Amérique Centrale et du Sud, en Europe, en Australie, en Afrique, en Asie et dans les Caraïbes.

Nous faisons remonter notre origine à l'Église que Jésus fonda au début du premier siècle. Nous suivons les mêmes doctrines, les mêmes pratiques et les mêmes enseignements que ceux établis alors. Notre mission est de proclamer, en tant que témoignage au monde entier, l'Évangile du Royaume de Dieu à venir, et d'enseigner toutes les nations à observer ce que le Christ a commandé (Matthieu 24:14 ; 28:19-20).



C'est gratuit

Jésus-Christ a dit : « Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement. » (Matthieu 10:8.) L'Église de Dieu Unie offre cette brochure, ainsi que ses autres publications, gratuitement. Nous sommes reconnaissants aux membres de l'Église pour leurs dîmes et leurs offrandes généreuses, ainsi qu'aux autres donateurs qui contribuent volontairement à soutenir cette œuvre.

Nous ne sollicitons pas d'argent de la part du public. Toutefois, pour nous aider à partager ce message d'espoir avec d'autres, les contributions sont les bienvenues. Tous nos comptes sont annuellement soumis à l'audit d'une société comptable indépendante.

Conseils personnels

Jésus a ordonné à Ses disciples de nourrir Son troupeau (Jean 21:15-17). Afin de satisfaire à ce commandement, l'Église de Dieu Unie a des congrégations de par le monde. Dans ces congrégations, les croyants s'assemblent pour être instruits dans les Écritures et pour fraterniser.

L'Église de Dieu Unie s'est engagée à comprendre et à pratiquer le christianisme du Nouveau Testament. Nous désirons partager la voie de vie divine avec ceux qui cherchent sincèrement à adorer Dieu et à suivre notre Sauveur Jésus-Christ.

Nos ministres sont à votre disposition pour vous conseiller, pour répondre à vos questions et vous expliquer la Bible. Si vous souhaitez entrer en rapport avec un ministre, ou bien rendre visite à l'une de nos congrégations, n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse la plus proche de votre domicile.

Informations supplémentaires :

Pour télécharger, ou pour commander l'une de nos publications, y compris les numéros de la revue Pour l'Avenir, nos brochures gratuites et bien plus encore, il vous suffit de visiter notre site web www.pourlavenir.org.



